

2022

CONTRAT DE VILLE
RAPPORT D'EVALUATION

annexes



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

ANNEXE 1

ETAT DES LIEUX DES QPV

AULA



Observatoire Politique de la Ville
Territoire de la CALL

ÉTAT DES LIEUX
DES QUARTIERS PRIORITAIRES
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

SOMMAIRE

Préambule

p3

Fiches Thématiques

Éducation et jeunesse	p 4
Santé	p 8
Habitat et Peuplement	p 12
Économie et emploi	p 16
Sport et Culture	p 20

Fiches Quartiers

Carte des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	p 25
Méthodologie	p 26
Cité 10	p 28
Cité des Brebis	p 30
3 Cités	p 32
Quartier Saint Elie Fosse 13	p 34
Cité des Taberneaux	p 36
Cité 5- Cité 11	p 38
Calonne-Marichelles-Vent de Bise	p 40
Les Hauts de Liévin - Résidence des Provinces - Cité 9-9 bis	p 42
Cité 12-14	p 44
Grande Résidence	p 46
Camus	p 48
Blum-Salengro 109	P 50
Sellier Cité 4	p 52
Cité 2	p 54
Cité Bellevue	p 56
République Cité 4	p 58
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	p 60
Quartier 3/15	p 62
Cité du Transvaal Centre	p 64
Languedoc-Cité 10	p 66
Quartier du Maroc-La Canche	P 68

Annexes

Carte de l'accessibilité aux réseaux structurants de mobilité	p 71
Tableau thématique Démographie dans les quartiers prioritaires	p 72
Tableau thématique Revenus dans les quartiers prioritaires	p 73
Tableau thématique Santé dans les quartiers prioritaires	p 74
Tableau thématique Éducation dans les quartiers prioritaires	p 75
Tableau thématique Emploi et chômage dans les quartiers prioritaires	p 76
Tableau thématique Habitat dans les quartiers prioritaires	p 77
Tableaux Base équipements par quartier	p 78

PRÉAMBULE



Marais d'Annay

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a sollicité l'Agence d'Urbanisme de l'Artois dans le cadre de son Programme Partenarial d'Activité pour réaliser un état des lieux des quartiers prioritaires de la politique de la ville sur son territoire.

Cet état des lieux se présente en deux parties. La première vise à dresser un portrait des habitants de la CA de Lens-Liévin et de ses quartiers prioritaires, à travers 5 thématiques stratégiques : l'éducation, première condition de l'égalité des chances ; la santé, dont l'enjeu est particulièrement important dans notre territoire ; l'habitat, pour assurer un cadre de vie agréable ; l'économie et l'emploi, pour favoriser la réussite professionnelle des habitants; le sport et la culture, pour agir contre l'exclusion sociale.

La deuxième partie du document est composée de "Fiches Quartiers". Pour chaque quartier, une série d'indicateurs relatifs à la sociodémographie des habitants du quartier, à leurs revenus, à leurs trajectoires scolaires, à l'emploi, à la santé et à l'habitat est présentée et comparée aux données à l'échelle de la (ou des) commune(s) sur laquelle est situé le quartier et aux données à l'échelle de l'agglomération de Lens-Liévin. Cette comparaison à plusieurs échelles permet de mettre en perspective les situations des habitants des quartiers prioritaires dans leur environnement plus large.

Ce travail fait écho à l'animation d'un observatoire dynamique de la politique de la ville, par l'agence, sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Éducation et Jeunesse



Étudiants

Introduction

L'éducation est un enjeu majeur des Contrats de Ville et est placée comme un des principaux leviers d'émancipation des habitants des quartiers prioritaires. Quelles sont les caractéristiques des parcours scolaires des élèves résidant en quartiers prioritaires en comparaison de leurs camarades de l'agglomération ? Quels écarts observons-nous et comment les interpréter ? Que peut-on dire de la scolarité dans la CA de Lens-Liévin par rapport aux deux autres agglomérations du Pôle Métropolitain de l'Artois ?

Rappel méthodologique

Les indicateurs sur la scolarité présentés ci-dessous sont issus d'une base de données mise en ligne par l'INSEE en 2017 et 2019. Cette base est alimentée par l'INSEE et la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Ministère de l'Éducation Nationale) et concerne les années 2015 et 2017. Une précision méthodologique est nécessaire dans le cadre de l'interprétation de ces données. Pour respecter les règles de secret statistique, les indicateurs sont blanchis lorsqu'ils donnent une information sur une population inférieure à 5 élèves. Pour les indicateurs de scolarisation précoce et de retard scolaire, le secret statistique est appliqué sur une proportion importante de quartiers prioritaires.

Les données concernant les niveaux de formation sont issues du Recensement de la population de l'année 2016.

Les données sur les établissements, les effectifs et celles à l'échelle départementale sont issues des Fichiers individuels dont le traitement pour l'agence a été réalisé par le Pasespa du Rectorat de l'Académie de Lille pour l'année 2017.

Scolarité du 1^{er} degré

A la rentrée scolaire de l'année 2017-2018, on comptabilisait 174 établissements scolaires du 1^{er} degré sur le territoire de la CA de Lens-Liévin. En tout, 27 493 élèves fréquentaient ces écoles élémentaires et pré-élémentaires. 10 692 étaient inscrits en classes de maternelle et 16 801 en classes de primaire. Au sein des quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin, on recensait 33 écoles maternelles (dont 17 en REP* et 13 en REP+) et 35 écoles élémentaires (14 en REP et 16 en REP+). Dans ces quartiers on comptabilisait 9 256 élèves de maternelle et primaire, soit près d'un tiers des écoliers de l'EPCI.

Parmi les écoliers de maternelle de la CA de Lens-Liévin, 11% ont moins de trois ans en 2017. C'est plus que sur la CA Hénin-Carvin (9%), mais moins que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (12,3%). Pour les trois CA la part d'élèves de moins de trois ans parmi les écoliers de maternelle a augmenté d'un point entre 2015 et 2017.

Selon les quartiers prioritaires, la part d'élèves de moins de trois ans scolarisés est très variable. Par exemple, cette part monte à 36% dans la Cité 12-14, mais est de 4% dans le quartier Camus à Angres (cf. Fiches quartiers). Ces écarts entre quartiers pourraient s'expliquer par la démographie des quartiers ou par des capacités d'accueil inégales en petite section selon les écoles. En revanche, ces écarts ne peuvent être expliqués par la distance avec les établissements scolaires, puisque la grande majorité des quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin sont équipés d'au moins une école maternelle dans le quartier ou dans un rayon de 100 mètres autour.

* Les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) regroupent les collèges et écoles dans lesquels des difficultés sociales sont rencontrées. Les Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcés (REP+) regroupent les établissements où les difficultés sociales ont de fortes incidences sur la réussite scolaire.



Part d'enfants scolarisés ayant moins de 3 ans

Chiffres pour
les territoires
de la **CALL**,
CAHC et
CABBALR

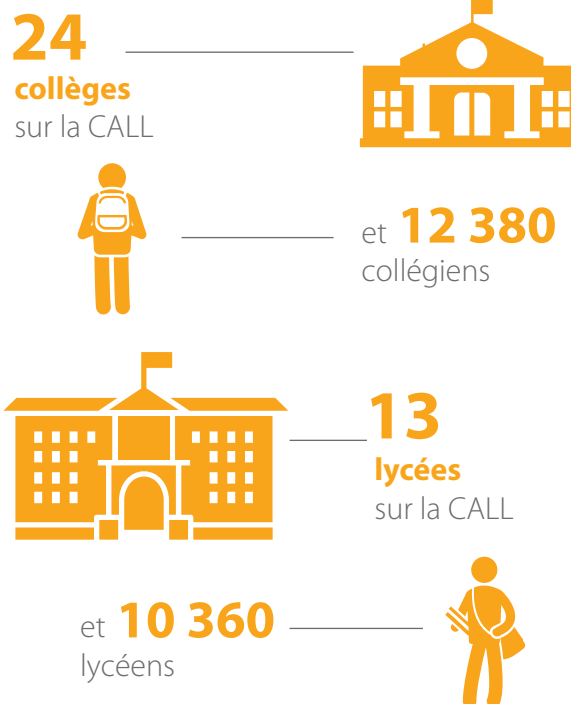


Établissements du 2nd degré

En septembre 2017, on trouvait sur la CA de Lens-Liévin 24 collèges, dont 2 privés sous contrat. Parmi ces collèges 9 sont en REP, 5 sont en REP+ et 10 ne sont pas en Education Prioritaire. Cette même année, sur les 12 380 élèves fréquentant les collèges du territoire, 13,6% étaient inscrits dans des établissements privés. C'est moins que dans le département du Pas-de-Calais, puisqu'en 2017, 18,8% des élèves de collèges étaient scolarisés dans le secteur privé.

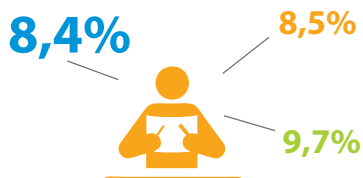
On comptabilisait par ailleurs 13 lycées, dont 2 lycées généraux et technologiques, 4 lycées polyvalents et 7 lycées professionnels. 10 356 élèves fréquentaient ces 13 lycées de l'agglomération en 2017. Un seul lycée privé sous contrat est recensé sur le territoire et regroupe 11,9% des élèves de lycée. C'est de nouveau moins que dans le département, puisque 13,3% des élèves de lycée du Pas-de-Calais étaient inscrits dans le privé en 2017.

Le territoire comprenait également en 2017 un Établissement Régional d'Enseignement adapté (EREA), implanté à Liévin et avec 121 élèves.



Retard Scolaire en 6^{ème}

Chiffres pour les territoires de la **CALL**, **CAHC** et **CABBALR**



Retard Scolaire en 3^{ème}



Retard scolaire

La part d'élèves en retard scolaire* à l'entrée en 6^{ème} est légèrement plus faible sur la CA Lens-Liévin que sur le reste du PMA. En effet, alors que sur l'agglomération le taux de retard à l'entrée en 6^{ème} est de 8,4% en 2017, celui-ci est de 8,5% sur la CAHC et de 9,7% sur la CABBALR.

Concernant l'entrée en 3^{ème} en 2017, on observe un taux de retard scolaire plus important sur la CA Lens-Liévin (12%) que sur la CABBALR (11,2%), mais identique à celui de la CAHC (12%). Néanmoins, on note une baisse de ces retards entre 2015 et 2017 sur l'ensemble du PMA. En effet en 2015, la part de retard scolaire à l'entrée en 3^{ème} était de 19,2% sur la CALL, 19,8% sur la CAHC et 18% sur la CABBALR.

Que ce soit à l'entrée en 6^{ème} ou à l'entrée en 3^{ème} sur la CA Lens-Liévin, les filles représentent une part plus faible que les garçons des élèves en retard scolaire. En effet, parmi les élèves de l'agglomération en retard scolaire en 6^{ème}, 44,3% sont des filles. Elles représentent 42,2% des élèves en retard scolaire en 3^{ème}.

Ainsi, on remarque deux phénomènes :

- 1) une augmentation de la part des élèves en retard scolaire entre l'entrée en 6^{ème} et l'entrée en 3^{ème}. Cette augmentation peut être liée au recours au redoublement qui est plus important dans le secondaire que dans le primaire;
- 2) Un écart filles/garçons concernant les retards scolaires qui augmente entre la 6^{ème} et la 3^{ème}. Autrement dit, au collège, les filles redoublent moins que les garçons.

*hors UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) et SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

Orientation scolaire

A l'issue du collège, les élèves ont le choix entre différentes orientations. Au sein de la CA de Lens-Liévin, 38,3% des élèves scolarisés deux ans après la troisième sont inscrits en 1ère générale (37,4% sur la CAHC et 44,2% sur la CABBALR), 28,7% sont inscrits en classe de 1ère professionnelle (25,2% sur la CAHC et 22% sur la CABBALR), 20,2% sont en 1ère technologique (20,2% sur la CAHC et 19,4% sur la CABBALR) ; 2,9% sont inscrits en deuxième année de CAP (5,4% sur la CAHC et 5,3% sur la CABBALR). En outre, 3,5% sont référencés comme "redoublants" sur la CALL alors que c'est le cas de 4,5% des élèves scolarisés deux ans après la 3^{ème} sur la CAHC et de 2,7% sur la CABBALR. Par ailleurs, 6,2% des élèves scolarisés deux ans après la 3^{ème} sont classés dans la catégorie "Autres formations" sur la CALL alors que c'est le cas de 7,2% pour la CAHC et de 6,2% pour la CABBALR.

On note que le profil des élèves de la CA de Lens-Liévin est sensiblement identique à celui des élèves de la CAHC (à la différence de la CABBALR).

Orientation vers des filières professionnalisantes

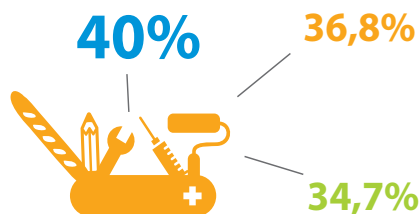
Parmi l'ensemble des lycéens de la CA de Lens-Liévin, 40% sont scolarisés en filières professionnelles en 2017. C'est plus que sur la CAHC (36,8%) et la CABBALR (34,7%).

Les élèves habitant un quartier prioritaire auront plus tendance à être inscrits en filières professionnelles plutôt que générales ou technologiques, que l'ensemble des élèves habitant dans l'agglomération. On observe toutefois des variations en fonction des quartiers prioritaires, par exemple la part de lycéens inscrits en filières professionnelles est moins importante à République Cité-4 qu'à Blum-Salengro-109.

Cette orientation plus importante vers les filières professionnelles plutôt que générales ou technologiques des élèves résidant en quartiers prioritaires se retrouvent également à l'échelle nationale. Celle-ci peut être liée à de "l'autocensure" de la part des élèves qui, bien qu'ayant un niveau suffisant, s'orientent vers des filières moins prestigieuses, en raison d'aspirations plus faibles. Cela peut également s'expliquer par une orientation "subie" par les parents qui ont eux-mêmes suivis ce type de parcours ou par l'institution scolaire.

Alors que sur l'agglomération la part de lycéens garçons (58%) scolarisés en filières professionnelles est plus importante que la part de filles (42%), on observe une tendance inverse dans plusieurs quartiers prioritaires. Par exemple dans la Cité 12-14, 55 % des élèves inscrits en filières professionnelles en 2017 sont des filles. Il semble donc que les filles qui résident en quartiers prioritaires ont plus tendance à se tourner vers les filières professionnelles que les autres élèves de genre féminin du territoire. De plus, les filles sont globalement plus présentes que les garçons en filières générales et technologiques. En effet, à l'échelle de l'agglomération, 56% des élèves inscrits en filières générales et technologiques sont des filles. A l'échelle des quartiers prioritaires, on remarque qu'à l'exception

Part de **lycéens** scolarisés en **filières professionnelles** en 2017



Chiffres pour les territoires de la **CALL**, **CAHC** et **CABBALR**

de quatre d'entre eux, les filles sont systématiquement majoritaires parmi les élèves des filières générales et technologiques.

Ainsi, quelle que soit la filière choisie, les filles résidant en quartiers prioritaires représentent une part plus importante que leurs homologues masculins parmi les lycéens. Il apparaît donc que les filles qui habitent en quartiers prioritaires ont des scolarités plus longues que les garçons.

Réussite au Baccalauréat

En 2017, au sein des établissements situés sur la CA de Lens-Liévin, le taux de réussite au Baccalauréat était de 82%. Dans le Département du Pas-de-Calais, ce taux de réussite était de 87%. Il était de 85% sur la CAHC et la CABBALR.

La réussite des élèves de l'agglomération varie en fonction des Baccalauréats. En effet, la réussite au Baccalauréat Général est de 82,3% parmi les lycéens scolarisés dans un établissement de l'agglomération (89,1% dans le Pas-de-Calais, 86,7% sur la CAHC et 89,8% sur la CABBALR); elle est de 77,9% pour les lycéens au Baccalauréat professionnel (81,1% dans le Département, 80,8% CAHC et 75,2% CABBALR) et de 88% pour le Baccalauréat Technologique (90,9% dans le Pas-de-Calais, 87,5% CAHC et 89% CABBALR).

Ainsi, on observe de moins bons résultats d'admissibilité au Baccalauréat professionnel au sein de l'agglomération et de moins bons résultats, tout type de Baccalauréat confondu dans l'agglomération en comparaison du Département. De même, les résultats sont globalement plus mauvais sur la CALL que sur la CAHC et la CABBALR.

Niveau de formation initiale

Parmi les personnes de plus de 15 ans non scolarisées de la CA de Lens-Liévin en 2016, 38,4 % n'ont aucun diplôme ou sont titulaires du BEPC. C'est le cas de 37,1% de la population de la CAHC et de 33,8% de celle de la CABBALR et de 34,8% de la population du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, 28,4% des plus de 15 ans non scolarisés de l'agglomération possèdent un diplôme de type CAP ou BEP. C'est le cas de 27,7% de la population du Département, de 27,5% de celle de la CAHC et de 29,2% de celle de la CABBALR.

La part de personnes de plus de 15 ans non scolarisées, pour lesquelles le Baccalauréat est le diplôme le plus élevé, est inférieure sur la CA de Lens-Liévin (16,8%) à celles de la CAHC (17,4%), la CABBALR (17,5%) et du Département (17,2%). La part de personnes qui sont diplômées de l'enseignement supérieur est également plus faible sur la CA de Lens-Liévin (16,4%) que sur les autres EPCI du PMA : 17,9% pour la CAHC et 19,6% pour la CABBALR, et le Département (20,3%).

Ainsi, le niveau de formation est plus faible sur la CA de Lens-Liévin que dans le Département, avec une part de personnes de plus de 15 ans non scolarisées sans aucun diplôme qui est plus importante, et une part de personnes avec un diplôme de l'enseignement supérieur plus faible.

Parmi les **non-scolarisés** de **+ de 15 ans**, en 2016 :



16,4 % ont comme diplôme le plus élevé un diplôme de **l'enseignement supérieur**

16,8 % ont comme diplôme le plus élevé le **Baccalauréat**

25%

des habitants de la **CALL** ont **moins de 18 ans**

7,7%

des habitants de la **CALL** ont **entre 18 et 24 ans**



29,5%

des **16-25 ans** de la CALL sont **sans emploi** et ne sont **pas scolarisés**

Conclusion

- On constate sur la CA de Lens-Liévin une situation scolaire générale plus dégradée que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane, mais légèrement plus favorable que sur la CA d'Hénin-Carvin.
- On remarque des situations variées entre les quartiers prioritaires, mais qui restent plus négatives que sur le reste de l'agglomération. La part d'élèves en retard scolaire est plus importante dans les quartiers prioritaires que sur le reste de l'agglomération et la part de lycéens inscrits en filières professionnelles est plus importante dans les quartiers prioritaires que sur la CA de Lens-Liévin.
- On observe, au lycée, une division filles/garçons dans les choix scolaires qui est plus importante au sein des quartiers prioritaires que dans le reste de l'agglomération. En effet, les lycéennes habitant en quartiers prioritaires sont majoritaires par rapport aux garçons en filières générales et technologiques, ainsi qu'en filières professionnelles. Ainsi, elles semblent avoir des scolarités plus longues que les garçons habitant ces mêmes quartiers, alors que cette différence n'est pas notable dans le reste de l'agglomération.
- On remarque plus globalement une admissibilité plus faible au Baccalauréat dans la CA de Lens-Liévin que dans le Département et un moins bon niveau de formation initiale sur l'agglomération par rapport au Département.

Santé

Introduction



Centre hospitalier de Lens

La CA Lens-Liévin s'est dotée d'un Contrat Local de Santé pour la période 2019-2023. Trois orientations stratégiques ont été définies : Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé; Améliorer l'accès à la prévention et aux soins, notamment des personnes les plus démunies ; Promouvoir la santé des enfants et des jeunes.

Les grands éléments des diagnostics réalisés sur le territoire de l'agglomération font état de fragilités sociales et sanitaires importantes. Bien que des éléments d'analyse sur la santé des habitants des quartiers prioritaires ne soient que peu disponibles, les problématiques sanitaires sont intrinsèquement liées aux problématiques socio-économiques d'une population. On peut ainsi supposer que l'état de santé de la population de ces quartiers et leurs conditions d'accès aux soins soient encore plus dégradées ou difficiles.

Rappel méthodologique

Peu de données sont disponibles à l'échelle des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Dans la présente fiche il s'agit :

Des données de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pour les années 2015-2016-2017, permettant de suivre l'accès aux droits des populations vivant en quartiers prioritaires.

Des données de la CPAM de l'Artois pour l'année 2018 pour l'accès aux soins.

Du fichier de la base des équipements de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois pour l'offre de santé (recensement entre novembre 2016 et février 2017, avec correctifs suite aux remontées des acteurs locaux).

Les données traitant de la densité de médecins libéraux et du recours à ces derniers sont issues du site internet CartoSanté de l'ARS.

État de santé de la population

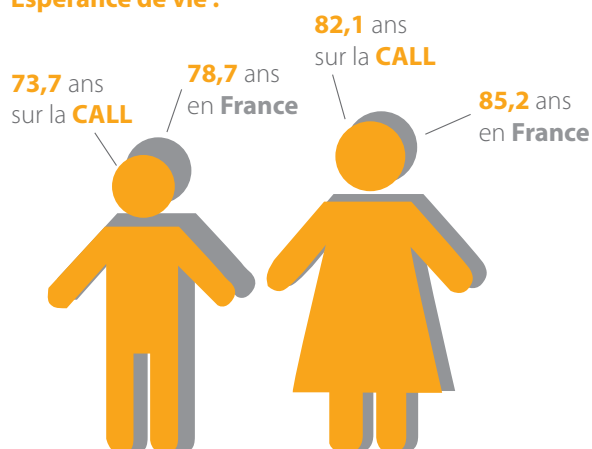
Les indicateurs pour mesurer l'état de santé de la population sont relatifs à l'espérance de vie des habitants d'un territoire et à la mortalité.

L'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes de l'agglomération sont parmi les plus faibles de la région Hauts-de-France. Un homme sur la CA de Lens-Liévin a une espérance de vie de 73,7 ans, soit 5 années de moins que la moyenne française. Pour les femmes, cet écart est plus réduit (3,1 années) puisqu'elles ont une espérance de vie de 82,1 ans.

Cette plus faible espérance de vie s'explique par une surmortalité importante (+35%) et notamment par des taux élevés de mortalité prématurée, avec une surmortalité de 64,5% des moins de 65 ans sur la CA de Lens-Liévin par rapport au reste de la France. Lorsque l'on s'intéresse aux mortalités par grandes pathologies, on observe également une surmortalité de 33% sur la CALL par cancers et de 27% pour les maladies de l'appareil circulatoire. En outre, on observe une surmortalité de 28% par causes externes (accidents domestiques, de transports, suicides, etc.)

Le territoire de la CALL est plus fortement touché par la mortalité prématurée, par cancers et causes externes que ses voisins de la CAHC et de la CABBALR (cf. Tableau p9). Cela pose donc des questions quant à l'accès aux soins, au non-recours ou au recours-tardif, ainsi qu'aux comportements à risque.

Espérance de vie :



Données de l'OR2S sur la mortalité (2008-2014)

Données de l'OR2S (2008-2014)	CA Lens-Liévin	CA Hénin-Carvin	CA Béthune-Bruay-Artois Lys Romane	Région	France Métropolitaine
Taux Standardisé de mortalité (TSM) pour 100 000 personnes	1043,80 +35%	1013,10 +31%	1007 +31%	932,7 +21%	771,3
TSM par cancers pour 100 000 personnes	299,7 +33%	296 +32%	289,9 +29%	263,9 +18%	224,5
TSM par maladies de l'appareil respiratoire pour 100 000 personnes	247,7 +27%	254,9 +30%	258 +32%	235,2 +20%	195,6
TSM par causes externes pour 100 000 personnes	69,2 +28%	58,8 +9%	70,7 +31%	64,1 +18%	54,1

Affections Longue Durée

Les affections de longue durée (ALD) sont des maladies graves et/ou chroniques nécessitant des soins réguliers s'étalant sur une durée supérieure ou égale à 6 mois. Les ALD entraînent des soins et traitements avec des frais importants. C'est pourquoi, certaines sont exonérantes (maladies graves et chroniques) avec une prise en charge à 100% de l'assurance maladie. Toutefois, certaines sont non exonérantes restent à charge de l'assuré et de sa complémentaire santé (ex: arrêts de travail et soins continus sur une période de plus de 6 mois). Les soins et traitements entraînent la plupart du temps des frais importants difficilement supportables pour le patient. Cela est particulièrement le cas dans un territoire où le revenu annuel médian disponible par unité de consommation en 2016 est de 16 803€ (contre 20 809€ en France métropolitaine).

Le taux de prévalence des ALD sur la CALL est très légèrement plus élevé qu'en France, avec 18,4% de la population concernée contre 18,1%. En revanche, il est plus faible sur les quartiers prioritaires :16,7% en moyenne pour ceux de la CALL. Cela peut s'expliquer par la jeunesse des habitants des quartiers prioritaires tandis que ce type de maladies touche plus fortement les personnes les plus âgées. Parmi les principales ALD, on observe une prévalence forte du Diabète (1 et 2) sur le territoire et des cancers.

Droits de santé

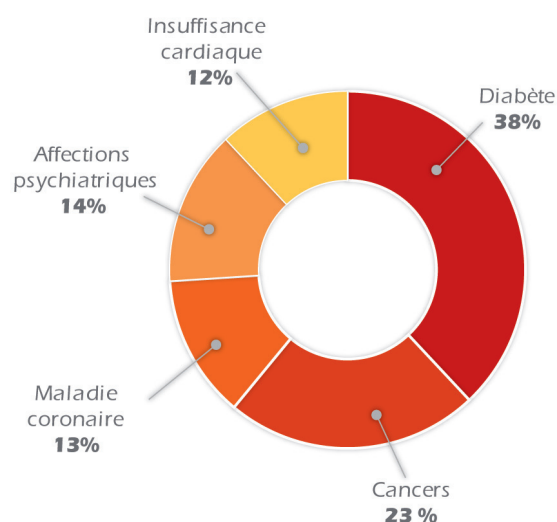
29 924 habitants de la CALL n'ont pas déclaré de mutuelle en 2018, soit 14,3% des bénéficiaires de la CPAM. On ne remarque pas d'écart avec les deux autres EPCI du PMA, puisque 14,2% des bénéficiaires de la CPAM n'ont pas déclaré de mutuelle sur la CABBALR et 14,4% sur la CAHC.

Sur le territoire de la CALL, parmi les 29 924 habitants qui n'ont pas déclaré de mutuelle en 2018, 8 024 vivent en quartiers prioritaires, soit 27%. En moyenne dans ces quartiers du territoire, 14,4% des bénéficiaires de la CPAM n'ont pas de mutuelle. Ainsi, nous n'observons pas de différences entre les quartiers prioritaires et l'EPCI concernant les mutuelles.

On remarque que les habitants des quartiers prioritaires sont plus nombreux à bénéficier de l'Aide à la Complémentaire Santé (5,8% contre 4,1% dans l'agglomération), et sont également plus nombreux à bénéficier de la CMUC (31,7% contre 17,8%). Ces écarts peuvent traduire les effets de seuils qui touchent en particulier les travailleurs pauvres. La part impor-

PRINCIPALES AFFECTIONS LONGUE DURÉE

en 2016 sur la Communauté d'Agglomération de LENS LIÉVIN



Bénéficiaires de la



31,7% dans les QPV

17,8% sur la CALL

tante d'habitants sans mutuelle peut aussi expliquer le recours plus important au médecin généraliste plutôt qu'au médecin spécialiste dont les honoraires sont plus élevés.

Dans les quartiers prioritaires de la CALL, en moyenne 6% des bénéficiaires de plus de 16 ans, n'ont pas de médecin traitant, contre 5,1% à l'échelle de l'EPCI.

En 2017, parmi les allocataires de la CAF de l'agglomération, 9,3% bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette même année, en moyenne 10,3% des allocataires de la CAF habitant les quartiers prioritaires bénéficiaient de cette allocation. En 2016, 1 502 enfants entre 0 et 19 ans sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, soit 2,3% des enfants de l'agglomération contre 2% dans la région.

Campagnes de dépistages

On observe une très faible participation aux campagnes de dépistage organisées sur les cantons de la CALL. En effet, en ce qui concerne le cancer du sein, alors qu'en 2018 la part de bénéficiaires de la CPAM éligibles au dépistage était de 12,5%, la moitié, soit 6,5% des bénéficiaires CPAM y ont participé.

L'écart entre la part de bénéficiaires éligibles et de participants est encore plus fort en ce qui concerne les dépistages du cancer colo-rectal. Alors qu'en 2018, 27,6% des bénéficiaires CPAM étaient éligibles au dépistage, 6% y ont participé.

Ainsi, les habitants de la CALL semblent être plus réceptifs aux campagnes de dépistages du cancer du sein que du cancer colo-rectal. Cela peut notamment s'expliquer par un recours plus fréquent au médecin généraliste et spécialiste par les femmes* que par les hommes, ainsi que par une plus grande publicisation à l'échelle nationale des campagnes de dépistage du cancer du sein que du cancer colo-rectal.

* Montaut A. Santé et recours aux soins des femmes et des hommes. Premiers résultats de l'enquête Handicap-Santé 2008. Études et résultats N° 717 - février 2010. DREES.

Offre de santé

La densité de médecins généralistes est plus faible sur la CALL que sur ses voisins du PMA et qu'en France. En effet, on comptabilisait en 2018 7,7 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants, contre 8,9 à l'échelle nationale, 8,8 à l'échelle de la CAHC et 7,9 à l'échelle de la CABBALR. En 5 années la densité de médecins généralistes a baissé, puisqu'en 2013 on en comptabilisait 8,4 pour 10 000 habitants sur la CALL et 9,4 pour 10 000 habitants à l'échelle nationale. La densité de dentistes est également faible sur le territoire, puisqu'en 2018 on en comptait 3,6 pour 10 000 habitants, contre 5,3 à l'échelle nationale, 3,7 sur la CABBALR et 5,4 sur la CAHC.

En revanche, la densité d'infirmiers libéraux est assez bonne sur le territoire et est supérieure à la moyenne française. En effet, en 2018 on comptait 15 infirmiers libéraux pour 10 000 habitants sur la CALL (15,8 sur la CABBALR et 15,5 sur la CAHC) contre 14,4 pour 10 000 habitants en France.

Bien que l'offre de médecins généralistes et dentistes libéraux soit faible sur le territoire de la CALL, elle peut néanmoins être compensée par la proximité la MEL et l'Arrageois. Mais c'est surtout l'offre de médecins salariés Filiéris qui vient compenser le manque de médecins libéraux. En effet, le nombre de médecins salariés sur le territoire vient relativiser le manque de médecins libéraux. Ainsi, d'après l'ARS en 2017, le territoire de la CALL comptait 146 médecins généralistes salariés (contre 178 en libéral), 192 médecins spécialistes salariés (contre 36 en libéral). En revanche, le nombre de dentistes salariés est assez faible puisqu'il est de 10 en 2017 contre 86 en libéral. L'offre de médecins salariés permet donc de compenser le peu d'attractivité de l'agglomération pour les médecins libéraux.

L'offre étant plutôt hétérogène sur le territoire de la CALL, on remarque deux zones différentes dans le nouveau zonage prioritaire des médecins généralistes de l'ARS. Noyelles-sous-Lens, Sallaumines et Méricourt

sont en "Zone d'Intervention Prioritaire", 23 communes et les quartiers prioritaires des communes de Loison-sous-Lens, Lens, Liévin et Angres sont en "Zone d'Action Complémentaire". Ce zonage concerne les territoires moins impactés par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore. Les médecins qui s'y installent bénéficient des dispositifs du plan national d'accès aux soins ainsi que des aides des collectivités territoriales. Il s'agit des territoires avec un faible niveau d'accessibilité aux soins, ou potentiellement fragile. Les médecins s'y installant disposent ainsi d'un ensemble d'aides : dispositifs d'aide au maintien et à l'installation, mesures du plan national d'accès aux soins, exonérations fiscales sur les revenus de la permanence des soins ambulatoires ainsi que des aides des collectivités territoriales.

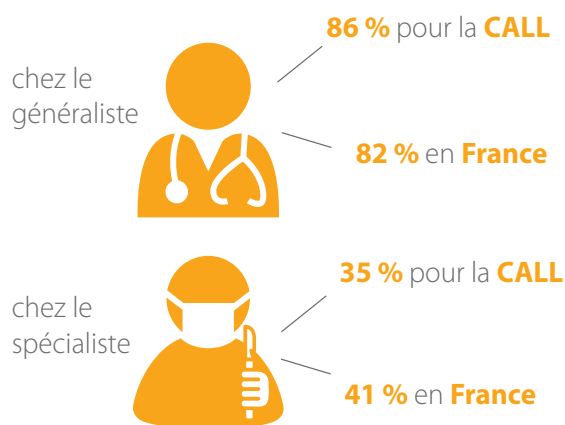
En 2017, la CALL a une part de médecins généralistes de moins de 40 ans de 10% (contre 16% en France) et une part de médecins généralistes de plus de 55 ans de 59,8% (contre 54,5% en France et dans le département). Le vieillissement des médecins du territoire est donc un enjeu important.

Recours aux soins

En 2018, 86% de la population de la CALL a eu recours à des soins généralistes. C'est moins que sur la CAHC (88,7%) et la CABBALR (87,4%), mais plus qu'en France (82%). En revanche, 35% de la population de la CALL a eu recours à des soins spécialistes. C'est le cas de 40,8% des Français, de 36,5% des habitants de la CAHC et de 37,1% de ceux de la CABBALR. Ainsi, les habitants de la CALL semblent moins consommateurs de soins médicaux que leurs voisins du PMA.

Les populations les plus pauvres sont celles qui ont le moins recours aux soins et particulièrement les soins spécialistes, pour autant lorsqu'elles consultent un médecin généraliste, elles s'y rendent plus souvent que le reste de la population. La rupture dans le parcours de soins et le recours aux soins spécialistes peut alors s'expliquer par des contraintes financières ou encore des difficultés de mobilité.

Recours aux soins



Offre médico-sociale

HANDICAP

On recense 18 établissements accueillant un public handicapé sur le territoire de type foyer d'hébergement, d'accueil, pour adultes ou enfants.

PERSONNES ÂGÉES

On comptabilise 30 établissements sur le territoire: 18 EHPAD et 13 Résidences Autonomie. Par ailleurs, 7 béguinages sont implantés sur le territoire. Sur la CALL, on comptabilise 1 540 places en EHPAD. Au vu du nombre de places en EHPAD et du nombre personnes de plus de 80 ans sur l'EPCI, on recensait en 2017 118 places pour 1 000 habitants de plus de 80 ans, contre 122 pour la CAHC, 136 dans le Pas-de-Calais et 157 dans la Région. La problématique de la capacité d'accueil des personnes âgées dépendantes est donc importante sur le territoire.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL, HÉBERGEMENT, SERVICES :

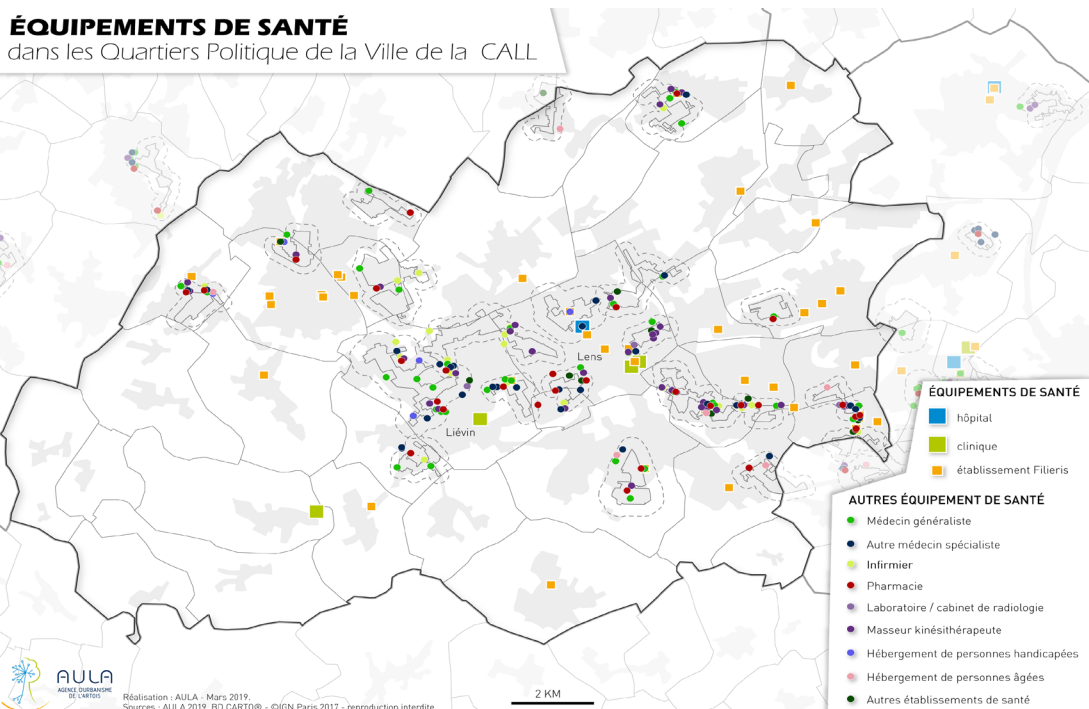
2 établissements de Protection de l'enfance : 1 à Aix-Noulette et 1 à Bully-les-Mines.

2 Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Lens et Liévin.

5 établissements de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I), 2 à Lens, 1 à Liévin, 1 à Bully-les-Mines et 1 à Avion.

6 Centres Médico-Psychologique (C.M.P) : 2 à Lens, 2 à Liévin, 1 à Avion et 1 à Harnes.

D'après le fichier FINESS 2018, on comptabilise 86 pharmacies sur le territoire de la CALL, dont 7 pharmacies des mines.



Conclusion

- Les indicateurs révèlent un état de santé de la population dégradé avec une surmortalité élevée, se traduisant par une espérance de vie plus faible que dans la région ou en France Métropolitaine.
- On observe une forte prévalence du diabète par rapport à la moyenne française et une prévalence plus importante sur le territoire des cancers et insuffisances cardiaques.
- Les habitants de la CALL se rendent, plus que les français, chez le médecin traitant. Puisqu'ils sont 85,9% à s'être rendus chez le médecin généraliste en 2017. Néanmoins, on remarque un recours aux soins plus faible auprès des spécialistes, où seulement 35% de la population s'est rendue en 2017.
- En termes d'accès aux droits de santé, on ne remarque pas de grands écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.
- Si la densité de médecins libéraux est un enjeu dans le territoire de la CALL, cette problématique peut être relativisée par l'offre de médecins salariés. Néanmoins, la question des ruptures dans les parcours de soins liées à l'accès physique ou financier du corps médical reste importante.

Habitat et Peuplement



Cité 12-14 à Lens

Introduction

Par ses caractéristiques, l'habitat est l'un des principaux enjeux des Contrats de Ville. Ainsi, quelles sont les particularités de l'habitat dans les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin en comparaison du reste du parc ? Quels profils pour les occupants du parc social ? Quels leviers pour agir contre les inégalités socio-spatiales ?

Rappel méthodologique

- Peuplement et composition sociale des quartiers prioritaires : INSEE 2015, CNAF 2017 ; FiLoSoFi 2015
- Caractéristiques de l'occupation du parc social : Données OPS (2016), tirées du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la Convention Intercommunale du Logement.
- Données sur la vacance résidentielle : Fichiers Fonciers 2018
- Données sur les logements sociaux : RPLS 2018 ; SNE 2018

Peuplement : composition sociale des quartiers prioritaires

En 2013, 56 398 personnes vivaient en quartier prioritaire sur la CA de Lens-Liévin, soit 23,2% de la population de l'agglomération. C'est une part plus importante que sur la CAHC (12,5% des habitants de l'EPCI habitent en quartiers prioritaires) et la CABBALR (14,3%).

Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune (cf. Fiches quartiers).

23,2%

de la population
de la **CALL**
habite en **QPV**



Caractéristiques socio-démographiques

En 2017, la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA est de 23,2% sur la CA de Lens-Liévin. Cette part est plus élevée que dans les autres agglomérations du PMA. En effet, elle est de 18,2% sur la CABBALR et de 19,4% sur la CAHC. Dans les quartiers prioritaires de la CALL, cette part est comprise entre 22,4% (3 Cités - Mazingarbe) et 41,4% (Sellier Cité 4 - Lens).

En 2015, la part des moins de 25 ans sur la CA de Lens-Liévin est de 33%. Cette part est de 33,2% sur la CAHC et de 31,4% sur la CABBALR. Dans les quartiers prioritaires, la part des moins de 25 ans est plus importante que sur l'agglomération puisqu'elle est comprise entre 33,8% (Quartier Maroc-La Canche - Méricourt et Rouvroy) et 45,7% (Cité 2 - Lens).

Cette même année, la part des plus de 75 ans est de 8,4% sur la CALL, contre 8% sur la CAHC et 8,4% sur la CABBALR. Dans les quartiers prioritaires de la CALL, cette part est comprise entre 3,5% (Grande Résidence) et 11,9% (Camus - Angres).

Revenus des habitants

Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune (cf. Fiches quartiers).

Dans les quartiers prioritaires de la CALL, le revenu médian annuel disponible par UC est compris entre 13 565€ pour le plus haut (Camus - Angres) et 11 922€ pour le plus bas (Grande Résidence - Lens, Vendin-le-Vieil et Loison-sous-Lens).

Sur la CA de Lens-Liévin, le taux de pauvreté est de 25,9% en 2015. Celui-ci est de 20,2% sur la CABBALR et de 23,5% sur la CAHC. Dans les quartiers prioritaires de la CALL, la part de la population sous le seuil de pauvreté est comprise entre 38,3% pour le taux le plus bas (Camus - Angres) et 53,1% pour le plus haut (Grande Résidence - Lens, Vendin-le-Vieil et Loison-sous-Lens).

Revenus par quartiles

	1 ^{er} quartile	2 ^{ème} quartile	3 ^{ème} quartile	4 ^{ème} quartile
CALL	inférieur à 12 185€	entre 12 185€ et 16 556€	entre 16 556€ et 21 896€	supérieur à 21 896€
CAHC	inférieur à 12 614€	entre 12 614€ et 16 979€	entre 16 979€ et 22 125€	supérieur à 22 125€
CABBALR	inférieur à 13 035€	entre 13 035€ et 17 740€	entre 17 740€ et 23 323€	supérieur à 23 323€

Clé de lecture : En 2015, 25% des ménages de la CALL avaient un revenu annuel disponible inférieur à 12 185€.

Le parc social de l'agglomération et des quartiers prioritaires

Des logements sociaux très présents dans le cœur urbain

En 2018, d'après les données du RPLS, 48,3% des résidences principales de la CA de Lens-Liévin sont des logements locatifs sociaux. Ceux-ci sont principalement situés dans le cœur urbain de l'agglomération (cf. carte Part de logements sociaux sur la CALL, p14). Trois bailleurs principaux se partagent 88% du parc social de l'agglomération: Maisons et Cités (47%), Pas-de-Calais Habitat (21%) et SIA Habitat (20%). Parmi les logements sociaux de l'EPCI, 80,5% sont loués, 10% sont "occupés avec ou sans contrepartie financière" (ce que l'on appelle communément les "logés gratuits", dont parmi ceux-ci les ayants-droits des mines), 7% sont "vides" et 2,2% sont "vacants".

En 2018, 48 286 logements font partie du parc social de l'agglomération. Parmi ces logements, 28 467 (soit 59%) sont situés en dehors des quartiers prioritaires et 19 819 logements (soit 41%) sont dans les 21 quartiers prioritaires que compte l'agglomération.

Le parc social de l'agglomération est plus ancien que le parc social français. En effet, 49,6% des logements sociaux de la CALL ont été construits il y a plus de 60 ans, contre 12,9% en France. Autre différence entre le parc social de l'agglomération et le parc social français, la majorité de logements individuels (69,7% à l'échelle de la CALL contre 56% à l'échelle du pays). Cela s'explique par l'intégration de Maisons et Cités au parc social.

Une similitude du parc social situé dans ou hors quartier prioritaire

On observe peu de différences en termes de caractéristiques du parc social sur la CA de Lens-Liévin, selon qu'il soit ou non dans un quartier prioritaire.

En 2016, la différence de montant de loyer (hors charges) dans les quartiers prioritaires et en dehors est très faible : en moyenne 5,4€/m² dans les quartiers et 5,6€/m² hors quartiers prioritaires. Cette faible distinction de prix de loyer est un indicateur de la proximité entre les situations socio-économiques des habitants du parc social situé dans les quartiers prioritaires et les habitants du parc social en dehors de ces quartiers.

Le parc de logements est plus ancien dans les quartiers prioritaires qu'il ne l'est en dehors de ces quartiers. Alors que 47% du parc social de l'agglomération a été construit avant 1975, c'est le cas de 64% des logements sociaux dans les quartiers prioritaires. Cela s'explique par la forte représentation des cités minières dans les quartiers prioritaires. Toutefois, des réhabilitations du parc de logements sont menées dans le cadre de programmes particuliers (cf. p15) ou des plans stratégiques de patrimoine des agglomérations.

Les logements sont de taille moyenne : 1,5% sont des T1, 13,5% des T2, 34,5% des T3, 37,9% des T4 et 12,6% des T5 et +. Ainsi, les logements correspondent plus à des profils familiaux qu'à des ménages d'une personne. Cela s'explique par la prédominance du parc individuel, spécificité territoriale.

En 2016, le taux de mobilité dans le parc social de l'agglomération est de 9%. Le taux de mobilité est moins important sur les quartiers prioritaires (8%) qu'en dehors des quartiers prioritaires (10%). La mobilité serait encore plus faible dans le parc individuel, celui-ci étant très demandé. Cela peut donc constituer un frein pour le rééquilibrage du peuplement.

Caractéristiques des occupants du parc social

Il y a également peu de différences en termes de caractéristiques socio-démographiques des occupants du parc social sur la CA de Lens-Liévin, selon qu'ils résident ou non dans un quartier prioritaire.

Les quartiers prioritaires accueillent des ménages aux ressources plus précaires que les secteurs hors quartiers prioritaires : 65% des ménages en dessous de 60% des plafonds PLAI en quartiers prioritaires contre 58% hors quartiers prioritaires.

Les quartiers prioritaires ont des taux de bénéficiaires des APL plus élevés que dans le reste du territoire. Alors que dans les quartiers prioritaires en moyenne 63% des ménages habitant le parc social bénéficient des APL, c'est le cas de 56% des ménages du parc social qui habitent le reste du territoire.

On observe une problématique d'impayés de loyers plus marquée dans les quartiers prioritaires. En 2016, la part de ménages habitant dans le parc social de l'agglomération et n'ayant pas réglé son loyer depuis 3 mois ou plus est de 18%. Or, celle-ci était de 22% dans les quartiers prioritaires. Toutefois, dans certains quartiers prioritaires, le taux d'impayés de trois mois ou plus est plus faible que dans l'agglomération. (cf. Annexes, Tableau données Habitat).

Même si les quartiers prioritaires concentrent les ménages avec des difficultés socio-économiques sur le territoire de l'agglomération, la situation des habitants entre les territoires "prioritaires" et les autres est assez similaire. En effet, les difficultés observées en quartiers prioritaires se trouvent dans une moindre mesure, mais de manières assez significative en dehors de ces quartiers. Ainsi, même si l'on observe des fragilités plus importantes dans les quartiers prioritaires qu'en dehors de ceux-ci, les différences sont relativement peu marquées que ce soit en termes de peuplement ou de caractéristiques du parc social.

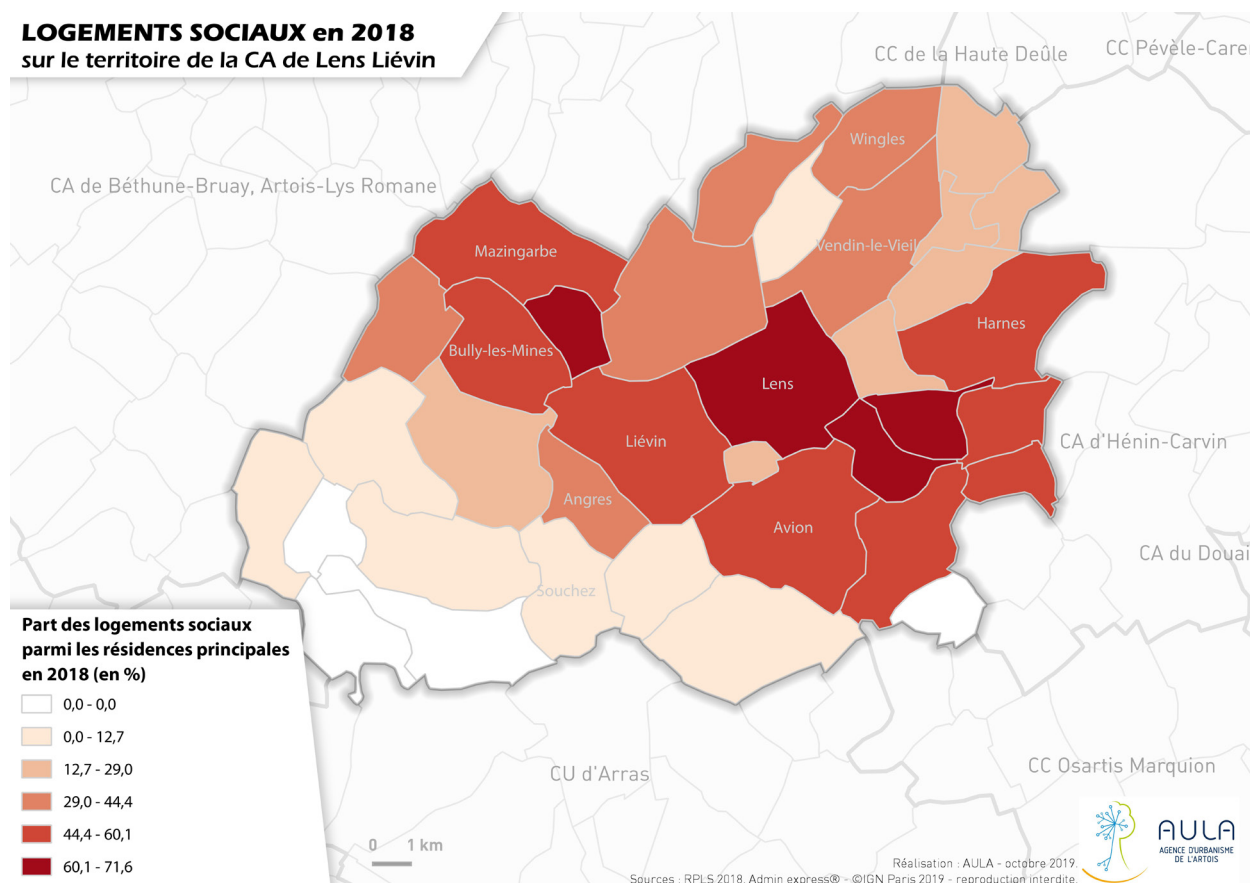
Demande et attribution de logements sociaux

Fin 2018, 10 253 demandes de logements étaient enregistrées sur la CALL. En 2016, 4 124 attributions de logements sociaux ont été réalisées. Alors qu'à l'échelle nationale le taux de pression est de 5,4 demandes pour une attribution, celui-ci était 3,1 dans l'EPCI. La demande est donc plutôt détendue pour le parc social de l'agglomération.

Sur l'ensemble des demandeurs, plus de la moitié habite déjà le parc social. En effet, 53% des demandes correspondent à des souhaits de mutation. En 2016, les demandeurs de logements sociaux sont en situation de fragilité économique : 49% sont au chômage ou sans emploi et 27% ont un emploi stable.

Ainsi, la faible demande pour des logements sociaux et les profils fragiles des ménages demandeurs rendent difficiles le changement de peuplement du parc social et des quartiers prioritaires de l'agglomération. Par ailleurs, cette faible demande peut jouer sur la désaffection du parc social collectif, celui-ci étant souvent moins attractif, et développer de la vacance.

LOGEMENTS SOCIAUX en 2018 sur le territoire de la CA de Lens Liévin



Le parc privé de l'agglomération et des quartiers prioritaires

Bien que fortement dotée en logements sociaux, la CA de Lens-Liévin comprend également un parc privé important. Si, dans la frange sud, le parc social est peu présent, la majeure partie des logements privés sont dans le coeur-urbain.

Le parc privé

Le parc privé de l'agglomération est majoritairement individuel puisque 80 % sont des logements individuels. Le parc privé se caractérise également par son ancienneté. En effet, près de 60% du parc privé a été construits avant 1974 (et les réglementations thermiques).

D'après les fichiers fonciers de 2018, le parc privé de l'agglomération comprend 60 874 logements. Parmi ceux-ci, 45 721 sont occupés par leurs propriétaires (75,1%) et 15 153 sont en location (24,9%).

Dans les quartiers prioritaires, le parc privé concerne 3 690 logements. 1 460 logements sont en location (soit 39,6%) tandis que 2 230 sont occupés par leurs propriétaires (soit 60,4%). Il semble donc que la location dans le parc privé est plus développée dans les quartiers prioritaires que dans le reste de l'agglomération. Cela interroge donc sur les locataires du parc privé situé en quartiers prioritaires. Ceux-ci logent-ils dans un parc social de "fait", bénéficient-ils de meilleures conditions d'habitat que dans le parc social ? Par ailleurs, comment développer l'accession à la propriété dans les quartiers prioritaires, et en particulier l'accession sociale, afin de favoriser les parcours résidentiels ascendant des locataires du parc ? Une réflexion est en cours pour favoriser l'accession sociale des ménages dans le parc ancien.

La vacance résidentielle

La CA de Lens-Liévin est marquée par une part importante de logements vacants. En effet, d'après les données 2018 des Fichiers Fonciers, 9% des logements de l'agglomération sont vacants. Cette vacance touche 11% des logements situés dans les quartiers prioritaires.

Parmi les logements vacants de la CALL, 59% sont vacants depuis moins de 2 ans, 22% sont vacants depuis une période de 2 à 5 ans et 19% sont vacants depuis 5 ans et plus. En plus d'observer une part plus importante de logements vacants dans les quartiers prioritaires, la durée de la vacance des logements dans ces quartiers semble être plus longue. Ainsi, parmi les logements vacants situés sur les quartiers prioritaires, 56% sont vacants depuis moins de 2 ans, 25% sont vacants depuis une période de 2 à 5 ans et 19% sont vacants depuis plus de 5 ans.

La vacance de logements dans les quartiers prioritaires peut s'expliquer par la non mise sur le marché de la location de logements qui seront concernés par des réhabilitations. Ces réhabilitations peuvent être liées aux programmes de rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU ou de l'ERBM (cf. p15), ou liées aux PSP (Plan Stratégique de Patrimoine) des bailleurs. Toutefois, des logements sociaux sont également vacants parce qu'ils ne trouvent pas preneurs. Il apparaît cependant que cela concernerait principalement les logements collectifs plutôt que les logements individuels. En effet, avec une demande de logements sociaux détendue et des logements individuels très demandés, les logements sociaux collectifs sont peu compétitifs sur le territoire.

Un parc dégradé

Étant plutôt ancien, le parc privé de l'agglomération comprend une part non négligeable de logements dont l'état est considéré comme "mauvais" (1%), "médiocre" (3%) ou passable (19%). Parmi ces logements en état passable à mauvais, 82% sont des

maisons individuelles privées, 15% sont des immeubles en monopropriété et 3% sont des copropriétés privées. L'ancienneté du parc privé et l'état dégradé d'une partie des logements renforcent l'enjeu de la réhabilitation énergétique sur le territoire. Des dispositifs sont mis en oeuvre pour traiter cet enjeu (voir ci-dessous) ainsi que celui du parc privé potentiellement indigne, qui concerne 11,8% des logements du parc privé.

Renouvellement urbain et cadre de vie

La CA de Lens-Liévin travaille à l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'agglomération que ceux-ci habitent ou non dans les quartiers prioritaires. Plusieurs outils sont mobilisés par l'agglomération pour mener à bien ses missions.

Les opérations sur le parc privé

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat : OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), PIG (Programme d'Intérêt Général). Ces dispositifs interviennent uniquement sur l'habitat privé, sous formes de subventions et sous conditions de ressources pour améliorer thermiquement les logements, assurer un meilleur confort ou les adapter aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Alors que les OPAH-RU se concentrent sur des zonages spécifiques, actuellement sur des secteurs précis de Lens, Liévin et Harnes, le PIG "précarité énergétique et habitat indigne" est une intervention plus diffuse sur le territoire. En outre, depuis 2020 et sur 13 communes volontaires de la CA l'autorisation préalable de mise en location (communément appelé permis de louer) a été déployée.

Les programmes de rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine interviennent pour leur part sur l'habitat (construction neuve, démolition, restructuration des logements, améliorations thermiques), les équipements publics (construction, réhabilitation) sur l'environnement urbain (voirie, cadre de vie et restructuration des espaces publics). Ces programmes concernent des sites spécifiques (cf. Carte p24). Actuellement sur le territoire de la CA de Lens-Liévin, on peut distinguer les programmes dans le cadre de l'ERBM et les programmes dans le cadre du NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) financé par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU)

Sur la CA de Lens-Liévin, trois quartiers prioritaires sont également des sites concernés par le NPRU. Si deux de ces sites sont à enjeu régional (République-Cité 4 et Calonne-Marichelles-Vent de Bise), le quartier Cité 12-14 est un site à intérêt national. Dans ces quartiers, les logements seront réhabilités, de nouvelles constructions seront réalisées et les espaces publics seront rénovés afin d'améliorer le cadre de vie.

Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

L'engagement pour le renouveau du bassin minier vise, entre autres, à réhabiter de nombreux logements miniers sur 10 ans (2018-2028). La CALL a programmé la rénovation de 29 cités sur son territoire, dont 21 sont situés dans le périmètre d'un quartier prioritaire. Les interventions sont échelonnées dans le temps, sur trois périodes.

La première période (2018-2020) concerne, sur le territoire de la CALL, les cités minières suivantes : Cité 10 de Béthune, Cité 4, Cité des Genettes, Cité du Parc, Cité de la Croisette, Cité Bellevue Ancienne, Cité 9, Cité des Alouettes.

La deuxième période (2021-2023) concernera les cités minières suivantes : Cité de la Souchez, Cité Piérard, Cité des Brebis, Cité du Transvaal, Cité n°11 de Béthune, Cité des Arbres, Cité 14 Est, Cité St Albert, Cité 2-5 de Calonne, Cité Riaumont, Cité des Petits Bois, Cité Anchin, Cité 10 de Lens.

La troisième période (2024-2026) concernera des cités minières suivantes : Cité du Bouvier, Cité n°2 de Béthune, Cité n°5 de Béthune, Cité du Grand-Condé, Cité de la Plaine, Cité 4/5 Sud.

Au total, sur le territoire communautaire, ce sont 4 500 logements qui seront rénovés sur 10 ans au titre de l'ERBM, principalement par Maisons & Cités et la SIA. Il est estimé à environ 30 000 le nombre de personnes vivant dans les cités ERBM.

Conclusion

- Les habitants des quartiers prioritaires sont dans des situations socio-économiques plus difficiles que le reste des habitants de la CA de Lens-Liévin. Leurs revenus sont moindres et plus souvent liés aux prestations sociales.
- On recense une part importante de logements sociaux sur le territoire de l'EPCI (48,3%) et particulièrement dans le cœur urbain. Parmi l'ensemble des logements sociaux de l'agglomération, 41% sont situés dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.
- Les occupants du parc social des quartiers prioritaires ont des caractéristiques socio-économiques proches des autres occupants du parc. En effet, certaines problématiques financières se retrouvent également en dehors des quartiers prioritaires (comme celle des impayés de loyers).
- Deux programmes de rénovation urbaines : le NPRU et l'ERBM vont permettre d'améliorer l'habitat et le cadre de vie dans plusieurs quartiers prioritaires de l'agglomération. En réhabilitant un certain nombre de logements, en rénovant les espaces publics et en construisant de nouveaux logements, ces quartiers offriront à leurs habitants un environnement plus confortable.

Économie et emploi



Louvre Lens Vallée

Introduction

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est un territoire qui poursuit sa phase de reconversion économique : en même temps qu'une tertiarisation du tissu économique, le territoire continue sa très nette désindustrialisation. Cette transition s'opère difficilement. Sur la période de 2007 à 2018 l'emploi est en recul de 3,16% sur l'agglomération, et de 2,80% à l'échelle du Pas de Calais.

En plus de cette phase de transition, ce recul de l'emploi doit être également imputé à la crise économique de 2008 (qui a suivi l'éclatement de la bulle des subprimes en 2007), qui a durement touché les entreprises du territoire. Il conviendra de plus de se poser la question de comment va réagir l'économie locale face aux mesures du confinement qui a démarré au mois de mars 2020, ainsi qu'aux transformations sociétales et économiques que la crise sanitaire va engendrer.

Rappel méthodologique et sources de données

Pour apprécier les dynamiques économiques à l'œuvre dans la CA de Lens-Liévin, nous traitons ici de plusieurs indicateurs thématiques : la création d'emploi, le stock et la création d'établissements et le chômage.

- Les dynamiques de l'emploi : nous analysons ici les données de l'emploi recensées par l'ACOSS-URSSAF, qui comportent les effectifs salariés et la masse salariale du secteur privé, à la commune et par année, d'après les déclarations sociales obligatoires des entreprises. Il n'existe pas de donnée de l'emploi à l'échelle des quartiers prioritaires.
- Le stock et la création d'établissements : les données INSEE relatives aux établissements (stock, création, transfert...) ne sont disponibles que pour 15 des 21 quartiers prioritaires de la CALL, pour l'année 2015. L'analyse est donc réalisée sur la base ces éléments. L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.
- Les informations sur les demandeurs d'emploi sont tirées de données Pôle Emploi au 31 décembre 2018, obtenues via un Partenariat avec la Direction Régionale de Pôle Emploi Hauts-de-France.

La création d'emploi

La période d'observation (2007 – 2018) permet de mettre en évidence les effets de la crise économique de 2008 sur les dynamiques de l'emploi sur le territoire. La CALL a ainsi perdu 1 673 emplois sur la période, soit 3,16% de ses effectifs salariés dans l'emploi privé. Toutefois, la distribution se fait de façon très disparate selon les 5 grands secteurs de l'économie sur le territoire.

On constate ainsi un fort recul de l'emploi dans le secteur de la construction : il perd plus de 16% de ses effectifs, soit plus de 950 emplois. Il faut de plus considérer que l'on observe une certaine spécialisation du tissu économique dans ce secteur sur l'agglomération par rapport à la moyenne départementale et nationale : le secteur pesait plus de 11% des effectifs en 2007, contre 8,5% à l'échelle nationale. Le secteur de la construction est traditionnellement très sensible à la conjoncture économique. C'est pourquoi compte tenu de sa structuration, le territoire de l'agglomération a été particulièrement touché par la crise. Malgré cela, le secteur conserve une part importante de l'emploi du territoire.

Le secteur de l'industrie est également en fort recul, avec 23,04% des emplois en moins entre 2007 et 2018. Le secteur ne représente plus que 12,7% des effectifs salariés du territoire, soit 3,6 points de moins que la moyenne nationale et 6,8 points que la moyenne départementale.

Le territoire de la CALL se désindustrialise nettement, et se tourne de plus en plus vers une économie de services.

Le secteur du « Commerce, transport, hébergement et restauration » est, avec 28,3% de l'emploi total, le deuxième pourvoyeur d'emploi sur la CA de Lens-Liévin. Globalement, le secteur a créé peu d'emplois entre 2007 et 2018 : moins de 400. Toutefois, lorsque l'on décompose la nomenclature on observe des disparités au sein du secteur :

- le commerce, qui pèse près de 15,5% des emplois de la CALL, perd 2,8% de ses effectifs (soit 231 emplois en moins),

- le secteur de l'hébergement et restauration progresse fortement : +16% (bien que cela ne représente que 226 emplois),

- le transport et entreposage augmente de façon importante également, avec près de 8,5% d'emplois supplémentaires (soit 386 emplois). Cette évolution porte le poids du secteur à près de 10% des emplois du territoire, signe d'une nouvelle spécialisation.

La dynamique de ce sous-secteur se démarque nettement celle que l'on observe à l'échelle du Pas de Calais, où l'emploi le progresse que de 3% sur la même période.

Nombre d'emploi et évolution

	CALL			PdC	
	Eff 2018	Évo 07-18	Poids 2018	Évo 07-18	Poids 2018
Industrie	6 505	-23,04%	12,69%	-21,44%	19,48%
Construction	4 907	-16,35%	9,57%	-14,87%	8,79%
Commerce, transports, hébergement et restauration	14 488	2,70%	28,27%	1,98%	31,41%
Services aux particuliers	10 531	6,56%	20,55%	9,94%	19,95%
Services aux entreprises	14 823	1,40%	28,92%	8,28%	20,36%
Total	51 254	-3,16%		-2,80%	

Le secteur des services est le premier pourvoyeur d'emplois salariés sur la CALL. Les « services aux entreprises » et « services aux particuliers » représentent à eux deux plus de 50% des emplois du territoire, et montrent des dynamiques globales de création d'emplois positives.

Les services aux particuliers notamment progressent de 6,56%, ce qui représente près de 650 emplois. Cette hausse s'appuie notamment sur l'augmentation des effectifs dans l'action sociale et médico-sociale. Les services aux entreprises évoluent moins rapidement à + 1,40% sur la période 2007 - 2018.

Cette hausse est principalement portée par des activités à faible valeur ajoutée : les activités de centres d'appels et les activités de nettoyage de bâtiments, tandis que les effectifs dans les activités du secteur de l'information et communication fondent.

Malgré ce dynamisme dans les services, les chiffres sur la CALL sont bien plus faibles que sur l'ensemble du Pas de Calais, et encore plus éloignés de la moyenne nationale (services aux particuliers : +12,97% ; services aux entreprises : + 10,64%).

La dynamique de création d'établissements sur la CALL

Pour analyser la création d'établissements, on peut mobiliser deux indicateurs : le taux de création d'entreprise (le rapport entre le nombre de création d'entreprises pour l'année n sur le stock d'entreprises en n-1), qui permet de mesurer la dynamique de création d'entreprises sur un territoire ; le taux de création par habitant (le volume de création d'entreprises pour l'année n par rapport au nombre d'habitat pour la même année), qui permet d'apprécier le dynamisme par rapport au poids de sa population.

Le taux moyen de création d'entreprises en France est de 12,76% en 2016. La CALL se situe en dessous de la moyenne nationale, à 10,58%, et légèrement sous la moyenne du Pas de Calais à 10,92%. En dehors de la Métropole Européenne de Lille, le dynamisme entrepreneurial sur le Pas de Calais et le Nord se concentre sur les territoires de l'ancien Bassin Minier, mais il est relativement faible en comparaison de la moyenne nationale.

La dynamique de création d'entreprise appréciée par rapport au poids de la population est légèrement plus faible sur la CA de Lens Liévin que sur l'ensemble du Pas de Calais : on compte 4,7 créations d'établissements pour 1 000 habitants sur la CALL, contre près de 5 sur le Pas de Calais. Le territoire est largement sous la moyenne française, qui est à 9,5 créations pour 1000 habitants. Cela signifie que l'on observe relativement peu de création d'entreprises par rapport à la population de l'agglomération.

Le taux de création pour l'année 2016 fait apparaître un dynamisme beaucoup plus fort dans les quartiers prioritaires de la CALL que sur l'ensemble du territoire. Il s'est en effet créé 16,8 % d'établissements de plus en 2016 qu'il n'en existait en 2015 à l'échelle des quartiers prioritaires, contre 10,6% pour l'ensemble de l'agglomération. Notons par ailleurs que sur les 111 créations d'établissement en quartiers prioritaires en 2016, seules 32 % le sont sous le régime de l'auto-entrepreneur.

35%

des créations d'entreprise est sous le régime de la **micro entreprise**



32% des **111 établissements** créés en **QPV** sont des **micro-entreprises**

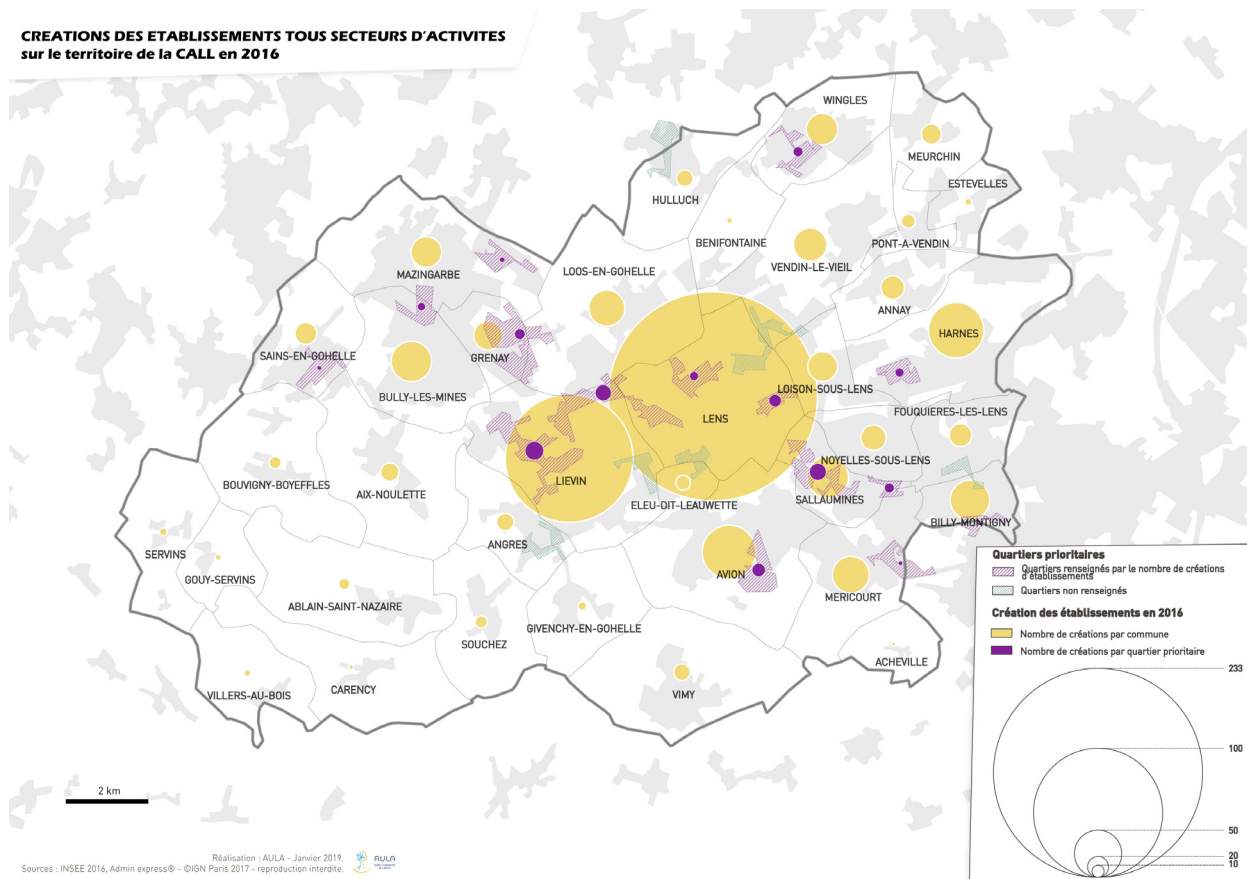
Le rapport dans la CALL est légèrement supérieur à 35 % de création sous ce régime. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, le régime de la micro-entreprise semble attirer légèrement moins dans les quartiers prioritaires de la CALL que dans le reste de l'agglomération.

Mais lorsque l'on rapporte ces ratios au regard du poids de la population, on observe plusieurs effets : 1) La dynamique de création est près de deux fois plus faible sur les quartiers prioritaires de la CALL que dans l'ensemble de l'agglomération. 2) Le taux d'équipement en établissements est également près de deux fois et demie plus faible sur l'ensemble des quartiers. 3) La dynamique que l'on observe avec le taux de création montre qu'il existe un effet de rattrapage des quartiers sur l'ensemble de l'agglomération, mais celui-ci est complètement écrasé lorsqu'il est rapporté au poids de la population. Cette dynamique semble trop faible pour compenser l'écart qui existe entre l'agglomération et ses quartiers prioritaires.

Il est difficile cependant de tirer plus de conclusion puisqu'il ne s'agit que d'une seule année d'observation.

	Nombre d'établissements (2015)	Créations d'établissements (2016)	Ratio créa-ets pour mille habitants	Ratio nb d'ets pour mille habitants	Taux de création (2016)
3 Cités	18	2	1,62	14,61	11,1%
Cité 10	41	1	0,62	25,47	2,4%
Cité Bellevue	21	6	2,59	9,07	28,6%
Cité 2	62	10	6,68	41,42	16,1%
Cité 5 - Cité 11	49	8	2,08	12,74	16,3%
Cité Des Brebis	33	5	2,16	14,24	15,2%
Cité Des Taberneaux	26	7	3,04	11,30	26,9%
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	101	15	3,68	24,80	14,9%
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	46	14	2,91	9,55	30,4%
Quartier du 3/15	35	7	4,87	24,34	20,0%
Quartier Du Maroc - La Canche	20	-	-	8,11	0,0%
Languedoc - Cité 10	22	2	1,41	15,51	9,1%
République - Cité 4	60	11	2,31	12,59	18,3%
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	86	17	2,40	12,16	19,8%
Cité 12-14	41	6	2,71	18,51	14,6%
QPV CALL (données ets)	661	111	2,56	15,24	16,8%
CALL	10 411	1 102	4,70	37,96	10,6%
Pas de Calais	67 353	7 352	4,99	45,74	10,9%
France métropolitaine	4 800 728	612 809	9,53	74,66	12,8%

**CRÉATIONS DES ÉTABLISSEMENTS TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉS
sur le territoire de la CALL en 2016**



Taux d'emploi des 15-64 ans

51,9%

des 15-64 ans ont un **emploi** sur la **CALL** (en 2015)



En 2015, le taux d'emploi des 15-64 ans sur l'EPCI était de 51,9%. C'était moins que sur la CA de Hénin-Carvin (54,9%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (56,7%). Cette même année, le taux d'emploi des femmes était de 46,2% sur la CALL, contre 49,7% sur le CAHC et 52% sur la CABBALR.

En 2015, tous les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin avaient un taux d'emploi inférieur à l'EPCI (cf. Annexes Tableaux thématiques). Le quartier Saint Elie Fosse 13 est le plus proche de la moyenne avec un taux d'emploi de 44,6%. Neuf quartiers ont un taux d'emploi supérieur à 40%, onze ont un taux compris entre 30% et 40%. Le taux d'emploi le plus faible étant celui du quartier Sellier-Cité 4 avec 28,8%. Sur les quartiers prioritaires, le taux d'emploi des femmes étaient en moyenne de 30,5% en 2015.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi

En décembre 2018, on comptabilisait 25 406 demandeurs d'emploi sur le territoire de la CA de Lens-Liévin. Parmi eux, 7 071 habitaient dans un quartier prioritaire, soit 28% des demandeurs d'emploi de l'agglomération (on recense 56 398 personnes qui habitent un quartier prioritaire en 2013, soit 23% de la population de la CALL). Dans les quartiers prioritaires de la CALL, les hommes représentent 57,6% des demandeurs d'emploi, alors qu'ils représentent 53,4% des demandeurs d'emplois de l'EPCI (52% pour la CAHC ; 48,9% pour la CABBALR).

Les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont un peu plus jeunes que leurs homologues de la CA de Hénin-Carvin et de la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane. En effet, 21,8% ont moins de 26 ans (20,1% CAHC et 20,7% CABBALR). Dans les quartiers prioritaires de la CALL, 21,6% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans.

48% des demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont au chômage depuis moins de 12 mois (46% pour la CAHC et 48% pour la CABBALR). 22% sont inscrits depuis 12 à 24 mois (23% CAHC, 22% CABBALR). 29% sont inscrits depuis plus de 24 mois (29% pour la CABBALR et 31% pour la CAHC). Sur les quartiers prioritaires de la CALL, 46,8% sont inscrits depuis moins de 12 mois, 22,1% depuis 12 à 24 mois et 31,1% depuis plus de 24 mois. Ainsi, on observe une légère différence en termes de difficulté de retour à l'emploi dans les quartiers prioritaires en comparaison des autres demandeurs d'emploi.

Part des hommes parmi les demandeurs d'emploi



53,4%
sur la **CALL**

57,6%
sur les **QPV**

Concernant les qualifications, les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin ont globalement les mêmes niveaux de diplôme que ceux des deux autres agglomérations. En effet, 13% sont sans diplôme ; 43% ont un niveau CAP-BEP ; 27% ont un niveau Bac et 17% ont un diplôme du supérieur. En revanche, les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires sont moins qualifiés. En effet, 10% d'entre eux ont un diplôme du supérieur, 25% ont le Bac, 48% ont un niveau CAP-BEP et 15% n'ont pas de diplôme.

Conclusion

- La CA de Lens-Liévin est un territoire en phase de transition : l'industrie chute et est remplacée en partie par des services à faible valeur ajoutée.
- Les quartiers prioritaires de l'agglomération apparaissent sous équipés en entreprise par rapport au reste du territoire. Bien que la dynamique de création y soit plus importante, elle reste trop faible au regard du poids de la population pour rattraper le décalage qui existe entre ces quartiers et le reste de l'agglomération.
- Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont des caractéristiques proches de ceux de l'agglomération, bien qu'ils soient moins diplômés et plus souvent inscrits au chômage depuis plus de 24 mois.
- Le taux d'emploi des femmes est en moyenne très bas dans les quartiers prioritaires en comparaison de celui de l'agglomération.

Sport et culture



Stade Bollaert

Introduction

La dimension sportive est intégrée dans les trois piliers des contrats de ville. Favoriser la pratique sportive des personnes en difficulté, c'est lutter contre l'exclusion sociale. Ainsi, dans cette fiche il s'agira de répondre aux questions suivantes : qui sont les licenciés sportifs de la CA de Lens-Liévin ? Combien habitent en quartiers prioritaires ? Quels sports pratiquent-ils et quelles analyses pouvons-nous en tirer ?

Les pratiques culturelles et artistiques sont également un enjeu fort dans les territoires où les niveaux de diplôme de la population sont plutôt faibles. Ainsi, quels usages sont faits des bibliothèques et médiathèques sur le territoire ? Quelles pratiques artistiques sont privilégiées par la population et quelle est l'offre ?

Rappel méthodologique et sources de données

- Les données sur les licenciés sportifs sont tirées du Recensement des Licences et Clubs Sportifs/Injep-Méos. Ce sont des données géocodées, à partir des fichiers anonymes des licenciés fournis par les fédérations sportives à la Méos (Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques au ministère en charge des sports). La limite de ces données réside dans le fait qu'elles informent du nombre de licenciés dans l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération et non pas dans chacun d'entre eux. Par ailleurs, **ces données n'informent que sur les pratiques sportives des licenciés.**
- Les données présentées dans cette fiche concernant les pratiques culturelles sont tirées de deux diagnostics produits par des bureaux d'études pour la CA de Lens-Liévin. Le premier diagnostic est celui réalisé par ABCD, dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un schéma intercommunal de développement des enseignements et des pratiques artistiques. Le deuxième diagnostic, également réalisé par ABCD, est réalisé dans le cadre de la mise en place d'un schéma intercommunal de lecture publique.
- Les données concernant le Pass Sports ont été fournies par le Service Sport-Tourisme de l'agglomération.

Les licenciés sportifs

En 2016, on comptabilisait 38 384 licenciés sportifs sur la CA de Lens-Liévin, dont 26 328 hommes et 12 056 femmes. C'est nettement moins qu'en 2015, puisque cette année-là, on recensait 44 614 licenciés sportifs sur l'agglomération, dont 29 949 hommes et 14 611 femmes. On observe donc une part beaucoup plus importante d'hommes que de femmes parmi les licenciés sportifs, bien qu'en légère baisse entre 2015, où ils représentent 68,6% des licenciés et en 2016 où ils en représentent 67,2%.

On observait également un écart hommes/femmes importants parmi les licenciés sportifs de la CA d'Hénin-Carvin et de la CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane en 2015 et 2016. Toutefois, en comparaison de la CALL, cet écart était un peu moins important sur la CABBALR puisque 65,5% des licenciés sportifs étaient des hommes en 2015 et 65,6% en 2016. L'écart hommes/femmes était également plus faible sur la CAHC que sur la CALL, mais seulement pour l'année 2015. En effet, cette année-là, 66,4% des licenciés sportifs de la CAHC sont des hommes. En 2016, ils représentaient 67,5% des licenciés sportifs.

En 2015, 6 647 licenciés sportifs habitaient dans un des quartiers prioritaires de la politique de la CA de Lens-Liévin, dont 4 821 hommes et 1 806 femmes. En 2016, ils étaient 6 018 en 2016, dont 4 450 hommes et 1 568 femmes. Ainsi, en 2015, 14,9% des licenciés sportifs de l'agglomération habitent en quartier prioritaire, contre 15,7% entre 2016. Or, en 2013, les habitants des quartiers prioritaires représentaient 23% des personnes résidant dans l'agglomération.

La part des licenciés sportifs qui habitent en quartiers prioritaires est nettement supérieure sur la CALL que sur la CABBALR et la CAHC. En effet en 2015, 7,8% des licenciés sportifs de la CABBALR habitaient en quartiers prioritaires et 8,6% de ceux de la CAHC habitaient dans ces quartiers. En 2016, 9,1% des licenciés sportifs de la CAHC résidaient dans ce type de quartiers contre 8,1% pour la CABBALR. Ce différentiel peut s'expliquer par le fait qu'une part plus importante des habitants de la CALL habitent en quartiers prioritaires (23,9%) que dans la CABBALR (14,3%) et la CAHC (12,4%).

38 384
Licenciés sportifs
sur la CALL en 2016

dont **69%**
d'hommes

et **31%** de
femmes



6 018
dans les QPV

dont **74%**
d'hommes

et **26%** de
femmes

De jeunes licenciés sportifs

Les licenciés sportifs de la CA de Lens-Liévin sont jeunes. En effet, en 2016, 23 081 licenciés (soit 60,1% des licenciés de l'EPCI) ont entre 0 et 19 ans. Cela peut notamment s'expliquer par la part importante de licenciés sportifs de l'agglomération qui sont inscrits à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP). En 2016, on recensait 3799 licenciés de l'UNSS (dont 2421 hommes et 1378 femmes) et 3058 licenciés à l'USEP (dont 1638 garçons et 1420 filles).

Cette appétence pour les unions sportives scolaires peut s'expliquer par le coût souvent faible de leurs cotisations, par la diversité des activités sportives qu'elles proposent et par la praticité en termes de déplacements et d'horaires puisque ces activités se déroulent au sein des équipements scolaires après les cours ou le mercredi matin et après-midi.

Toutefois, alors que les licenciés de l'UNSS représentaient 9,9% des licenciés de l'agglomération, ils ne représentent que 4,9% des licenciés habitant en quartiers prioritaires. Or, dans la CABBALR 12,3% des licenciés sportifs de quartiers prioritaires sont inscrits à l'UNSS et cette part est de 12% dans la CAHC. On remarque donc une utilisation plus faible de l'UNSS dans les quartiers prioritaires de la CALL que dans le reste de l'agglomération ou que dans les quartiers prioritaires des deux autres EPCI du PMA. On observe en revanche une part d'inscrits à l'USEP plus importante dans les quartiers prioritaires de la CALL (8,4%) que dans ceux de la CAHC (5,8%), mais moins que dans les quartiers prioritaires de la CABBALR (11%).

Les licenciés sportifs

de la CALL pratiquent :



26,4% le Football



6% le Judo et le Ju-jitsu



4% le Basket

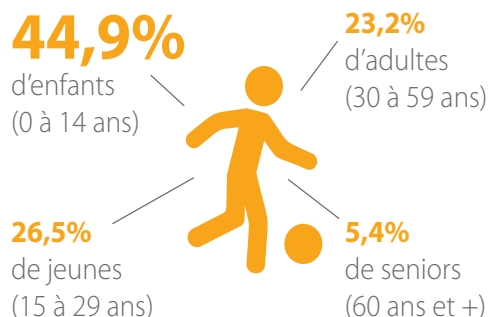


3,5% le Tennis



3,3% le Handball

Répartition des licenciés sportifs de la CALL



Les licenciés sportifs Seniors

En 2016, 1863 licenciés sportifs avaient entre 60 et 74 ans (soit 4,8% des licenciés sportifs) et 215 avaient plus de 75 ans (soit 0,5%).

Types de sports

En dehors des Unions sportives (USEP, UNSS et UFOLEP), les cinq fédérations sportives comptabilisant le plus de licenciés sur la CA de Lens-Liévin, sont : la Fédération Française de football (10 131 licenciés en 2016) ; FF de Judo-Jujitsu et disciplines associées (2 297 licenciés) ; FF de Basketball (1 554 licenciés en 2016) ; FF de Tennis (1 334 licenciés) ; FF de Handball (1 283 licenciés). Au sein des quartiers prioritaires, ce sont les trois mêmes fédérations qui sont les plus représentées : Football (2471 licenciés), Judo-Jujitsu et disciplines associées (391 licenciés) ; Basketball (217 licenciés en 2016). Viennent ensuite celles de Handball (176 licenciés) et Gymnastique (133 licenciés).

En 2016, au sein de la CA de Lens-Liévin, les sports comptabilisant le plus de licenciés sont ceux dont le recrutement est plus genré. En effet, alors qu'on observe peu de déséquilibre d'un point de vue du genre pour certaines fédérations comme celle d'athlétisme (475 femmes et 488 hommes), de natation (202 femmes et 212 hommes) ou de Volley-Ball (157 femmes et 195 hommes), pour les fédérations les plus actives sur le territoire on observe une distribution interne genrée. Pour le football 91,4% des licenciés sont des hommes (90,3% en quartiers prioritaires), pour le Judo-Jujitsu et disciplines associées 69,4% des licenciés sont des hommes (67,7% dans les quartiers), basket 68,4% d'hommes parmi les licenciés (56,2% dans les quartiers). Ainsi, on observe un déséquilibre moins fort du point de vue du genre dans les quartiers prioritaires en ce qui concerne les « sports masculins ». En revanche le recrutement genré se renforce dans les quartiers pour les sports majoritairement féminins. Par exemple, alors que dans l'agglomération 79,4% des licenciés de gymnastique sont des femmes, cette part est de 83,8% dans les quartiers prioritaires. De même pour l'équitation où 79,7% des licenciés de l'EPCI sont des femmes, alors qu'elles représentent 86% des licenciés qui habitent en quartiers prioritaires.

Ce phénomène n'est pas propre à la CALL, puisque des études françaises sur le genre ont montré que les filles peuvent plus facilement se tourner vers des sports « masculins » que les garçons vers des sports « féminins ».

Données Pass' Sports

L'opération Pass Sports permet aux jeunes de moins de 18 ans habitant la CA de Lens-Liévin, de bénéficier d'une déduction de 30 € sur leur inscription à un club sportif du territoire. L'obtention de ce chèque n'est pas soumise à un plafond de ressources, mais est limitée à un seul chèque par jeune et par année scolaire. Les UNSS, UFOLEP et USEP ne sont pas concernées par ce dispositif. De même, tous les clubs de sport du territoire ne sont pas affiliés.

En 2018, ce sont 193 clubs de la CA de Lens-Liévin et 10 333 jeunes licenciés sportifs qui ont pu bénéficier du dispositif Pass' Sports. En 2019, ce sont 205 clubs et 11 452 licenciés de moins de 18 ans qui ont eu une réduction de 30€ sur leur inscription sportive. Parmi ces 11 452 licenciés, 4 206 sont des filles et 7 246 des garçons.

En 2019, les disciplines les plus représentées parmi celles pratiquées par les bénéficiaires du Pass Sports sont : le football (4 023), le judo (1 615 bénéficiaires), la gymnastique (1 172), le basket (777), la danse (513).

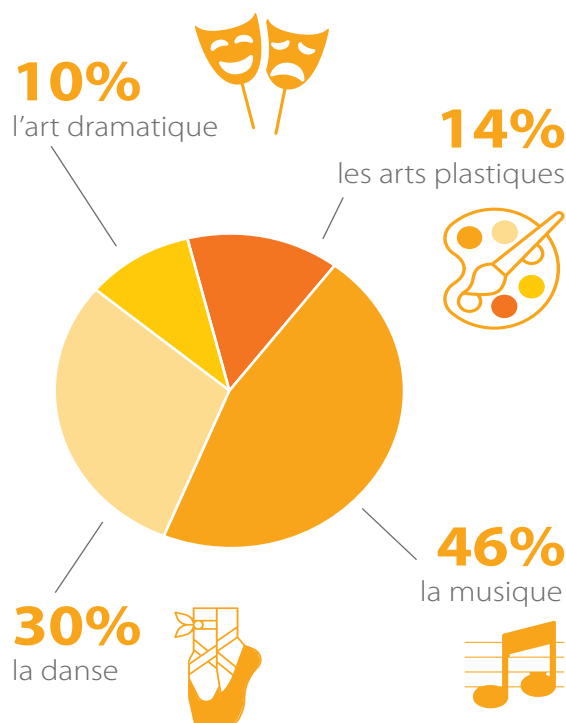
Les structures artistiques

Concernant l'offre d'activités culturelles et artistiques, on distingue deux types de structures : les structures municipales dédiées à l'enseignement artistique et les structures municipales associatives. Les structures municipales proposent toutes un enseignement musical et certaines proposent également un enseignement en danse, arts plastiques et/ou arts dramatiques. Sur le territoire de l'agglomération, 17 structures de ce type ont été recensées. 3 177 personnes suivent les enseignements de ces structures sur la période 2019-2020. Parmi eux, 72% sont inscrits dans le cadre d'une activité musicale, 12% en danse, 10,5% en arts plastiques et 5% en art dramatique. Des structures publiques non dédiées à l'enseignement artistique, comme les centres sociaux ou sociaux-culturels, peuvent également proposer des ateliers artistiques à l'année, mais ces ateliers restent minoritaires en comparaison de leurs activités.

Les structures associatives quant à elles sont au nombre de 48, avec une distinction entre les associations culturelles et artistiques pour la pratique amateurs (comme les chorales et harmonies) au nombre de 21 et les 27 structures associatives dédiées à l'enseignement artistique, principalement la musique et la danse. Parmi les 2 426 personnes concernées par ces structures associatives artistiques, 555 sont dans des structures de pratiques amateurs et 1 871 suivent des enseignements artistiques. Au sein de ces structures, 67% des inscrits pratiquent la danse, 25% la musique, 4% les arts plastiques et 4% l'art dramatique.

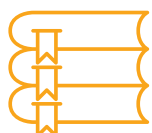
L'offre d'activités artistiques

des structures associatives se répartie :



27

Médiathèques et bibliothèques sur le territoire de la CALL



550 000
Emprunts
en 2017

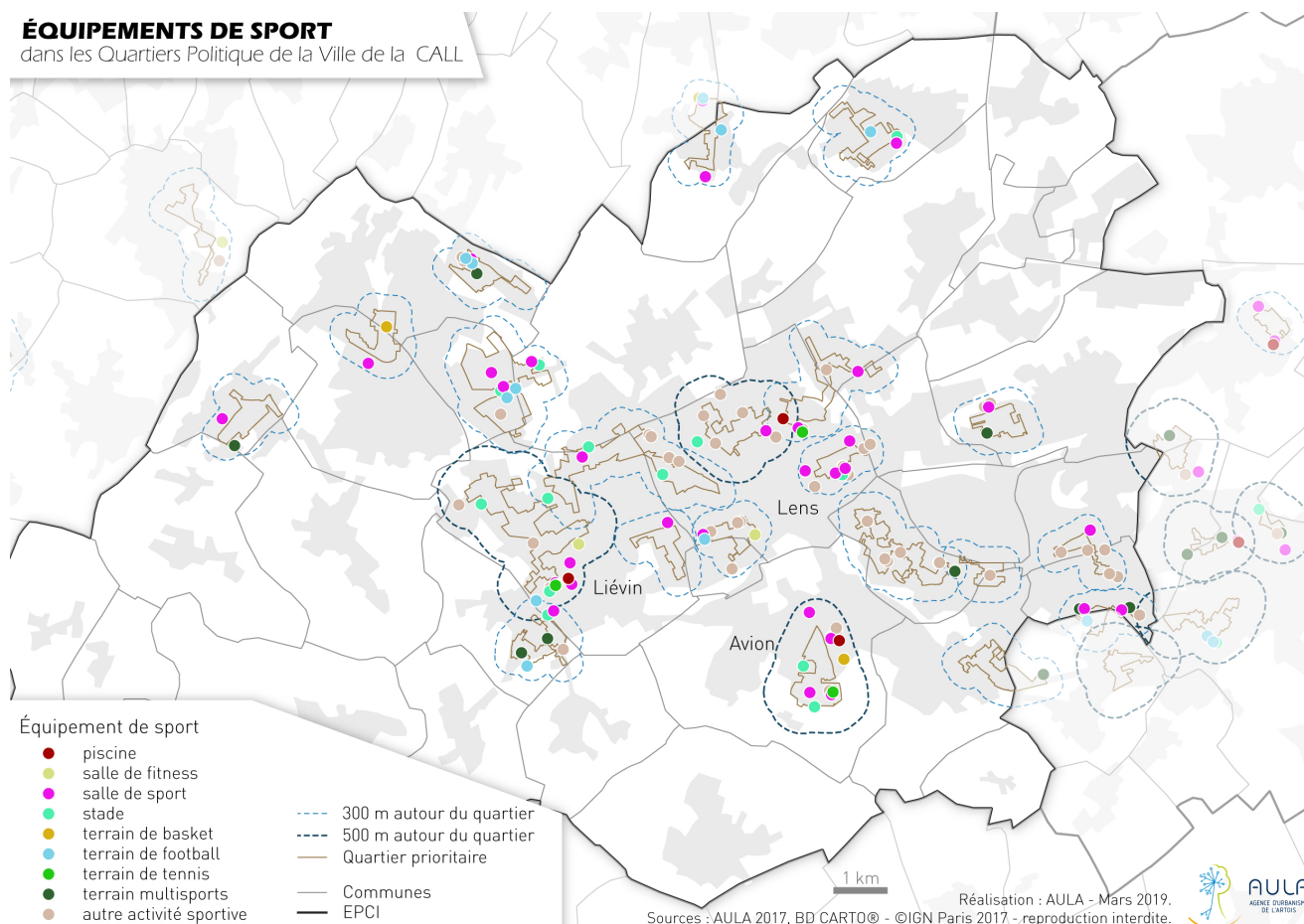
Les médiathèques

Concernant les médiathèques et bibliothèques, on en comptabilise 27 sur le territoire de la CA de Lens-Liévin, soit 21 000 m² d'équipements de lecture publique. Ces équipements sont en moyenne ouverts 24h30 par semaine, soit 4h30 de plus que la moyenne nationale. 23 000 personnes étaient inscrites dans les bibliothèques et médiathèques de la CALL en 2018, soit 9,5% de la population, soit moins que la moyenne nationale qui est de 12%.

550 000 prêts ont été enregistrés en 2017, soit 25 prêts par emprunteur. En 2013, la moyenne nationale était de 35 prêts par emprunteur. Toutefois, ces données ne reflètent pas la fréquentation des médiathèques et bibliothèques et certaines des pratiques qui y sont faites : usage des postes informatiques, consultation des ressources sans emprunt, utilisation des espaces de travail et participation aux actions culturelles.

ÉQUIPEMENTS DE SPORT

dans les Quartiers Politiques de la Ville de la CALL



Les modes de déplacements actifs : une activité physique de faible intensité

D'après les données Déplacements domicile-travail et domicile-étude de l'INSEE en 2016, la marche à pieds ne représente que 5% des déplacements sur la CALL, contre 6% en 2006. N'ayant pas de distinction entre l'usage du vélo et deux roues motorisé, nous ne pouvons mesurer que la marche à pied comme mode de déplacements actifs.

Une étude sur la pratique sportive dans le quartier Saint Albert à Liévin a été menée par l'Université d'Artois et la CALL dans le cadre du dispositif Liv Lab Sport. L'enquête menée auprès des adultes du quartier soulève que ceux-ci ont "une tolérance à une préférence pour des efforts de faible intensité. Ceci n'est pas en lien avec le niveau de condition physique, c'est-à-dire avec le fait d'être actifs ou inactifs mais renseigne un état motivationnel qu'il est important de respecter." (p20) Ainsi, **les modes de déplacements actifs peuvent être promus pour répondre à une activité physique peu intense mais pas nécessairement inefficace.**

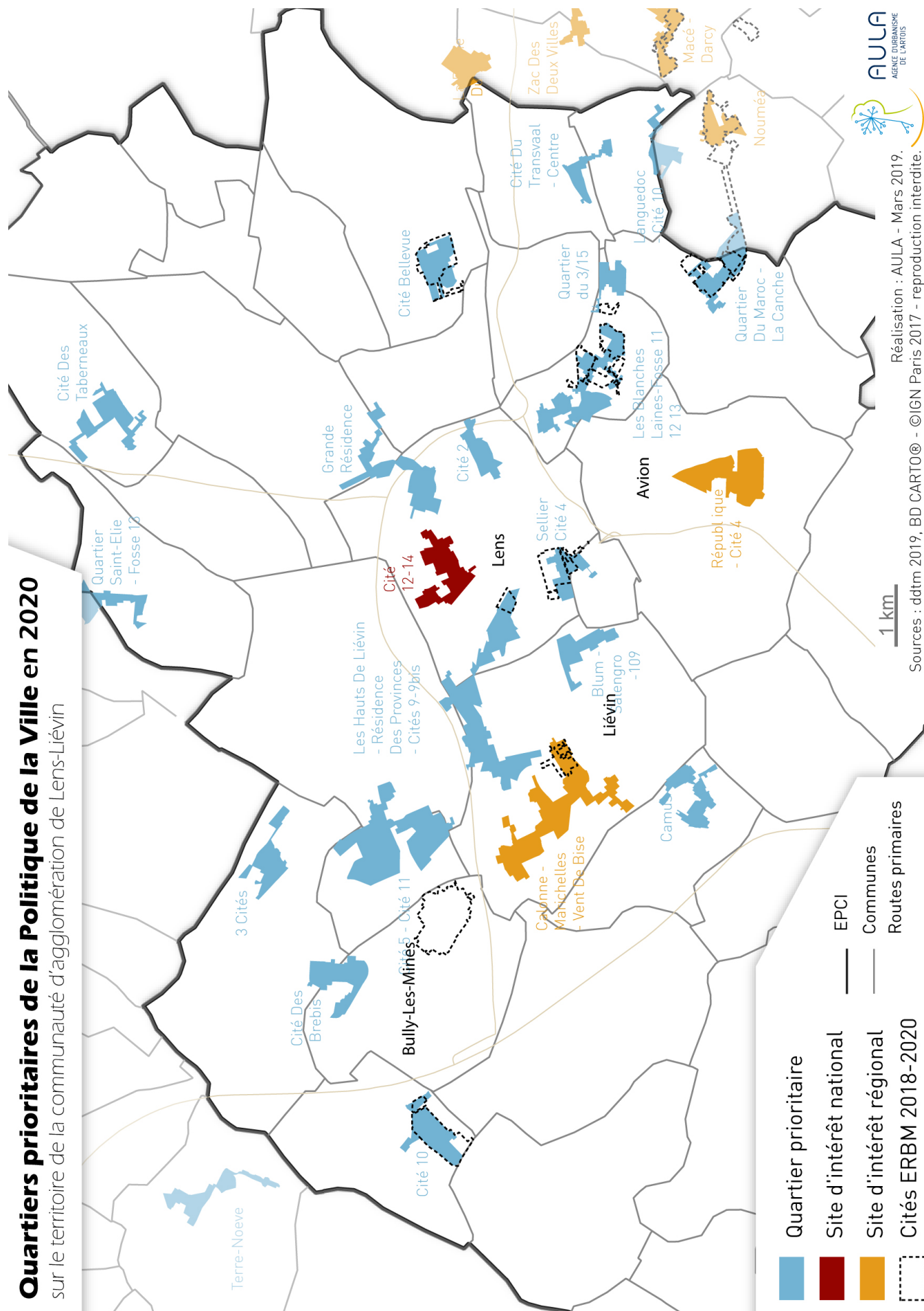
Conclusion

- A l'échelle de l'agglomération et à l'échelle des quartiers prioritaires, plus d'hommes que de femmes sont licenciés sportifs. En effet, en 2016, 72,5% des licenciés sportifs habitant en quartiers prioritaires sont des hommes (67,2% pour l'agglomération).
- Les licenciés sportifs de l'agglomération sont particulièrement jeunes, puisque 60,1% ont moins de 20 ans. Cela ne signifie pas que les personnes moins jeunes ne font pas de sports, mais peut-être privilégient-elles les activités sportives qui se déroulent en dehors des associations et fédérations.
- Comme dans d'autres territoires, on observe un recrutement genré dans les sports pratiqués sur le territoire par les licenciés sportifs. Cette distribution genrée est plus faible dans les quartiers prioritaires en ce qui concerne les sports « masculins », mais est plus importante pour les sports « féminins ».
- Le territoire est bien desservi par les bibliothèques et médiathèques. Cependant, une part faible de la population est inscrite dans ce type de structure (9,5%) et le nombre de prêts par emprunteur est plus faible qu'à l'échelle nationale.
- Les structures artistiques sur le territoire sont de deux sortes : associatives et municipales. Ainsi, le maillage en termes de structures tournées vers les activités artistiques est important. Ces structures proposent majoritairement une offre d'enseignement musical, de danse, d'art dramatique et d'arts plastiques.

FICHES QUARTIERS

Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en 2020

sur le territoire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin



MÉTHODOLOGIE



Sources des données et avertissements méthodologiques

Pour les quartiers situés sur deux agglomérations c'est la CA de Lens-Liévin qui est prise comme référence et point de comparaison. En revanche, les quartiers situés sur plusieurs communes sont comparés à une moyenne faite à partir des données sur les différentes communes.

- **Démographie** : Les données sont issues du Recensement de la Population 2015, à l'exception des données sur le nombre d'habitants de chaque quartier qui sont issues d'un Recensement de 2013. Les données sur les allocataires de la CAF sont issues des Fichiers CNAF 2017 traitées par l'INSEE aux échelles des quartiers.
- **Revenus des habitants** : Les données sont issues du Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) du millésime 2015, à l'exception des données sur les allocataires de la CAF dont les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales (2017).
- **Demandeurs d'emploi** : Les données concernant les demandeurs d'emploi sont produites par Pôle Emploi-Dares (Ministère du Travail) et concernent les demandeurs d'emploi au 31/12/2018 et au 31/12/2017 pour les niveaux de diplômes. Les données sur le taux d'emploi des 15 - 64 ans sont tirées du Recensement de la Population 2015.
- **Éducation** : Les données sur l'éducation sont produites par le Ministère de l'Éducation Nationale pour l'année 2017. Les données sur les retards scolaires, l'origine sociale des élèves et les choix de filières dans le secondaire concernent les collégiens hors UPE2A, ULIS et SEGPA. La donnée sur la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est issue du recensement de la population 2015.
- **Santé** : Les données sur la santé présentées dans les fiches quartiers ont été fournies par la CPAM de l'Artois pour l'année 2018. Les données sur les allocataires de la CAF de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) sont issues des Fichiers CNAF 2017 traitées par l'INSEE aux échelles des quartiers.
- **Habitat** : Les données concernant l'habitat sont tirées des Fichiers foncier 2018.

Clés de lecture des fiches quartiers

En complément de la synthèse de la situation socio-économique de chaque quartier, des pictogrammes associés à chacune des thématiques traitées serviront à alerter sur la bonne ou mauvaise santé des quartiers prioritaires.



Les pictogrammes de couleur **verte** indiquent que le quartier jouit d'une situation plus favorable que la moyenne sur cette thématique, ceux de couleur **grise** indiquent que le quartier se situe dans la moyenne des autres quartiers prioritaires et les pictogrammes **rouges** indiquent que le quartier est dans une situation difficile.

Ci-dessous, se trouve la liste du ou des indicateurs sélectionnés sur chacune des thématiques pour situer les quartiers prioritaires de la CA Lens-Liévin entre eux.



Démographie : part de familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF ; part des allocataires isolés parmi les foyers allocataires de la CAF; part des foyers allocataires de la CAF percevant le RSA.



Santé : part de bénéficiaires de la CMUC ; part des personnes sans mutuelle; part de bénéficiaires en Affection Longue Durée; part de bénéficiaires de l'ACS.



Revenus des habitants : part des ménages imposés ; part des foyers allocataires dont 100% des revenus sont issus de prestations sociales ; revenu médian disponible par UC.



Demandeurs d'emploi et l'insertion : part des demandeurs d'emploi au RSA ; part des demandeurs d'emploi dont le diplôme le plus élevé est inférieur au CAP et BEP ; part des demandeurs d'emploi dont le diplôme le plus élevé est supérieur au Baccalauréat.



Éducation : taux de retard à l'entrée en 3^{ème} ; part des élèves en filières générales; part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi.



Habitat : indice de fragilité des quartiers en 2016. L'indice de fragilité croise 4 indicateurs : le pourcentage des ménages percevant les APL, le pourcentage des ménages dont les revenus sont en dessous des plafonds PLAI ; le pourcentage de mobilité ; le pourcentage d'impayé de plus de trois mois.



Équipement : Pour chaque quartier prioritaire, un recensement des équipements et services de proximité a été réalisé afin de pouvoir qualifier l'offre présente dans chaque quartier et leur zone tampon de 300 ou 500 mètres. C'est principalement la diversité de l'offre plutôt que la quantité de celle-ci qui est qualifiée. Trois catégories d'offre ont été déterminées : 1) Une offre de proximité développée ; 2) Une offre de proximité indispensable ; 3) Une offre de proximité limitée.

L'offre de proximité indispensable reprend les équipements répondant aux besoins du quotidien (école maternelle ou élémentaire, commerce alimentaire de proximité, équipements de santé, commerce du quotidien). L'offre de proximité développée regroupe les équipements cités précédemment ainsi que la présence d'un bureau de poste et/ou d'un terrain de sport. L'offre de proximité limitée regroupe au moins un des éléments cités ci-dessus. Elle offre peu de services, mais se trouve à proximité du centre-ville ou d'une zone commerçante.

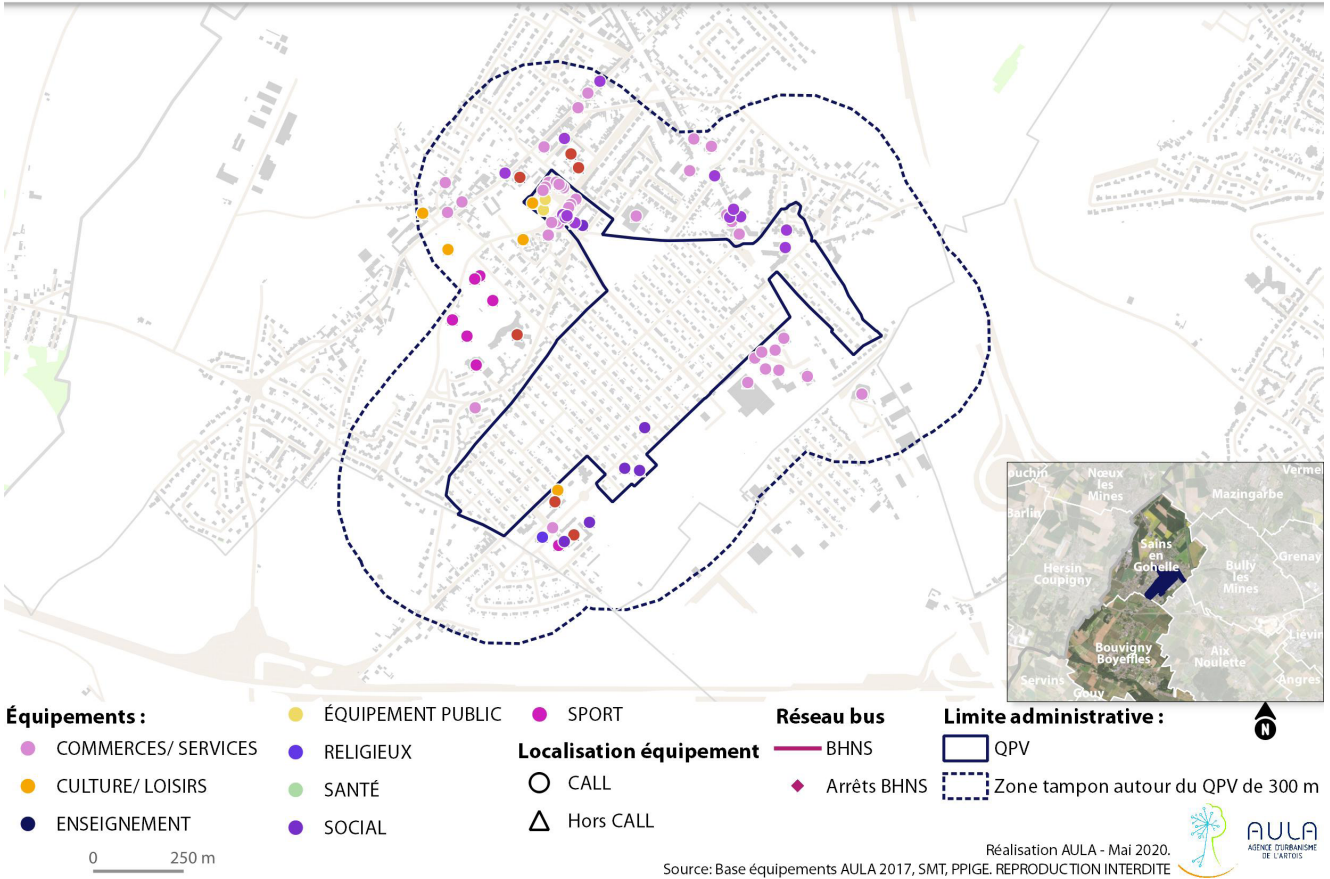
Cité 10

En 2013, 1 610 personnes habitaient la Cité 10, soit 25,3% de la population de la commune de Sains en Gohelle (6 363 habitants en 2015).



Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Cité 10



Synthèse :



La situation socio-économique de la commune de Sains-en-Gohelle est proche, voire parfois un peu meilleure que celle de l'agglomération. En effet, le revenu médian des habitants y est plus élevé, tout comme la part de ménages imposés. Le quartier Cité 10 se situe donc dans une commune où le contexte socio-économique est plus favorable que d'autres communes, mais regroupe une population en difficulté sociale et économique.

Bien que la situation financière des habitants de la Cité 10 soit légèrement meilleure que celle des habitants des autres quartiers prioritaires de l'agglomération et qu'une partie de la cité va être rénovée dans le cadre de l'ERBM, on remarque une problématique liée à l'accès aux droits de santé comme l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) ou les mutuelles.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 à l'échelle de la commune et de 1,2 à l'échelle de l'intercommunalité. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,5%) que dans l'EPCI (8,4%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 15,5% de ceux de la commune et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part nettement plus importante d'allocataires isolés dans le quartier (46,8%) en comparaison de la commune (37,6%) et de l'EPCI (37,8%). On observe cependant un faible écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (23,5%) et dans l'EPCI (23,2%), en comparaison avec la commune (18,3%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, 13% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans. C'est autant que sur la commune et légèrement plus que sur la CA de Lens-Liévin (11%), mais en baisse par rapport à 2015 dans le quartier (14%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 53% sont inscrits en filière générale et technologique (65% pour la commune et 60% pour l'EPCI) et 47% sont inscrits en filière professionnelle (35% pour la commune et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 36% dans le quartier Cité 10, de 25% à Sains-en-Gohelle et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL. Ainsi, les jeunes du quartier semblent plus fréquemment occuper un emploi, être scolarisés ou suivre des études que les autres jeunes des quartiers prioritaires.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 261 habitants du quartier étaient sans mutuelle soit 14,9%, alors que c'était le cas de 14,3% de ceux de l'agglomération. 82, soit 4,7% d'habitants, bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 22,5% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%). La cité 10 fait partie des 6 quartiers ayant la plus faible part de bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS et ayant la part de personnes sans mutuelle la plus élevée.

En 2018, 16,9% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 5,5% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 18,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Sains-en-Gohelle est dans une situation financière meilleure que la population générale de l'agglomération. En revanche, on constate un écart important entre les habitants de la Cité 10 et ceux de la commune. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 21,1%, soit beaucoup moins que sur la commune (40,4%) ou l'EPCI (38,2%). Cette même année, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 159€ dans le quartier, de 17 087€ dans la commune et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 25% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus que sur la commune (19%) et l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 43,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier Cité 10 ayant un emploi était de 41,9%, soit moins que dans la commune (55,9%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 214 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 91 femmes et 123 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 36,4% (22,9% pour la commune et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins jeunes ou moins âgés que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 21% ont moins de 26 ans (22,5% commune et 21,8% CALL); 56,6% ont entre 26 et 49 ans (53,1% commune et 57% CALL); 22,4% plus de 49 ans (24,4% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité 10 ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 15,9% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (13,3% commune et 15,6% EPCI) ; 52,4% ont un niveau CAP-BEP (47,3% commune et 46,5% EPCI) ; 24,7% ont un niveau Bac (25,9% commune et 24,4% EPCI) ; 7% ont un niveau supérieur au Bac (13% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2013, on comptabilisait 693 logements sur le quartier, dont 591 dans le parc social et 102 dans le parc privé. L'habitat est majoritairement individuel (81,4%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (18,6%). Les logements sont plutôt grands (74m²) et correspondent à l'accueil de familles (maisons avec jardins). Toutefois, en 2013, 8,2% des logements de la cité étaient vacants.

Le quartier Cité 10 fait partie des quartiers concernés par la première programmation triennale de l'ERBM. Dans le cadre de l'opération, au moins 163 logements du bailleurs Maisons et Cités devraient être réhabilités. En plus des réhabilitations de logements, le quartier Cité 10 fera l'objet de rénovation et d'aménagement urbain.

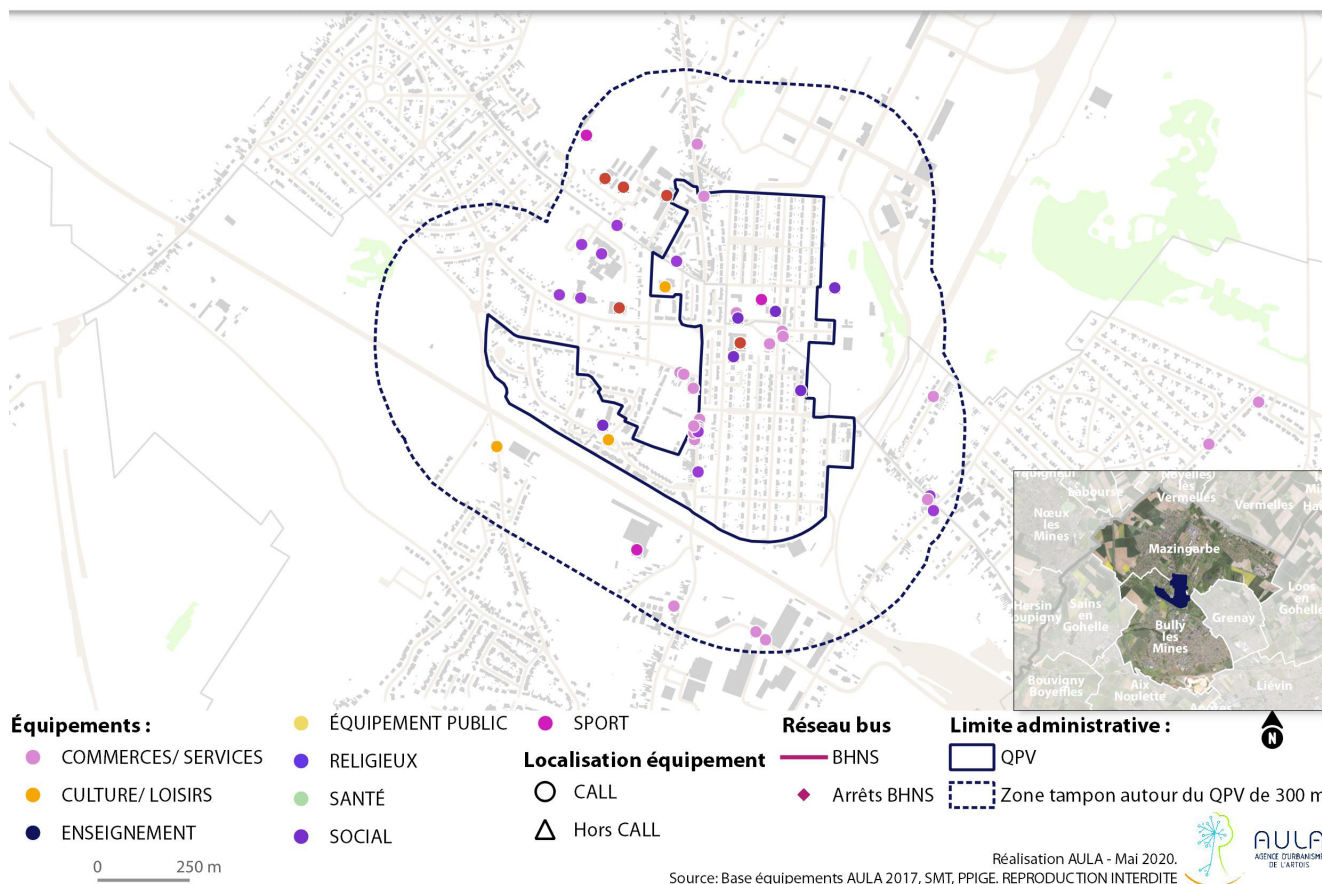
Cité des Brebis



En 2013, 2 318 habitants résidaient dans le quartier Cité des Brebis. Celui-ci est à cheval sur les communes de Mazingarbe (7 970 habitants en 2015) et Bully-les-Mines (12 512 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Cité Des Brebis



Synthèse :



Alors que la situation socio-économique des habitants de la commune de Bully-les-Mines est équivalente à celle de ceux de l'agglomération, la situation est plus difficile pour les habitants de Mazingarbe. On observe par ailleurs un écart important en termes de revenus entre les habitants de la Cité des Brebis et les habitants de Bully-les-Mines ou Mazingarbe.

Par ailleurs, la Cité des Brebis est l'un des quartiers prioritaires pour lesquels on observe : une part faible des lycéens inscrits dans une filière générale ou technologique et une des parts les plus élevées de population couverte par la CPAM en ALD (17,4%).

Le quartier et sa zone tampon sont dotés d'équipements publics et de quelques commerces.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que les communes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,6 à Mazingarbe et de 1,2 à Bully-les-Mines. Il était de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,8%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,1%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 19% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 17,4% de ceux de Bully-les-Mines, de 16,6% de ceux de Mazingarbe et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part plus importante d'allocataires isolés dans le quartier (43,3%) en comparaison de Bully-les-Mines (36,2%), Mazingarbe (33,3%) et de l'EPCI (37,8%). On observe également un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (28,1%), à Bully-les-Mines (21,3%), Mazingarbe (20,8%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique. Par ailleurs, les données communales fournies par l'INSEE sont une moyenne des deux communes sur lesquelles se situe le quartier.

En 2017, 7% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans. C'est moins que sur les communes (9%) et que sur la CA de Lens-Liévin (11%), mais en baisse par rapport à 2015 dans le quartier (12%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 31% sont inscrits dans une filière générale et technologique (54% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 69% sont inscrits dans une filière professionnelle (46% pour les communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 43,4% dans le quartier Cité des Brebis, de 33% dans les communes et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 14,7% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 6,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 36,2% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17,4% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 5,4% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,2% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Tandis que la population de Bully-les-Mines est dans une situation financière équivalente à celle de la population générale de l'EPCI, les habitants de Mazingarbe sont dans une situation financière plus difficile. On constate par ailleurs un écart important entre les habitants de la Cité des Brebis et ceux des deux communes. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 19%, soit beaucoup moins que sur la commune de Bully-les-Mines (38,2%), Mazingarbe (33,2%) ou l'EPCI (38,2%). Cette même année, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 811€ dans le quartier, de 16 594€ à Bully-les-Mines, de 15 935€ à Mazingarbe et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 23,6% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Bully-les-Mines (19,4%), Mazingarbe (18,4%) et l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 46,8% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier Cité des Brebis ayant un emploi était de 40,5%, soit moins que dans les communes (52,9%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 323 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 124 femmes et 199 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 32,5% (22,2% pour les communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins jeunes ou moins âgés que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 21% ont moins de 26 ans (21,9% communes et 21,8% CALL); 60,1% ont entre 26 et 49 ans (57,3% communes et 57% CALL); 18,9% ont plus de 49 ans (20,8% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité des Brebis ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de l'EPCI. En effet, en 2017, 19,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,3% communes et 15,6% EPCI) ; 54,6% ont un niveau CAP-BEP (49,9% communes et 46,5% EPCI) ; 19,5% ont un niveau Bac (23,8% communes et 24,4% EPCI) ; 6,5% ont un niveau supérieur au Bac (10,8% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2013, on comptabilisait 962 logements sur le quartier, dont 829 dans le parc social et 133 dans le parc privé. L'habitat est majoritairement individuel (76,2%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (23,8%).

Par ailleurs, le quartier a fait l'objet de rénovations urbaines. En effet, en 2017-2018, le bailleur Maisons et Cités a bâti 10 nouveaux logements locatifs. De plus, en face de ce programme, 16 lots libres de constructeurs étaient mis en vente par Territoires 62 en 2017. En 2020, de nouveaux lots libres de constructeurs sont mis en vente aux abords du quartier.

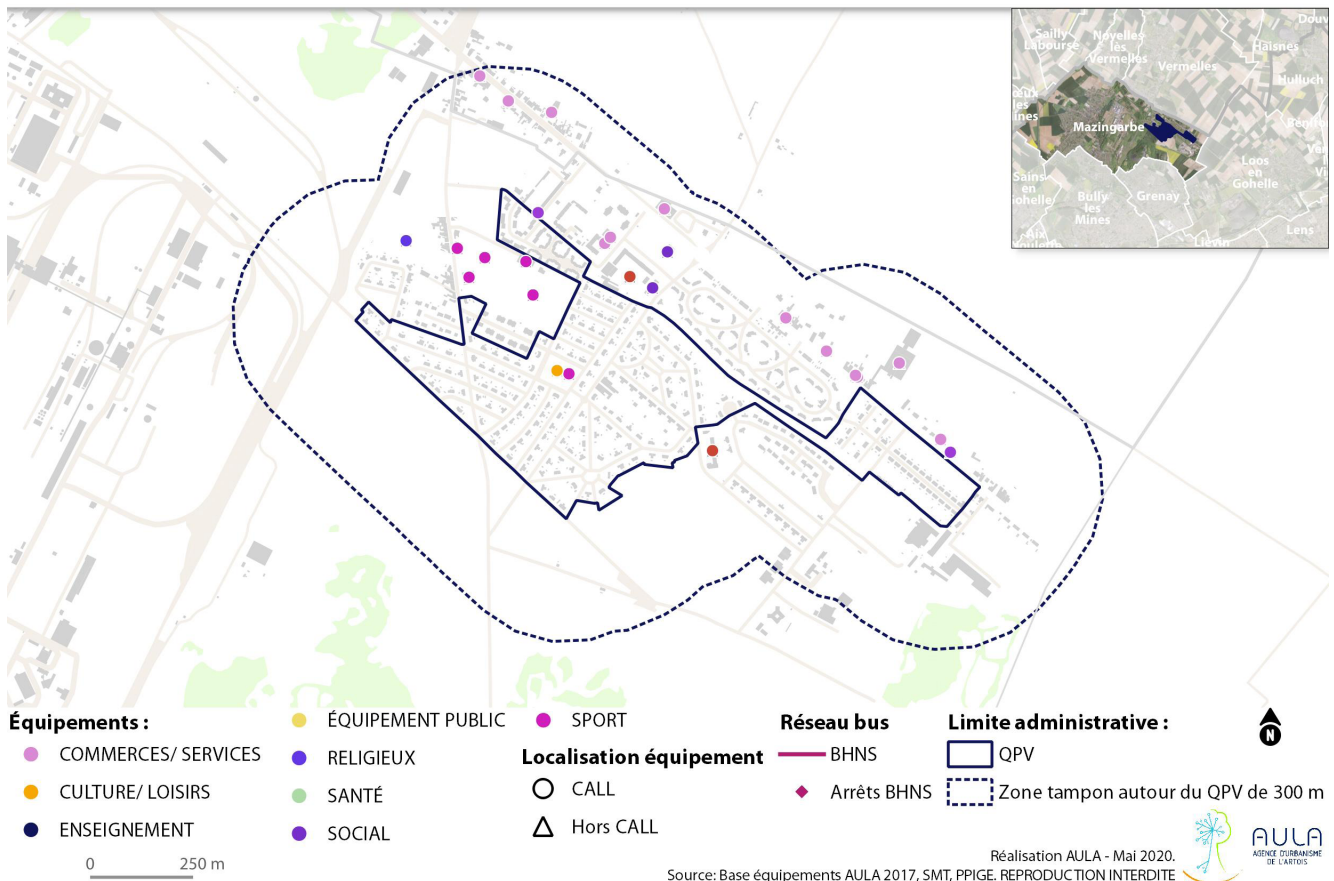
3 Cités



En 2013, 1 232 personnes habitaient le quartier 3 Cités, soit 15,5% de la population de la commune de Mazingarbe (7 970 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER 3 Cités



Synthèse :



La situation socio-économique des habitants de Mazingarbe est moins bonne que celle des habitants d'autres communes de l'agglomération. En effet, le revenu médian y est plus faible, tout comme la part de ménages imposés. Le quartier 3 Cités se situe donc dans une commune où le contexte socio-économique est moins favorable que d'autres.

Néanmoins, le quartier 3 Cités est celui avec la plus faible part d'allocataires de la CAF percevant le RSA ou dont les revenus sont à 100% dépendants des prestations sociales. De plus c'est l'un des quartiers avec une des parts les plus faibles de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

De plus, on trouve dans le quartier et ses alentours des équipements scolaires, sportifs, sociaux, de santé et des commerces.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,1 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,6 à Mazingarbe et de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,4%) qu'à Mazingarbe (7,4%) et l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,9%) que dans la commune (36%) et l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 19% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,6% de ceux de Mazingarbe et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part légèrement plus importante d'allocataires isolés dans le quartier (35%) en comparaison de la commune (33,3%), mais plus faible que dans l'EPCI (37,8%). On observe également un écart relativement faible entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (22,4%), à Mazingarbe (20,8%) et dans l'EPCI (23,2%).

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier 3 Cités ayant un emploi était de 40,9%, soit moins que dans la commune (52,6%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 172 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 16,3% (20,9% pour la commune et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont les mêmes caractéristiques d'âge que ceux de Mazingarbe et de l'agglomération. 21,5% ont moins de 26 ans (22,2% commune et 21,8% CALL); 57% ont entre 26 et 49 ans (56,8% commune et 57% CALL); 21,5% ont plus de 49 ans (21% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier 3 Cités ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 18,9% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15% commune et 15,6% EPCI) ; 55,8% ont un niveau CAP-BEP (52,5% commune et 46,5% EPCI) ; 17,9% ont un niveau Bac (21,6% commune et 24,4% EPCI) ; 7,4% ont un niveau supérieur au Bac (10,7% commune et 13,3% EPCI).

Santé



Le quartier 3 Cités est le quartier ayant la part de bénéficiaires CPAM sans mutuelle la plus élevée. En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 19,7% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 5,5% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 22,7% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 14,7% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est moins que la moyenne des quartiers prioritaires (16,7%) et que la CALL (18,4%). Cela peut être interprété comme un meilleur état de santé de la population de ce quartier en comparaison des autres quartiers. En 2018, 6,3% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,2% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Les habitants de Mazingarbe sont dans une situation financière plus difficile que la population générale de l'EPCI. Alors que pour certains quartiers, on constate un écart important entre les habitants et ceux des communes, cet écart est plus réduit entre le quartier des 3 Cités et la commune de Mazingarbe. En 2014, la part de ménages imposés dans le quartier est de 23,7%, alors qu'elle est de 35,6% à Mazingarbe et de 40,8% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 086€ dans le quartier, de 15 935€ à Mazingarbe et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 17,6% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est moins qu'à Mazingarbe (18,4%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 41,9% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté. C'est l'un des 6 taux les plus faibles parmi les quartiers prioritaires de la CALL (cf. Tableau Revenu dans les annexes).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés a augmenté sur le quartier et la commune entre 2015 et 2017. En 2017, 12% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 7% en 2015). C'est autant que sur la commune et légèrement plus que sur la CA de Lens-Liévin (11%). En 2015, cette part était de 10% à l'échelle de l'EPCI et de 7% à Mazingarbe.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 43% sont inscrits dans une filière générale et technologique (44% pour la commune et 60% pour l'EPCI) et 57% sont inscrits dans une filière professionnelle (56% pour la commune et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier et Mazingarbe auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 40,7% dans le quartier 3 Cités, de 36% à Mazingarbe et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 416 logements sur le quartier, dont 384 dans le parc social, 18 dans le parc privé (dont 13 sont des propriétaires occupants) et 14 vacants. L'habitat est majoritairement individuel (99,8%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (0,2%).

Si le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM, des logements miniers ont été réhabilités récemment. Par ailleurs, aux frontières ouest et est du quartier, quelques projets de lotissements se sont concrétisés par de la construction.

Quartier Saint-Elie

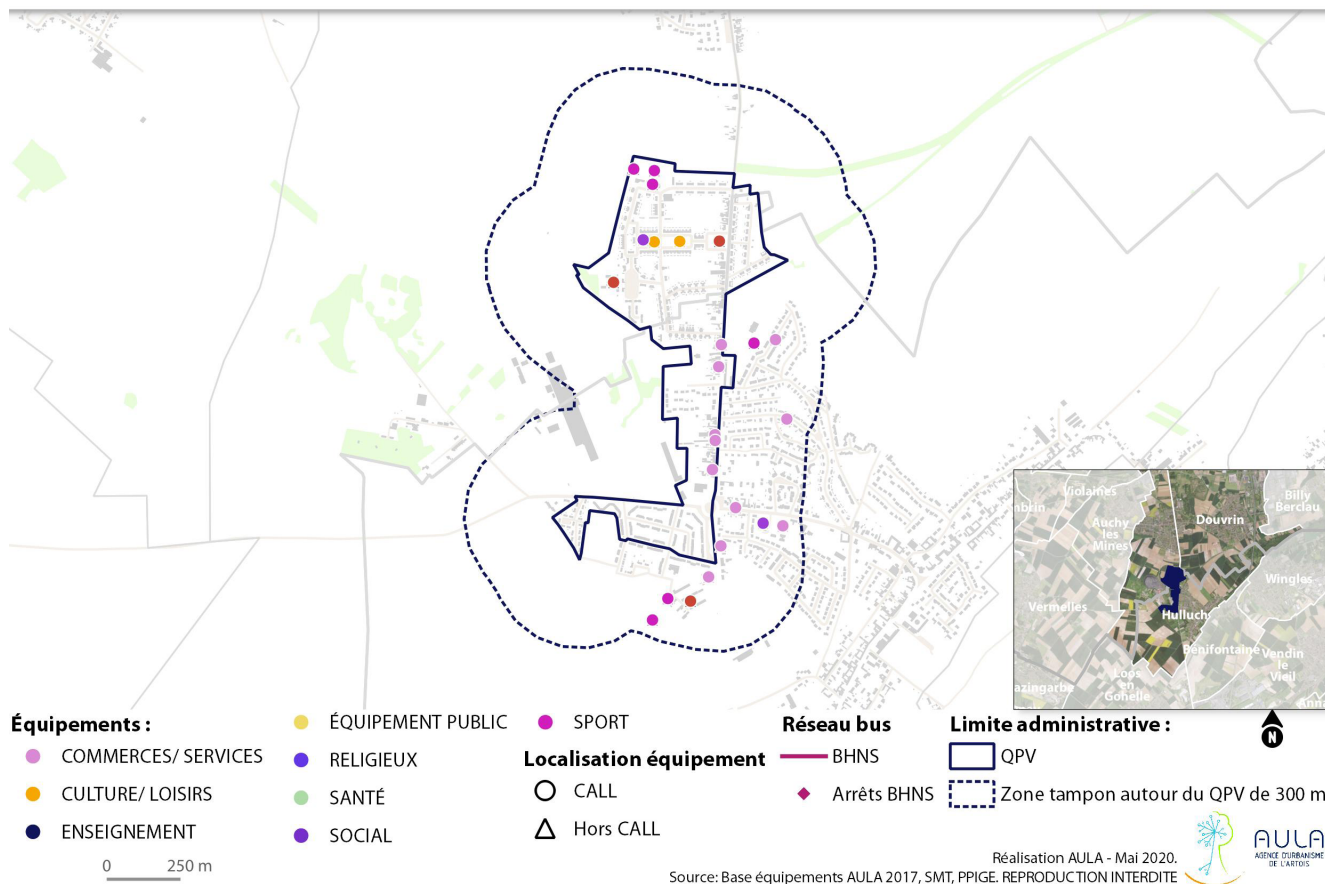
Fosse 13



Photo aérienne du quartier

En 2013, 1 332 personnes habitaient le quartier. Celui-ci est à cheval sur les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et de Béthune-Bruay-Artois Lys-Romane et trois communes : Hulluch (3 424 habitants en 2015 - CALL), Haisnes (4 367 habitants en 2015 - CABBALR) et Douvrin (5 143 habitants en 2015 - CABBALR).

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Quartier Saint-Elie - Fosse 13



Synthèse :



La situation socio-économique des habitants de Hulluch est meilleure que celle des habitants d'autres communes de l'agglomération : le revenu médian y est plus élevé, la part d'allocataires CAF percevant le RSA y est plus faible.

Le quartier Saint-Elie Fosse 13 est l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération dans lequel les habitants ont le revenu médian le plus élevé, une part faible d'allocataires de la CAF percevant le RSA, la part la plus faible de ménages dont les revenus sont à 100% constitués de prestations sociales. Autrement dit, la situation socio-économique des habitants de ce quartier est plus favorable que pour les autres quartiers. De même, les problématiques de santé y sont moins prégnantes : part de personnes en ALD faible et part faible d'allocataires de la CAF touchant l'AAH.

Bien que disposant de quelques services et commerces, le quartier est plutôt excentré et éloigné d'une offre commerciale diversifiée.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que les communes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,3 à l'échelle des trois communes et de 1,2 à celle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,7%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,7%) que dans la CALL (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18,1% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 14,2% de ceux de Hulluch, 13,4% de ceux de Haisnes, 16,7% de ceux de Douvrin et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part légèrement plus importante d'allocataires isolés dans le quartier (34%) en comparaison des communes de Haisnes (28,1%) et Douvrin (25,9%), mais plus faible qu'à Hulluch (36,1%) et que sur la CALL (37,8%). On observe un écart faible entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (23,9%) et dans l'EPCI (23,2%). Cependant, l'écart entre le quartier et les communes est important : Hulluch (15,9%), Haisnes (13,6%) et Douvrin (13,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique. Par ailleurs, les données communales fournies par l'INSEE sont une moyenne des trois communes sur lesquelles se situe le quartier.

En 2017, 18% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans. C'est plus que sur les communes (8%) et que sur la CA de Lens-Liévin (11%). En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 39% sont inscrits dans une filière générale et technologique (63% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 61% sont inscrits dans une filière professionnelle (37% pour les communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 32% dans le quartier Saint-Elie Fosse 13, de 22% dans les communes et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux étant en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires, il semble que les jeunes du quartier poursuivent plus souvent des études ou occupent un emploi que ceux habitant dans d'autres quartiers prioritaires.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 15,8% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 4,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 22,3% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%). Cette part relativement plus faible que dans d'autres quartiers peut s'expliquer par des revenus plus élevés dans le quartier. En 2018, 16,1% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux moins élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 5,7% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 8,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



C'est dans le quartier Saint-Elie Fosse 13 que l'on trouve le revenu médian annuel disponible par UC le plus élevé. En effet, en 2015, celui-ci était de 13 809€. Il reste toutefois inférieur à ce que l'on observe dans les communes (Hulluch : 18 622€, Haisnes : 18 221€, Douvrin : 18 949€) et l'EPCI (16 556€).

En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 22,8%, soit nettement moins que sur les communes de Hulluch (43,5%), Haisnes (39,7%), Douvrin (44,1%) ou la CALL (38,2%).

En 2017, 15,4% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales. C'est plus que dans les communes de Hulluch (13,9%), Haisnes (12,7%) et Douvrin (11,6%), mais moins que dans l'EPCI (21%).

Le quartier est également l'un de ceux dans lequel on observe la plus faible part de la population vivant sous le seuil de pauvreté. En effet, en 2015 cela concernait 39,8% de la population.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier Saint-Elie Fosse 13 ayant un emploi était de 44,6%. Bien qu'inférieur à celui des communes (59,7%) et de la CALL (51,9%), c'est le taux le plus élevé parmi les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin.

Au 31 décembre 2018, on recensait 190 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 80 femmes et 110 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 22,1% (16% pour les communes et 22,1% pour la CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement plus jeunes que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 22,6% ont moins de 26 ans (19,6% communes et 21,8% CALL); 59% ont entre 26 et 49 ans (59,3% communes et 57% CALL); 18,4% ont plus de 49 ans (21% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de la CALL. En effet, en 2017, 20,4% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (13,5% communes et 15,6% CALL) ; 50,6% ont un niveau CAP-BEP (48,4% communes et 46,5% CALL) ; 19,9% ont un niveau Bac (23,3% communes et 24,4% CALL) ; 8,5% ont un niveau supérieur au Bac (14,4% communes et 13,3% CALL).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 518 logements sur le quartier, dont 173 dans le parc social, 304 dans le parc privé* et 41 vacants. L'habitat est majoritairement individuel (95,8%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (4,2%). Parmi les logements du parc privé, 209 sont en location et 95 sont occupés par leur propriétaire.

Si le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM, des logements miniers ont été réhabilités récemment. Par ailleurs, au nord du quartier dans la commune d'Hulluch, 15 logements locatifs ont été construits par le bailleur Maisons et Cités.

* Une grande partie de ces logements privés sont la propriété de la Société Civile de gestion du patrimoine immobilier des Houillières.

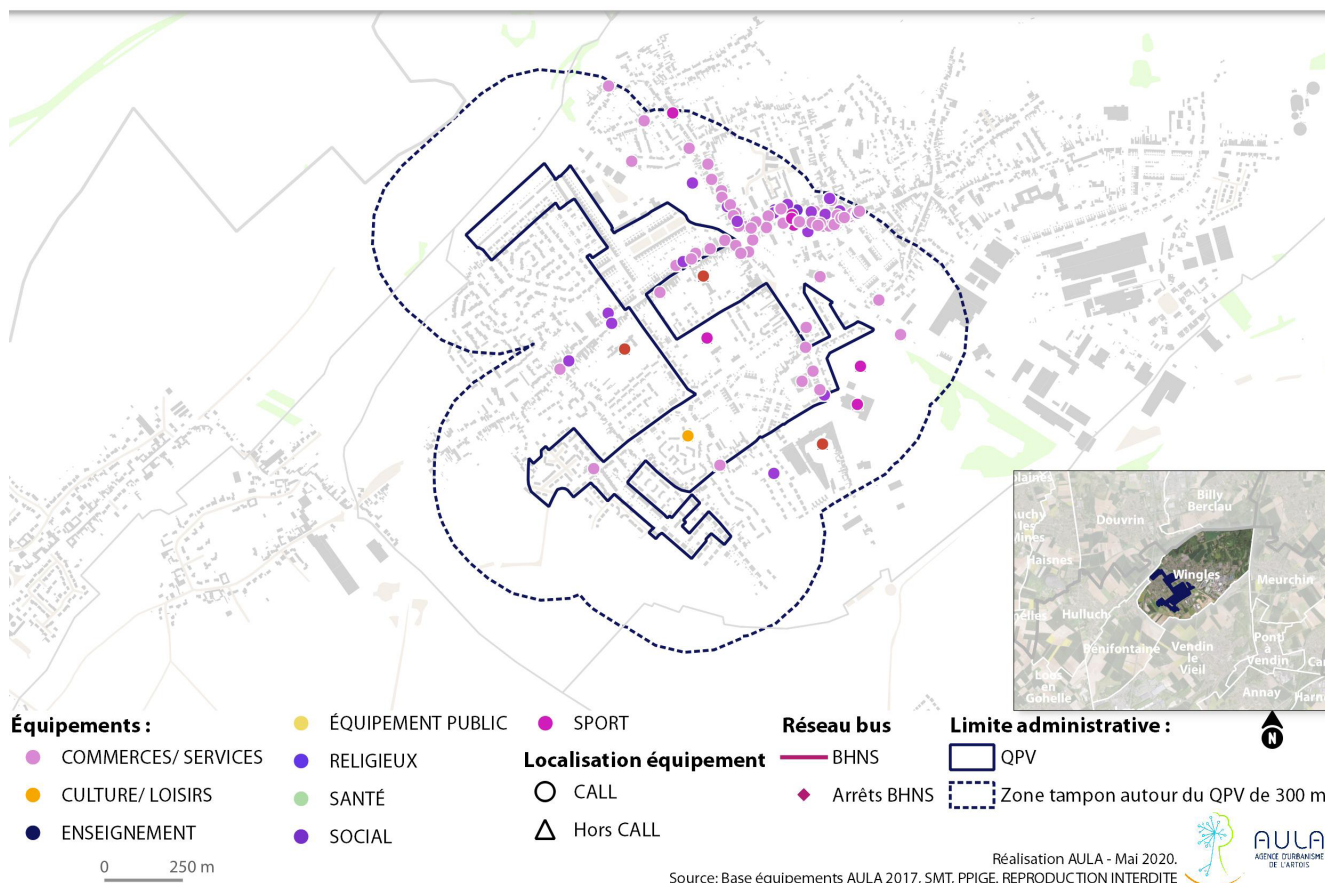
Cité des Taberneaux



En 2013, 2 301 personnes, soit 27,8% de la population de Wingles (8 268 habitants) habite dans la Cité des Taberneaux.

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Cité Des Taberneaux



Synthèse :



Les habitants de Wingles ont des caractéristiques sociodémographiques et économiques proches de celles des habitants des autres communes de l'agglomération. Néanmoins, on observe un écart important entre les habitants du quartier et de la commune.

Pour autant, la Cité des Taberneaux n'est pas le quartier prioritaire de la CA de Lens-Liévin regroupant le plus une population en grande difficulté. En effet, les revenus des habitants sont dans la moyenne des quartiers, voire un peu meilleurs, de même pour l'état de santé et de couverture santé.

Si le quartier bénéficie dans sa proximité (rayon de 300 mètres) d'une offre de services publics, de santé et de commerces, celui-ci est plutôt résidentiel. La desserte en transports en communs du quartier peut venir rendre difficile l'accès à certains services : le quartier n'est pas desservi par le BHNS et les trois lignes de bus qui passent à Wingles ont des passages toutes les demi-heures ou heures en heure de pointe la semaine.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,1 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 à Wingles et de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,5%) que dans la commune (7,6%) et l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,9%) que dans la commune (33,9%) et l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18,5% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,1% de ceux de Wingles et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part plus faible d'allocataires isolés dans le quartier (31,4%) que dans la commune (32,4%) et l'EPCI (37,8%). On observe également un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (25,2%), à Wingles (18,5%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur la scolarité précoce et le retard scolaire en 3^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, on observe un retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} plus important dans le quartier (15%) que dans la commune (9%) ou l'EPCI (8%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 45% sont inscrits dans une filière générale et technologique (54% pour Wingles et 60% pour l'EPCI) et 55% sont inscrits dans une filière professionnelle (46% pour la commune et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier et Wingles auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 36% dans la Cité des Taberneaux, de 30% à Wingles et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 14,2% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 3,7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 25% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est légèrement plus que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 4,5% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI. C'est le taux le plus bas de tous les quartiers prioritaires de l'agglomération.

En 2017, 8,2% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Wingles est dans une situation financière proche de celle de la population générale de l'agglomération. En revanche, on constate un écart important entre les habitants de la Cité des Taberneaux et ceux de Wingles. En effet, en 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 23,4%, alors qu'elle est de 36,5% à Wingles et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 289€ dans le quartier, de 16 780€ à Wingles et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 23,5% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Wingles (16,7%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 41,1% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté. C'est l'un des 6 taux les plus faibles parmi les quartiers prioritaires de la CALL (cf. Tableau Revenu dans les annexes).

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans de la Cité des Taberneaux ayant un emploi était de 43,9%, soit moins qu'à Wingles (53,4%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 307 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 130 femmes et 177 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 23,5% (18,8% pour Wingles et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins jeunes ou moins âgés que ceux de Wingles et de l'agglomération. 17,9% ont moins de 26 ans (19,6% commune et 21,8% CALL); 64,8% ont entre 26 et 49 ans (59,6% commune et 57% CALL); 17,3% ont plus de 49 ans (20,8% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité des Taberneaux ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de l'EPCI. En effet, en 2017, 17,8% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (14,9% commune et 15,6% EPCI) ; 49,6% ont un niveau CAP-BEP (46,8% commune et 46,5% EPCI) ; 26,2% ont un niveau Bac (25,8% commune et 24,4% EPCI) ; 6,1% ont un niveau supérieur au Bac (12,3% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 766 logements sur le quartier, dont 485 dans le parc social, 218 dans le parc privé et 63 vacants. L'habitat est majoritairement individuel (91%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (9%).

Bien que le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM, des réhabilitations de logements miniers ont été réalisées, notamment dans le sud-ouest du quartier et sa proximité. A ces rénovations dans ce secteur s'ajoute durant les années 2010, la construction de nouveaux logements, pour certains sociaux (24 logements locatifs construits par Maisons et Cités).

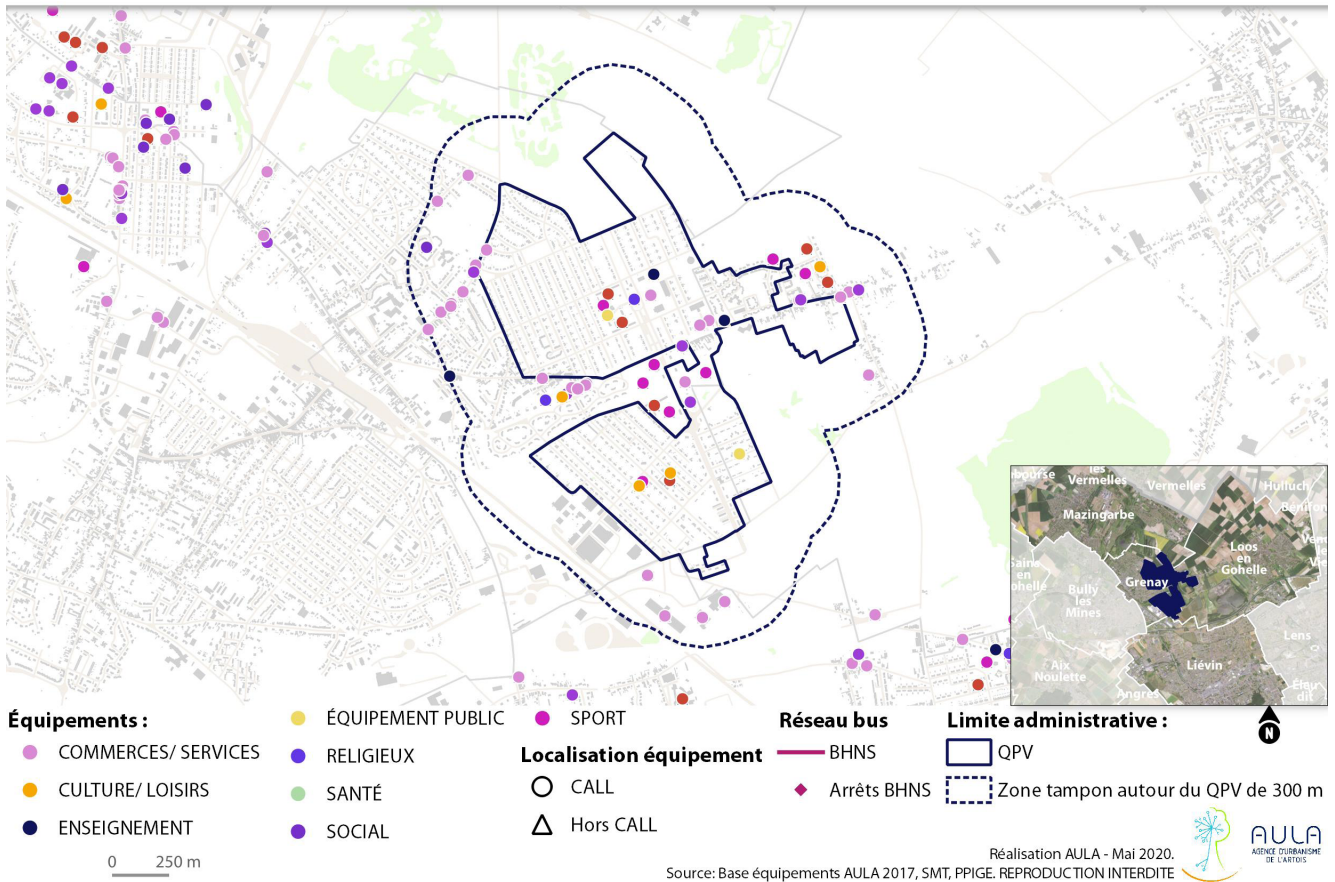
Cité 5 - Cité 11



Photo aérienne du quartier

Le quartier Cité 5 - Cité 11 est à cheval sur les communes de Grenay (6 914 habitants en 2015) et Loos-en-Gohelle (6 568 habitants en 2015). En 2013, 3 847 personnes habitaient le quartier.

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Cité 5 - Cité 11



Synthèse :



La situation socio-économique de la commune de Grenay est légèrement moins bonne que celle des autres communes de l'agglomération, tandis que celle de Loos-en-Gohelle est plus favorable. Les habitants du quartier Cité 5-11 connaissent pour leur part des situations plus difficiles que celles des habitants de Grenay et Loos-en-Gohelle.

Pour autant, le quartier Cité 5 - Cité 11 connaît une population moins en difficulté ou dans la moyenne des autres quartiers prioritaires de l'agglomération: part de familles monoparentales et d'allocataires isolés plus faible et part plus faible des allocataires de la CAF bénéficiaires du RSA. On observe également une situation scolaire un peu meilleure que dans les autres quartiers, notamment pour la poursuite de la scolarité en filières générales et technologiques.

Le quartier est bien doté en équipements, qu'ils relèvent de l'éducation, du sport, des loisirs, commerces et services.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que les communes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,2 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 à l'échelle de Grenay et de Loos-en-Gohelle, et de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,4%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (38,8%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 17,3% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 15,1% de ceux de Grenay, de 16,2% de ceux de Loos-en-Gohelle et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part équivalente d'allocataires isolés dans le quartier (33,2%) en comparaison de Grenay (33,3%), Loos-en-Gohelle (33,1%). En revanche elle est inférieure à celle de l'EPCI (37,8%). On observe par ailleurs un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (26,9%), à Grenay (22,2%), Loos-en-Gohelle (20,9%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique. Par ailleurs, les données communales fournies par l'INSEE sont une moyenne des deux communes sur lesquelles se situe le quartier.

En 2017, 12% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans. C'est légèrement plus que sur les communes (11%) et que sur la CA de Lens-Liévin (11%), et en augmentation par rapport à 2015 dans le quartier (7%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 49% sont inscrits dans une filière générale et technologique (58% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 51% sont inscrits dans une filière professionnelle (42% pour les communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 40,6% dans le quartier Cité 5 - Cité 11, de 31% dans les communes et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL, le quartier se situe dans la moyenne.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 14,5% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 5,6% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 26% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 16,6% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement moins élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 4,8% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,6% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Tandis que la population de Loos-en-Gohelle est dans une situation financière meilleure que celle de la population générale de l'EPCI, les habitants de Grenay sont dans une situation financière plus difficile. On constate par ailleurs un écart entre les habitants du quartier Cité 5 - Cité 11 et ceux des deux communes. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 21,1%, soit moins que sur la commune de Grenay (28,8%), Loos-en-Gohelle (45,3%) ou l'EPCI (38,2%). Cette même année, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 417€ dans le quartier, de 14 837€ à Grenay, de 18 036€ à Loos-en-Gohelle et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 24,1% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Grenay (20,4%), Loos-en-Gohelle (19,4%) et l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 39,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier Cité 5 - Cité 11 ayant un emploi était de 42,3%, soit moins que dans les communes (52%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 486 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 207 femmes et 279 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 24,9% (19,4% pour les communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont les mêmes caractéristiques d'âge que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 22,6% ont moins de 26 ans (23,1% communes et 21,8% CALL); 57,4% ont entre 26 et 49 ans (57% communes et 57% CALL); 20% ont plus de 49 ans (19,9% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité 5 - Cité 11 ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de l'EPCI. En effet, en 2017, 19,3% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (14,9% communes et 15,6% EPCI) ; 52,7% ont un niveau CAP-BEP (48,4% communes et 46,5% EPCI) ; 22,5% ont un niveau Bac (25,7% communes et 24,4% EPCI) ; 5,3% ont un niveau supérieur au Bac (10,7% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 406 logements sur le quartier. Parmi ces logements, 1 158 sont du parc social, 173 sont dans le parc privé et 75 sont vacants. Parmi les 173 logements du parc privé, 102 sont occupés par leurs propriétaires et 71 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (95,5%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (4,5%).

Le quartier ne semble pas avoir fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM. Par ailleurs, peu de projets de constructions ou de réhabilitations semblent avoir été opérés sur le quartier, au cours des années 2010.

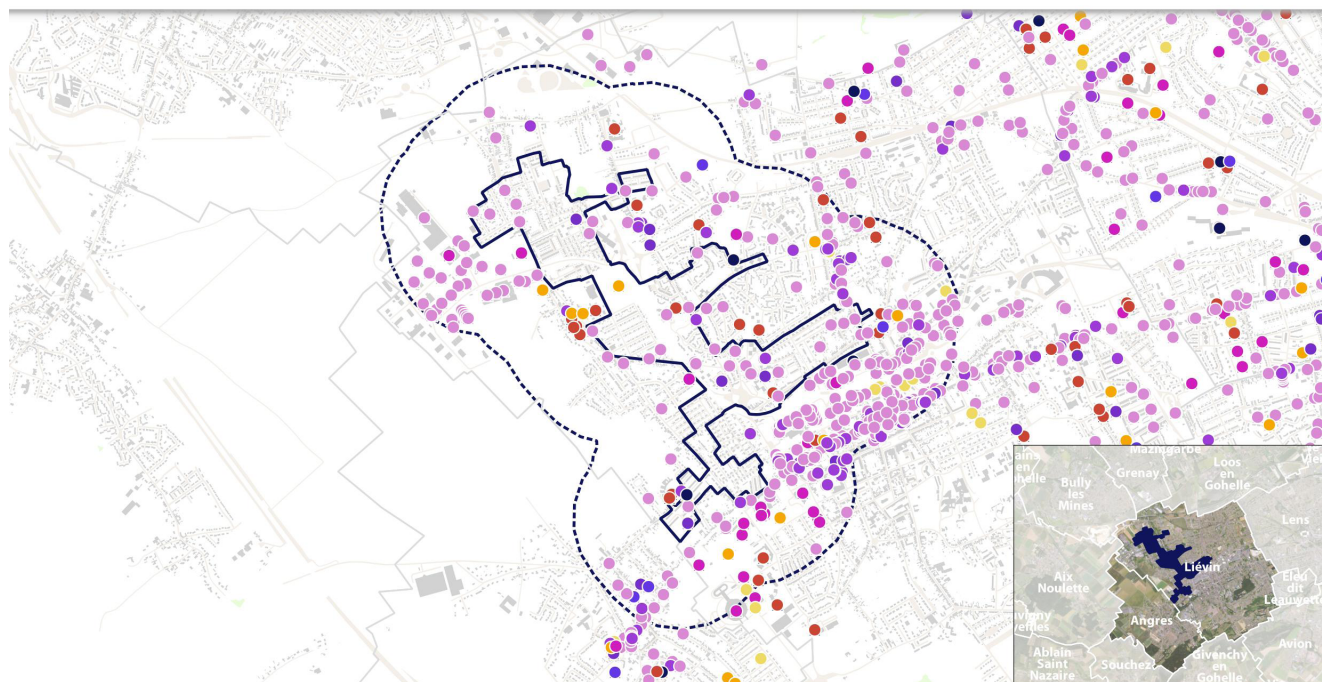
Calonne-Marichelles-Vent de Bise



En 2013, on comptabilisait 7 071 habitants dans le quartier, soit 22,6% de la population de la commune de Liévin (31 237 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Calonne - Marichelles - Vent De Bise



Équipements :

- COMMERCES/ SERVICES
- ÉQUIPEMENT PUBLIC
- SPORT
- CULTURE/ LOISIRS
- RELIGIEUX
- SANTÉ
- ENSEIGNEMENT
- SOCIAL

Localisation équipement

- CALL
- △ Hors CALL

Réseau bus

- BHNS
- ◆ Arrêts BHNS

Limite administrative :

- QPV
- ⋯ Zone tampon autour du QPV de 500 m

0 250 m

Réalisation AULA - Mai 2020.
Source: Base équipements AULA 2017, SMT, PPIGE. REPRODUCTION INTERDITE

Synthèse :



La population de Liévin est dans une situation financière moins bonne que celle de la population générale de l'agglomération. On constate par ailleurs que les habitants du quartier Calonne-Marichelles-Vent de Bise sont dans une situation économique plus difficile que celle que l'on peut observer sur la commune.

Bien que les habitants du quartier connaissent d'importantes difficultés sociales (part importante de bénéficiaires de la CAF dont les revenus sont composés à 100% de prestations sociales, part élevée de 16-25 non scolarisés et sans emploi), celui-ci reste dans la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL.

Par ailleurs, le quartier et sa zone tampon sont très bien dotés en équipements qu'ils soient publics (enseignement), commerciaux, de loisirs ou de santé. Cela peut s'expliquer par la proximité du sud du quartier avec la zone commerciale de Liévin.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,7 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,2 à Liévin et sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (5,4%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (38,2%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 19,8% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,7% de ceux de Liévin et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense également une part plus élevée d'allocataires isolés dans le quartier (43,4%) que dans la commune (41,1%) et l'EPCI (37,8%). On observe par ailleurs un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (35,9%), à Liévin (27,5%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est la même sur le quartier et la commune en 2015 et 2017. En 2017, 10% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 11% en 2015). C'est légèrement moins que sur la CA de Lens-Liévin en 2017 (11%), contre 10% en 2015.

En 2017, on observe un retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} plus important dans le quartier (14%) que dans la commune (9%) ou l'EPCI (8%). En revanche, le retard scolaire à l'entrée en 3^{ème} est légèrement inférieur dans la commune (9%) en comparaison du quartier (11%) et de l'EPCI (12%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 40% sont inscrits dans une filière générale et technologique (51% pour Liévin et 60% pour l'EPCI) et 60% sont inscrits dans une filière professionnelle (49% pour Liévin et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Liévin et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 48,5% dans le quartier, de 35% à Liévin et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 13,2% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 13,6% de celles de Liévin et 14,3% de celles de l'agglomération. 5,9% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,9% et 4,1% à l'échelle de Liévin et de la CALL. 35,3% bénéficiaient de la CMU-C (Liévin : 22,8%, CALL: 17,8%).

En 2018, 17% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux très proche de celui des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais plus faible que l'EPCI (18,4%). En 2018, 4,8% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,5% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 20,2%, alors qu'elle est de 34,1% à Liévin et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 977 € dans le quartier, de 16 431€ à Liévin et de 16 556 € dans l'EPCI.

En 2017, 32,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Liévin (25,6%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 44,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 37,3%, soit moins qu'à Liévin (46,7%) et dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 892 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 388 femmes et 504 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 32,3% (24,7% pour Liévin et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont plus jeunes que ceux de Liévin et de l'agglomération. 24,4% ont moins de 26 ans (21,8% commune et 21,8% CALL); 56,1% ont entre 26 et 49 ans (57,2% commune et 57% CALL); 19,5% ont plus de 49 ans (21% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Calonne-Marichelles-Vent de Bise ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 19,9% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,1% commune et 15,6% EPCI) ; 48,9% ont un niveau CAP-BEP (48,1% commune et 46,5% EPCI) ; 22,2% ont un niveau Bac (22,6% commune et 24,4% EPCI) ; 8,9% ont un niveau supérieur au Bac (12,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 3 025 logements sur le quartier, dont 2 288 dans le parc social, 452 dans le parc privé et 285 vacants. Parmi les logements du parc privé, 329 sont occupés par leurs propriétaires et 123 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (58,8%), tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (41,2%).

Une partie au sud-ouest du quartier, composée de logements collectifs, fera l'objet d'opérations de renouvellement urbain dans les années à venir, dans le cadre du NPNRU. Des logements collectifs (Pas de Calais Habitat) ont été démolis au centre du quartier au début des années 2010. Cette rénovation du quartier a conduit à la construction de nouveaux logements collectifs, par le même bailleur, et individuels. D'autres logements collectifs ont été démolis au milieu des années 2010, à l'est du quartier, rue Salvador Allende (Résidence les Merles, les Pinsons, etc.).

Dans le cadre de l'ERBM (2018-2020), 162 logements du bailleurs SIA et 31 logements Maisons et Cités de la Cité des Genettes seront réhabilités. Entre 2021 et 2027, 228 logements seront réhabilités dans la Cité 2-5 de Calonne (chiffre à stabiliser).

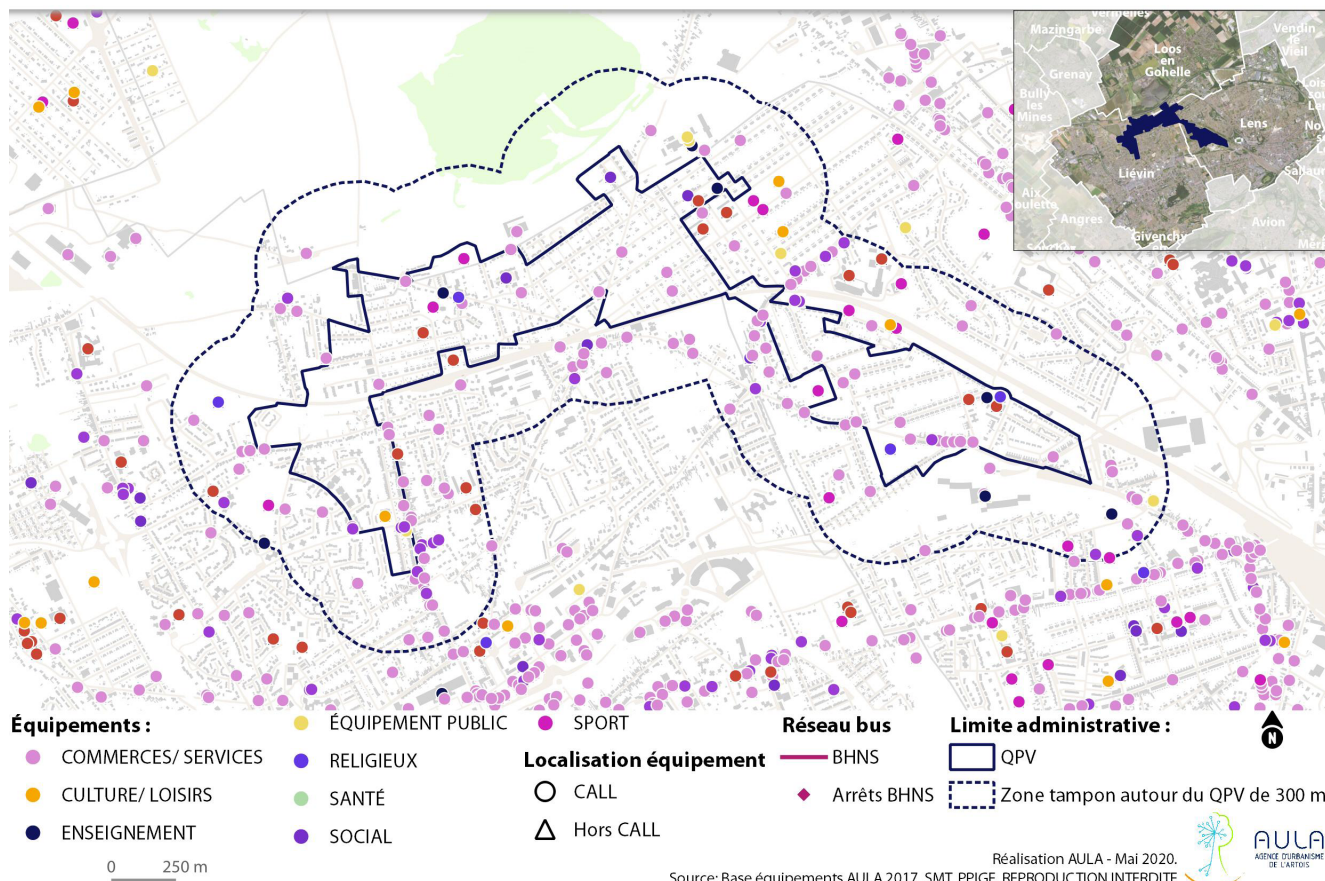
Les Hauts de Liévin - Résidence des Provinces - Cité 9-9 bis



En 2013, 4 819 personnes habitaient le quartier, soit 7% de la population des communes de Lens (30 413 habitants), Loos-en-Gohelle (6 568 habitants) et Liévin (31 237 habitants).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis



Synthèse :



Le quartier est situé sur trois communes dont les situations socio-économiques des habitants sont différentes : elles sont meilleures pour les habitants de Loos-en-Gohelle que pour ceux de Lens et Liévin. On constate par ailleurs un écart entre les habitants du quartier et ceux des trois communes. Néanmoins, le quartier se situe dans la moyenne des quartiers prioritaires en ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques des habitants, leurs revenus ainsi que le taux d'emploi. En revanche, on observe une situation scolaire un peu moins bonne et un écart assez important avec les trois communes.

Toutefois, le quartier est bien doté en équipements. Ceux-ci sont variés et permettent de répondre à de nombreux besoins (enseignement, santé, commerces, culture et loisirs). Le quartier est bien desservi avec les gares de Liévin et Loos-en-Gohelle. En outre, le quartier est situé à proximité d'équipements structurants : Louvre-Lens et Stade Bollaert-Delelis notamment.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que les communes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,9 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,1 à l'échelle de Lens, Liévin et de Loos-en-Gohelle, et de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (5,6%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,9%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 16,2% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,7% de ceux de Liévin, 18% de ceux de Lens, de 16,2% de ceux de Loos-en-Gohelle et de 16,5% de ceux de l'EPCI. La part d'allocataires isolés dans le quartier est de 42,2%, alors qu'elle est de 41,1% à Liévin, 33,3% à Lens, 33,1% à Loos-en-Gohelle et de 37,8% dans l'EPCI. On observe par ailleurs un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (28,8%), à Liévin (27,5%), Lens (30%), Loos-en-Gohelle (20,9%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique. Par ailleurs, les données communales fournies par l'INSEE sont une moyenne des trois communes sur lesquelles se situe le quartier.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est inférieure sur le quartier à celle des communes en 2015 et 2017. En 2017 et 2015, 9% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans, contre 12% à l'échelle des communes pour les deux périodes et 11% et 10% sur la CA de Lens-Liévin en 2017 et 2015.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 38% sont inscrits dans une filière générale et technologique (56% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 62% sont inscrits dans une filière professionnelle (44% pour Liévin et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves des communes de Liévin, Lens et Loos-en-Gohelle et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 31,6% dans le quartier, de 32% dans les trois communes et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 14,2% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 26,9% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17,6% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 6,3% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,6% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Tandis que la population de Loos-en-Gohelle connaît une situation financière meilleure de celle de la population générale de l'EPCI, les habitants de Liévin et Lens sont dans une situation financière plus difficile. On constate par ailleurs un écart entre les habitants du quartier et ceux des trois communes, bien que le quartier reste dans la moyenne des quartiers prioritaires. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 20,9%, soit nettement inférieure que sur la commune de Liévin (34,1%), Lens (36,2%), Loos-en-Gohelle (45,3%) ou l'EPCI (38,2%). Cette même année, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 328 € dans le quartier, 15 431 € à Liévin, 15 140 à Lens, 18 036 € à Loos-en-Gohelle et de 16 556 € dans l'EPCI.

En 2017, 25,5% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Loos-en-Gohelle (19,4%) et que sur l'EPCI (21%), équivalent à Liévin (25,6%), mais moins qu'à Lens (27,9%). Par ailleurs, en 2015, 41,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 38,4%, soit moins que dans les communes (47,1%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 744 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 315 femmes et 429 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 24,3% (25,8% pour les communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont les mêmes caractéristiques d'âge que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 22,5% ont moins de 26 ans (22,3% communes et 21,8% CALL); 56,3% ont entre 26 et 49 ans (56,9% communes et 57% CALL); 21,2% ont plus de 49 ans (20,8% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de l'EPCI. En effet, en 2017, 20,4% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,6% communes et 15,6% EPCI); 48,4% ont un niveau CAP-BEP (46,5% communes et 46,5% EPCI); 22,9% ont un niveau Bac (25,7% communes et 24,4% EPCI); 8,3% ont un niveau supérieur au Bac (12,8% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 986 logements sur le quartier, dont 1 541 dans le parc social, 184 vacants et 261 dans le parc privé. Parmi les logements du parc privé, 178 sont occupés par leurs propriétaires et 83 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (83%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (14%).

L'Îlot Parmentier, sur la commune de Lens, est concerné par des rénovations dans le cadre de la première triennale de l'ERBM. Ces rénovations vont venir compléter les actions déjà menées ou prévues dans ce secteur : la transformation de logements miniers en Hôtel du Louvre-Lens, la démolition/reconstruction et réhabilitation. Deux autres secteurs du quartier sont concernés par l'ERBM pour la période (2021-2027) : la Cité Saint Albert et la Cité de la Plaine.

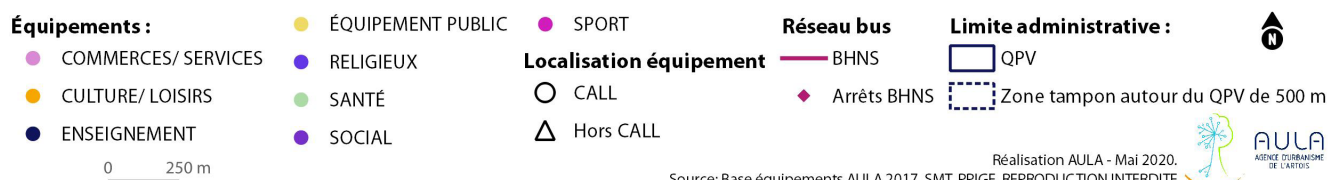
Cité 12-14



En 2013, 2 215 personnes habitaient le quartier Cité 12-14, soit 7,3% de la population de la commune de Lens (30 413 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Cité 12-14



Synthèse :



La situation socio-économique des Lensois est parmi les moins bonnes des communes de l'agglomération. En effet, le revenu médian des habitants est l'un des plus faibles, tout comme la part des ménages imposés.

Le quartier Cité 12-14 connaît pour sa part une population ayant plus de difficultés que celle de la commune: revenu médian plus faible, part plus importante des allocataires de la CAF dont les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales. Pour autant il se situe dans la moyenne des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, voire légèrement au dessus, en ce qui concerne les revenus.

Si le quartier en lui-même ne comprend pas de nombreux équipements, l'Est du quartier se situe à proximité du centre-ville de Lens et bénéficie des nombreux services et commerces qu'on y trouve. En plus du BHNS (qui ne dessert que l'Est du quartier), le quartier est desservi par deux autres lignes de bus (la ligne 35 Avion-La Bassée et 41 interne à Lens).

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,5 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1 à Lens et de 1,2 sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,3%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (37,1%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18,8% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 18% de ceux de Lens et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part d'allocataires isolés plus faible dans le quartier (38,9%) que dans la commune (47,3%), mais plus importante que dans l'EPCI (37,8%). On observe une part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA équivalente dans le quartier (29,9%) et la commune (30%), mais supérieure à l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires en 6^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés entre 2015 et 2017 est très supérieure sur le quartier (28% et 36%) que sur Lens (15% et 17%) ou l'EPCI (10% et 11%).

En 2017, on observe un retard scolaire à l'entrée en 3^{ème} plus important dans le quartier (21%) que dans la commune (15%) ou de l'EPCI (8%). Toutefois, celui-ci est en baisse en comparaison de 2015 : 27% pour la Cité 12-14, 22% pour Lens et 17% pour la CALL.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 57% sont inscrits dans une filière générale et technologique (59% pour Lens et 60% pour l'EPCI) et 43% sont inscrits dans une filière professionnelle (41% pour Lens et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront quasiment autant tendance à être inscrits dans une filière générale et technologique, que les élèves de Lens ou de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 38,9% dans le quartier, de 30% à Lens et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est la même dans le quartier et dans l'agglomération (14,3%). 7,7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 30,2% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 6,6% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,4% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Le quartier bénéficie de la présence du Centre Hospitalier de Lens limitrophe, ce qui compense une offre de santé peu développée.

Revenus



La population de Lens est dans une situation financière moins bonne que celle de la population générale de l'agglomération. On constate par ailleurs que les habitants du quartier Cité 12-14 sont dans une situation économique plus difficile que celle que l'on peut observer sur la commune. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 23,3%, alors qu'elle est de 36,2% à Lens et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 192€ dans le quartier, de 15 140€ à Lens et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 27,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est légèrement moins qu'à Lens (27,9%) et plus que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 43,2% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 35,7%, soit moins qu'à Lens (45,6%) et dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 271 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 108 femmes et 163 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 27,3% (28,5% pour Lens et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont plus jeunes que ceux de Lens et de l'agglomération. 24,7% ont moins de 26 ans (22,4% commune et 21,8% CALL); 54,3% ont entre 26 et 49 ans (57,4% commune et 57% CALL); 21% ont plus de 49 ans (20,2% commune et 21,2% CALL).

La Cité 12-14 est l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération dont les demandeurs d'emploi sont les plus diplômés. En effet, en 2017, 19,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (18,6% commune et 15,6% EPCI) ; 46% ont un niveau CAP-BEP (45,6% commune et 46,5% EPCI) ; 23,8% ont un niveau Bac (22,6% commune et 24,4% EPCI) ; 11,1% ont un niveau supérieur au Bac (13,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 319 logements sur le quartier, dont 757 dans le parc social, 257 dans le parc privé et 305 vacants. L'habitat est majoritairement individuel (76%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (24%).

Le nombre important de logements vacants peut s'expliquer par le fait que le quartier fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU. En effet, le quartier est inscrit comme site à intérêt national dans le cadre du NPNRU. Des démolitions et réhabilitations d'habitat minier, ainsi que de nouvelles constructions ont été réalisées au Nord du quartier à partir du milieu des années 2010. Des démolitions de logements miniers ont été menées aux abords de l'actuel hôpital, rue de la Bourdonnais. Par ailleurs, en coeur de quartier des maisons ont été réhabilitées.

La cité 14 Est et la Cité des Arbres (zone tampon) seront par ailleurs concernées par l'ERBM (2021-2027).

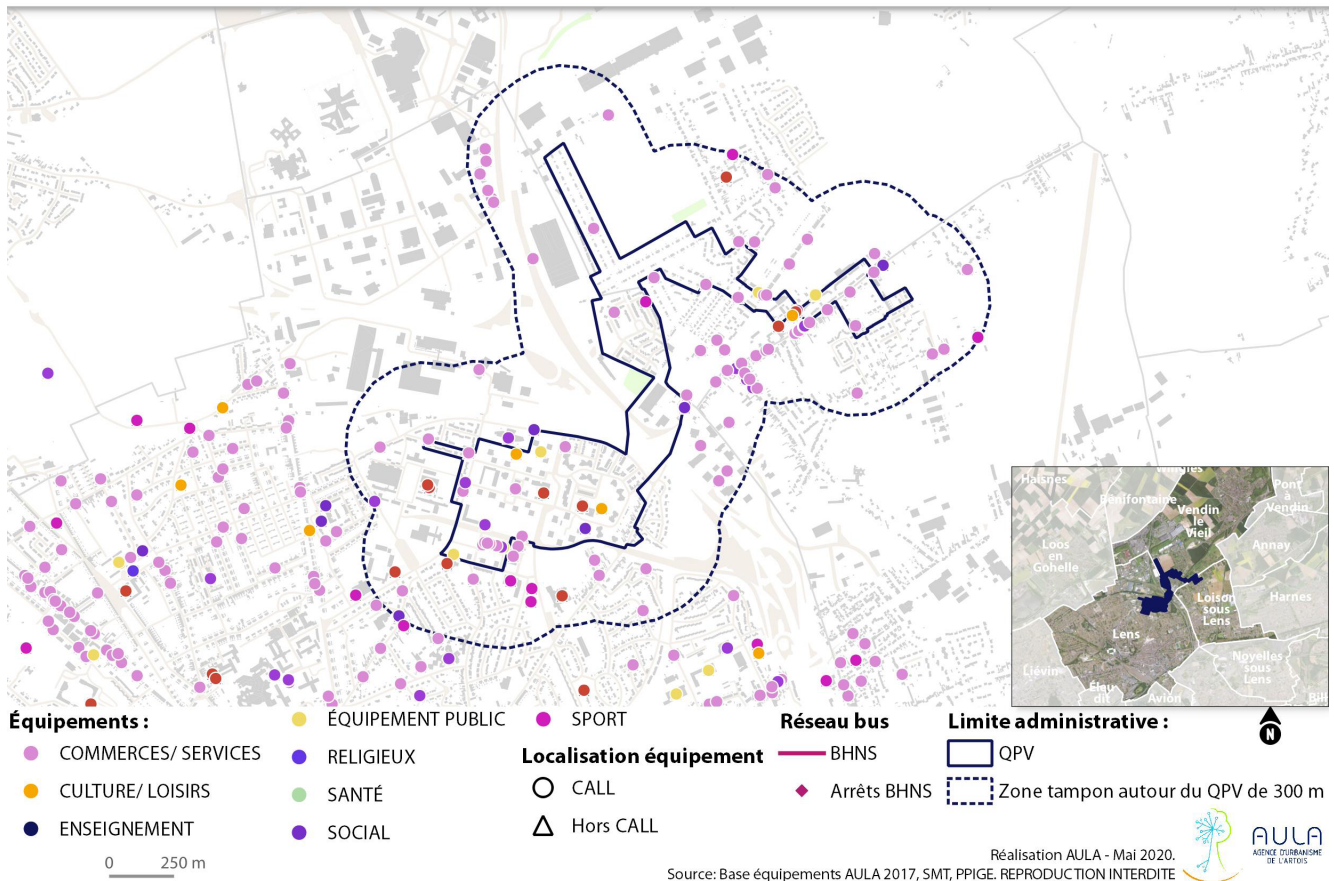
Grande Résidence



En 2013, 4 803 personnes habitaient le quartier Grande Résidence et la Cité 8 située sur les communes de Lens, Vendin-le-Vieil et Loison-sous-Lens (soit 10,7% de la population de ces trois communes).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Grande Résidence



Synthèse :



Le quartier Grande Résidence est à cheval sur trois communes, dont les caractéristiques des habitants sont différentes. En effet, la situation socio-économique des Lensois est parmi les moins bonnes des communes de l'agglomération : le revenu médian des habitants y est plus faible, les parts d'allocataires CAF percevant le RSA et dont les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales y sont plus élevées.

La population qui réside dans le quartier est dans une situation de fragilité économique : revenu médian faible, beaucoup d'allocataires dépendent exclusivement des prestations sociales, les allocataires RSA sont nombreux. Par ailleurs, la part de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est nettement supérieure à la moyenne des quartiers prioritaires de l'agglomération. Enfin c'est dans le quartier Grande Résidence que l'on observe le taux le plus élevé de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Néanmoins, on observe un recours aux droits de santé qui est plutôt bon : part des personnes sans mutuelle parmi les allocataires de la CPAM inférieure à la moyenne de l'agglomération, part supérieure aux autres quartiers de bénéficiaires de la CMU-C, etc. Le quartier est également très bien équipé en services publics, commerces et équipements de santé (pharmacie, médecin généraliste, masseur kinésithérapeute).

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population beaucoup plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,1 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,1 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans bien plus faible dans le quartier (3,5%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (40,1%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (21%) à celle des communes (18% pour Lens, 13,8 pour Vendin-le-Vieil et 16,8% pour Loison-sous-Lens), et de l'EPCI (16,5%). De même, la part des allocataires isolés est plus importante dans le quartier (48,1%) que dans les communes (47,3%, 31,6% et 32,6%) et l'agglomération (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est nettement plus élevée sur le quartier (35,3%) que dans les communes (30%, 16% et 22,2%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur la scolarité précoce et les retards scolaires en 6^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3^{ème} était plus important sur le quartier que sur les communes et l'EPCI. En effet, 16% des élèves habitant le quartier avaient plus de 15 ans lors de leur première inscription en 3^{ème}, alors que c'était le cas de 13 % des élèves des communes de Lens, Loisons-sous-Lens et Vendin-le-Vieil, et 12% de ceux de l'EPCI. On remarque néanmoins une baisse de la part des élèves du quartier en retard à l'entrée en 3^{ème}, puisqu'en 2015, 18% d'entre eux avaient plus de 15 ans lors de leur première inscription.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 46% sont inscrits en filière générale et technologique (60% pour l'EPCI) et 54% sont inscrits en filière professionnelle (40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 45% dans le quartier Grande Résidence, en moyenne de 30% dans les communes où ce quartier est situé et de 29,5% dans l'EPCI.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est plus faible dans le quartier (11,5%) que dans l'agglomération (14,3%). 7,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 38,1% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 16,7% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est le même taux que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 7,2% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 13,5% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population du quartier Grande Résidence est dans une situation économique beaucoup moins favorable que la population des communes sur lesquelles le quartier est situé et de la CA de Lens-Liévin. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 17,3% soit moins que sur Lens (36,2%), Vendin-le-Vieil (42,8%), Loison-sous-Lens (38,3%) ou l'agglomération (38,2%). En 2015, le revenu médian disponible par UC était de 11 922€ sur le quartier, alors qu'il était de 15 140€ sur Lens, 18 224 € sur Vendin et de 16 845€ sur Loison. Par ailleurs, il était de 16 556€ sur la CALL.

En 2017, 32,7% des allocataires de la CAF du quartier ont 100% de leurs revenus qui est constitué de prestations sociales, c'est nettement plus que sur les communes (27,9%, 15,3% et 18,6%) et l'EPCI (21,3%). La moyenne des quartiers prioritaires est de 26,8%. Par ailleurs, en 2015, 53,1% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 34,7%, soit nettement moins que dans les communes (48,9%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 686 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 284 femmes et 402 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 36,6% (26,6% pour les trois communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins jeunes ou moins âgés que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 21,3% ont moins de 26 ans (22,8% communes et 21,8% CALL); 59,3% ont entre 26 et 49 ans (56,7% communes et 57% CALL); 19,4% plus de 49 ans (20,5% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Grande Résidence ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 20,5% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,5% communes et 15,6% EPCI) ; 50,7% ont un niveau CAP-BEP (45,2% communes et 46,5% EPCI) ; 19,4% ont un niveau Bac (23,3% communes et 24,4% EPCI) ; 9,4% ont un niveau supérieur au Bac (13,8% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 2 492 logements sur le quartier, dont 1 951 dans le parc social, 227 dans le parc privé et 314 vacants. Parmi les 227 logements du parc privé, 131 sont occupés par leur propriétaire et 96 sont en location. L'habitat est majoritairement collectif (73,5%) tandis que le reste du parc est de l'habitat individuel (26,5%).

Le quartier Grande Résidence a fait partie des quartiers concernés par le Programme National de Renovation Urbaine (PNRU). Dans ce cadre, le quartier a été restructuré avec notamment la démolition de la Tour Aymé, le réaménagement des espaces publics, le développement de l'offre de services et de commerces, la réhabilitation du centre sportif et la réhabilitation d'immeubles d'habitation.

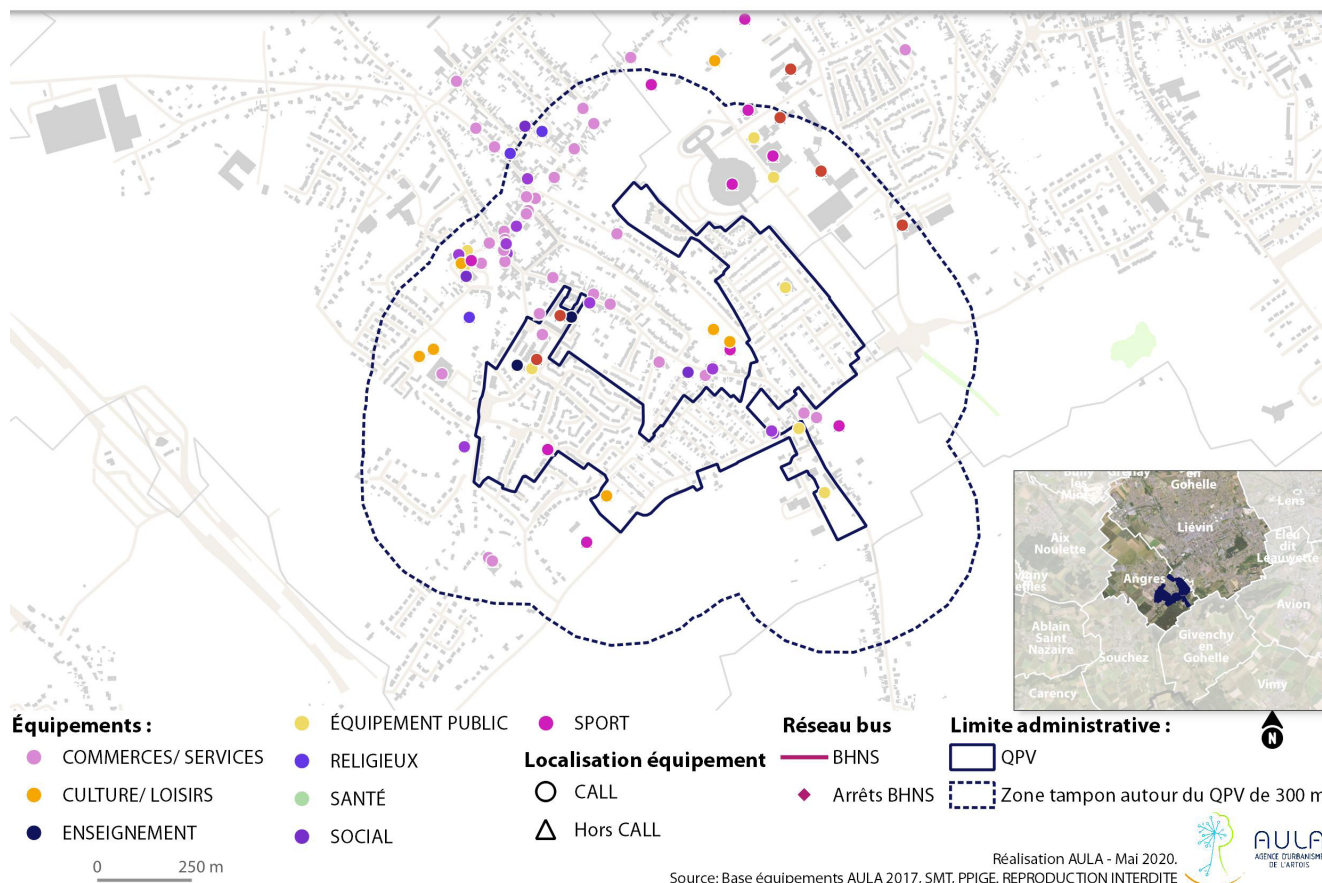
Camus



En 2013, 1 256 personnes habitaient le quartier, soit 29,2% de la population de la commune d'Angres (4 305 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Camus



Synthèse :



La situation socio-économique des habitants de la commune d'Angres est parmi les meilleures des communes de l'agglomération : revenus médian plus élevés, part d'allocataires CAF percevant le RSA plus faible, part des 15-64 ans ayant un emploi plus élevée.

On observe toutefois des écarts, parfois importants, entre la situation des habitants de Angres et ceux du quartier Camus. Pour autant, en comparaison des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, le quartier Camus est celui dans lequel on observe la part la plus basse de population sous le seuil de pauvreté, l'un des plus hauts revenus médians et la part la plus basse des allocataires dont 100% des revenus sont constitués de prestations sociales.

Cependant, c'est dans le quartier Camus que l'on trouve la part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA la plus élevée des quartiers prioritaires de l'agglomération et l'une des parts des personnes en ALD les plus élevées du territoire. Toutefois, le quartier Camus est bien doté en équipements.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune, mais identique à l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,2 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 0,9 à Angres et de 1,2 sur la CALL. C'est l'indice de jeunesse le plus faible de tous les quartiers prioritaires de l'agglomération. Cela s'explique par le fait que le quartier Camus a la part de plus de 75 ans la plus élevée des quartiers prioritaires (11,9%), alors que celle-ci est de 8,4% à l'échelle de l'EPCI.

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 19,7% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,6% de ceux d'Angres et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part d'allocataires isolés plus importante dans le quartier (37,3%) que dans la commune (30%), mais légèrement plus faible que dans l'EPCI (37,8%). On observe une part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA plus importante dans le quartier (27,9%) que dans la commune (19,6%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés entre 2015 et 2017 a baissé dans le quartier et à Angres. En effet, alors qu'en 2015, elle était de 12% pour le quartier et la commune (10% pour l'EPCI), celle-ci était de 4% pour le quartier et la commune en 2017 (11% pour l'EPCI).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 46% sont inscrits dans une filière générale et technologique (69% pour Angres et 60% pour l'EPCI) et 54% sont inscrits dans une filière professionnelle (31% pour Lens et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront beaucoup plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle, que les élèves d'Angres ou de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 28,4% dans le quartier, de 24% à Angres et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, le quartier se caractérise par un des taux les plus faibles de bénéficiaires de la CPAM sans mutuelle (13%), contre 13,1% à l'échelle d'Angres et 14,3% à l'échelle de l'EPCI. 3,6% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 2,7% à l'échelle de la commune, 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 30,2% bénéficiaient de la CMU-C (Angres : 12,7%, CALL: 17,8%).

En 2018, 18,7% des personnes du quartier couvertes par la CPAM sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais proche de celui de la commune (18,9%) et de l'EPCI (18,4%). En 2018, 5% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 4,2% dans la commune et 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 7,7% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population d'Angres est dans une situation financière meilleure que celle de la population générale de l'agglomération. Bien qu'il y ait un écart important entre les revenus des habitants du quartier Camus et ceux des habitants d'Angres, le quartier Camus est l'un des quartiers prioritaires dans lequel on observe les meilleures situations financières. Pour autant, en 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 19,6%, alors qu'elle est de 45,6% à Angres et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 565€ dans le quartier, de 18 165€ à Angres et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 19,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Angres (15%), mais moins que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 38,3% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 42,4%. Si cette part est inférieure à celle qu'on observe à Angres (54%) et dans l'EPCI (51,9%), elle reste l'une des plus élevées des quartiers prioritaires.

Au 31 décembre 2018, on recensait 210 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 105 femmes et 105 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 34,3% (25,5% pour Lens et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des âges proches de ceux d'Angres et de l'agglomération. 19,1% ont moins de 26 ans (20,4% commune et 21,8% CALL); 57,1% ont entre 26 et 49 ans (56% commune et 57% CALL); 23,8% ont plus de 49 ans (23,6% commune et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins diplômés que ceux de la commune, mais ont des niveaux de diplômes légèrement plus élevés que leurs homologues des autres quartiers. En effet, en 2017, 15,4% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (12,1% commune et 15,6% EPCI) ; 52,3% ont un niveau CAP-BEP (43,8% commune et 46,5% EPCI) ; 23,4% ont un niveau Bac (25,6% commune et 24,4% EPCI) ; 8,9% ont un niveau supérieur au Bac (18,5% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 580 logements sur le quartier, dont 493 dans le parc social, 62 dans le parc privé et 25 vacants. Parmi les logements du parc privé, 39 sont occupés par leurs propriétaires et 23 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (95%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (5%).

La commune de Angres et le quartier Camus ont été concernés par le PNRU (2003-2015). Dans le cadre de ce programme, plus de 200 logements de type Camus ont été démolis, de nouveaux logements ont été construits (par Maisons et Cités), une diversification de l'habitat a été réalisée par la vente de lots libres pour de l'habitat privé. En outre, des aménagements urbains ont été réalisés et une maison de la citoyenneté a été construite. Par ailleurs, la Cité de la Souchez fera l'objet d'une intervention de réhabilitation dans le cadre de l'ERBM (2021-2027).

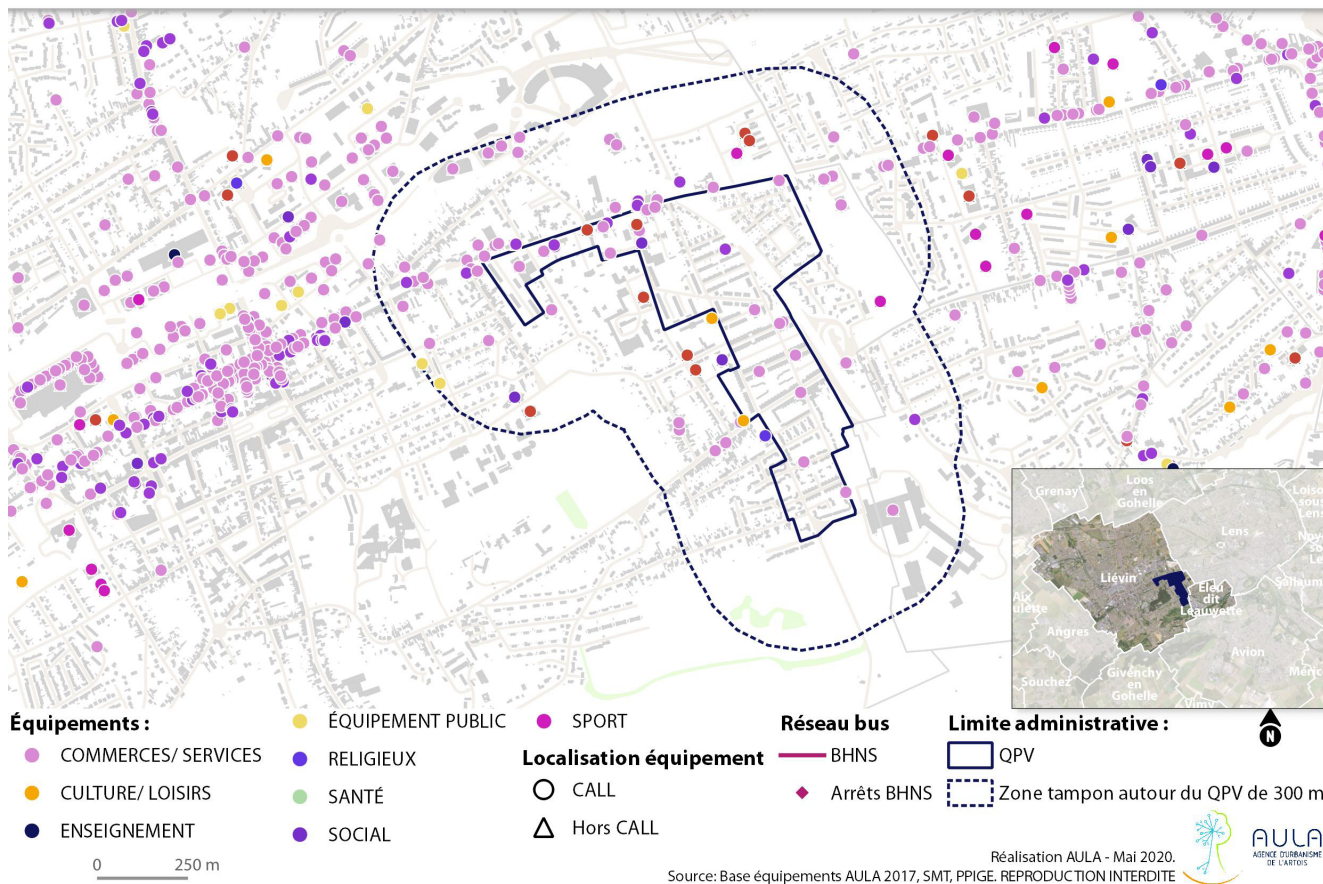
Blum-Salengro-109



En 2013, on comptabilisait 2 275 habitants dans le quartier, soit 7,3% de la population de la commune de Liévin (31 237 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Blum - Salengro - 109



Synthèse :



La situation socio-économique des Liévinois est moins bonne que celle des habitants d'autres communes de l'agglomération. Or, on relève des écarts importants entre les situations des habitants de Liévin et ceux du quartier Blum - Salengro - 109.

Ce quartier regroupe une population connaissant des difficultés socio-économiques importantes. C'est l'un des quartiers prioritaires de la CALL dont la part des ménages imposés est l'une des plus faibles; ayant la part la plus élevée des familles monoparentales et une part des moins de 25 ans importante. De plus, on remarque un véritable enjeu lié à l'emploi des jeunes, puisque c'est dans ce quartier que l'on observe la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi la plus élevée.

Toutefois, les indicateurs de santé sont plutôt positifs en comparaison des autres quartiers : part de personnes couvertes en ALD et part de personnes sans mutuelle relativement faibles. En outre, le quartier est bien doté en équipements et est situé à proximité de nombreux commerces.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,9 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,2 à Liévin et sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (5,8%) que dans la commune (8,5%) et l'EPCI (8,4%), et par une part nettement plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (41,3%) que dans la commune (34,1%) et l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 24% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,7% de ceux de Liévin et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part plus faible d'allocataires isolés dans le quartier (37,4%) que dans la commune (41,1%), mais proche de celle de l'EPCI (37,8%). On observe par ailleurs un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (35,2%), à Liévin (27,5%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est la même sur le quartier et la commune en 2015 et 2017. En 2017, 10% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 11% en 2015). C'est légèrement moins que sur la CA de Lens-Liévin en 2017 (11%), contre 10% en 2015.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 32% sont inscrits dans une filière générale et technologique (51% pour Liévin et 60% pour l'EPCI) et 68% sont inscrits dans une filière professionnelle (49% pour Liévin et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Liévin et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 54% dans le quartier, de 35% à Liévin et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est le plus élevé des quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 12,9% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 5,1% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 40,6% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 16,3% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement inférieur que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%) et plus faible que la commune (18,2%) et l'EPCI (18,4%). Cela peut s'expliquer par le plus jeune âge des habitants du quartier. En 2018, 5,1% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 4,7% à Liévin et 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 8,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Liévin est dans une situation financière moins bonne que celle de la population générale de l'agglomération. On constate par ailleurs que les habitants du quartier Blum - Salengro - 109 sont dans une situation économique plus difficile que celle que l'on peut observer sur la commune. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 15,8%, alors qu'elle est de 34,1% à Liévin et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 620€ dans le quartier, de 16 431€ à Liévin et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 29,8% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Liévin (25,6%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 47,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté, ce qui est l'un des taux les plus élevés des quartiers prioritaires de la CALL.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 33,9%, soit moins qu'à Liévin (46,7%) et dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 343 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 138 femmes et 205 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 32,1% (24,7% pour Liévin et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins jeunes ou moins âgés que ceux de Liévin et de l'agglomération. 21,9% ont moins de 26 ans (21,8% commune et 21,8% CALL); 60% ont entre 26 et 49 ans (57,2% commune et 57% CALL); 18,1% ont plus de 49 ans (21% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Blum - Salengro - 109 ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 18,8% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,1% commune et 15,6% EPCI); 56,5% ont un niveau CAP-BEP (48,1% commune et 46,5% EPCI); 18,3% ont un niveau Bac (22,6% commune et 24,4% EPCI); 6,4% ont un niveau supérieur au Bac (12,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 830 logements sur le quartier, dont 700 dans le parc social, 61 dans le parc privé et 69 vacants. Parmi les logements du parc privé, 45 sont occupés par leurs propriétaires et 16 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (74%). La grande majorité du parc collectif (26%) est du parc social, du bailleur Pas-de-Calais Habitat.

Le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM. Par ailleurs, peu de projets de constructions ou de réhabilitations semblent avoir été opérés sur le quartier.

Cependant, la Cité Riaumont sera concernée par l'ERBM pour la période 2021-2027. Dans ce cadre, plus de 200 logements devraient être réhabilités (chiffre à stabiliser).

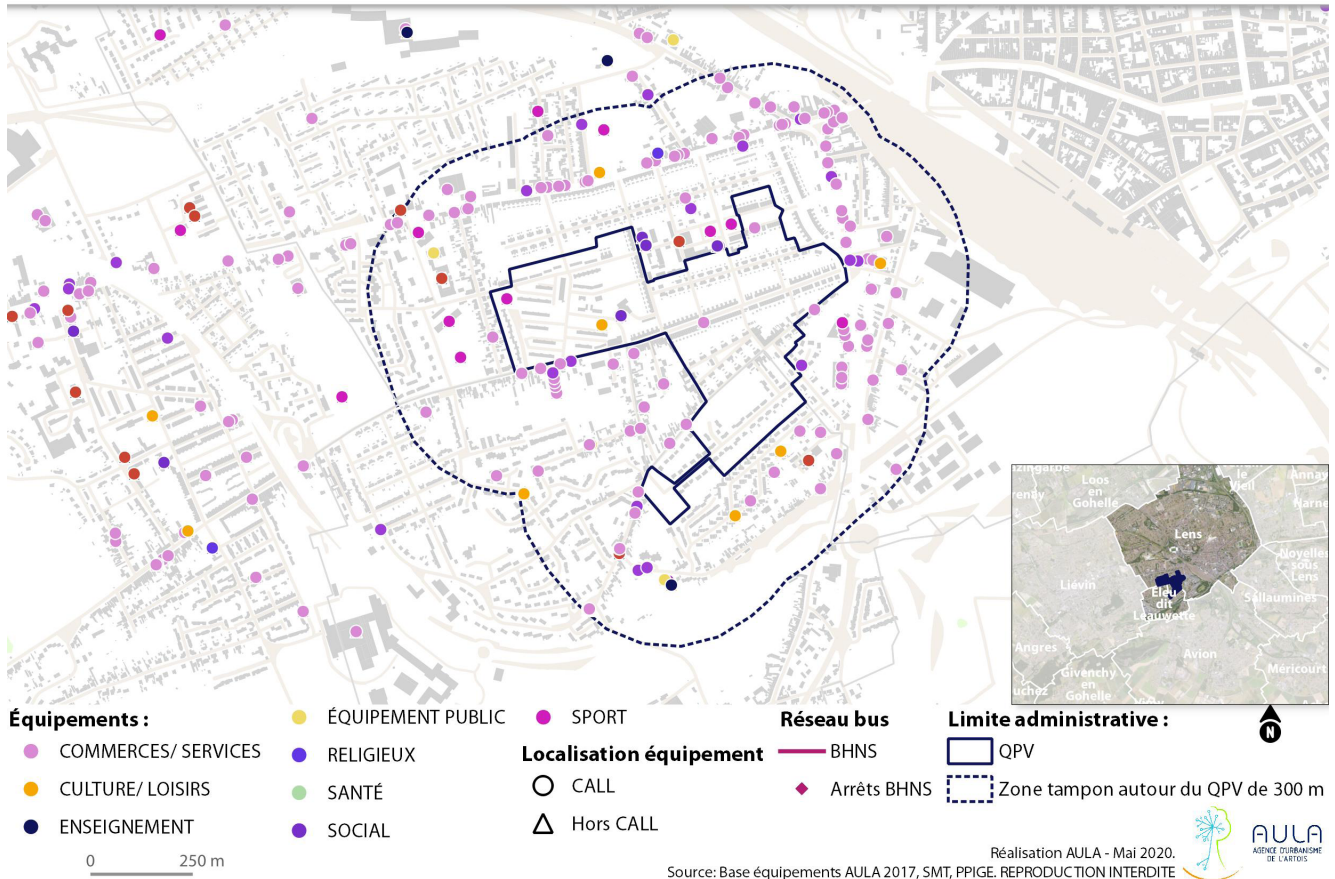
Sellier - Cité 4



Photo aérienne du quartier

En 2013, 1 497 personnes habitent le quartier, soit 4,3% de la population des communes de Lens (30 413 habitants en 2015) et Eleu-dit-Leauwette (2985 habitants en 2015).

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Sellier Cité 4



Synthèse :



La situation socio-économique des Lensois est parmi les moins bonnes des communes de l'agglomération. En effet, le revenu médian des habitants est l'un des plus faibles, tout comme la part des ménages imposés.

La situation socio-économique des habitants du quartier Sellier - Cité 4 est plus difficile que celle des habitants de Lens. De plus, c'est dans ce quartier que l'on observe le plus bas taux d'emploi des 15-64 ans parmi l'ensemble des quartiers prioritaires de la CALL. C'est également dans ce quartier que l'on trouve l'un des plus bas montants de revenu médian et l'une des parts les plus importantes d'allocataires de la CAF dont 100% des revenus sont issus des prestations sociales. C'est également dans ce quartier que la part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA est la plus élevée.

Le quartier est bien doté en équipements et se situe à proximité du centre-ville de Lens, de la gare, du stade Bollaert, de la faculté Jean Perrin, du Louvre-Lens et du BHNS.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,4 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (7,4%) que dans les communes (10,7% à Lens et 8,9% à Eleu-dit-Leauwette) et l'EPCI (8,4%), et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (37,3%) que dans les communes (32%) et l'agglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (22,6%) à celle des communes (18% pour Lens et 16,9% pour Eleu-dit-Leauwette), et de l'EPCI (16,5%). La part des allocataires isolés parmi les foyers allocataires est plus importante dans le quartier (43,2%) que dans l'agglomération (37,8%) et Eleu-dit-Leauwette (32,8%), mais plus faible qu'à Lens (47,3%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est nettement plus élevée sur le quartier (41,4%) que dans les communes (30% et 17,3%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur la scolarité précoce dans le quartier sont en secret statistique. Les données sur le retard à l'entrée en 3^{ème} ne sont pas disponibles à l'échelle des communes.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3^{ème} était de 24% sur le quartier, en baisse par rapport à 2015 (30%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 41% sont inscrits dans une filière générale et technologique (59% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 59% sont inscrits dans une filière professionnelle (41% pour les communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Lens et Eleu-dit-Leauwette et de la CA de Lens-Liévin.

Nous n'avons pas les données à l'échelle du quartier relative à la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est proche dans le quartier (14,6%), les communes (14% à Lens et 14,6% à Eleu-dit-Leauwette) et dans l'agglomération (14,3%). 5,7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 5,8% à Lens, 2,8% à Eleu-dit-Leauwette et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 30,2% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17,6% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 6,6% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,4% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Lens est dans une situation financière moins bonne que celle de l'agglomération, alors que celle d'Eleu-dit-Leauwette connaît une situation plus favorable. Les habitants du quartier Sellier - Cité 4 sont dans une situation économique très difficile. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier est de 17,3%, alors qu'elle est de 36,2% à Lens, de 44,2% à Eleu-dit-Leauwette et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 432€ dans le quartier, de 15 140€ à Lens, 18 164€ à Eleu-dit-Leauwette et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 38,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Lens (27,9%), Eleu-dit-Leauwette (17,3%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 49,2% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 28,8%, soit moins qu'à Lens et Eleu-dit-Leauwette (46,7%), et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 233 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 93 femmes et 140 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 39,1% (27,8% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins âgés que ceux des deux communes et de l'agglomération. 22,3% ont moins de 26 ans (22,3% communes et 21,8% CALL); 59,2% ont entre 26 et 49 ans (57,5% communes et 57% CALL); 18,5% ont plus de 49 ans (20,2% communes et 21,2% CALL).

Sellier - Cité 4 est l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération dont les demandeurs d'emploi sont les moins diplômés. En effet, en 2017, 24,3% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (18,1% communes et 15,6% EPCI); 45,4% ont un niveau CAP-BEP (45,5% communes et 46,5% EPCI); 20,3% ont un niveau Bac (22,9% communes et 24,4% EPCI); 10% ont un niveau supérieur au Bac (13,4% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 898 logements sur le quartier, dont 682 dans le parc social, 147 vacants et 69 dans le parc privé. L'habitat est majoritairement individuel (57,4%). Parmi les 69 logements du parc privé, 15 sont occupés par leur propriétaire et 54 sont en location.

Le nombre important de logements vacants recensés en 2018 peut s'expliquer par les réhabilitations du parc de Maisons et Cités prévues dans le cadre de l'ERBM. Environ 400 logements vont être réhabilités dans la Cité 4. Avant d'avoir fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'ERBM, le quartier avait connu des interventions dans le cadre du PNRU (démolitions de logements dans les immeubles Sellier).

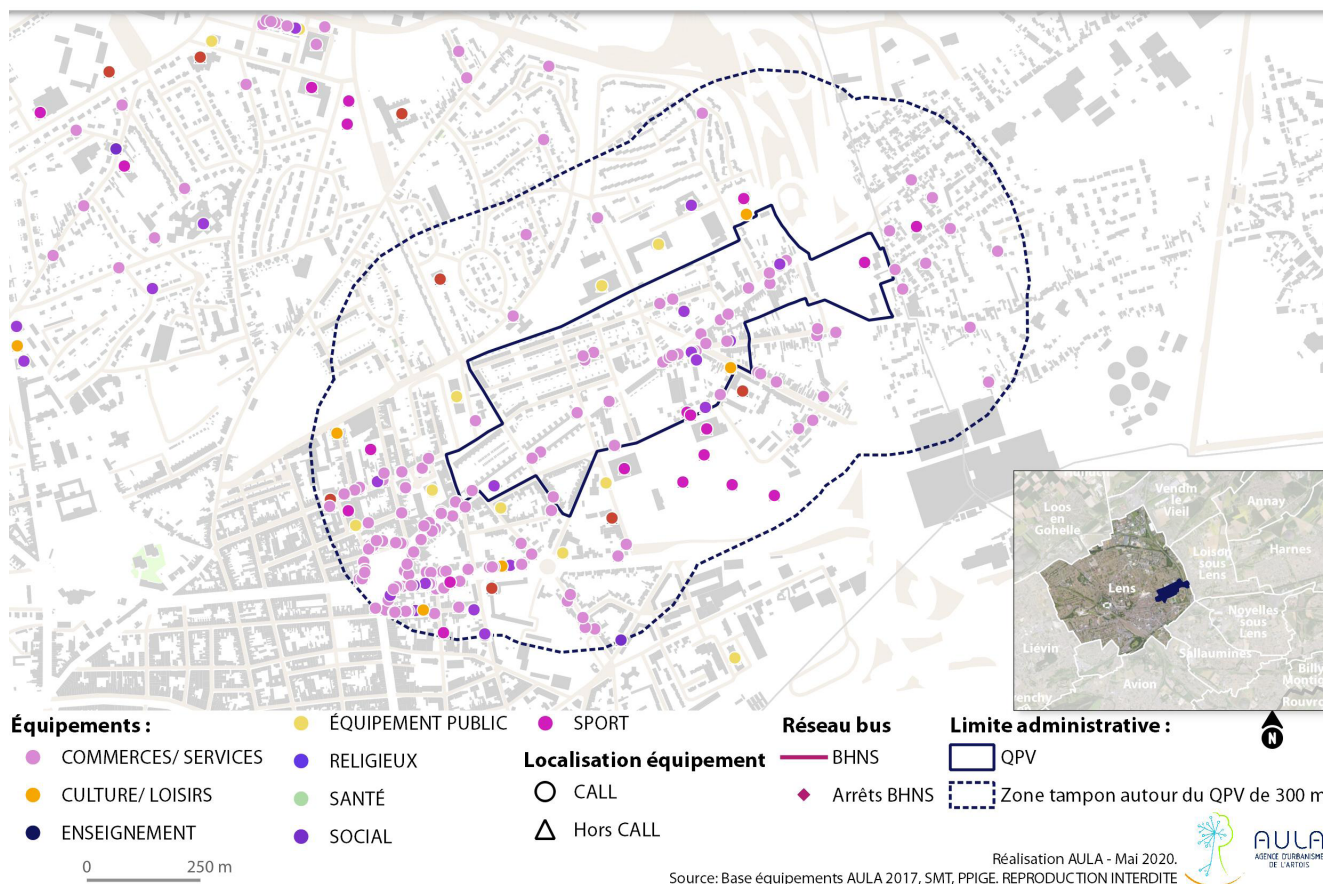
Cité 2



En 2013, 1 497 personnes habitaient le quartier Cité 2, soit 7,3% de la population de Lens (30 413 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Cité 2



Synthèse :



La situation socio-économique des lensois est moins bonne que celle des habitants d'autres communes de l'agglomération.

Bien que la Cité 2 se situe dans la moyenne des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, en termes de santé, d'éducation et de socio-démographie, les indicateurs relatifs aux revenus des ménages font état de fortes difficultés économiques pour les habitants du quartier. C'est dans la Cité 2 que l'on retrouve le 2^{ème} plus faible revenu médian par UC et la 3^{ème} plus importante part des allocataires de la CAF dont les revenus sont à 100% constitués de prestations sociales.

La Cité 2 est située à proximité du centre-ville de Lens et d'importants axes routiers. En revanche, on y remarque une vacance de logements importante (environ 14% des logements de la cité).

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population beaucoup plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1 à Lens et de 1,2 sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (5,7%) qu'à Lens (10,7%) et que dans l'EPCI (8,4%) et par une part nettement plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (45,7%) qu'à Lens (32,3%) et que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18,3% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 18% de ceux de Lens et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part d'allocataires isolés plus faible dans le quartier (36,5%) que dans la commune (47,3%), mais proche de celle de l'EPCI (37,8%). La part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA est supérieure dans le quartier (34,9%) par rapport à Lens (30%) et à la CALL (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires en 3^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, la part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés entre 2015 et 2017 est inférieure dans le quartier (14%) par rapport à Lens (17%) et l'EPCI (11%).

En 2017, on observe un retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} plus important dans le quartier (16%) que dans la commune (10%) ou de l'EPCI (8%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 47% sont inscrits dans une filière générale et technologique (59% pour Lens et 60% pour l'EPCI) et 55% sont inscrits dans une filière professionnelle (41% pour Lens et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière générale et technologique, que les élèves de Lens ou de la CA de Lens-Liévin.

Nous n'avons pas les données à l'échelle du quartier relative à la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM est plus faible dans la Cité 2 (13,1%) qu'à Lens (14%) et que dans l'agglomération (14,3%). 5,5% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 5,8% à Lens et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 37,4% bénéficiaient de la CMU-C (28,2% à Lens et 17,8% sur la CALL).

En 2018, 13,9% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus faible que la commune de Lens (19,2%), que la CALL (18,4%) et que les quartiers prioritaires de l'agglomération (16,7%). Cela peut s'expliquer par la jeunesse des habitants du quartier. En 2018, 8,2% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 6,4% à Lens et 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,5% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Lens est dans une situation financière moins bonne que celle de la population générale de l'agglomération. On constate par ailleurs que les habitants de la Cité 2 sont dans une situation économique plus difficile que celle que l'on peut observer sur la commune. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 28,4%, alors qu'elle est de 36,2% à Lens et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 367€ dans le quartier, de 15 140€ à Lens et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 33,3% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Lens (27,9%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 49,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 37,3%, soit moins qu'à Lens (45,6%) et dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 193 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 71 femmes et 122 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 30,1% (28,5% pour Lens et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins jeunes ou moins âgés que ceux de Lens et de l'agglomération. 21,2% ont moins de 26 ans (22,4% commune et 21,8% CALL); 60,1% ont entre 26 et 49 ans (57,4% commune et 57% CALL); 18,7% ont plus de 49 ans (20,2% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi de la Cité 2 ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 22,7% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (18,6% commune et 15,6% EPCI); 47,8% ont un niveau CAP-BEP (45,6% commune et 46,5% EPCI); 21,3% ont un niveau Bac (22,6% commune et 24,4% EPCI); 8,2% ont un niveau supérieur au Bac (13,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 666 logements sur le quartier, dont 394 dans le parc social, 174 dans le parc privé et 98 vacants. Parmi les logements du parc privé, 96 sont occupés par leurs propriétaires et 78 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (84%).

Le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre du PNRU ou de l'ERBM. Cependant, dans la zone tampon, au nord du quartier, de nouveaux logements ont été construits durant la deuxième partie des années 2010.

La Cité du Grand Condé, située au Nord de la Cité 2 dans la zone tampon, fera l'objet d'une intervention dans le cadre de l'ERBM sur la période 2021-2027.

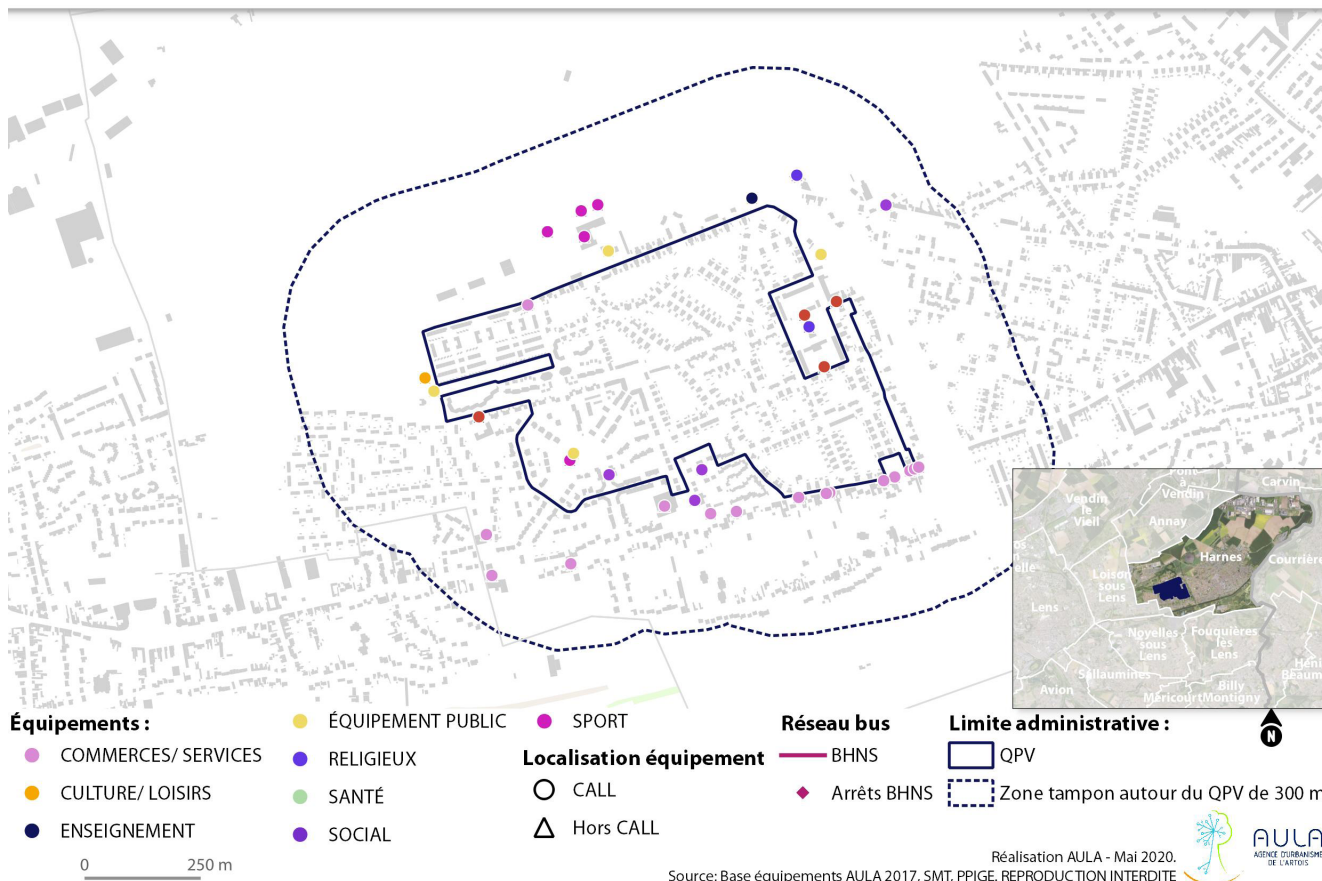
Cité Bellevue



En 2013, 2 313 personnes habitaient le quartier Bellevue, soit 18,9% de la population de la commune de Harnes (12 244 habitants).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Cité Bellevue



Synthèse :



La situation socio-économique des habitants de Harnes est proche, en termes de revenus et de profils socio-démographiques, de celle des autres habitants de l'agglomération. En revanche, on remarque des écarts de revenus entre la population du quartier Cité Bellevue et celle de la commune. Néanmoins, la situation socio-démographique des habitants du quartier est dans la moyenne de celle des autres quartiers prioritaires de l'agglomération.

Le quartier et sa proximité sont moins bien dotés en équipements que d'autres quartiers prioritaires. On y trouve certes des équipements publics (médiathèque, CCAS) et de santé indispensables (écoles, pharmacies), mais ceux-ci se situent en bordure du quartier. Toutefois, le quartier est proche du centre-ville de Harnes, lui permettant de bénéficier d'une offre variée.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que celle de Harnes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,6 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,1 à l'échelle communale et de 1,2 à l'échelle de la CA de Lens-Liévin. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,9%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (36,2%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est inférieure dans le quartier (14,4%) à celle de la commune (15,7%) et de l'EPCI (16,5%). Cependant, la part des allocataires isolés parmi les foyers allocataires est plus importante dans le quartier (42,1%) qu'à Harnes (37,3%) et l'agglomération (37,8%). Par ailleurs, la part d'allocataires percevant le RSA en 2017 est supérieure dans le quartier (30,4%) que dans la commune (23,4%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires en 6^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, 12% des écoliers de maternelle avaient moins de 3 ans. C'est légèrement plus que sur le commune (11%) et la CA de Lens-Liévin (11%), mais en baisse par rapport à 2015 dans le quartier (14%).

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3^{ème} est beaucoup plus important dans le quartier que sur la commune et l'EPCI. En effet, 43% des élèves habitant le quartier avaient plus de 15 ans lors de leur première inscription en 3^{ème}, alors que c'était le cas de 29 % des élèves de Harnes et 17% de ceux de l'EPCI.

En 2017, parmi les élèves du quartier scolarisés au lycée, 51% sont inscrits en filière générale et technologique (62% pour la commune et 60% pour l'EPCI) ; 49% sont inscrits en filière professionnelle (38% pour la commune et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

Nous n'avons pas les données à l'échelle du quartier relative à la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM dans le quartier (14,4%) est proche de celle de l'EPCI (14,3%). 7,4% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 31,5% bénéficiaient de la CMU-C (17,1% à Harnes et 17,8% sur la CALL).

En 2018, 16,5% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus faible que la commune de Harnes (18,3%), que la CALL (18,4%). En 2018, 5,5% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 12,1% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population du quartier Bellevue est dans une situation économique moins favorable que la population de Harnes et de la CA de Lens-Liévin. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 20,7% soit nettement moins que sur la commune (37%) ou l'agglomération (38,2%). En 2015, le revenu médian disponible par UC était de 12 985€ sur le quartier, alors qu'il était de 16 290€ à Harnes et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 27% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Harnes (20,7%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 49,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 35,7%, soit nettement moins que dans la commune (50,7%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 331 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 142 femmes et 189 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 24,8% (19,8% pour la commune et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement plus jeunes ou plus âgés que les demandeurs d'emploi de Harnes et de la CALL. En effet, 22,9% ont moins de 26 ans (21,9% pour Harnes et 21,1% pour la CALL); 53,5% ont entre 26 et 49 ans (57% pour la commune et l'EPCI); 23,6% ont plus de 49 ans (21,1% pour Harnes et 21,2% pour la CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité Bellevue ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 20,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (14,9% à l'échelle communale et 15,6% à celle de l'EPCI) ; 49% ont un niveau CAP-BEP (46,1% commune et 46,5% EPCI) ; 19,8% ont un niveau Bac (25,4% commune et 24,4% EPCI) ; 11,1% ont un niveau supérieur au Bac (13,4% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 798 logements sur le quartier, dont 689 dans le parc social, 50 dans le parc privé et 59 vacants. Parmi les 50 logements privés, 43 sont occupés par leur propriétaire. L'habitat est majoritairement individuel (94%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (5%).

Le quartier Cité Bellevue fait partie des quartiers concernés par la première programmation triennale de l'ERBM. Dans ce cadre, entre 194 et 232 logements du bailleurs Maisons et Cités devraient être réhabilités dans le cadre de l'opération. En parallèle, 94 logements du bailleurs Habitat Hauts de France seront réhabilités en 2020. En plus des réhabilitations de logements, le quartier Bellevue fera l'objet de rénovation et d'aménagements urbains. Par ailleurs, le bailleur HHDF va rénover à partir de 2020 jusqu'en 2022 les 94 logements. Il y a un nouveau quartier qui va se créer à l'Ouest de la cité, dont une partie est en zone tampon (225 logements, dont 134 lots libres, 36 maisons locatives, 15 bguinages et 40 collectifs).

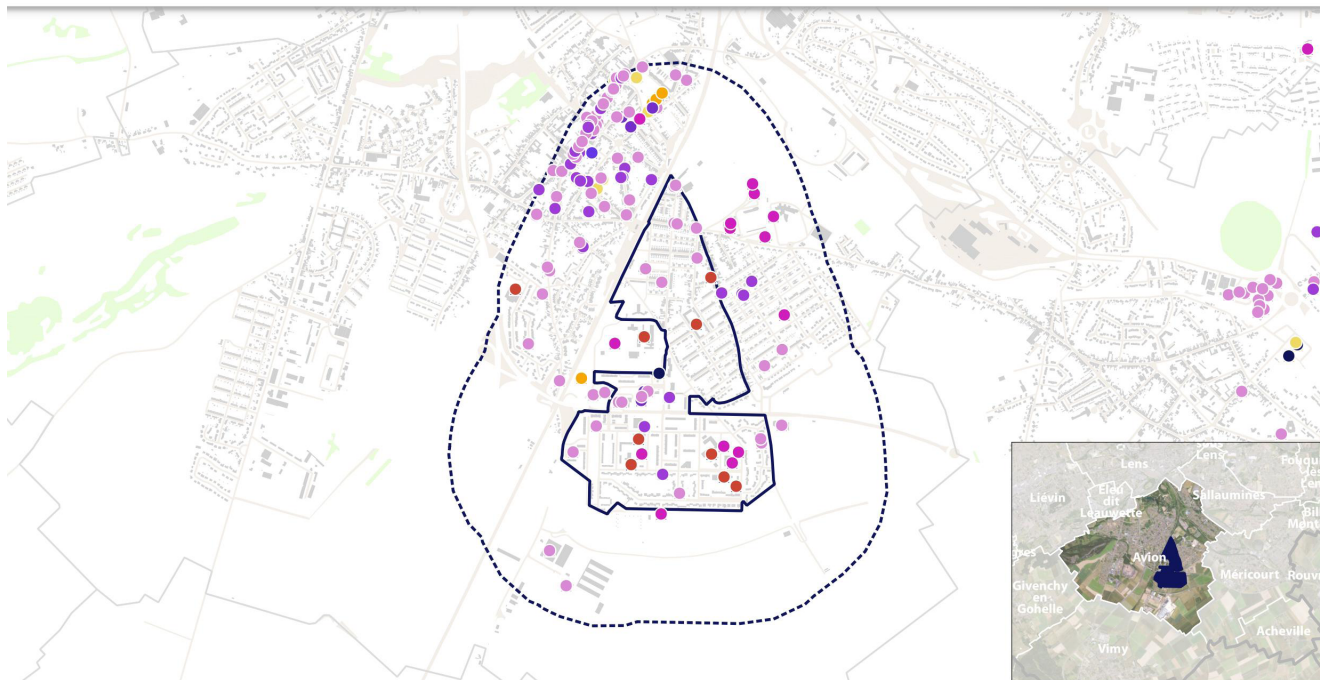
République - Cité 4



En 2013, 4 765 personnes habitaient le quartier République - Cité 4, soit 26,1% de la population d'Avion (18 245 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER République - Cité 4



Équipements :

- COMMERCE/SERVICES
- ÉQUIPEMENT PUBLIC
- SPORT
- ENSEIGNEMENT
- RELIGIEUX
- SANTÉ
- SOCIAL

Localisation équipement

- CALL
- △ Hors CALL

Réseau bus

- BHNS
- ◆ Arrêts BHNS

Limite administrative :

- QPV
- ⋯ Zone tampon autour du QPV de 500 m

0 250 m

Réalisation AULA - Mai 2020.
Source: Base équipements AULA 2017, SMT, PPIGE. REPRODUCTION INTERDITE



Synthèse :



Les habitants d'Avion sont dans des situations socio-économiques plus difficiles que les habitants d'autres communes de l'agglomération : revenu médian plus faible, part d'allocataires CAF plus importants.

La population qui réside dans le quartier est dans une situation de fragilité économique : revenu médian faible, taux de pauvreté très important et beaucoup d'allocataires de la CAF dépendent exclusivement des prestations sociales. La part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA est élevée et la part de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est l'une des plus élevées des quartiers prioritaires de l'agglomération. Concernant l'état de santé de la population, la part de bénéficiaires de la CPAM de + 16 ans n'ayant pas déclaré de médecin traitant est importante.

Toutefois, le quartier et sa proximité sont bien dotés en équipements de tous types (enseignement, commerces, santé).

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,5 à Avion et de 1,2 sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (4,8%) que dans la commune (6,7%) et l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (40,8%) que dans la commune (35,6%) et l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 20,7% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 17,7% de ceux d'Avion et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part d'allocataires isolés plus importante dans le quartier (44,5%) qu'à Avion (37,3%) et que dans l'EPCI (37,8%). On observe une part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA nettement supérieure dans le quartier (39,4%) en comparaison de la commune (25,9%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires à l'entrée en 6^{ème} dans le quartier ne sont pas disponibles car en secret statistique.

En 2017, la part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est supérieure dans le quartier (13%) par rapport à la commune (10%) et l'EPCI (11%).

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3^{ème} est plus important dans le quartier (23%) que sur la commune (17%) et l'EPCI (17%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 59% sont inscrits dans une filière générale et technologique (61% pour Avion et 60% pour l'EPCI) et 41% sont inscrits dans une filière professionnelle (39% pour Avion et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront quasiment la même probabilité que autres élèves d'Avion et de la CALL d'être inscrits dans une filière professionnelle ou générale et technologique.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 47,6% dans le quartier, de 31% à Avion et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est l'un des plus élevés parmi les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM est la même dans le quartier et la commune (14,5%) et proche de celle de l'agglomération (14,3%). 6,8% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,9% à l'échelle de la commune et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 40,2% bénéficiaient de la CMU-C, contre 20,8% pour Avion et 17,8% pour la CALL.

En 2018, 17,2% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement plus faible que la commune (17,7%) et l'agglomération (18,4%), mais plus important que la moyenne des quartiers prioritaires (16,7%). En 2018, 8,4% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 6% dans la commune et 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Les difficultés financières des habitants du quartier République - Cité 4 se traduisent par un écart important avec la population d'Avion et de l'EPCI. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 15,7%, alors qu'elle est de 33,3% à Avion et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 093€ dans le quartier, de 15 571€ à Avion et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 36,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Avion (24,4%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 52,3% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté. Ce qui en fait le quartier prioritaire de la CALL avec le 2^{ème} taux de pauvreté le plus élevé.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 30,9%, soit nettement moins qu'à Avion (48,5%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 606 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 223 femmes et 383 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 33% (23,5% pour Avion et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des âges proches de ceux d'Avion et de l'agglomération. 20,8% ont moins de 26 ans (20,9% commune et 21,8% CALL); 58,2% ont entre 26 et 49 ans (57,8% commune et 57% CALL); 21% ont plus de 49 ans (21,3% commune et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins diplômés que ceux d'Avion et de la CALL. En effet, en 2017, 20,7% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,7% commune et 15,6% EPCI) ; 51,4% ont un niveau CAP-BEP (49,1% commune et 46,5% EPCI) ; 20% ont un niveau Bac (22,9% commune et 24,4% EPCI) ; 7,7% ont un niveau supérieur au Bac (12,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 2635 logements sur le quartier, dont 1 761 dans le parc social, 426 dans le parc privé et 448 vacants. Parmi les 426 logements du parc privé, 374 sont occupés par leurs propriétaires et 52 sont en location. L'habitat est majoritairement collectif (56,4%), tandis que le reste du parc est individuel (43,6%). Les logements collectifs appartiennent presque exclusivement au parc social : 1217 logements collectifs sociaux pour 1233 logements collectifs dans le quartier.

Le nombre important de logements vacants recensés en 2018 peut s'expliquer par les projets de renouvellement urbain prévus dans le cadre du NPNRU pour les prochaines années. Le quartier a été l'objet d'interventions dans le cadre du PNRU (2006-2014) : démolition de la tour Les Hêtres, constructions neuves, réhabilitations.

Les Blanches Laines

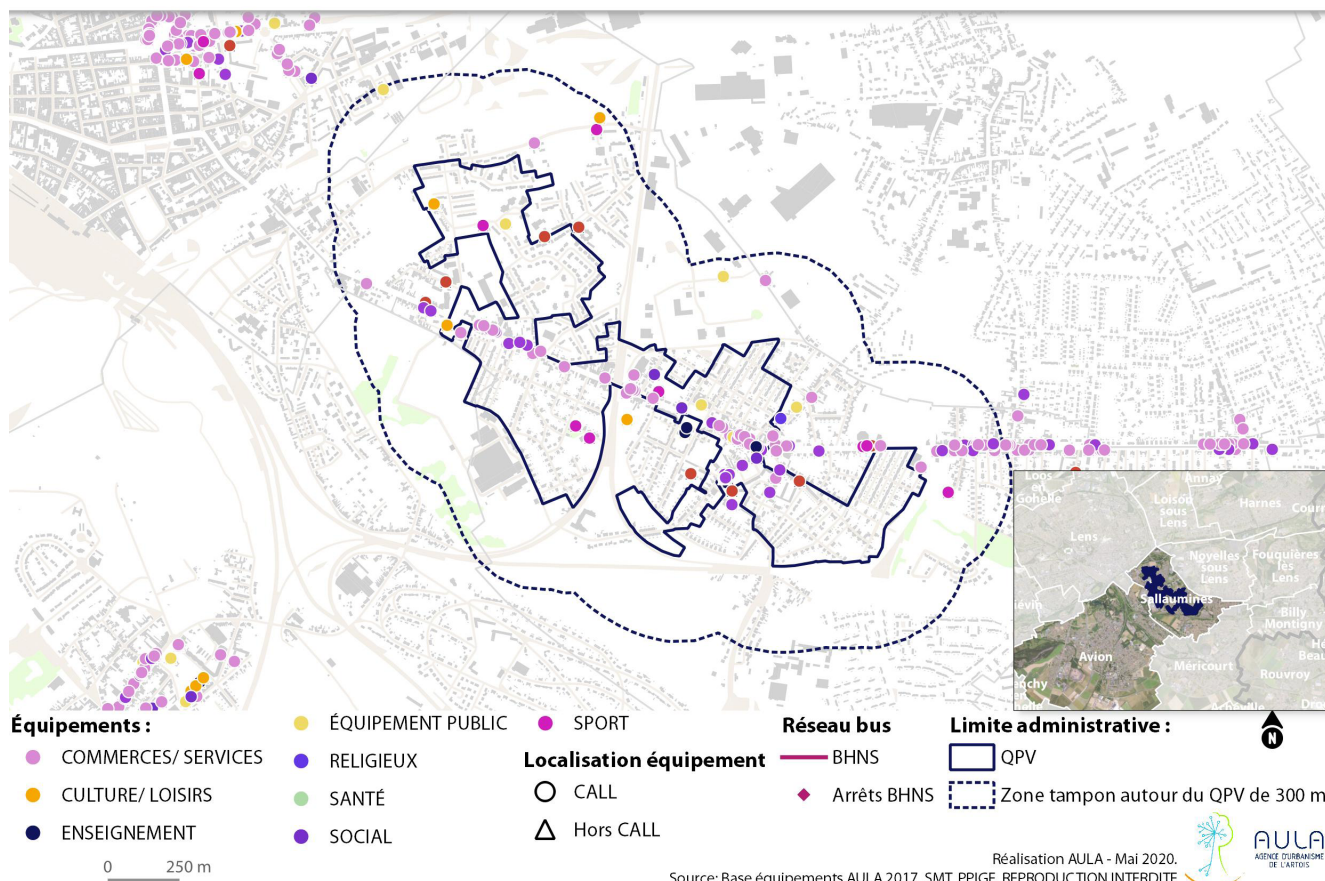
Fosse 11 12 13

En 2013, 4 072 personnes habitaient le quartier, soit 14,4% de la population des communes de Sallaumines (10 010 habitants en 2015) et Avion (18 245 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier



ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Les Blanches Laines Fosse 11 12 13



Synthèse :



Les habitants de Sallaumines et Avion sont dans des situations socio-économiques plus difficiles que les habitants d'autres communes de la CALL : revenus médians plus faibles, part plus élevée d'allocataires de la CAF dont 100% des revenus sont issus des prestations sociales, taux d'emploi plus faible. Le quartier est presque exclusivement situé sur la commune de Sallaumines.

Bien que la situation socio-économique des habitants du quartier Les Blanches Laines Fosse 11 12 13 soit plus difficile que celle des habitants de Sallaumines et Avion, le quartier est dans la moyenne des quartiers prioritaires de l'agglomération. Par ailleurs, on remarque qu'en termes de scolarité, de profils des demandeurs d'emploi et d'équipements le quartier se situe au-dessus de la moyenne des autres quartiers prioritaires. En effet, les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes supérieurs à ceux des demandeurs d'emploi d'autres quartiers prioritaires et la scolarité des enfants du quartier semble mieux se dérouler que dans la moyenne des autres quartiers de l'agglomération. En outre, le quartier et sa proximité sont bien dotés en équipements.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,4%) que dans les communes (6,7% à Avion et 8,7% à Sallaumines) et l'EPCI (8,4%), et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (38,8%) que dans les communes (35,5%) et l'agglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est légèrement supérieure dans le quartier (18,5%) à celle des communes (16,3% pour Sallaumines et 17,7% pour Avion) et de l'EPCI (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés plus importante dans le quartier (43,4%) qu'à Sallaumines (41,7%), Avion (37,3%) et que dans l'EPCI (37,8%). En 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est plus élevée sur le quartier (32,6%) que dans les communes (27,8% à Sallaumines et 25,9% à Avion) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



La part d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est inférieure sur le quartier par rapport aux deux communes et à l'EPCI en 2015 et 2017. En 2017, 8% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 10% en 2015). C'est moins que sur les deux communes (13% en 2015 et 12% en 2017) et la CA de Lens-Liévin (10% en 2015 et 11% en 2017).

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 6^{ème} et en 3^{ème} est plus important dans le quartier (12% et 18%) que sur les communes (10% et 15%) et l'EPCI (8% et 12%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 50% sont inscrits dans une filière générale et technologique (59% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 50% sont inscrits dans une filière professionnelle (41% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront un peu plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Sallaumines, Avion et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 37,8% dans le quartier, de 31% dans les deux communes et de 29,5% dans l'EPCI.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 806 logements sur le quartier, dont 1 250 dans le parc social, 383 dans le parc privé et 173 vacants. Parmi les 383 logements du parc privé, 237 sont occupés par leurs propriétaires et 146 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (71,5%), tandis que le reste du parc est collectif (28,5%).

Le nombre important de logements vacants recensés en 2018 peut s'expliquer par les projets de renouvellement urbain prévus dans le cadre de la première triennale de l'ERBM. En effet, les cités 4/11 (152 logements réhabilités) et 5/12 (87 logements réhabilités) situés sur le quartier Les Blanchés Laines Fosse 11 12 13 vont faire l'objets de rénovation dans le cadre de l'ERBM.

Revenus



Les habitants de Sallaumines et Avion sont dans une situation financière moins bonne que ceux de l'agglomération. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier Les Blanchés Laines Fosse 11 12 13 est de 20%, alors qu'elle est de 25,9% à Sallaumines, de 33,3% à Avion et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 905€ dans le quartier, de 14 236€ à Sallaumines, 15 571€ à Avion et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 30,8% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Sallaumines (26,6%), Avion (24,4%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 45,8% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 38,1%, soit moins qu'à Avion et Sallaumines (47,1%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 531 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 227 femmes et 304 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 30,5% (23,6% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins âgés que ceux des deux communes et de l'agglomération. 22,6% ont moins de 26 ans (21,2% communes et 21,8% CALL); 60,5% ont entre 26 et 49 ans (58,4% communes et 57% CALL); 16,9% ont plus de 49 ans (20,4% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes proches de ceux des demandeurs d'emploi des deux communes et de l'agglomération. En effet, en 2017, 18,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,1% communes et 15,6% EPCI) ; 47,2% ont un niveau CAP-BEP (47,7% communes et 46,5% EPCI) ; 24,1% ont un niveau Bac (23,4% communes et 24,4% EPCI) ; 10,6% ont un niveau supérieur au Bac (11,6% communes et 13,3% EPCI).

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est inférieure dans le quartier (13,5%) par rapport aux communes (15,1% à Sallaumines et 14,5% à Avion) et à l'EPCI (14,3%). 5,8% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,9% à Sallaumines, 5,5% à Avion et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 31,9% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17,8% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 6% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 11,2% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

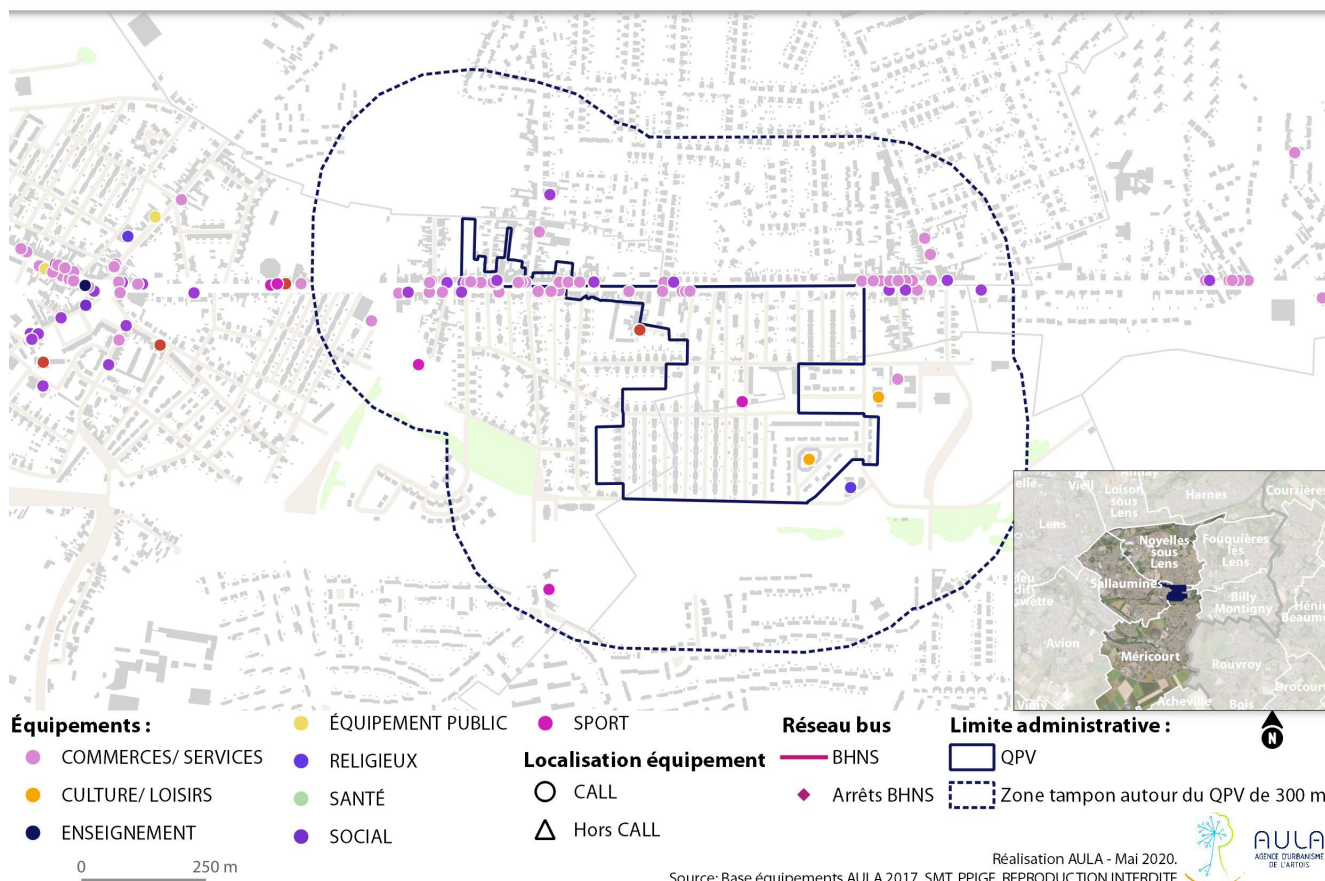
Quartier 3/15



En 2013, 1 438 personnes résidaient dans le quartier, soit 6,8% de la population des communes de Sallaumines (10 010 habitants en 2015) et Méricourt (11 710 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Quartier du 3/15



Synthèse :



Le revenu médian des habitants de Sallaumines est moins élevé que celui des habitants de Méricourt, tandis que la part des allocataires de la CAF dont 100% des revenus sont issus des prestations sociales est plus élevée à Sallaumines qu'à Méricourt. Les habitants du quartier 3/15 ont des caractéristiques socio-économiques plus proches des habitants de Sallaumines que de Méricourt.

Pour autant, la situation socio-démographique, économique, scolaire, et d'emploi des habitants du Quartier 3/15 est dans la moyenne de celle des autres quartiers prioritaires de l'agglomération. En revanche, les indicateurs de santé mettent en exergue une situation difficile : les parts de bénéficiaires de la CPAM sans mutuelle et sans médecin traitant sont parmi les plus élevées.

Par ailleurs, le quartier et sa proximité sont bien dotés en équipements (enseignement, commerces, santé).

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population beaucoup plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 3 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,2 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part bien plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (45,5%) que dans les communes (33,6%) et l'agglomération (33%). *Les données sur les plus de 75 ans dans le quartier ne sont pas disponibles.*

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (19,1%) à celle des communes (16,3% pour Sallaumines et 17,5% pour Méricourt), et de l'EPCI (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés plus faible dans le quartier (34,3%) qu'à Sallaumines (41,7%), Méricourt (37,7%) et que dans l'EPCI (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est plus élevée sur le quartier (33,2%) que dans les communes (27,8% à Sallaumines et 22,1% à Méricourt) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur la scolarité précoce dans le quartier sont en secret statistique. Les données sur les retards scolaires en 6^{ème} sont également en secret statistique.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3^{ème} est plus important dans le quartier (23%) que sur les communes (11%) et l'EPCI (12%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 49% sont inscrits dans une filière générale et technologique (58% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 51% sont inscrits dans une filière professionnelle (42% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Sallaumines, Méricourt et de la CA de Lens-Liévin.

Nous n'avons pas les données à l'échelle du quartier relative à la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est supérieure dans le quartier (17,7%) par rapport aux communes (15,1% à Sallaumines et 13,8% à Méricourt) et à l'EPCI (14,3%). 5,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,9% à Sallaumines, 4,4% à Méricourt et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 38,8% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 14,4% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux moins élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 7,6% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,7% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Les données relatives à la part de ménages imposés dans le quartier sont en secret statistique.

En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 500€ dans le Quartier du 3/15, de 14 236€ à Sallaumines, 16 232€ à Méricourt et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 27,5% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est légèrement plus qu'à Sallaumines (26,6%), mais nettement plus qu'à Méricourt (20,2%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 46,9% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 36,1%, soit nettement moins qu'à Méricourt et Sallaumines (47%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 197 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 26,4% (23,1% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins jeunes ou moins âgés que ceux des deux communes et de l'agglomération. 18,3% ont moins de 26 ans (22% communes et 21,8% CALL); 63,4% ont entre 26 et 49 ans (57,6% communes et 57% CALL); 18,3% ont plus de 49 ans (20,4% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins diplômés que ceux de Sallaumines, Méricourt et de l'agglomération. En effet, en 2017, 20,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (16,3% communes et 15,6% EPCI) ; 46,5% ont un niveau CAP-BEP (47% communes et 46,5% EPCI) ; 24,9% ont un niveau Bac (24,8% communes et 24,4% EPCI) ; 8,5% ont un niveau supérieur au Bac (11,7% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 527 logements sur le quartier, dont 325 dans le parc social, 151 dans le parc privé et 51 vacants. Parmi les 151 logements du parc privé, 30 sont occupés par leurs propriétaires et 121 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (93,7%), tandis que le reste du parc est individuel (6,3%).

Le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre du PNRU ou de l'ERBM.

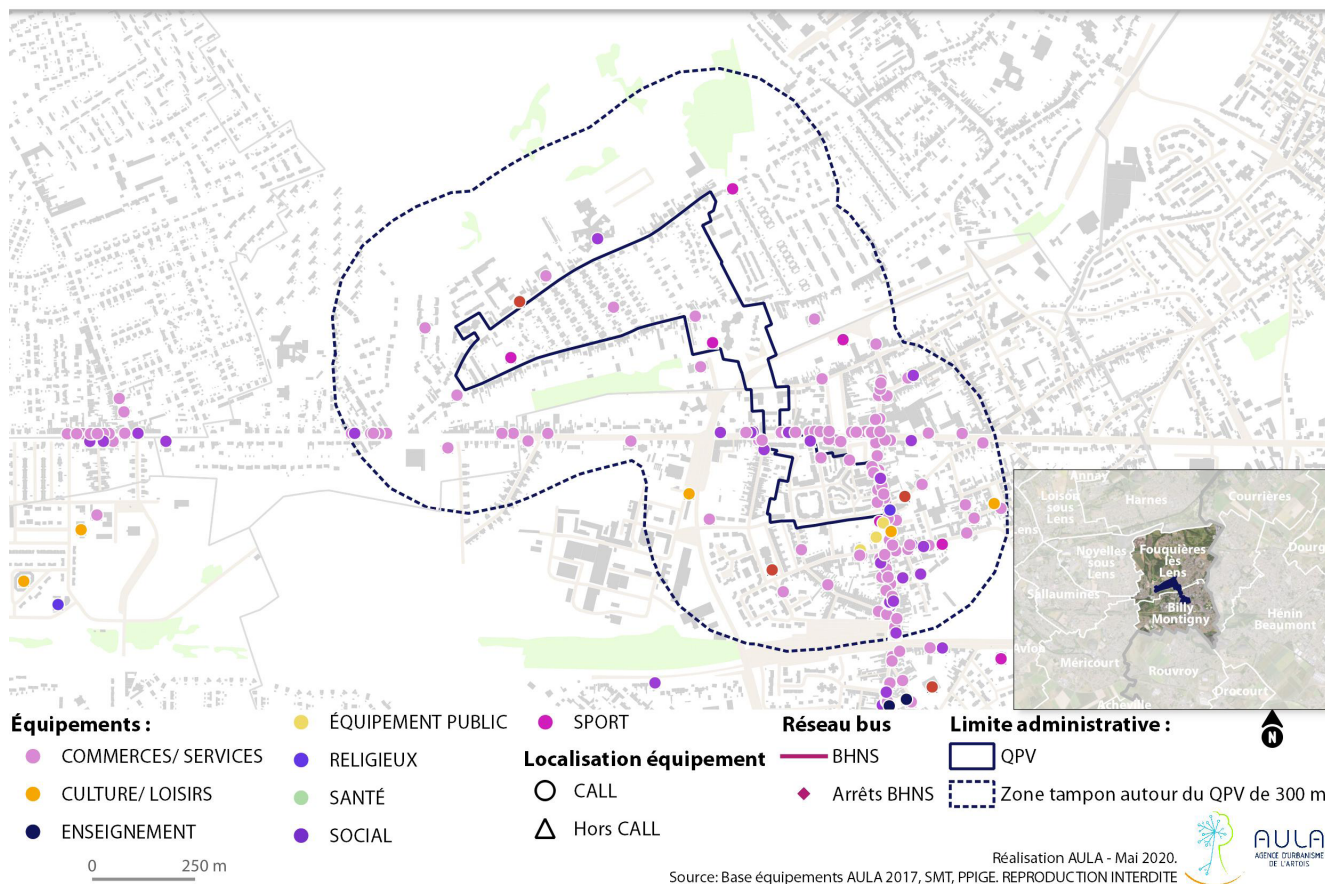
Cité du Transvaal Centre



En 2013, 1 850 personnes habitaient le quartier, soit 12,4% de la population des communes de Fouquières-lès-Lens (6 409 habitants en 2015) et Billy-Montigny (8 183 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Cité Du Transvaal - Centre



Synthèse :



Les caractéristiques socio-économique de la population de Fouquières-lès-Lens sont plus proches de la moyenne de l'agglomération que celles de la population de Billy-Montigny.

Le quartier du Transvaal Centre se situe dans la moyenne des quartiers prioritaires de l'agglomération. On y relève néanmoins l'une des parts d'allocataires isolés les plus élevées des quartiers prioritaires. Les indicateurs de revenus, de santé et d'habitat s'inscrivent dans les moyennes des quartiers prioritaires du territoire.

On remarque par ailleurs que le quartier, mais particulièrement la partie située à Billy-Montigny, et sa zone tampon sont bien équipés en commerces et services et équipements de santé.

Profil socio-démographique



En 2015, l'indice de jeunesse de la population du quartier était de 1,4, le même que pour les communes sur lesquelles il est situé, mais supérieur à celui de l'EPCI (1,2). Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus importante dans le quartier (9,6%) que dans les communes (7,3% à Billy-Montigny et 7,9% à Fouquières-lès-Lens) et l'EPCI (8,4%), et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (36,8%) que dans les communes (34,8%) et l'agglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (17,3%) à celle des communes (13,2% pour Fouquières-lès-Lens et 16,5% pour Billy-Montigny), et de l'EPCI (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés nettement plus importante dans le quartier (43,5%) qu'à Billy-Montigny (35,8%), Fouquières-lès-Lens (36,8%) et que dans l'EPCI (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est bien plus élevée sur le quartier (33,5%) que dans les communes (18,7% à Fouquières-lès-Lens et 25,7% à Billy-Montigny) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires en 6^{ème} et 3^{ème} sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est inférieure sur le quartier par rapport aux deux communes et à l'EPCI en 2015 et 2017. En 2017, 9% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 4% en 2015). C'est moins que sur les deux communes (13% en 2015 et 17% en 2017) et la CA de Lens-Liévin (10% en 2015 et 11% en 2017).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 60% sont inscrits dans une filière générale et technologique (46% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 40% sont inscrits dans une filière professionnelle (54% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière générale et technologique que professionnelle, en comparaison des autres élèves de Fouquières-lès-Lens, Billy-Montigny et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 37,8% dans le quartier, de 28% dans les deux communes et de 29,5% dans l'EPCI.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 699 logements sur le quartier, dont 704 dans le parc social, 64 dans le parc privé et 108 vacants. Parmi les 64 logements du parc privé, 36 sont occupés par leurs propriétaires et 28 sont en location. L'habitat est majoritairement collectif (53,7%), tandis que le reste du parc est individuel (46,2%).

Le nombre de logements vacants dans le quartier et leur importance (15,4%) peut être lié au projet de démolition des logements collectifs de la Résidence Désiré Allard. En dehors de ce projet de démolition, le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain dans le cadre du PNRU. En revanche, dans le cadre de l'ERBM pour la période 2021-2027, 148 logements devraient être réhabilités (chiffre à stabiliser).

Revenus



Les difficultés financières des habitants du quartier Cité du Transvaal Centre se traduisent par un écart important avec les habitants de Billy-Montigny et Fouquières-lès-Lens et de l'agglomération. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier est de 19,3%, alors qu'elle est de 34,5% à Fouquières-lès-Lens, de 32,3% à Billy-Montigny et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 051€ dans le quartier, de 16 009€ à Fouquières-lès-Lens, 15 345€ à Billy-Montigny et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 25,8% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Fouquières-lès-Lens (16,8%), Billy-Montigny (23%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 43,7% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 40,6%, soit moins qu'à Fouquières-lès-Lens et Billy-Montigny (50,9%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 221 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 107 femmes et 114 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 26,7% (19,9% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des caractéristiques d'âge plus proches de ceux des deux communes. 22,2% ont moins de 26 ans (22,3% communes et 21,8% CALL); 60,2% ont entre 26 et 49 ans (59,5% communes et 57% CALL); 17,6% ont plus de 49 ans (18,2% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes moins élevés que les demandeurs d'emploi des deux communes et de l'agglomération. En effet, en 2017, 20,7% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,7% communes et 15,6% EPCI) ; 47,4% ont un niveau CAP-BEP (47,5% communes et 46,5% EPCI) ; 22,5% ont un niveau Bac (25,6% communes et 24,4% EPCI) ; 9,4% ont un niveau supérieur au Bac (10,9% communes et 13,3% EPCI).

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est supérieure dans le quartier (16,1%) par rapport à Billy-Montigny (14,7%) et à l'EPCI (14,3%), mais l'écart est faible avec Fouquières-lès-Lens (15,8%) . 4,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 3,7% à Fouquières-lès-Lens, 4% à Billy-Montigny et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 34% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 16,8% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est le même taux que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 6% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 6,9% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

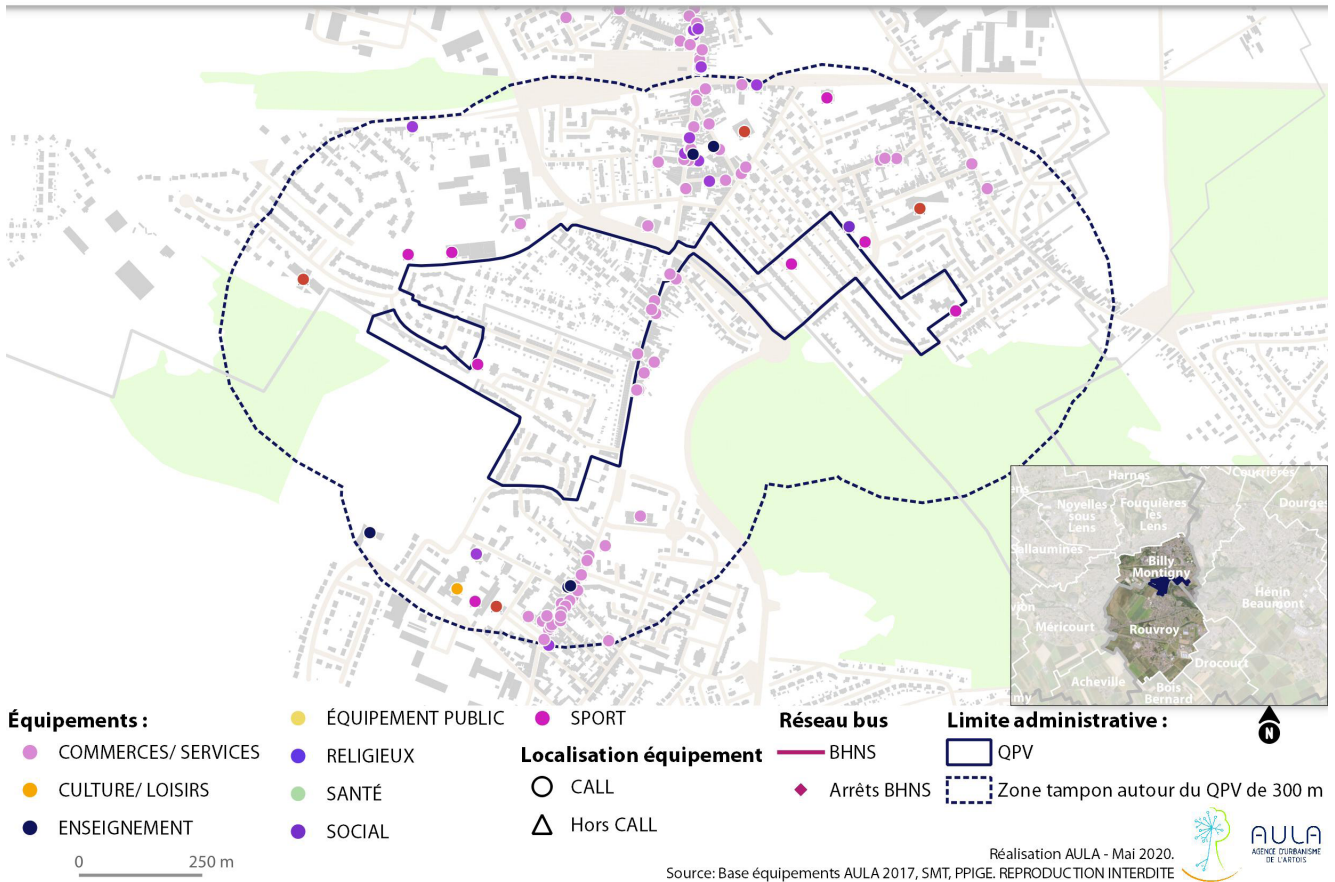
Languedoc-Cité 10



En 2013, 1 418 personnes habitaient le quartier, soit 8,4% de la population de Billy-Montigny (8 183 habitants en 2015) et de Rouvroy (8 657 habitants en 2015, CAHC).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Languedoc - Cité 10



Synthèse :



Le quartier Languedoc Cité 10 regroupe une population en difficulté, sans que l'écart avec les autres quartiers prioritaires soit important. Par contre, on remarque une problématique liée à l'éducation, notamment avec des taux de retard scolaire très élevés en 6^{ème} et 3^{ème} dans le quartier et une part de lycéens inscrits en filières professionnelles très importante sur le quartier et les communes.

Les indicateurs informant sur l'état de santé et les équipements dans le quartier sont pour leur part positifs. En effet, le quartier comporte plusieurs équipements et services, et se situe à proximité de nombre d'entre eux.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part nettement plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,6%) que dans les communes (34,6%) et l'agglomération (33%), bien que la part d'habitants de plus de 75 ans soit plus élevée dans le quartier (9,6%) que dans les communes (7,3% à Billy-Montigny et 7% à Rouvroy) et la CALL (8,4%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (18,3%) à celle des communes (16,5% pour Billy-Montigny et 16,9% pour Rouvroy), et de la CALL (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés plus élevée dans le quartier (39,9%) qu'à Billy-Montigny (35,8%), Rouvroy (37,9%) et que dans la CALL (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est plus élevée sur le quartier (29%) que dans les communes (25,7% à Billy-Montigny et 21,8% à Rouvroy) et la CALL (23,2%).

Scolarité



Les données sur la scolarité précoce dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 6^{ème} est bien plus important sur le quartier (25%) que sur les communes (14%) et la CALL (8%). Il en est de même pour le taux de retard à l'entrée en 3^{ème}. Celui-ci est de 33% dans le quartier, contre 9% sur les communes et 12% sur la CALL.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 36% sont inscrits dans une filière générale et technologique (40% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 64% sont inscrits dans une filière professionnelle (60% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier et ceux des communes de Rouvroy et Billy-Montigny auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 36,1% dans le quartier, de 29% dans les deux communes et de 29,5% dans l'EPCI.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 544 logements sur le quartier, dont 464 dans le parc social, 77 dans le parc privé et 36 vacants. Parmi les 77 logements du parc privé, 59 sont occupés par leurs propriétaires et 18 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (82%), tandis que le reste du parc est collectif (18%).

Le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre du PNRU ou de l'ERBM.

Revenus



La situation financière des habitants du quartier Languedoc Cité 10 est dans la moyenne de celles des autres quartiers prioritaires de l'agglomération. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier est de 19,1%, alors qu'elle est de 32,7% à Rouvroy, de 32,3% à Billy-Montigny et de 38,2% dans la CALL. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 860€ dans le quartier, de 15 721€ à Rouvroy, 15 345€ à Billy-Montigny et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 23,5% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Rouvroy (19,1%), Billy-Montigny (23%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 44,3% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 41,6%, soit moins qu'à Rouvroy et Billy-Montigny (51,5%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 179 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 29,1% (23,8% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont plus jeunes que ceux des deux communes. 20,7% ont moins de 26 ans (19,7% communes et 21,8% CALL); 67% ont entre 26 et 49 ans (60,5% communes et 57% CALL); 12,3% ont plus de 49 ans (19,8% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes moins élevés que les demandeurs d'emploi des deux communes et de l'agglomération. En effet, en 2017, 18,5% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,1% communes et 15,6% EPCI) ; 55,5% ont un niveau CAP-BEP (50,5% communes et 46,5% EPCI) ; 17,3% ont un niveau Bac (21,3% communes et 24,4% EPCI) ; 8,1% ont un niveau supérieur au Bac (10,8% communes et 13,3% EPCI).

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM est plus faible dans le quartier (13,1%) par rapport aux communes (13,6% à Rouvroy et 14,7% à Billy-Montigny) et à la CALL (14,3%). 4,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 5% à Rouvroy, 4% à Billy-Montigny et 5% à l'échelle de l'agglomération. 34% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 15,3% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement inférieur de celui de la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%) et moins élevé que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 5,1% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 8,1% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

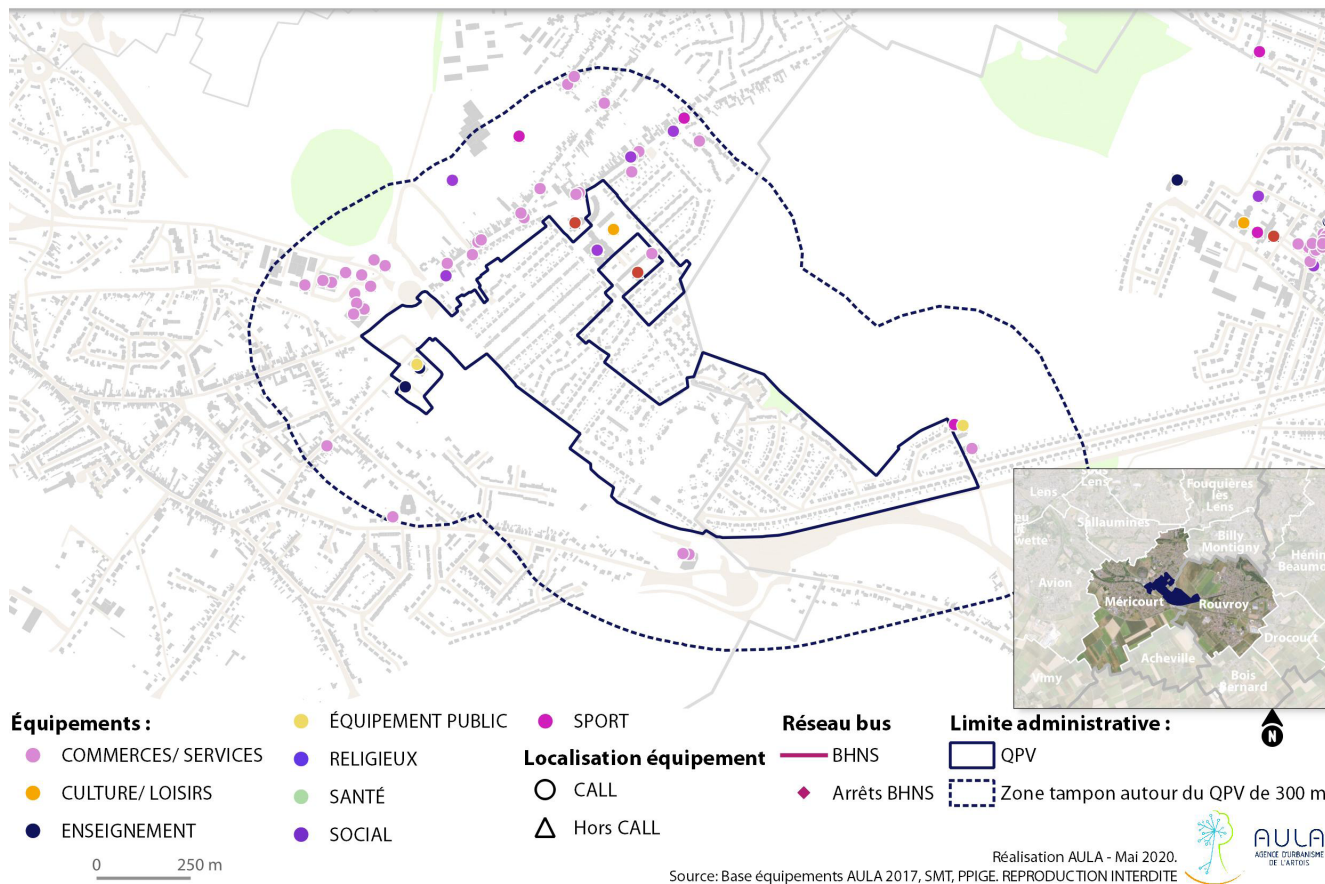
Quartier du Maroc - La Canche

En 2013, 2 466 personnes habitaient le quartier, soit 12,1% de la population de Méricourt (11 710 habitants en 2015) et de Rouvroy (8 657 habitants en 2015, CAHC).

Photo aérienne du quartier



ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER Quartier Du Maroc - La Canche



Synthèse :



Les habitants de Méricourt ont des caractéristiques socio-démographiques et économiques proches de celle des habitants des autres communes de l'agglomération. Néanmoins la part des + de 75 ans est plus élevée à Méricourt que sur la CALL.

D'un point de vue socio-démographique et économique, le quartier se situe dans la moyenne des autres quartiers prioritaires de la CALL. Toutefois, les indicateurs de santé sont en dessous de la moyenne des quartiers prioritaires : part importante de bénéficiaires de la CPAM en ALD et part importante des allocataires de la CAF bénéficiant de l'AAH. De plus, bien que le quartier et sa zone tampon comprennent quelques équipements (notamment publics : médiathèque, centre social et d'éducation populaire, restaurant central, micro-crèche), ceux-ci sont moins nombreux que ce que l'on observe dans d'autres quartiers.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population aussi jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,3 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,2 aux échelles communales et à l'échelle de la CALL. Cela s'explique par des écarts faibles entre la part des habitants de plus de 75 ans dans le quartier (9,8%), dans les communes (10,5% à Méricourt et 7% à Rouvroy) et la CALL (8,4%), et la part des moins de 25 ans dans le quartier (33,8%), les communes (32,7%) et la CALL (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (19,8%) à celle des communes (17,5% pour Méricourt et 16,9% pour Rouvroy), et de la CALL (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés nettement plus élevée dans le quartier (43,9%) qu'à Méricourt (37,7%), Rouvroy (37,9%) et que dans la CALL (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est plus élevée sur le quartier (27,1%) que dans les communes (22,1% à Méricourt et 21,8% à Rouvroy) et la CALL (23,2%).

Scolarité



En 2017, 14% des écoliers de maternelle avaient moins de 3 ans dans le quartier. C'était le cas de 13% des écoliers de maternelle des communes de Rouvroy et Méricourt, et de 11% des écoliers de maternelle de la CALL.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 6^{ème} est plus important sur le quartier (16%) que sur les communes (10%) et la CALL (8%). Il en est de même pour le taux de retard à l'entrée en 3^{ème}. Celui-ci est de 20% dans le quartier, contre 9% sur les communes et 12% sur la CALL.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 41% sont inscrits dans une filière générale et technologique (44% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 59% sont inscrits dans une filière professionnelle (56% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Méricourt et Rouvroy et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 46,2% dans le quartier, de 29% dans les deux communes et de 29,5% dans l'EPCI.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 264 logements sur le quartier, dont 1 02 dans le parc social, 29 dans le parc privé et 133 vacants. Parmi les 29 logements du parc privé, 16 sont occupés par leurs propriétaires et 13 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (79,6%), tandis que le reste du parc est collectif (20,4%).

Le nombre important de logements vacants sur le quartier peut s'expliquer par les projets de réhabilitation du parc dans le cadre de l'ERBM. En effet, la Cité de la Croisette et la Cité du Parc font partie du Quartier Maroc-La Canche et sont concernées par la 1ère programmation de l'ERBM (2018-2020). Des logements de la Cité 4/5 Sud sont en cours de réhabilitation dans le cadre de l'ERBM sur la période 2021-2027.

Revenus



La situation financière des habitants du Quartier Maroc La Canche est dans la moyenne de celles des autres quartiers prioritaires de l'agglomération. Toutefois, on remarque un écart important entre le quartier et les deux communes sur lesquelles il est situé. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier est de 18,9%, alors qu'elle est de 32,7% à Rouvroy, de 34,8% à Méricourt et de 38,2% dans la CALL. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 107€ dans le quartier, de 15 721€ à Rouvroy, 16 232€ à Méricourt et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 24,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Rouvroy (19,1%), Méricourt (20,2%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 43,8% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 34,9%, soit moins qu'à Méricourt et Rouvroy (50,3%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 391 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 183 femmes et 208 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 26,6% (23% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont plus jeunes que ceux des deux communes. 23% ont moins de 26 ans (20,7% communes et 21,8% CALL); 55% ont entre 26 et 49 ans (57,1% communes et 57% CALL); 22% ont plus de 49 ans (22,2% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes moins élevés que les demandeurs d'emploi des deux communes et de l'agglomération. En effet, en 2017, 18,9% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,2% communes et 15,6% EPCI) ; 50% ont un niveau CAP-BEP (50,3% communes et 46,5% EPCI) ; 24,9% ont un niveau Bac (22,3% communes et 24,4% EPCI) ; 6% ont un niveau supérieur au Bac (12% communes et 13,3% EPCI).

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est plus faible dans le quartier (12,7%) par rapport aux communes (13,6% à Rouvroy et 13,8% à Méricourt) et à la CALL (14,3%). 6,7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 5% à Rouvroy, 4,4% à Méricourt et 5% à l'échelle de l'agglomération. 27,9% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 18,3% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est plus que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 6,9% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

ANNEXES



Vue sur la CALL depuis Vimy

Carte de l'accessibilité aux réseaux structurants de mobilité

Tableaux thématiques

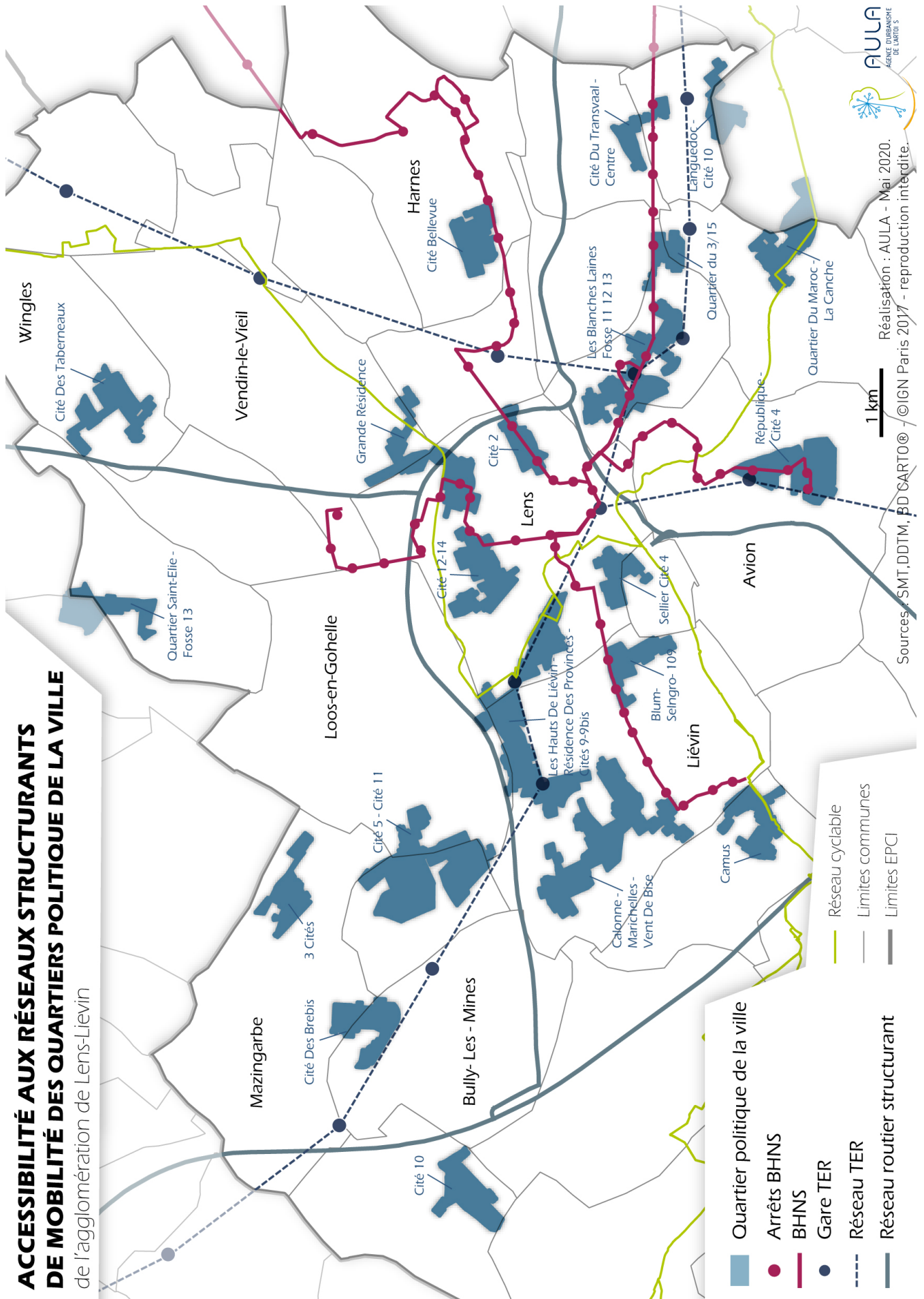
- Thématique Revenus dans les quartiers prioritaires
- Thématique Démographie dans les quartiers prioritaires
- Thématique Santé dans les quartiers prioritaires
- Thématique Éducation dans les quartiers prioritaires
- Thématique Emploi et chômage dans les quartiers prioritaires
- Thématique Habitat dans les quartiers prioritaires

Tableaux équipements

Tableaux des équipements dans chaque quartier

ACCESSIBILITÉ AUX RÉSEAUX STRUCTURANTS DE MOBILITÉ DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

de l'agglomération de Lens-Liévin



Thématique

DÉMOGRAPHIE



Quartier	Part (en %) d'habitants de moins de 25 ans en 2015	Part (en %) d'habitants de plus de 75 ans en 2015	Indice de jeunesse en 2015	Part (en %) des familles monoparentales parmi les allocataires de la CAF (2017)	Part (en %) des allocataires isolés de la CAF (2017)	Part (en %) des allocataires de la CAF percevant le RSA (2017)
Cité Des Brebis	39,1	6,8	1,8	19	43,1	28,1
Cité Du Transvaal - Centre	36,8	9,6	1,4	17,3	43,5	33,5
Cité 12-14	37,1	6,3	1,5	18,8	39,4	29,9
Grande Résidence	40,1	3,5	2,1	21	48,1	35,3
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	39,7	6,7	2	18,1	34	23,9
Cité 5 - Cité 11	38,8	6,4	2,2	17,3	33,2	26,9
Cité Des Taberneaux	39,9	6,5	2,1	18,5	31,4	25,2
République - Cité 4	40,8	4,8	2	20,7	44,5	39,4
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	38,8	6,4	1,8	18,5	43,4	32,6
Languedoc - Cité 10	39,6	6,6	1,8	18,3	39,9	29
Blum - Salengro - 109	41,3	5,8	1,9	24	37,4	35,2
Cité Bellevue	36,2	6,9	1,6	14,4	42,1	30,4
Cité 2	45,7	5,7	2,8	18,3	36,5	34,9
Cité 10	34,6	6,5	1,8	18	46,8	23,5
Quartier Du Maroc - La Canche	33,8	9,8	1,3	19,8	43,9	27,1
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	38,2	5,4	1,7	19,8	43,4	35,9
Quartier du 3/15	45,5	Pas de donnée	3	19,1	34,3	33,2
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	39,9	5,6	1,9	16,2	42,2	28,8
Camus	34,9	11,9	1,2	19,7	37,3	27,9
Sellier Cité 4	37,3	7,4	1,4	22,6	43,2	41,4
3 Cités	39,9	6,4	2,1	19	35	22,4
CALL	33	8,4	1,2	16,5	37,8	23,2

Thématique

REVENU



Quartier	Part (en %) des ménages imposés en 2015	Revenu disponible (en €) médian par UC en 2015	Part (en %) des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales (2017)	Part (en %) de la population sous le seuil de pauvreté (2015)
Cité Des Brebis	19	12 811	23,6	46,8
Cité Du Transvaal - Centre	19,3	13 051	25,8	43,7
Cité 12-14	23,3	13 192	27,2	43,2
Grande Résidence	17,3	11 922	32,7	53,1
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	22,8	13 809	15,4	39,8
Cité 5 - Cité 11	21,1	13 417	24,1	39,5
Cité Des Taberneaux	23,4	13 289	23,5	41,1
République - Cité 4	15,7	12 093	36,2	52,3
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	20	12 905	30,8	45,8
Languedoc - Cité 10	20,1	12 860	23,5	44,3
Blum - Salengro - 109	15,8	12 620	29,8	47,5
Cité Bellevue	20,7	12 985	27	45,1
Cité 2	28,4	12 367	33,3	49,5
Cité 10	21,1	13 159	25,4	43,5
Quartier Du Maroc - La Canche	18,9	13 107	24,2	43,8
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	20,2	12 977	32,2	44,5
Quartier du 3/15	Pas de donnée	12 500	27,5	46,9
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	20,9	13 328	25,5	41,5
Camus	19,6	13 565	19,2	38,3
Sellier Cité 4	17,3	12 432	38,2	49,2
3 Cités	Pas de donnée	13 086	17,6	41,9
CALL	38,2	16 556	21,3	25,9

Thématique SANTÉ



Quartier	Part (en %) de bénéficiaires de la CPAM bénéficiant de la CMU-C en 2018	Part (en %) de bénéficiaires de la CPAM sans mutuelle en 2018	Part (en %) de bénéficiaires de l' ACS en 2018	Part (en %) d'allocataires de la CAF bénéficiant de l' Allocation Adulte Handicapé en 2017	Part (en %) de bénéficiaires du dispositif ALD en 2018	Part (en %) de bénéficiaires de la CPAM sans médecin traitant en 2018
Cité Des Brebis	36,2	14,7	6,2	9,2	17,4	5,4
Cité Du Transvaal - Centre	34	16,1	4,2	6,9	16,8	6
Cité 12-14	30,2	14,3	7,7	10,4	17	6,6
Grande Résidence	38,1	11,5	7,2	13,5	16,7	7,2
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	22,3	15,8	4,2	8,8	16,1	5,7
Cité 5 - Cité 11	26	14,5	5,6	9,6	16,6	4,8
Cité Des Taberneaux	25	14,2	3,7	8,2	17	4,5
République - Cité 4	40,2	14,5	6,8	10,8	17,2	8,4
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	31,9	13,5	5,8	11,2	17,8	6
Languedoc - Cité 10	30,8	13,1	6,1	8,1	15,3	5,1
Blum - Salengro - 109	40,6	12,9	6,8	8,8	16,3	5,1
Cité Bellevue	31,5	14,4	7,4	12,1	16,5	5,5
Cité 2	37,4	13,1	5,5	9,5	13,9	8,2
Cité 10	22,5	14,9	4,7	18,8	16,9	5,5
Quartier Du Maroc - La Canche	27,9	12,7	6,7	10,8	18,3	6,9
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	35,3	13,2	5,9	9,5	17	4,8
Quartier du 3/15	38,8	17,7	5,2	10,7	14,4	7,6
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	26,9	14,2	7	9,6	17,6	6,3
Camus	25	13	3,6	7,7	18,7	5
Sellier Cité 4	41,4	14,6	5,7	13,4	17,6	5,8
3 Cités	22,7	19,7	5,5	9,2	14,7	6,3
CALL	17,8	14,3	4,1	9,3	18,4	5,1

Thématique

ÉDUCATION



Quartier	Part (en %) d'élèves de maternelle ayant moins de 3 ans en 2017	Taux de retard à l'entrée en 3 ^{ème} en 2017	Part (en %) des élèves inscrits en filiales générales et technologiques en 2017	Part (en%) des filles parmi les élèves en filiales générales et technologiques en 2017	Part (en%) des élèves inscrits en filiales professionnelles en 2017	Part (en%) des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015
Cité Des Brebis	7	-	31	60	69	43,4
Cité Du Transvaal - Centre	9	-	60	60	40	37,8
Cité 12-14	36	21	57	45	43	38,9
Grande Résidence	-	16	46	55	54	44,7
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	18	-	39	58	61	32
Cité 5 - Cité 11	12	19	49	48	51	40,6
Cité Des Taberneaux	-	-	45	56	55	36
République - Cité 4	13	19	59	65	41	47,6
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	8	18	50	65	50	37,8
Languedoc - Cité 10	-	33	36	46	64	36,1
Blum - Salengro - 109	10	-	32	62	68	53,7
Cité Bellevue	12	30	51	49	49	Pas de donnée
Cité 2	14	-	47	64	53	Pas de donnée
Cité 10	13	-	53	48	47	36
Quartier Du Maroc - La Canche	14	20	41	62	59	42,6
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	10	11	40	53	60	48,5
Quartier du 3/15	-	23	56	56	44	Pas de donnée
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	9	9	38	53	62	31,6
Camus	4	-	46	51	54	28,4
Sellier Cité 4	-	24	41	63	59	Pas de donnée
3 Cités	12	-	43	48	57	40,7
CALL	11	12	60	56	49	29,5

- : Secret Statistique

Thématique

EMPLOI



Quartier	Part (en%) des personnes de 15 à 64 ans à avoir un emploi en 2015	Part (en %) des femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi en 2015	Nombre de femmes demandeurs d'emploi des catégories ABC au 31/12/2018	Nombre d'hommes demandeurs d'emploi des catégories ABC au 31/12/2018	Part (en %) de bénéficiaires du RSA parmi les demandeurs d'emploi des catégories ABC au 31/12/2018	Taux de chômage en 2015 (au sens du recensement de la population, c-a-d la proportion du nombre de chômeurs parmi la population active)
Cité Des Brebis	40,5	31,9	124	199	32,5	30,7
Cité Du Transvaal - Centre	40,6	35,1	107	114	26,7	37,6
Cité 12-14	35,7	28,6	108	163	27,3	42,6
Grande Résidence	34,7	30,6	284	402	36,6	42,4
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	44,6	36,6	80	110	22,1	30,6
Cité 5 - Cité 11	42,3	33,2	207	279	24,9	33,1
Cité Des Taberneaux	43,9	35	130	177	23,5	30,8
République - Cité 4	30,9	20,9	223	383	33	44,0
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	38,1	29,4	227	304	30,5	36,3
Languedoc - Cité 10	41,6	29,7	Pas de donnée	Pas de donnée	29,1	33,2
Blum - Salengro - 109	33,9	30,9	138	205	32,1	42,2
Cité Bellevue	35,7	27,7	142	189	24,8	35,9
Cité 2	37,3	40,5	71	122	30,1	41,5
Cité 10	41,9	31,5	91	123	36,4	31,1
Quartier Du Maroc - La Canche	34,9	26,8	183	208	26,6	39,5
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	37,3	27,1	388	504	32,3	39,6
Quartier du 3/15	36,1	28,3	Pas de donnée	Pas de donnée	26,4	37,0
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	38,4	29	315	429	24,3	34,1
Camus	42,4	33,8	105	105	34,3	32,8
Sellier Cité 4	28,8	24	93	140	39,1	49,2
3 Cités	40,9	30	Pas de donnée	Pas de donnée	16,3	33,5
CALL	51,9	46,2	11 847	13 571	22,1	22,2

Thématique

HABITAT



Quartier	Part (en%)de logements sociaux occupés en 2018	Part (en%) des logements vacants en 2018	Part (en %) des logements sociaux en impayés de + de 3 mois en 2016	Indice de fragilité* des quartiers en 2016
Cité Des Brebis	76,4	9,9	23	115
Cité Du Transvaal - Centre	80,4	12,3	18	109
Cité 12-14	57,4	23,1	46	148
Grande Résidence	78,3	12,6	9	91
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	33,4	7,9	21	97
Cité 5 - Cité 11	82,4	5,3	24	105
Cité Des Taberneaux	63,3	8,2	30	127
République - Cité 4	66,8	17	11	100
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	69,2	9,6	20	101
Languedoc - Cité 10	80,4	6,2	21	106
Blum - Salengro - 109	84,3	8,3	23	114
Cité Bellevue	86,3	7,4	22	120
Cité 2	59,2	14,7	44	137
Cité 10	74,5	10,9	27	108
Quartier Du Maroc - La Canche	87,2	10,5	14	91
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	75,6	9,4	15	99
Quartier du 3/15	61,7	9,7	25	109
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	77,6	9,3	17	100
Camus	85	4,3	19	93
Sellier Cité 4	75,9	16,4	30	115
3 Cités	92,3	3,4	7	76
CALL	37,8	9	18	Hors quartiers prioritaires : 95

* L'indice de fragilité croise 4 indicateurs : le pourcentage des ménages percevant les APL, le pourcentage des ménages dont les revenus sont en dessous des plafonds PLAI, le pourcentage de mobilité et le pourcentage d'impayés de plus de trois mois.

Équipements de Cité 10

Nombre d'équipements dans le quartier

Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres

Nombre d'équipements dans le quartier

Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres

Cat.	Types d'équipements	Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres	
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile	1	1	
	Garage		3	
	Magasin lié à l'automobile		2	
Autres Services	Activité de service pour animaux	1		
	Autre activité de service		1	
	Autre activité liée aux soins de beauté		1	
	Autre artisan : activité de service		1	
	Coiffeur	2	2	
Commerce	Autre magasin		4	
	Boucherie-charcuterie		1	
	Boulangerie-pâtisserie	1	2	
	Épicerie	1	1	
	Librairie Papeterie Presse	1		
	Magasin d'habillement	3		
	Magasin DISCOUNT		1	
	Supermarché		1	
	Enseignement	Collège		1
		École élémentaire / primaire		3
École maternelle			2	
Équipement public	Bureau de poste	1		
	Mairie	1		
Finances et Assurances	Banques		8	
	Autres types d'hébergements		1	
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie	1	2	
	Restauration rapide	1		
Loisirs	Ecole de musique/danse		1	
	Jardin public ou square	1	2	
	Salle des fêtes / salle polyvalente	1	2	
Religieux	Église		2	

Cat.	Types d'équipements	Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Santé	Autre médecin spécialiste	1	
	Autres professionnels de la médecine	1	
	Hébergement de personnes âgées	1	
	Hébergement de personnes handicapées	1	
	Infirmier	1	1
	Masseur kinésithérapeute	1	1
	Médecin généraliste	1	2
	Pharmacie	1	2
Social	Spé. en pratique dentaire		1
	Activité sociale sans hébergement	3	
Sport	Maison des associations	1	2
	Salle de sport		2
	Terrain de football		2
	Terrain de tennis		2
	Terrain multisports		1

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité des Brebis

			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres	
	Cat.	Types d'équipements			
Auto-Moto	→	Garage	1		
		Autres services	Activité liée à la recherche d'emploi	1	
			Autre activité de service	1	
			Autre artisan : activité de service	1	3
			Coiffeur	1	1
			Crèche / Halte-garderie / RAM	1	
		Commerce	Boulangerie-pâtisserie		1
			Épicerie	2	
			Magasin d'électroménager / équipement du foyer		1
		Finances et Assurances	Enseignement	Collège	
École élémentaire / primaire	1			2	
École maternelle				1	
Hébergement/ Restauration	→	Activité liée à l'immobilier		1	
		Bar / brasserie	2	1	
Loisirs	→	Restauration rapide	1	1	
		Autre activité de loisirs	1	1	
		Salle polyvalente	1		
		Santé	Ambulance	1	
			Autres établissements de santé		2
			Hébergement de personnes âgées		1
			Hébergement de personnes handicapées		1
			Hôpital		1
			Infirmier	1	
			Masseur kinésithérapeute	1	9
Médecin généraliste			1		
Pharmacie	1				
Spé. en pratique dentaire			1		
Social	Activité sociale sans hébergement		1		
	Maison des associations	5	3		
Sport	→	Salle de sport		2	
		Terrain de basket	1		

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de 3 Cités

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Auto-Moto	Cat.	Types d'équipements	
		Garage	1
Commerce		Magasin lié à l'automobile	1
		Autre magasin	1
		Autre magasin de bricolage/décoration intérieure	1
		Boulangerie-pâtisserie	1
		Librairie Papeterie Presse	1
		Magasin discount	1
		Vente à la ferme	1
Enseignement		École élémentaire / primaire	1
		École maternelle	1
Hébergement/ Restauration		Bar / brasserie	1
		Restauration rapide	1
Loisirs		Jardin public ou square	1
		Cimetière militaire/autre cimetière	1
Santé		Médecin généraliste	1
		Pharmacie	1
Social		Maison des associations	2
	Sport	Autre activité sportive	2
		Salle de sport	1
		Terrain de football	2
		Terrain multisports	1

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Saint Elie Fosse 13 (CALL)

			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
	Cat.	Types d'équipements		
Autres services →		Autre artisan : activité de service		1
		Coiffeur		1
Enseignement	Commerce	Boulangerie-pâtisserie		2
		Épicerie	2	
		Fleuriste		1
		Magasin d'habillement	1	
		Supermarché		1
		Ecole maternelle		1
Hébergement/ Restauration →		Bar / brasserie	1	
		Restauration rapide	1	
Santé →	Sport	Hébergement de personnes âgées		1
		Salle de sport	1	1
		Terrain de football	1	

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité des Taberneaux

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		2
	Garage		1
	Magasin lié à l'automobile		2
Autres Services	Autre activité de service		7
	Autre artisan : activité de service	1	1
	Blanchisserie/Laverie	1	2
	Coiffeur	3	4
	Crèche/Halte garderie		1
Commerce	Autre magasin		1
	Boucherie-charcuterie	1	
	Boulangerie-pâtisserie	1	5
	Épicerie	1	1
	Fleuriste		2
Enseignement	Librairie Papeterie Presse		1
	École élémentaire / primaire		2
	Lycée		1
Équipement public	Autre équipement public		1
	Mairie		1
Finances et Assurances	Activité liée à l'immobilier		2
	Banques		5
Hébergement/ Restauration	Autres types d'hébergements		1
	Bar / brasserie		3
	Restaurant		3
	Restauration rapide	2	4
Santé	Ambulance	1	
	Infirmier		6
	Laboratoire/cabinet de radiologie		1
	Masseur kinésithérapeute		4
	Médecin généraliste	1	1
	Pharmacie		3
Social	Spé. en pratique dentaire		2
	Activité sociale sans hébergement		3
Sport	Autre activité sportive (associations, amicales, etc.)		4
	Stade		1
	Terrain de football	1	

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité 5-11

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
	Cat.	Types d'équipements	
		Garage	1
		Magasin lié à l'automobile	1
Autres Services		Activité juridique	1
		Autre activité de service	3
		Autre activité liée aux soins de beauté	1
		Autre artisan : activité de service	5
		Autre artisan : activité de vente	1
Commerce		Boulangerie-pâtisserie	2
		Épicerie	2
		Fleuriste	1
		Librairie Papeterie Presse	1
		Autre activité culturelle	2
Enseignement		Médiathèque	1
		École élémentaire / primaire	1
Enseignement		École maternelle	2
		Autre équipement public	1
Mairie annexe/Mairie de quartier		Mairie annexe/Mairie de quartier	1
		Autres types d'hébergements	1
Hébergement/restauration		Bar / brasserie	3
		Restauration rapide	1
		Autres activités de loisirs	1
Salle Polyvalente		Salle Polyvalente	2
		Eglise	1
Santé		Ambulance	1
		Infirmier	3
		Laboratoire/cabinet de radiologie	1
		Masseur kinésithérapeute	2
		Médecin généraliste	1
		Pharmacie	3
Hébergement social		Hébergement social	1
		Salle de sport	1
Sport		Stade	2
		Terrain de football	1
		Autre activité sportive	1

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Calonne – Marichelles – Vent de Bise

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 500 mètres			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 500 mètres	
Cat.	Types d'équipements			Cat.	Types d'équipements			
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		15	Équipement public	Bureau de poste		1	
	Garage		9		Police		1	
	Magasin lié à l'automobile	4	11		Trésorerie		1	
Autres Services	Activité de service pour animaux		1	Finances et Assurances	Activité liée à l'immobilier		5	
	Activité juridique		5		Assurances / mutuelles		10	
	Activité liée à la recherche d'emploi		2		Autre activité financière		4	
	Agence de voyage		2		Banques		8	
	Autre activité de service	4	41	Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie	2	9	
	Autre activité liée aux soins de beauté		9		Hôtel		1	
	Autre artisan : activité de service	13	37		Restaurant		5	
	Blanchisserie / laverie		2		Restauration rapide		16	
	Coiffeur		14	Loisirs	Autre activité de loisirs		2	
	Crèche / Halte-garderie / RAM		1		Jardin public ou square	1	1	
	Vétérinaire		1		Salle des fêtes / salle polyvalente		5	
	Commerce	Autre artisan : activité de vente		3	Religieux	Cimetière		1
		Autre magasin		35		Église		2
		Autre magasin de bricolage / travaux intérieurs		2		Lieu de rencontre (salle paroissiale...)		1
Bijouterie			4	Santé		Ambulance		2
Boucherie-charcuterie			3		Autre médecin spécialiste		6	
Boulangerie-pâtisserie		1	9		Autres établissements de santé		1	
Épicerie		4	1		Autres professionnels de la médecine		14	
Fleuriste			4		Hébergement de personnes handicapées		2	
Grande surface de bricolage			2		Infirmier	1	10	
Hypermarché			1		Laboratoire / cabinet de radiologie		4	
Librairie Papeterie Presse		1	7		Masseur kinésithérapeute		9	
Magasin de meubles			1		Médecin généraliste	1	11	
Magasin d'électroménager / équipement du foyer			1		Pharmacie		9	
Magasin d'habillement			20		Spé. en pratique dentaire		2	
Magasin DISCOUNT			3		Social	Activité sociale sans hébergement	2	2
Parfumerie			2			Hébergement social	1	1
						Maison des associations	1	3
Culture		Bibliothèque		1	Sport	Autre activité sportive		3
		Cinéma		1		Piscine		1
Enseignement		Autres organismes de formation		5		Salle de sport		4
	Collège		2	Stade			3	
	École élémentaire / primaire		7	Terrain de basket			2	
	École maternelle	2	5	Terrain de football			1	
	Lycée		1	Terrain de tennis		2		
Équipement public	Autre équipement public		2	Transport	Gare routière / taxi		2	

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Les Hauts de Liévin - Résidence des Provinces - Cité 9-9 bis

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres	
Cat.	Types d'équipements			Cat.	Types d'équipements			
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		4	Santé	Autres professionnels de la médecine		3	
	Garage	2	4		Hébergement de personnes handicapées		1	
	Magasin lié à l'automobile	2	9		Infirmier	1	9	
Autres Services	Autre activité de service	1	17		Masseur kinésithérapeute	1	10	
	Autre activité liée aux soins de beauté	1	1		Médecin généraliste	1	6	
	Autre artisan : activité de service	12	21		Pharmacie		2	
	Coiffeur		7		Spé. en pratique dentaire		1	
Commerce	Autre magasin		2		Social	Activité sociale sans hébergement	1	2
	Boulangerie-pâtisserie	2	2			Hébergement social	1	
	Épicerie	2		Maison des associations		1		
	Fleuriste		1	Sport	Autre activité sportive		5	
	Librairie Papeterie Presse	1	3		Salle de sport	1	1	
	Magasin DISCOUNT		1		Stade	1	3	
	Parfumerie		1		Transport	Gare ferroviaire	1	1
	Traiteur		1	Gare routière / taxi			2	
Culture	Autre activité culturelle	2	1					
	Bibliothèque		1					
	Musée		1					
	Théâtre		1					
Enseignement	Autres organismes de formation		2					
	Collège		1					
	École élémentaire / primaire	3	3					
	École maternelle	1	2					
	Lycée		1					
	Autre équipement public		6					
Finances et Assurances	Bureau de poste	1						
	Activité liée à l'immobilier	1						
	Autre activité financière		1					
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie	4	4					
	Hôtel		1					
	Restaurant		3					
	Restauration rapide		3					
Loisirs	Aire de jeu		2					
	Autre activité de loisirs		1					
	Salle des fêtes / salle polyvalente	1						
Religieux	Cimetière	1	1					
	Église	2						

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité 12-14

Nombre d'équipements dans le quartier

Nombre d'équipements dans la zone tampon de 500 mètres

Nombre d'équipements dans le quartier

Nombre d'équipements dans la zone tampon de 500 mètres

Cat.	Types d'équipements	Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 500 mètres
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		2
	Garage	1	5
	Magasin lié à l'automobile	2	9
Autres Services	Autre activité de service	2	17
	Autre activité liée aux soins de beauté	1	3
	Autre artisan : activité de service	7	19
	Coiffeur	2	5
Commerces	Autre magasin		6
	Boucherie-charcuterie		1
	Boulangerie-pâtisserie	1	2
	Épicerie	2	1
	Fleuriste		2
	Hypermarché		1
	Magasin de sport		1
	Magasin d'habillement		3
	Magasin DISCOUNT		1
	Traiteur		1
	Enseignement	Autres organismes de formation	
Collège			1
École élémentaire / primaire			1
École maternelle			1
École maternelle et élémentaire			1
Lycée			3
Université			1
Équipement public	Autre équipement public		3
	Bureau de poste		1
	Trésorerie		1
Finances et Assurances	Activité liée à l'immobilier		3
	Autre activité financière		6
Hébergement/ Restauration	Autres types d'hébergements		1
	Bar / brasserie	1	5
	Hôtel		1
Loisirs	Restauration rapide	3	5
	Aire de jeu	1	
	Autre activité de loisirs	1	1
	Jardin public ou square	1	
Religieux	Parc d'attractions	1	
	Salle des fêtes / salle polyvalente		2
	Église		1

Cat.	Types d'équipements	Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 500 mètres	
Santé	Autre médecin spécialiste		19	
	Autres établissements de santé		1	
	Autres professionnels de la médecine	1		
	Clinique		5	
	Hébergement de personnes âgées		1	
	Hébergement de personnes handicapées	1	1	
	Hôpital		5	
	Laboratoire / cabinet de radiologie		4	
	Médecin généraliste		9	
	Pharmacie		2	
	Spé. en pratique dentaire		1	
	Social	Activité sociale sans hébergement		5
		Sport	Autre activité sportive	1
Salle de sport			1	
Stade			1	
Transport	Gare routière / taxi	1		

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Grande-Résidence

Cat.	Types d'équipements	Nombre d'équipements dans le quartier		Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres	
		Quartier	Zone tampon	Quartier	Zone tampon
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile	1	5		
	Garage	3	1		
	Magasin lié à l'automobile	2	2		
Autres Services	Autre activité de service	1	16		
	Autre activité liée aux soins de beauté		3		
	Autre artisan : activité de service	4	16		
	Coiffeur	1	6		
	Crèche / Halte-garderie / RAM	2	1		
Commerce	Boucherie-charcuterie		2		
	Boulangerie-pâtisserie		1		
	Épicerie		1		
	Fleuriste		1		
	Librairie Papeterie Presse	1			
	Magasin d'habillement		1		
	Magasin DISCOUNT		1		
	Supermarché		1		
	Traiteur		1		
	Enseignement	Autres organismes de formation		2	
Collège			1		
École élémentaire / primaire		1	2		
École maternelle		1	1		
Lycée			3		
Équipement public	Autre équipement public	1	1		
	Bureau de poste	1	1		
	Police	1			
Finances et Assurances	Activité liée à l'immobilier		2		
	Assurances / mutuelles	1			
	Autre activité financière		1		
	Banques	1	1		
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie		2		
	Restaurant	1			
	Restauration rapide	2	2		
Loisirs	Aire de jeu	1			
	Autre activité de loisirs		1		
	Jardin public ou square	1			

Cat.	Types d'équipements	Nombre d'équipements dans le quartier		Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres	
		Quartier	Zone tampon	Quartier	Zone tampon
Santé	Autres établissements de santé		1		
	Autres professionnels de la médecine		1		
	Infirmier		10		
	Masseur kinésithérapeute	1			
	Médecin généraliste	1	2		
	Pharmacie	1	1		
Social	Activité sociale sans hébergement	2	2		
Sport	Autre activité sportive	1	3		
	Salle de sport	1	1		
	Terrain de tennis		1		
Transport	Gare routière / taxi		1		

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Camus

Nombre d'équipements dans le quartier

Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres

Nombre d'équipements dans le quartier

Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres

	Cat.	Types d'équipements		
Auto-Moto		Activité de service liée à l'automobile		2
		Garage		1
Autres Services		Autre activité de service		2
		Autre artisan : activité de service		3
		Blanchisserie / laverie		1
		Coiffeur		1
		Crèche / Halte-garderie / RAM	1	
Commerce		Autre artisan : activité de vente		1
		Autre magasin		2
		Boucherie-charcuterie		1
		Boulangerie-pâtisserie		2
		Librairie Papeterie Presse		1
		Supermarché		2
Culture		Autre activité culturelle		1
		Médiathèque		1
Enseignement		Autres organismes de formation		1
		École élémentaire / primaire	1	
		École maternelle	1	
		Lycée		1
		Université		1
Équipement public		Autre équipement public	4	2
		Bureau de poste		1
Finances et Assurance		Mairie		1
		Banques		1
Hébergement/ Restauration		Bar / brasserie		2
		Restaurant		1
		Restauration rapide		2
Loisirs		Aire de jeu		3
		Etang de pêche	1	
		Salle des fêtes / salle polyvalente		2
Religieux		Cimetière		1
		Église		1
Santé		Autres professionnels de la médecine		2
		Infirmier	1	1
		Masseur kinésithérapeute		2
		Médecin généraliste	1	2
		Pharmacie		2
	Spé. en pratique dentaire		1	

Cat.	Types d'équipements		
Social	Activité sociale sans hébergement		1
	Hébergement social		1
Sport	Autre activité sportive		2
	Salle de sport		2
	Stade		1
	Terrain de football		2
	Terrain multisports	1	1

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Blum-Salengro-109

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Cat.	Types d'équipements			Cat.	Types d'équipements		
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		1	Sport	Salle de sport	1	1
	Garage		3		Stade	1	1
	Magasin lié à l'automobile	1	4				
Autres services	Activité liée à la recherche d'emploi	3					
	Autre activité de service	1	8				
	Autre artisan : activité de service	6	4				
	Blanchisserie / laverie	1					
	Coiffeur		3				
Commerce	Autre magasin		2				
	Autre magasin de bricolage / travaux intérieurs		1				
	Boucherie-charcuterie		2				
	Boulangerie-pâtisserie		4				
	Épicerie	1	1				
	Fleuriste	1					
	Librairie Papeterie Presse		1				
	Magasin de fruits et légumes		2				
	Magasin d'électroménager / équipement du foyer		1				
	Supermarché		1				
	Autres organismes de formation	2	2				
	École élémentaire / primaire		2				
	École maternelle		2				
Enseignement public	Autre équipement public		1				
	Mairie		1				
	Bar / brasserie	1	3				
Restauration	Restauration rapide	1	3				
	Autre activité de loisirs		1				
Loisirs	Salle des fêtes / salle polyvalente		1				
	Église		2				
Religieux	Autres professionnels de la médecine	1					
	Infirmier		2				
	Masseur kinésithérapeute		1				
	Médecin généraliste	1	3				
	Pharmacie	1	1				
	Spé. en pratique dentaire		1				
Santé	Activité sociale sans hébergement	1					
	Hébergement social		1				
	Maison des associations		1				

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Sellier Cité 4

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres	
Cat.	Types d'équipements			Cat.	Types d'équipements			
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		6	Religieux	Église		1	
	Garage	1	5		Ambulance		1	
	Magasin lié à l'automobile		2		Santé	Autre médecin spécialiste		2
Autres Services	Activité de service pour animaux		1			Autres établissements de santé		1
	Activité liée à la recherche d'emploi		1			Infirmier		5
	Autre activité de service		13			Masseur kinésithérapeute		9
	Autre activité liée aux soins de beauté		4			Médecin généraliste		5
	Autre artisan : activité de service	1	21		Pharmacie		4	
Commerce	Coiffeur		9		Social	Spé. en pratique dentaire		1
	Crèche / Halte-garderie / RAM		1			Activité sociale sans hébergement	1	3
	Autre artisan : activité de vente		1	Hébergement social		2		
	Autre magasin		2	Sport	Autre activité sportive	1	7	
	Autre magasin de bricolage / travaux intérieurs		2		Salle de sport		2	
	Boucherie-charcuterie		1		Stade		1	
	Boulangerie-pâtisserie		3		Terrain de football		1	
	Épicerie		2		Gare routière / taxi		1	
	Enseignement	Magasin de meubles		4	Transport			
		Magasin d'habillement		1				
Supermarché			2					
Culture		Bibliothèque		1				
		École élémentaire / primaire		5				
		École maternelle		3				
Équipement public		École maternelle et élémentaire		1				
		Autre équipement public		1				
		Bureau de poste		1				
		Mairie		1				
Finances et Assurances	Activité liée à l'immobilier		7					
	Assurances / mutuelles		1					
	Autre activité financière		1					
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie		5					
	Restaurant		3					
	Restauration rapide		1					
Loisirs	Aire de jeu	1						
	Autre activité de loisirs		5					
	Jardin public ou square		1					
	Salle des fêtes / salle polyvalente		1					

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité 2

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile	1	1
	Garage	3	4
	Magasin lié à l'automobile	1	1
Autres Services	Activité juridique		8
	Activité liée à la recherche d'emploi		2
	Autre activité de service	5	31
	Autre activité liée aux soins de beauté	3	3
	Autre artisan : activité de service	11	18
	Blanchisserie / laverie		1
	Coiffeur	1	3
Commerce	Autre magasin	8	
	Boucherie-charcuterie	1	
	Boulangerie-pâtisserie		2
	Épicerie		1
	Fleuriste	1	
	Librairie Papeterie Presse	1	1
	Magasin d'électroménager / équipement du foyer	1	
	Magasin d'habillement	3	
	Parfumerie	1	
	Supermarché	1	
	Traiteur		1
Enseignement	Autres organismes de formation		2
	Collège		1
	École élémentaire / primaire		1
	École maternelle		1
	Lycée		1
Équipement public	Autre équipement public		9
	Pompiers		1
Finances et Assurances	Activité liée à l'immobilier		7
	Assurances / mutuelles		1
	Autre activité financière		5
	Banques		2
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie	1	3
	Hôtel		1
	Restaurant	1	15
	Restauration rapide		7
Loisirs	Autre activité de loisirs	1	3
	Jardin public ou square		1

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Santé	Autre médecin spécialiste		9
	Autres établissements de santé	1	
	Autres professionnels de la médecine		1
	Infirmier	3	8
	Laboratoire / cabinet de radiologie	1	3
	Masseur kinésithérapeute	7	5
	Médecin généraliste		9
	Pharmacie		1
	Sage-femme		1
	Activité sociale sans hébergement	1	
Sport	Autre activité sportive		6
	Salle de sport		4
	Stade		1
	Terrain de basket		1
	Terrain de football		1

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité Bellevue

		Cat.	Types d'équipements	Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Auto-Moto	Auto-Moto		Garage		2
			Magasin lié à l'automobile		1
Autres Services			Activité de service pour animaux		1
			Crèche / Halte-garderie / RAM		1
Commerce			Boulangerie-pâtisserie		1
			Épicerie		1
			Épicerie solidaire	1	
			Fleuriste		1
			Magasin DISCOUNT		1
Culture			Médiathèque		1
Équipement public	Enseignement		École élémentaire / primaire		2
			École maternelle		2
			Autre équipement public	1	2
Hébergement/ Restauration			CCAS	1	
			Bar / brasserie		1
Loisirs	Hébergement/ Restauration		Restauration rapide		3
			Salle des fêtes / salle polyvalente		1
Religieux			Église		1
			Mosquée		1
Santé			Ambulance	1	
			Infirmier		1
			Médecin généraliste		1
			Pharmacie		1
Sport			Autre activité sportive		3
			Salle de sport		1
			Terrain multisports	1	

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de République Cité 4

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 500 mètres			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 500 mètres
Cat.	Types d'équipements			Cat.	Types d'équipements		
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		4	Religieux	Église		1
	Garage		2		Mosquée	1	
	Magasin lié à l'automobile		2	Santé	Ambulance		2
	Réparation Machine Agricole		1		Autre médecin spécialiste		4
Autres Services	Activité de service pour animaux		1		Hébergement de personnes âgées		1
	Activité liée à la recherche d'emploi	1	1		Hôpital		1
	Autre activité de service	2	9		Infirmier		5
	Autre activité liée aux soins de beauté		1		Laboratoire / cabinet de radiologie		1
	Autre artisan : activité de service	6	11		Masseur kinésithérapeute	1	3
	Coiffeur	1	3		Médecin généraliste	1	4
	Crèche / Halte-garderie / RAM	1			Pharmacie	1	4
Commerce	Vétérinaire		1		Social	Spé. en pratique dentaire	
	Autre magasin		2	Activité sociale sans hébergement			3
	Boulangerie-pâtisserie	1	3	Sport	Maison des associations	2	
	Épicerie		1		Autre activité sportive	1	3
	Grande surface de bricolage		1		Piscine		1
	Librairie Papeterie Presse	2	4		Salle de sport	2	2
	Magasin d'habillement		1		Stade		3
	Supermarché		1		Terrain de basket		1
Culture	Bibliothèque (Annexes)	1			Terrain de tennis	1	
	Médiathèque		1	Transport	Gare ferroviaire		1
Enseignement	Autres organismes de formation		1		Gare routière / taxi		1
	Collège	1	1				
	École élémentaire / primaire	3					
	École maternelle	3					
	Lycée		1				
Équipement public	Autre équipement public		2				
	Bureau de poste		1				
	Mairie		1				
	Trésorerie		1				
Finances et Assurances	Assurances / mutuelles		1				
	Banques		4				
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie	2	3				
	Restauration rapide	2	2				
Loisirs	Autre activité de loisirs		1				
	Ecole de Musique/Danse		1				
	Jardin public ou square		1				
	Salle des fêtes / salle polyvalente		1				

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Les Blanches Laines Fosse 11 12 13

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres		
	Cat.	Types d'équipements			Cat.	Types d'équipements			
	Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile	2		Religieux	Loisirs	Autre activité de loisirs	2	
		Garage		1			Jardin public ou square	2	1
		Magasin lié à l'automobile	6	2			Salle des fêtes / salle polyvalente		1
	Autres Services	Activité de service pour animaux	2			Église		2	
		Autre activité de service	2	2		Ambulance		1	
		Autre artisan : activité de service	2			Autre établissement de santé	2		
		Blanchisserie / laverie	2			Hébergement de personnes âgées		1	
		Coiffeur	6	1		Infirmier	8	3	
		Crèche / Halte-garderie / RAM	2			Laboratoire / cabinet de radiologie		4	
	Commerce	Autre magasin		1		Masseur kinésithérapeute	18	1	
		Autre magasin de bricolage / travaux intérieurs		1		Médecin généraliste	8	2	
		Boucherie-charcuterie	2	3		Pharmacie	4		
Boulangerie-pâtisserie		4	2	Spé. en pratique dentaire	2	1			
Épicerie		8	1	Social	Activité sociale sans hébergement	4			
Fleuriste		2			Maison des associations	2			
Magasin de sports			1	Sport	Autre activité sportive	10	7		
Magasin d'électroménager / équipement du foyer			1		Terrain multisports		1		
Magasin d'habillement		2		Transport	Gare ferroviaire	2	1		
Magasin DISCOUNT			2						
Supermarché		2							
Traiteur		2							
Culture		Autres activités culturelles	2	1					
	Médiathèque	1							
Enseignement	Autres organismes de formation		1						
	École élémentaire / primaire	2	2						
	École maternelle		3						
	Universitaire		1						
Équipement public	Autre équipement public	2	1						
	Bureau de poste		1						
	Déchetterie		1						
	Mairie	2							
	Police	2							
Finances et Assurances	Autre activité financière		2						
	Banques		2						
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie	6	1						
	Restaurant	2	1						
	Restauration rapide	4	1						

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité du 3/15

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres	
Cat.	Types d'équipements			
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile	1	1	
	Garage		1	
	Magasin lié à l'automobile		1	
Autres services	Autre activité de service	3	3	
	Autre activité liée aux soins de beauté	1	2	
	Coiffeur	2	3	
	Agence de voyage	1		
Commerce	Autre magasin		4	
	Boucherie-charcuterie		3	
	Boulangerie-pâtisserie	1	2	
	Épicerie		3	
	Fleuriste		1	
	Magasin d'habillement	1	1	
	Magasin DISCOUNT		1	
	Librairie Papeterie Presse	1		
	École élémentaire / primaire		1	
	École maternelle		1	
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie	2	2	
	Restauration rapide	2	1	
Loisirs	Salle des fêtes / salle polyvalente	1	1	
	Mosquée		1	
Religieux	Ambulance		1	
	Autres établissements de santé		1	
	Infirmier	1	2	
	Laboratoire / cabinet de radiologie		2	
	Masseur kinésithérapeute	8	1	
	Médecin généraliste		2	
	Pharmacie	1	1	
	Spé. en pratique dentaire		1	
	Sport	Autre activité sportive	1	1
		Terrain multisports		1
Gare ferroviaire			2	
Transport				

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité du Transvaal Centre

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres			Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres	
Cat.	Types d'équipements			Cat.	Types d'équipements			
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		5	Santé	Autres établissements de santé		2	
	Garage		2		Autres professionnels de la médecine		2	
	Magasin lié à l'automobile		3		Hébergement de personnes âgées		1	
Autres Services	Activité de service pour animaux		2		Infirmier		11	
	Agence de voyage		1		Laboratoire / cabinet de radiologie		4	
	Autre activité de service	1	15		Masseur kinésithérapeute	1	6	
	Autre activité liée aux soins de beauté	1	5		Médecin généraliste		11	
	Autre artisan : activité de service	2	8		Orthophoniste		4	
	Blanchisserie / laverie		1		Pharmacie		4	
	Coiffeur		7		Podologue pédicure		1	
Commerce	Autre magasin	1	9		Spé. en pratique dentaire		2	
	Boucherie-charcuterie		4		Social →	Activité sociale sans hébergement		1
	Boulangerie-pâtisserie	1	4			Sport	Autre activité sportive	2
	Épicerie		2	Salle de sport			1	
	Fleuriste		1	Transport →	Gare ferroviaire		1	
	Librairie Papeterie Presse		2					
	Magasin de meubles		2					
	Magasin d'électroménager / équipement du foyer		1					
	Magasin d'habillement	1	2					
	Supermarché		2					
	Traiteur		1					
Enseignement →	École élémentaire / primaire		2					
	École maternelle		3					
	Autre équipement public		2					
Équipement public	Autre équipement public (cantine scolaire, SIVOM, Hôtel Communautaire..)		2					
	Mairie		1					
Finances et Assurances	Activité liée à l'immobilier	1	1					
	Assurances / mutuelles		2					
	Banques	1	2					
Hébergement/ Restauration →	Bar / brasserie		5					
	Restaurant		3					
	Restauration rapide		8					
Loisirs	Autre activité de loisirs		3					
	Salle des fête / salle polyvalente		1					
Religieux →	Église		1					

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Languedoc - Cité 10 (CALL)

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Cat.	Types d'équipements		
Auto-Moto	Garage	1	3
	Magasin lié à l'automobile		1
Autres services	Autre activité de service		2
	Autre activité liée aux soins de beauté		1
	Autre artisan : activité de service		4
	Coiffeur	1	3
	Crèche / Halte-garderie / RAM		1
	Autre artisan : activité de vente		1
Commerce	Autre magasin		2
	Bijouterie		1
	Boucherie-charcuterie	1	
	Boulangerie-pâtisserie	1	2
	Épicerie		1
	Librairie Papeterie Presse		1
	Magasin de meubles		1
	Magasin DISCOUNT		1
	Supermarché		1
		Bibliothèque	
Enseignement Culture	Médiathèque		1
	École élémentaire / primaire		2
Hébergement/ Restauration	Bar / brasserie		2
	Restaurant		1
	Restauration rapide	1	4
Santé	Ambulance		1
	Autres établissements de santé		1
	Infirmier		2
	Médecin généraliste		1
Social	Pharmacie		2
	Maison des associations		1
Sport	Autre activité sportive		1
	Piscine		1
	Salle de sport	1	1
	Terrain multisports		2

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements du Quartier du Maroc-La Canche (CALL)

		Nombre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres
Cat.	Types d'équipements		
Auto-Moto	Activité de service liée à l'automobile		3
	Garage		1
Autres services	Autre activité de service		1
	Autre artisan : activité de service		5
	Coiffeur		4
Commerces	Boulangerie-pâtisserie		2
	Épicerie		2
	Fleuriste		1
	Supermarché		1
	Magasin Discount		1
Enseignement Culture	Médiathèque	1	
	Espace culturel La Gare	1	
Hébergement/Restauration Équipement public	École maternelle		1
	École élémentaire		1
	Autre équipement public		1
	Restauration rapide		1
Loisirs	Aire de Jeux		2
	Autres professionnels de la médecine		1
Santé	Hébergement de personnes âgées	1	
	Médecin généraliste	2	
	Pharmacie	2	
Sport	Autre activité sportive		1
	Salle de sport		1
	Stade		1

Source : Base équipements de l'AULA (2017)



AULA
AGENCE D'URBANISME
DE L'ARTOIS

ANNEXE 2

RAPPORT D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE À MI-PAROURS



Evaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)

Rapport d'évaluation



TABLE DES MATIERES

1.Le territoire.....	4
2.La structure de peuplement.....	5
3.La composition des ménages.....	6
4.La densité sur le territoire.....	6
5.Les niveaux de vie.....	7
6.Activité et emploi.....	9
7.La santé sur le territoire.....	12
8.Un cadre réglementaire en évolution : la “nouvelle donne” de la Politique de la Ville.....	13
9.Des communes diversement concernées par la politique de la ville.....	14
10.Enjeux et objectifs poursuivis par le contrat de ville.....	16
11.Des dispositifs connexes.....	19
12.L'évaluation à mi-parcours : une opportunité pour la CALL et les communes.....	21
13.Une mission d'accompagnement en deux volets.....	22
14.Un panel de 6 porteurs de projet inclus dans la démarche d'évaluation partagée.....	23
15.Méthodologie déployée et travail réalisé.....	25
16.Des difficultés de mobilisation.....	26
17.Le champ de l'évaluation.....	27
18.Les questions évaluatives.....	28
19.Le référentiel d'évaluation.....	30
20.Constats sur la pertinence des objectifs du Contrat de Ville au regard des enjeux du territoire.....	33
21.Constats sur les objectifs du Contrat de Ville : principaux axes de travail à mi-parcours.....	40
22.Constats sur la gouvernance du Contrat de Ville.....	55

23. Définir des méthodes d'intervention et d'accompagnement différents selon la typologie d'actions....	68
24. Proposer la mise en œuvre d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) en plus des appels à projet annuels.....	70
25. Elaborer et animer une démarche de suivi et d'évaluation.....	70
26. Mettre en place un pilotage thématique spécifique à chaque pilier.....	74
27. Renforcer l'équipe de la CALL et son rôle de cheffe de file en matière de Politique de la Ville.....	76
28. Créer un « annuaire » des porteurs de projets pour améliorer la lisibilité et la complémentarité de l'offre de services.....	77
29. Renforcer les démarches d'« aller vers » et s'appuyer sur les structures de proximité pour renforcer la participation citoyenne.....	78
30. Identifier, suivre et accompagner les Conseillers Citoyens en lien avec le CR2C.....	79
31. Interroger l'articulation entre financement spécifique et financement de droit commun.....	80
Annexe 1 : Référentiel d'évaluation.....	81
Annexe 2 : Liste des ressources mobilisées pour l'étude documentaire.....	87
Annexe 3 : Liste des ressources mobilisées pour la construction du référentiel d'évaluation.....	87
Annexe 4 : Logigramme d'impacts du Contrat de Ville.....	90
Annexe 5 : Liste des personnes associées à l'évaluation à mi-parcours.....	91

PARTIE 1 : Données de contexte sur le territoire et sa population

1. Le territoire

La communauté d'agglomération Lens-Liévin s'étend sur 240 km². Elle regroupe 36 communes et 242 586 habitants (données de 2014). Ses deux principales villes sont Lens (31 398 habitants) et Liévin (31 590 habitants), mais la CALL possède en tout 6 communes de plus de 10 000 habitants (Lens, Liévin, Bully-les-Mines, Harnes, Méricourt et Avion). Située au cœur du bassin minier du Pas-de-Calais, sur le versant Sud de la métropole lilloise, la CALL est à une cinquantaine de minutes en voiture de la ville de Lille, à 18 minutes de celle d'Arras et à 24 minutes de Douai. Le territoire de la CALL est traversé par deux grands axes autoroutiers : l'A26 allant de Reims à Calais et l'A21 vers Lille et Paris.



Créée en 2000, la CALL a succédé au District de Lens-Liévin, première intercommunalité fondée en août 1968. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin fait par ailleurs partie de l'unité urbaine

de Douai-Lens. L'ensemble de cette unité est un territoire encore marqué par les activités économiques passées, qui présente une dualité entre espaces urbains et espaces ruraux.

La CALL a adopté un champ de compétence varié. Ses compétences obligatoires sont :

- ⇒ Le développement économique
- ⇒ L'aménagement de l'espace communautaire
- ⇒ L'équilibre de l'habitat
- ⇒ La Politique de la Ville

Par ailleurs, les compétences optionnelles dont elle s'est emparée sont :

- L'eau
- L'assainissement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- La Culture et le Sport

2. La structure de peuplement

La population de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin est tendanciellement en légère baisse : entre 2009 et 2014, la population diminue de 0,3%. En 2014, 242 586 personnes vivent sur le territoire, constituant environ 98 870 ménages, qui ont une taille moyenne de 2,5 personnes. La structure de la population est plutôt proche de la moyenne régionale.

	2014	%
Ensemble	242 586	100,0
0 à 14 ans	49 726	20,5
15 à 29 ans	45 976	19,0
30 à 44 ans	46 076	19,0
45 à 59 ans	47 330	19,5
60 à 74 ans	32 963	13,6
75 ans ou plus	20 515	8,5

Structure de la population par grandes tranches d'âges

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Territoire	Nombre d'habitants (2014)	Evolution du nombre d'habitants entre 2009 & 2014	Nombre de ménages (2014)	Taille moyenne des ménages (2014)
CA Lens-Liévin	242 586	- 0,3%	98 870	2,5 personnes

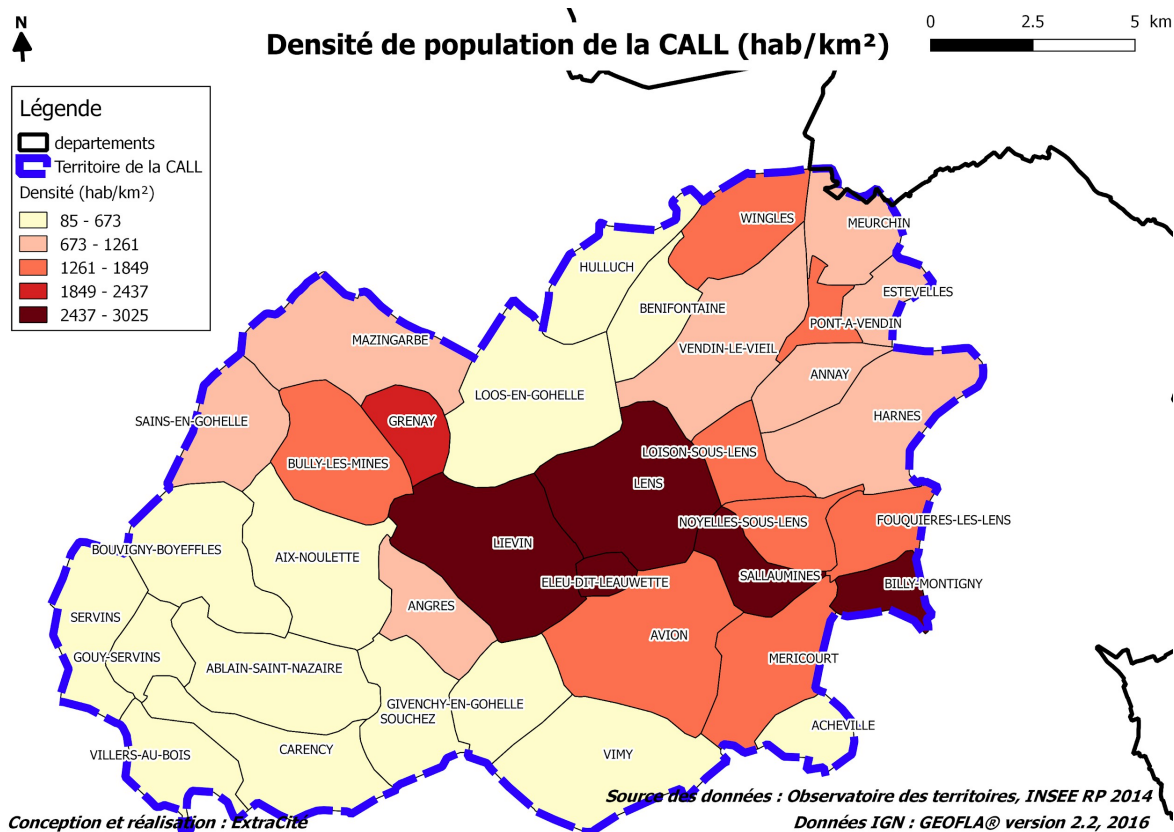
3. La composition des ménages

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2014	%	2016	%	2011	2014	2016
Ensemble	98 236	100	98 890	100	99 926	100	241 542	239 766	239 289
Ménages d'une personne	29 112	29,6	30 086	30,4	31 475	31,5	29 112	30 086	31 475
Hommes seuls	10 070	10,3	11 093	11,2	11 945	12	10 070	11 093	11 945
Femmes seules	19 042	19,4	18 993	19,2	19 351	19,5	19 042	18 993	19 351
Autres ménages sans famille	2 204	2,2	2 049	2,1	1 712	1,7	5 710	5 194	4 198
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :									
Un couple sans enfant	24 738	25,2	24 468	24,7	24 361	24,4	51 016	50 330	49 982
Un couple avec enfant(s)	31 219	31,8	30 674	31	30 277	30,3	125 280	122 551	120 869
Une famille monoparentale	10 962	11,2	11 612	11,7	12 100	12,1	30 424	31 604	32 764

Sources : Insee, RP 2009 (géographie au 01/01/2011), RP2014 (géographie au 01/01/2016) et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019

4. La densité sur le territoire

L'une des caractéristiques du territoire de la CALL est une densité de population relativement importante, de 1 013,4 habitants/km² en moyenne. La densité par commune représentée sur la carte ci-dessous révèle également une certaine hétérogénéité entre villes et espaces plus ruraux. **La population connaît donc des enjeux importants en termes de mobilité et de desserte : on sait que les espaces ruraux sont généralement moins bien desservis. La question de l'équilibre territorial se pose avec insistance.**



5. Les niveaux de vie

Le revenu fiscal médian¹ sur le territoire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin est inférieur à la moyenne régionale, quoique supérieur à celui de la commune principale qu'est Lens.

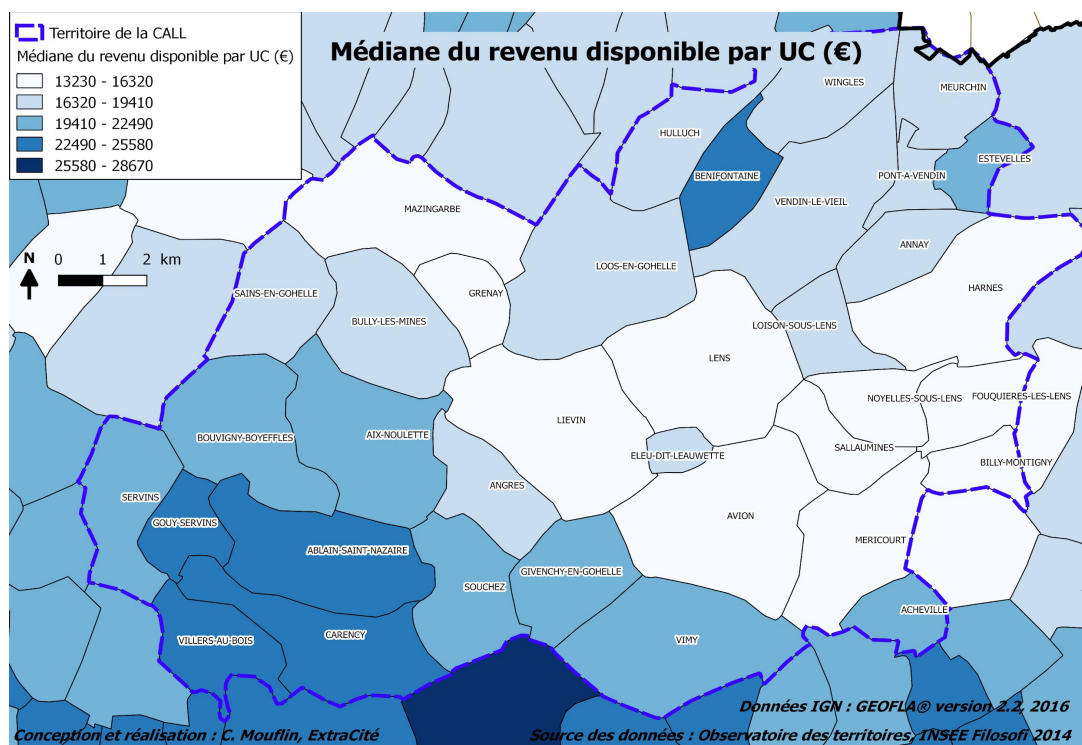
De plus, le revenu disponible médian² par unité de consommation (UC) est de 16 382,4 euros. A titre de comparaison, la médiane nationale s'élève à hauteur de 36 300 euros, tandis que la médiane du département est à hauteur de 17 894 euros par ménage.

Le territoire présente quelques contrastes en matière de niveaux de vie : le revenu disponible médian par Unité de Consommation (UC) est relativement plus élevé vers le Sud du territoire. Cette différence peut s'expliquer en partie par la proximité d'Arras.

¹ Le revenu fiscal médian est un indicateur de richesse des communes

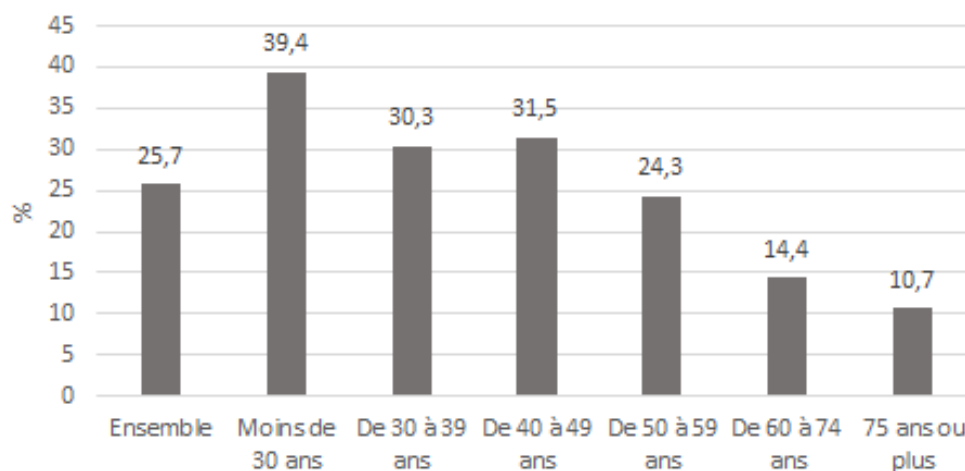
² Le revenu disponible médian indique le niveau de vie des ménages

Sur cinq ans, la progression des revenus sur l'ensemble du territoire est semblable à celle de la région. Cependant, Lens et Liévin progressent moins vite que le reste du territoire.



Sur l'ensemble du territoire de la CALL, le taux de pauvreté s'élève à 25,7%. A titre de comparaison, le taux de pauvreté de la région Hauts-de-France s'élève actuellement à hauteur de 18,3%, ce qui en fait la 2ème région la plus pauvre de France. On peut noter que les moins de 30 ans sont la tranche d'âge la plus touchée par la précarité. Cette donnée fut fortement utilisée par les participants lors du partage du diagnostic : 3 tables sur 4 l'ont mobilisée en appui des ambitions formulées.

Taux de pauvreté par tranches d'âge du référent fiscal (2014)



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2015

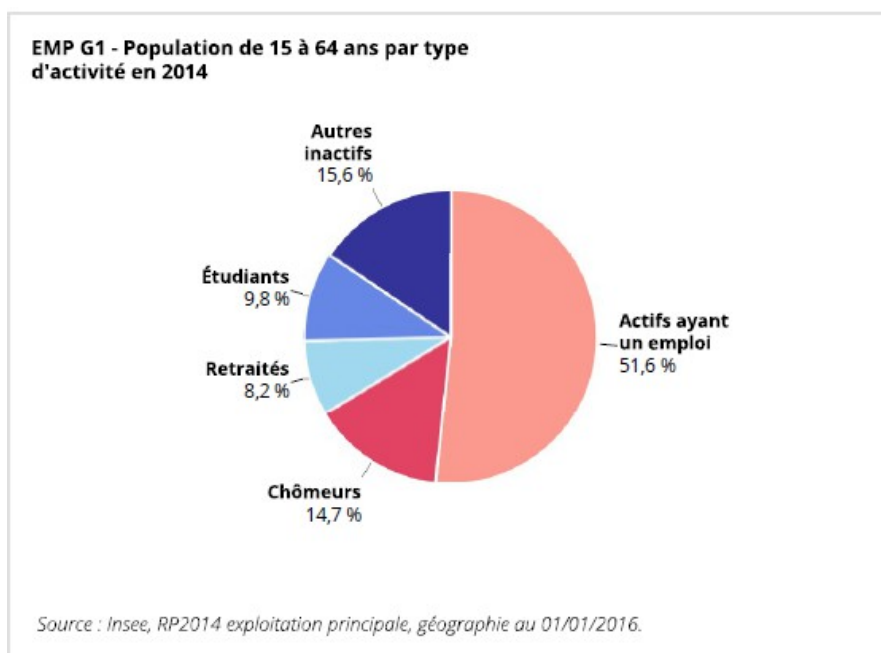
6. Activité et emploi

Il y a 192 334 actifs sur le territoire de la CALL, dont 49 174 emplois salariés et 19 000 emplois dans le commerce ou les services. Par rapport à la région, la CALL dispose de moins de cadres (la part des cadres est 4 points en dessous de la moyenne régionale), tandis qu'elle dispose de plus d'ouvriers que la moyenne régionale (la part des ouvriers et 3 points au-dessus).

	Commune de Lens	Commune de Liévin	CA Lens-Liévin	Région NPC
Agriculteurs exploitants	0,0%	0%	0,1%	0,5%
Artisans, Chefs entr.	2%	2%	2%	3%
Cadres, Prof. intel. sup.	4%	3%	3%	7%
Prof. intermédiaires	9%	9%	11%	13%
Employés	17%	17%	17%	17%
Ouvriers	16%	19%	18%	15%
Retraités	26%	24%	24%	24%
Autres	26%	27%	24%	21%

Source : Diagnostic Commercial de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Mai 2017

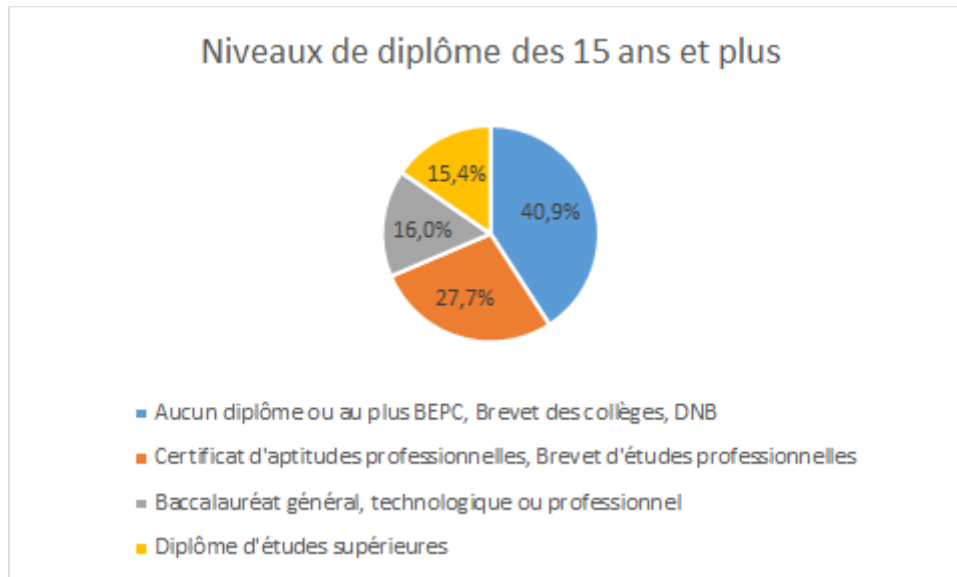
Au global, les actifs ayant un emploi représentent 51,6% de la population de plus de 15 ans sur le territoire. Cependant, il y a également 14,7% de cette population qui est au chômage. Les 15,6% de personnes appartenant aux “autres inactifs”, sont également susceptibles de connaître des problématiques économiques et sociales importantes.



Par ailleurs, la plupart des travailleurs disposent d'un CDI. Malgré tout, il est à noter que le travail précaire ou à temps partiel touche plus aisément les femmes et les jeunes de 20 à 30 ans que les autres publics. Ce sont également les femmes qui sont le plus souvent non-salariées car ayant un statut d'aidant familial.

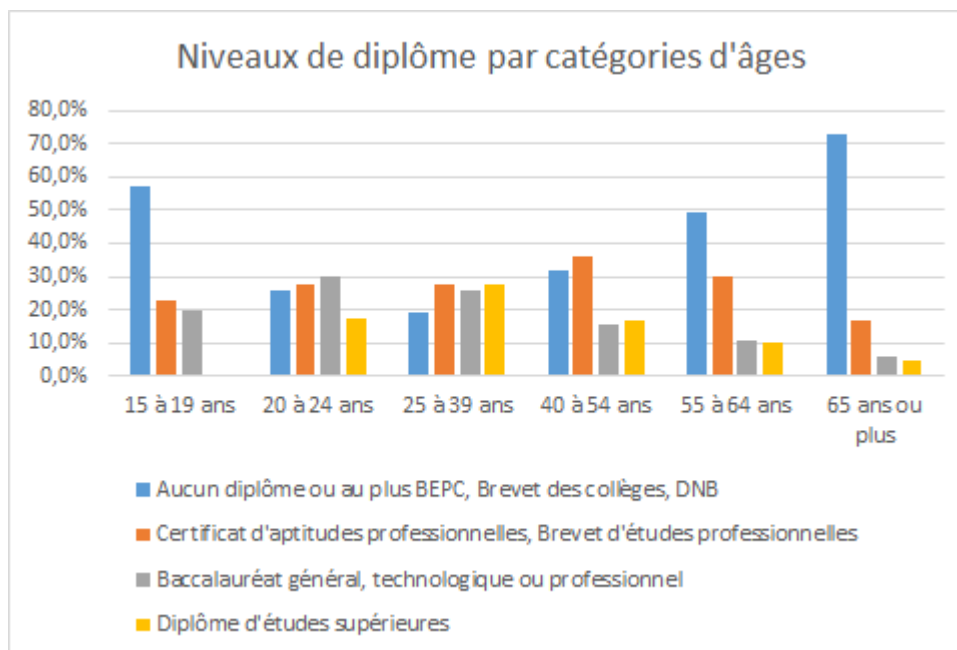
Concernant les niveaux de formation des habitant-e-s du territoire de la CALL, on remarque que 84% de la population non scolarisée détient un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat.

Niveaux de diplôme des 15 ans et plus



Source : Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

Au regard de la structure par âges, on constate que les plus de 55 ans et les moins de 20 ans non scolarisés sont ceux qui ont les niveaux de diplôme les moins élevés.



Source : Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

7. La santé sur le territoire

Le diagnostic établi lors de la rédaction du SCOT faisait état d'une surmortalité élevée sur le territoire de la CA Lens-Liévin. Cette surmortalité est plus importante globalement pour les hommes, comparativement aux données nationales (+48%) et régionales (+16%). La mortalité précoce des hommes, c'est à dire avant 65 ans, est 62% supérieure à celle de la France. La mortalité précoce des femmes s'élève quant à elle à 15% au-dessus de la moyenne nationale (*Source : SCOT*).

Globalement, l'état de santé des moins de 65 ans est considéré comme préoccupant sur le territoire.

De manière plus détaillée, le diagnostic du Programme Territorial de Santé de Lens-Liévin pointe du doigt la surmortalité liée à l'alcool, au tabac, mais également à une mauvaise alimentation. Ainsi, le diabète est une maladie répandue sur le territoire (à titre d'exemple, il y a eu en 2004 entre 700 à 750 nouveaux cas déclarés).

L'alimentation des populations, mais également leur environnement et la qualité des ressources (notamment, l'eau, mais aussi l'air et le sol) ont des impacts plus ou moins directs sur la santé des populations. A ce titre, il convient d'intégrer les réflexions en lien avec la santé dans les démarches en faveur de l'alimentation durable.

PARTIE 2 : Présentation synthétique du contrat de ville

8. Un cadre réglementaire en évolution : la “nouvelle donne” de la Politique de la Ville

Signé le 27 juin 2015 entre la Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin (CALL) et les principaux financeurs et décideurs impliqués dans la Politique de la Ville, le Contrat de Ville consacre et fédère l’action conjointe d’un ensemble de partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs au sein d’un document structurant qui couvre une période allant jusqu’en 2022³.

La Politique de la Ville est un important champ d’action publique sur le territoire de la CALL puisque **19 des 36 communes sont concernées par la géographie prioritaire, intégrant 21 quartiers prioritaires au total** et représentant environ 56 000 habitants soit près de 25% de la population de l’agglomération.

Historiquement, le Contrat de Ville résulte d’un long processus local de travail collectif amorcé à l’échelle de la future CALL par l’inscription de quatre quartiers en « Développement Sociale des Quartiers » (DSQ) dans la Politique de la Ville à la fin des années 1980. En 2007 se réunissent les partenaires territoriaux de la nouvelle Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin pour signer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), dispositif de la Politique de la Ville qui réunit contractuellement l’Etat, les partenaires principaux du territoire (bailleurs sociaux, chambres consulaires, etc.) et 12 communes de l’intercommunalité concernées par la géographie prioritaire, soit à l’époque 17 quartiers prioritaires pour environ 70 000 habitants⁴.

La signature du Contrat de Ville de la CALL intervient dans la continuité de la mise en œuvre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy du 21 février 2014).

3 Consécutivement à la signature du Pacte de Dijon en juillet 2018 et à la votation des députés dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2019, un amendement gouvernemental proroge de deux années les Contrats de Ville en cours.

4 Sources des données : Contrat de Ville de la CALL, p.18

La loi instaure une nouvelle forme de gouvernance pour la politique de la ville. En 2014, **l'agglomération récupère la compétence « Politique de la Ville » et devient donc l'animateur du contrat de ville**, en charge notamment d'animer les instances de pilotage à l'échelle métropolitaine et l'instruction de l'appel à projet politique de la ville en coordonnant l'action des différents financeurs. Pour autant, les communes concernées par la géographie prioritaire disposent toujours d'un rôle très important dans l'opérationnalisation du Contrat de Ville à leur échelle.

La loi réaffirme l'exigence d'évaluation de la Politique de la Ville. Désormais, **la signature du Contrat de Ville implique une étape d'évaluation à mi-parcours** permettant, sur la base d'un faisceau de questions évaluatives et d'indicateurs les plus précis possibles, de constater ce qui fonctionne et ce qui reste à renforcer. La loi Lamy stipule que « *les contrats de villes fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locales* »⁵.

9. Des communes diversement concernées par la politique de la ville

La géographie prioritaire ne concerne pas toutes les communes à la même échelle. Certaines communes ont de nombreux habitants en quartiers prioritaires, et peuvent donc prétendre à des subventionnements relativement conséquents au titre de la politique de la Ville, alors que d'autres ne sont concernés qu'à la marge (un seul quartier, peu d'habitants). Par ailleurs, il est intéressant d'observer également le ratio entre la population municipale en QPV et la population municipale totale. Certaines communes comptent 25 à 50% de leur population habitant dans les QPV. Ces communes ne sont pas toujours les plus peuplées : il s'agit de Liévin, Lens, Avion, Sallaumines et Grenay mais aussi Sains-en-Gohelle, Angres et Hulluch).

⁵ Loi Lamy du 21 février 2014, d'après l'IREV (Centre de Ressources Politique de la Ville des Hauts-de-France), p.2

Présentation synthétique des communes comptant au moins un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) à l'échelle de la CALL en 2019, depuis les données SIG Politique de la Ville du CGET et du Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales :

Commune	Nombre total d'habitants	Nombre de QPV	Nombre d'habitants en QPV (en milliers)	Pourcentage de la population municipale habitant en QPV (en%)
Liévin	31517	3	12284	39
Lens	31647	5	10720	34
Avion	17876	2	4831	27
Sallaumines	9505	2	4715	50
Grenay	6899	1	3076	45
Méricourt	11708	2	2337	20
Harnes	12244	1	2316	19
Wingles	8268	2	2301	28
Mazingarbe	7743	2	1990	26
Billy-Montigny	8213	2	1715	21
Sains-en-Gohelle	6363	1	1610	25
Bully-les-Mines	12678	1	1560	12
Angres	4100	1	1256	31
Fouquières-lès-Lens	6488	2	1046	16
Loos-en-Gohelle	6581	2	866	13
Vendin-le-Vieil	7905	1	798	10
Hulluch	3167	1	747	24
Eleu-dit-Leauwette	2865	1	160	6
Loison-sous-Lens	5195	1	120	2

10. Enjeux et objectifs poursuivis par le contrat de ville

A travers la contractualisation entre l'ensemble des partenaires économiques, institutionnels et associatifs, le Contrat de Ville est structurellement décomposé en trois piliers au regard de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale de février 2014.

Le contrat de ville compte 36 objectifs opérationnels déclinés autour de 3 enjeux fondamentaux et 12 axes stratégiques :

Enjeu 1 : Améliorer l'inclusion et développer la cohésion sociale

19 objectifs opérationnels autour des 4 axes stratégiques suivants :

- L'inclusion sociale et laïcité (jeunesse, citoyenneté, culture, sports, etc.)
- L'insertion socioprofessionnelle – repérage et valorisation des compétences professionnelles dans les Quartiers Prioritaires
- Réussite éducative et excellence
- Santé

Enjeu 2 : Améliorer l'habitat, du Cadre de Vie et de l'Environnement

En lien avec le Programme Local de l'Habitat 2015-2020 et les programmes de rénovation urbaine (PNRU, NPNRU, ERBM), 10 objectifs autour des 4 axes stratégiques suivants :

- La coordination du peuplement des quartiers et des parcours résidentiels
- La lutte contre la précarité énergétique et la question du bien-vivre et du bien-être dans son logement
- La poursuite de la rénovation des quartiers
- La tranquillité publique

Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires en Politique de la Ville

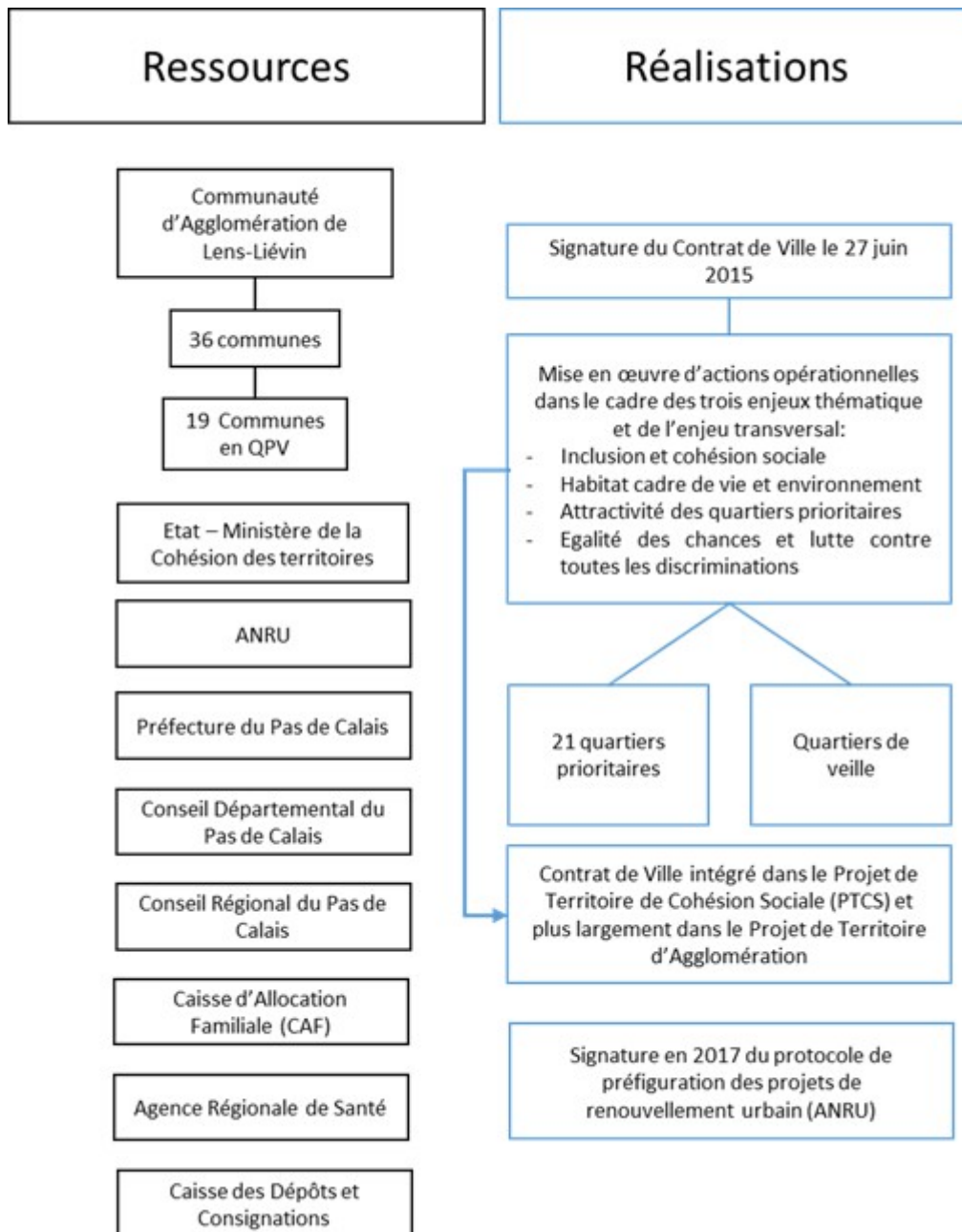
En lien avec la démarche économique territoriale consacrée notamment par le Louvre Lens et le déploiement de la Troisième Révolution Industrielle (TRI), 7 objectifs autour des 4 axes stratégiques suivants :

- Le développement économique des quartiers
- Le développement de l'offre de services de proximité et la requalification des espaces et équipements publics de proximité
- Le soutien à la mobilité des habitants
- Aller vers la ville intelligente (numérique...)

Conformément à la loi de 2014, le Contrat de Ville intègre également **un enjeu transversal « renforcer l'égalité des chances » dont le but est de lutter contre toutes les formes de discriminations**. La promotion de la jeunesse et l'égalité femmes-hommes s'intègrent donc pleinement dans cette optique.

Plus largement, le Contrat de Ville et la Politique de la Ville s'inscrivent dans une approche territoriale intégrée : le contrat de ville doit être conçu en cohérence et en complément du projet d'agglomération qui définit, sur toute l'agglomération et au-delà de la seule géographie prioritaire de la politique de la ville, les orientations et stratégies du territoire en matière de développement économique, de cohésion sociale, d'aménagement et d'habitat, etc. Ainsi, le contrat de ville peut être vu comme la déclinaison pour les QPV du contrat d'agglomération, prenant en compte toutes les spécificités des quartiers prioritaires.

Le schéma suivant synthétise la logique d'action définie par le contrat de ville du point de vue des ressources mobilisées et des réalisations à mettre en œuvre à l'échelle de la CALL :



11. Des dispositifs connexes

Le contrat de ville doit s'articuler avec un certain nombre de politiques et dispositifs sectoriels. L'enjeu d'articulation est à la fois programmatique (les enjeux et orientations de ces différentes politiques doivent se recouper) et organisationnel (les instances doivent pouvoir se « parler » et se coordonner).

Le Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain

Signé en janvier 2017, **le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain** (entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les bailleurs sociaux, les communes concernées par les opérations de renouvellement urbain et la CALL) **pose les bases des projets de renouvellement urbains qui sont mis en œuvre dans certains quartiers prioritaires.**

A l'échelle du territoire, il s'agit de **trois quartiers prioritaires** :

- Quartier de la Cité du 12-14 de Lens (au titre du NPNRU d'intérêt national)
- Quartiers République d'Avion et Vent de Bise de Liévin (au titre du NPNRU d'intérêt régional), soit 3 des 21 QPV.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Articulé avec le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain, le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté pour la période 2015-2020, se traduit en quatre orientations principales :

- Partager la politique de l'habitat
- Mettre en œuvre le logement des publics particuliers
- Agir pour l'amélioration et l'adaptation du parc existant
- Mettre en marché 1 310 logements par an répondant à une diversité de besoins

En souhaitant travailler une politique de peuplement, le PLH intègre une conférence intercommunale du logement, un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur ainsi qu'une convention de mixité sociale⁶.

⁶ D'après le Contrat de Ville, p.146

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité de celles formulées par le SCoT et vise en particulier à favoriser l'attractivité des quartiers et les parcours résidentiels.

L'appel à candidature pour les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

La CALL s'est portée candidate pour les ITI, volet européen du Contrat de Ville qui mobilise le FEDER⁷ sur 3 catégories d'actions :

- La promotion de l'entrepreneuriat, la sensibilisation des jeunes en formation
- L'essaimage numérique éducatif et culturel
- Le renouvellement urbain en matière d'efficacité énergétique

La Stratégie de Développement Économique, articulée au Plan Local de Développement Economique (PLDE)

Le contrat de ville investit pleinement les enjeux de développement économique des quartiers prioritaires, et doit donc nécessairement s'appuyer sur la stratégie de développement économique développée globalement à l'échelle de la CALL.

Les instances partenariales en matière de santé et de prévention de la délinquance

Dans l'articulation de ces multiples dispositifs intercommunaux, la CALL s'est également positionnée sur d'autres leviers d'intervention, dont la réalisation est en cours ou s'est faite au cours de la présente mission d'évaluation :

- Le Contrat Local de Santé Lens-Liévin / Hénin-Carvin (CLS) (validé le 19 juin 2019)
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

⁷ Fonds Européen de Développement Régional

PARTIE 3 : Enjeux, objectifs et méthodologie de la mission d'accompagnement de l'évaluation à mi-parcours

12. L'évaluation à mi-parcours : une opportunité pour la CALL et les communes

L'évaluation a été rendue obligatoire par la loi Lamy mais une grande souplesse subsiste dans les modalités de cette évaluation, qui sont laissées à l'appréciation des signataires.

Le Contrat de Ville de la CALL stipule que :

« Le présent Contrat de Ville est conçu pour être évolutif dans la durée 2015-2020. Les évolutions en pourront être identifiées que dans le cadre d'une évaluation fonctionnelle incluant les indicateurs de performance. Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Contrat de Ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du Contrat de Ville. L'évaluation sera permanente et se doit de porter sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs partagés. A ce stade, le plan d'actions fait apparaître une liste d'indicateurs qui sera affinée au cours de prochains groupes de travail »⁸.

Par ailleurs le contrat prévoit des critères d'évaluation des actions en elles-mêmes, mais ils n'ont pas été mesurés depuis 2014, et peu de moyens (notamment moyens humaines, l'ingénierie) ont été dédiés à l'évaluation.

En conséquence, la CALL n'a pas assez de recul et de données pour analyser et évaluer précisément les impacts des actions financées ou menées dans le contrat de ville.

A ce titre, l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville est une réelle opportunité d'effectuer le bilan des travaux engagés depuis 2015 pour, si besoin, réorienter l'action. En l'occurrence, l'évaluation en tant qu'outil d'analyse d'une politique publique, permet de marquer un temps afin de prendre le recul nécessaire sur ce qui a été fait. Comprendre les résultats des objectifs dans le but d'ajuster les futures actions pour la deuxième partie du Contrat de Ville.

⁸ D'après le Contrat de Ville, p.150

De plus, l'évaluation aura pour mission de poser un cadre d'analyse (référentiel d'évaluation) et de mettre en place une ingénierie d'évaluation pour animer le pilotage de l'évaluation en vue de l'évaluation finale du Contrat de Ville en 2020/2022. L'ambition affichée de la CALL est donc de mettre en place une commission locale d'évaluation, pour acculturer les acteurs du territoire à l'évaluation, pour créer une dynamique collective et pour faciliter le suivi des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville. Trois missions principales caractériseront cette instance :

- Alimenter le référentiel d'évaluation (recherches des données, modifications d'indicateurs, organisation de la gouvernance de l'outil, etc.)
- Produire chaque année un rapport annuel du contrat de ville
- Produire le rapport d'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2022

13. Une mission d'accompagnement en deux volets

La CALL a souhaité s'engager dans une démarche d'évaluation à mi-parcours de son Contrat de Ville avec l'appui du cabinet ExtraCité. L'objectif de cette mission était double :

D'une part il s'agissait de procéder à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville , en opérant un regard global et collectif sur les trois premières années de mise en œuvre du contrat de Ville et en formulant des préconisations pour la période à venir (priorisation des objectifs, réorientation de la programmation, ajustement des modalités d'animation et de gouvernance). Le but n'était pas de produire une évaluation des effets de chaque action déployée mais bien d'opérer un regard sur l'avancement global du contrat de ville et d'interroger les modalités de travail des acteurs autour des axes stratégiques.

Le présent rapport présente les conclusions de l'évaluation à mi-parcours.

D'autre part, la mission visait également à créer une dynamique et des outils de suivi et d'évaluation des actions du contrat de ville pour la période 2018-2022 :

- un référentiel d'évaluation
- des outils de suivi et d'animation de l'évaluation
- une Commission d'évaluation qui sera en charge de poursuivre l'évaluation du Contrat de Ville après la fin de la mission (évaluations annuelles, évaluation finale).

Ce deuxième objectif sera poursuivi au deuxième semestre 2019, sur la base du présent rapport d'évaluation à mi-parcours.

14. Un panel de 6 porteurs de projet inclus dans la démarche d'évaluation partagée

La mission d'évaluation à mi-parcours n'avait pas pour objectif d'opérer une évaluation systématique des impacts des actions financées ou mises en œuvre. Le très grand nombre d'actions concernées (plus de 200) et le manque de recul et de données objectives sur leur efficacité ne permettent pas une évaluation systématique « action par action ».

Pour autant, le regard et le point de vue des porteurs de projet est indispensable pour une évaluation partagée. Par ailleurs l'analyse plus détaillée de quelques actions, si elle ne peut prétendre à la représentativité de la diversité d'action menée, peut enrichir l'analyse globale de la mise en œuvre du contrat de ville. La méthodologie prévoyait donc d'intégrer aux travaux un panel de porteurs de projets afin de :

- Évaluer et analyser les conditions de mise en œuvre des actions, le travail réalisé par les porteurs de projet, les résultats constatés par les porteurs et financeurs, etc.
- Tester la mise en œuvre des outils de suivi et d'évaluation qui seront créés durant la mission (rapport annuel, indicateurs de suivi partagé...)

Ces 6 porteurs de projet, présentés de manière synthétique dans le tableau suivant avec les actions qu'ils soutiennent, ont été sélectionnés de manière arbitraire par l'équipe conseil et validées par le comité technique, avec toutefois quelques critères obligatoires pour le panel :

- Avoir au moins une action par pilier du contrat de ville
- Couvrir les thématiques de la santé et de la réussite éducative
- Avoir au moins une action de dimension intercommunale

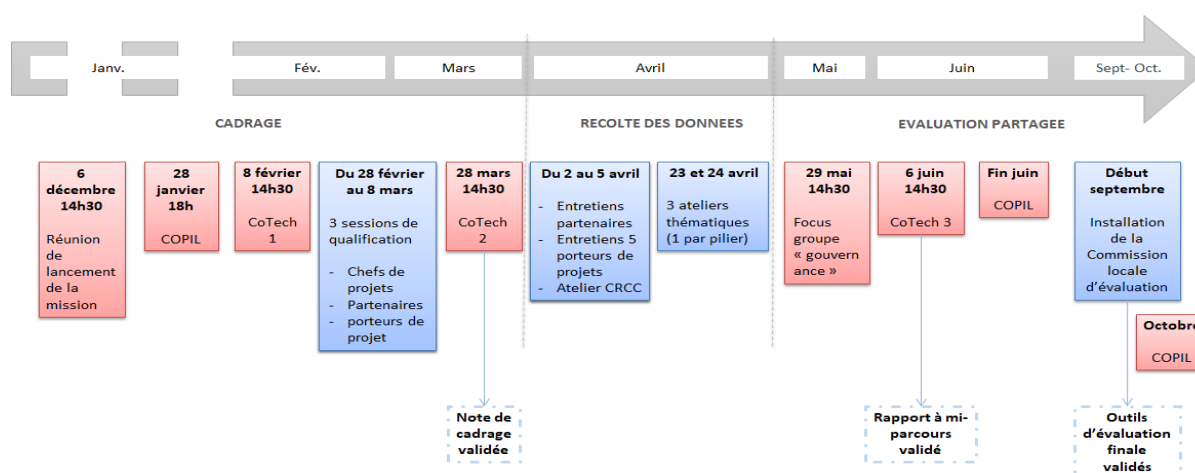
	Porteur	Action	Financeurs	Budget action	Années concernées
Pilier cohésion sociale					
1	Commune de Billy-Montigny	Ma santé, j'y tiens	CGET + VILLE	9 218€	2018
2	Association Centre Social Brebis de Mazingarbe	Réussite éducative et persévérance scolaire	CGET + VILLE + CAF	48 000€	2016 + 2017 +2018
3	Commune d'Avion - Centre Communal d'Action Sociale	PRE de la commune d'AVION	CGET + ETAT + VILLE + CAF	78 975€	2016 + 2017 + 2018
Pilier habitat et cadre de vie					
1	Commune de Sains-en-Gohelle	Bien dans mon quartier, acteur de mon environnement	RÉGION + VILLE	7 230€	2016 + 2017 +2018
Pilier insertion, emploi et développement économique					
1	Association Les Anges Gardins	L'archipel nourricier du cœur de Gohelle	CGET + RÉGION + CALL + VILLE	63 000€	2018
2	Association Emergences 62, créons solidairement	La Caravane connectée pour entreprendre	CGET + RÉGION + CALL + CDC	20 476€	2018

15. Méthodologie déployée et travail réalisé

Le travail d'évaluation à mi-parcours s'est déroulé en trois phases :

- Le cadrage de l'évaluation
- La récolte des données
- L'analyse et l'évaluation partagée

L'ensemble de la démarche a été pilotée par le service politique de la Ville de la CALL avec l'appui d'ExtraCité, au travers d'un Comité technique partenarial pour le suivi des travaux et de présentations ponctuelles lors des comités de pilotage du contrat de ville (lancement et restitution des travaux).



Etapes réalisées (fin juin 2019) :

Réunion de lancement (décembre 2018) : démarrage de la mission d'accompagnement, récupération des ressources documentaires, cadrage de la mission

Comité technique 1 (8 février 2019) : présentation de la dynamique de la mission aux partenaires du comité technique et planification des futures sessions de qualification à l'évaluation

Analyse documentaire (décembre 2018-mars 2019) : approfondissement des ressources pour pré-construire le référentiel d'évaluation

Trois sessions de qualification des partie-prenantes (mars 2019) : réalisée auprès des référents communes sur la Politique de la Ville (5 mars 2019), des principaux partenaires signataires et des

porteurs de projets dont les actions ont été retenues (6 mars 2019) : acculturation à l'évaluation, remontée des principaux enjeux à prendre en compte pour finaliser la construction du référentiel d'évaluation

Comité technique restreint n°2 (28 mars 2019) : validation de la note de cadrage et du référentiel d'évaluation à mi-parcours.

Entretiens d'investigation avec les parties prenantes de la Politique (avril 2019) : rencontre des principaux acteurs locaux (Etat, bailleurs, partenaires, porteurs de projets, CR2C) pour approfondir qualitativement l'évaluation du Contrat de Ville, renseigner les indicateurs

Trois ateliers thématiques (un par pilier du Contrat de Ville) (avril 2019) : mobilisation opérationnelle d'un grand nombre d'acteurs travaillant les enjeux du Contrat de Ville pour croiser les idées, renforcer les investigations et faire émerger des préconisations collectives

Focus group « gouvernance » CALL-Etat-Communes (mai 2019) : échanges entre partenaires sur l'articulation des acteurs, la cohérence des actions, la mobilisation du droit commun, portage des actions, ingénierie (moyens humains, financiers) mobilisés pour animer le Contrat de Ville (échelle communale et intercommunale)

Comité technique restreint n°3 (6 juin 2019): validation du rapport d'évaluation à mi-parcours

Rédaction du rapport d'évaluation

Comité de pilotage (3 juillet 2019) : présentation du rapport d'évaluation à mi-parcours

Constitution de la commission intercommunale d'évaluation (septembre 2019) : création et outillage d'une cellule dédiée à l'animation de l'évaluation du Contrat de Ville et des actions

16. Des difficultés de mobilisation

Il était initialement prévu une rencontre avec les conseillers citoyens, sous forme d'atelier participatif. Cette rencontre n'a pas pu être organisée. Seul un entretien avec la présidente du CR2C a pu avoir lieu.

Par ailleurs il est à noter une faible participation aux ateliers qui n'a pas permis de recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par l'évaluation (en particulier au sein des communes et parmi les 6 porteurs de projet sélectionnés).



PARTIE 4 : Le cadre de l'évaluation

Le cadre de l'évaluation a été co-construit avec les parties prenantes. Plusieurs travaux ont été menés et plusieurs sources documentaires analysées pour cadrer l'évaluation avec les acteurs locaux et proposer un référentiel d'évaluation qui réponde aux interrogations des acteurs tout en prenant en compte les démarches préexistantes. Ces travaux et ressources vous sont présentés en annexe.

Il en a résulté un cadre pour l'évaluation, des questions évaluatives auxquelles le rapport à mi-parcours doit répondre, et un référentiel d'évaluation devant guider le travail d'enquête et d'analyse partagée.

17. Le champ de l'évaluation

Le champ de l'évaluation désigne le périmètre sur lequel l'évaluation d'une politique publique va porter. Il s'agit de préciser à la fois la durée, les thématiques et l'espace interrogés. Le tableau ci-dessous a pu être élaboré à la suite des différents entretiens exploratoires et des sessions de qualification, reprenant de fait les volontés de l'ensemble des partenaires rencontrés.

<p>Champ temporel</p> 	<p>L'analyse évaluative portera sur la période qui commence en juin 2015 (signature du Contrat de Ville) et se termine en avril 2019 (fin du travail d'enquête)</p> <p>En ce qui concerne les programmations, seules deux années de programmation seront analysées : 2017 et 2018</p>
<p>Champ géographique</p> 	<p>Le périmètre retenu de l'évaluation est celui des 21 quartiers prioritaires de la CALL mais aussi, plus largement, le quartier vécu (à savoir un territoire plus vaste au sein duquel les habitants du quartier prioritaire se déplace, travaille, etc.⁹).</p>
<p>Champ thématique</p>	<p>L'évaluation porte sur l'ensemble de l'action menée dans le cadre du contrat de ville</p>

9 Source de la définition dérogée : <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/faqvmaj.pdf>



18. Les questions évaluatives

Trois grandes axes d'évaluation ont pu être traduits en questions évaluatives, présentées ci-après avec des sous-questions pour chacune d'entre elles.

Axe n°1 : La pertinence actuelle des objectifs fixés par le contrat de ville en 2015 au regard des besoins du territoire et en particulier des quartiers prioritaires inscrits en Politique de la Ville

- **Question évaluative : les objectifs du contrat de ville répondent-ils aux besoins et aux attentes des habitants du quartier prioritaire ?**

Seront appréciés plus spécifiquement la pertinence des objectifs par rapport aux enjeux locaux, leur priorisation, les modalités de leur actualisation ainsi que la prise en compte des besoins des habitants.

Sous-questions :

- Comment ont été élaborés les objectifs du contrat de ville ? Sur la base de quel diagnostic ?
- Quels outils existent aujourd'hui pour observer l'évolution des enjeux et besoins sociaux dans les territoires prioritaires ?
- Parmi les objectifs fixés par le contrat de ville, selon vous quels sont aujourd'hui les enjeux et besoins prioritaires ?
- De nouveaux besoins sont-ils apparus au sein des territoires prioritaires depuis 2015 ?
- Dans quelle mesure les actions menées dans le cadre du contrat de ville depuis 2015 sont-elles adaptées aux besoins actuels des habitants des quartiers prioritaires ?

Axe n°2 : la réalisation, la lisibilité et l'efficacité des actions du contrat de ville

- **Questions évaluatives : les objectifs du contrat de ville ont-ils été réalisés ? les réalisations sont-elles connues des acteurs locaux ?**

Cette analyse se basera avant tout sur le ressenti et les analyses des acteurs, si possible documentées et objectivées.

Sous-questions :

- Quel est le niveau de lisibilité des objectifs et réalisations du contrat de ville au sein du partenariat local ?
- Quels outils existent pour suivre l'avancée des actions et pour mesurer leur efficacité ?
- Quels sont aujourd'hui les éléments de bilan des réalisations du contrat de ville ?
- Quelle évaluation peut-on faire de l'efficacité des actions menées et/ou financées dans le cadre du contrat de Ville ? Les résultats vont-ils dans le sens des objectifs initiaux ?
- Quelles difficultés sont rencontrées dans la réalisation de ces actions ?

POINT DE VIGILANCE : comme précisé au début du présent rapport, l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de la CALL n'a pas vocation à évaluer l'efficacité de chacune des actions déclinées. La méthodologie retenue ne permettant pas d'avoir cette exhaustivité analytique, l'orientation des travaux s'est déployée sur une évaluation globale de l'action à l'échelle des axes stratégiques et objectifs opérationnels.

Axe n°3 : la pertinence et l'efficacité des moyens et de la gouvernance des Contrats de Ville

- **Question évaluative : les moyens et modalités de mise en œuvre du contrat de ville sont-ils suffisants et adaptés à la réalisation des objectifs par l'ensemble des partenaires locaux ?**

Il s'agira d'analyser l'articulation entre les partenaires mobilisés dans le cadre du Contrat de Ville (signataires, partenaires opérateurs, porteurs de projets), la coordination dans la déclinaison opérationnelle de la Politique de la Ville entre la CALL et les communes concernées par la géographie prioritaire, l'ingénierie interne des communes et de la communauté d'agglomération, la mobilisation des politiques de droit commun et le suivi et l'évaluation des actions. La participation citoyenne à la mise en œuvre du contrat de ville sera observée de manière particulière, notamment la place des Conseils Citoyens dans la gouvernance du Contrat de Ville et plus largement les modalités d'association des habitants aux actions et dispositifs de la Politique de la Ville.

Sous-questions :

- Quels sont les outils et instances de pilotage et de mise en œuvre du contrat de ville ? Quels moyens et quelle ingénierie existent pour mettre en œuvre le contrat de Ville ? Sont-ils suffisants ?

- Dans quelle mesure la mise en œuvre du contrat de ville permet-elle la coordination, la mobilisation et l'engagement des acteurs locaux autour d'objectifs communs ? Quelle part d'investissement de « droit commun » dans cette mobilisation collective ?
- Dans quelle mesure permet-elle la mise en cohérence des différentes politiques de droit commun ?
- Quel est le rôle des habitants et des instances citoyennes dans la mise en œuvre du Contrat ?
- En quoi le contrat permet-il de faire des habitants des acteurs de la vie et de l'évolution de leur quartier ?

19. Le référentiel d'évaluation

A partir des trois questions évaluatives, un référentiel d'évaluation consolidé a pu être mis en avant, avec des critères de jugement et des indicateurs, qui reprennent notamment les points saillants issus des travaux menés lors de la phase de cadrage.

Un critère de jugement peut être défini comme la **traduction de l'achèvement d'un objectif de la politique publique menée**. Il peut être considéré comme la condition de réalisation de la question évaluative et **permet donc d'infirmer ou de confirmer l'enjeu que la question évaluative induit**. Le tableau présenté ci-après précise les questions évaluatives en critères de jugement et en indicateurs. Ce tableau du référentiel d'évaluation est disponible en annexe du présent document.

Nous avons fait le choix de fournir les indicateurs de manière exhaustive. Néanmoins la présente évaluation, s'effectuant à mi-parcours, et la disponibilité de la donnée n'étant parfois pas mobilisable sur le temps de la présente étude, l'ensemble des indicateurs ne pourront être renseignés. Nous analyserons et identifierons ceux qui s'avèrent mobilisables.

Il servira de base de travail pour l'installation de la future commission locale d'évaluation.

PARTIE 5 : Les enseignements de l'évaluation à mi-parcours

Rappel sur la méthodologie de recueil de données

Les conclusions évaluatives proposées dans cette partie ont été élaborées à partir des entretiens d'évaluation menés auprès des opérateurs du Contrat de Ville et des ateliers thématiques par pilier, faisant le lien avec le référentiel proposé précédemment. Cette partie propose de mettre en avant la matière collectée au cours de la phase de récolte des données. L'idée est de pouvoir confirmer, modifier ou infirmer les critères de jugements établis, en vue de la mise en avant des préconisations à la fois stratégiques et opérationnelles.

Les divers éléments qui figurent au sein de cette partie sont des données à la fois quantitatives et qualitatives recueillies lors des investigations de terrain (entretiens individuels, ateliers thématiques) ou de l'analyse documentaire. Dans un souci de clarté et d'efficacité dans leur présentation, ces éléments sont regroupés par questions évaluatives.

Voici pour rappel les outils mobilisés au cours de la phase d'investigation (cf. partie méthodologie) ainsi que les buts recherchés par ceux-ci :

L'analyse documentaire : Initiée dans la première partie de l'accompagnement pour la réalisation de la présente étude, l'analyse documentaire est utilisée plus spécifiquement pour décomposer action par action les informations majeures utiles pour la complétude du référentiel d'évaluation. Elle fournit essentiellement des données quantitatives et sert de support de base pour la conduite des entretiens d'investigation qui ont été menés auprès des porteurs de projets des actions des piliers ainsi que pour la remontée de données chiffrées spécifiques.

Les entretiens d'investigation auprès des opérateurs/porteurs de projets du Contrat de Ville (*Liste exhaustive des personnes rencontrées disponible en annexe*) : Ils ont permis de récupérer des informations qualitatives pour approfondir les données issues de l'analyse documentaire. L'outil est fondamental car permet de comprendre dans quelles mesures les actions déployées sont efficaces, d'identifier les axes de progrès à réaliser, de mettre en avant des points de vigilance sur la conduite actuelle de ces actions en vue de réfléchir à des préconisations adaptées et partagées par tous. La question de l'efficacité concerne pour l'essentiel le panel des 6 actions retenues (cf. focus spécifique).

Les ateliers thématiques avec les partenaires de la CALL : Trois ateliers thématiques ont été organisés pour travailler un à un chaque enjeu relatif au pilier évalué. Les rencontres ont permis de rassembler une diversité d'acteurs ayant participé à l'enrichissement de l'évaluation. L'atelier s'est construit autour de la présentation des résultats du diagnostic territorial, du bilan des actions du pilier évalué (ainsi que celles issues du pilier cohésion sociale ayant un lien avec le développement économique, l'insertion et l'emploi) et d'un travail sur les préconisations pour la suite de la déclinaison du Contrat de Ville.

L'atelier gouvernance : dernier temps collectif de travail, un focus group spécifique s'est organisé avec l'Etat, les communes, la CALL et les principaux partenaires signataires afin d'avoir une approche croisée sur les enjeux du droit commun, de la question de la participation citoyenne, de l'articulation des acteurs (notamment de la CALL et des communes) et du suivi des actions et des enjeux à l'échelle de l'agglomération. Ce temps a également vocation à aborder la constitution future de la commission locale d'évaluation.

NOTA : comme évoqué plus haut, la conduite des travaux s'est confrontée à une difficulté dans la mobilisation des parties prenantes : faible participation aux ateliers et incapacité à organiser l'atelier prévu avec les Conseils Citoyens et/ou le CR2C.

20. Constats sur la pertinence des objectifs du Contrat de Ville au regard des enjeux du territoire

Dans cette partie, nous rappellerons dans un premier temps les enjeux issus du regard des acteurs rencontrés et des constats établis lors de l'analyse documentaire, puis dans un second temps nous évaluerons la pertinence de la politique publique au regard des critères d'analyse proposés dans le référentiel d'évaluation, à savoir la prise en compte des enjeux initiaux et la capacité d'actualisation des actions proposées.

20.1. L'évolution des enjeux du territoire

En première partie, il s'agit de porter un regard sur les évolutions territoriales des enjeux depuis la signature du Contrat de Ville en 2015. Si la présente évaluation n'avait pas pour objet d'effectuer l'examen complet du diagnostic territorial, il n'en demeure pas moins que l'analyse documentaire, les entretiens exploratoires ainsi que les ateliers thématiques ont pu faire émerger des enjeux globaux.

Les problématiques qui suivent sont celles qui demeurent à l'échelle des quartiers prioritaires. Par efficacité de lecture, celles-ci sont déclinées selon leur degré d'intensité.

Pauvreté des habitants	FORT
-------------------------------	-------------

<ul style="list-style-type: none"> - Une pauvreté prégnante - Un revenu médian par unité de consommation pour l'année 2009 de 13 778€, contre environ 18 355€ à l'échelle nationale¹⁰ - Environ 30% des habitants sont dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à l'échelle de l'agglomération contre 43% en France pour l'année 2017¹¹ - Pauvreté diffuse à l'échelle de l'intercommunalité bien que plus forte et durable à l'échelle des QPV - Une forme de fatalité chez certains habitants, qui ont l'impression que rien ne peut être fait en la matière - Paupérisation de certains parcs immobiliers 	
Education	FORT
<ul style="list-style-type: none"> - Recouvre un large champ d'enjeux clefs et transversaux dont le décrochage scolaire, difficulté d'accès à l'information (sur la santé et l'insertion par exemple) - Prévention du décrochage nécessaire dès l'école primaire, où certains parents d'élèves ne voient pas l'intérêt de scolariser leurs enfants (les études ne sont pas toujours vues comme un facteur de réussite sociale), et également au collège - Fort enjeu identifié sur l'estime de soi et la valorisation de l'individu : le manque d'estime de soi impacte les jeunes et nuit à leur motivation à poursuivre leur scolarité et leurs études 	
Santé	FORT
<ul style="list-style-type: none"> - Problématique renforcée par la pauvreté des ménages et les difficultés économiques rencontrées - La santé n'est pas un sujet prioritaire aux yeux des ménages, qui priorisent plutôt l'emploi, le logement et l'énergie - Des difficultés d'accès aux soins de proximité : désertification médicale continue (territoire peu attractif pour les médecins) et difficultés de mobilité pour se rendre à l'hôpital - Le vieillissement de la population soulève des nouveaux besoins : accessibilité des logements et traitement des problématiques de santé spécifiques aux personnes âgées - Des préoccupations croissantes en matière de santé mentale (notamment syndrome de Diogène, bipolarité, Syndrome Gilles de la Tourette, etc.), avec un impact fort de certains comportements sur la gestion locative et la vie de quartier - Des préoccupations autour des conduites addictives : produits stupéfiants (alcool et cannabis plus particulièrement) et plus récemment jeux vidéo - Hausse des conduites addictives chez les adolescents, à mettre en corrélation avec le 	

10 Rapport de la DARES dans l'atlas des zones d'emploi, *revenu fiscal par unité de consommation*, 2009

11 Données quantitatives issues du site de l'impôt sur le revenu (<http://impotsurlerevenu.org/la-fiscalite-francaise/728-qui-paie-l-impot-en-france-.php>)

décrochage scolaire	
Mobilité des publics	FORT
<ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements à pied constituent 25% des déplacements réalisés par les habitants, soit une proportion fortement supérieure à celle nationale - Mobilité et freins vers l'insertion : une double barrière - à la fois physique et psychologique - s'est installée et menace l'insertion professionnelle durable des publics éloignés de l'emploi - Pour la barrière physique, il s'agit de la capacité parfois réduite des publics à se déplacer. Ces derniers, quand ils décrochent un contrat, travaillent souvent en horaires décalés (travail de nuit, week-end), périodes au cours desquels l'offre de transport en commun est plus réduite. - Pour la barrière psychologique, les rencontres avec les partenaires ont fait remonter une certaine lassitude chez les jeunes, qui ne veulent plus se déplacer, sont découragés par des offres d'emploi qui ne correspondent parfois ni à leurs attentes ni à leur qualification. - Autre problème relevé sur la mobilité : l'orientation professionnelle. Il peut arriver que les habitants des QPV, ne souhaitant pas quitter leur quartier, préfèrent s'inscrire au lycée le plus proche plutôt qu'au sein d'un établissement plus adapté à leur parcours professionnel futur. - Une problématique spécifique la perception par les habitants des différentes formes de transport qui s'offrent à eux. Malgré le très faible coût du bus (28€ par mois, remboursé à moitié pour les personnes disposant d'un emploi, voire 5€ pour les bénéficiaires du RSA), l'image de ce type de transport est toujours mauvaise (réservé aux "pauvres" et aux collégiens). Cette perception faussée entraîne une volonté des habitants de se procurer une voiture, vue comme une promotion sociale importante. Or, le coût du permis de conduire peut entraîner des conduites sans permis. 	
Insertion socioprofessionnelle	FORT
<p>Cette problématique est très articulée avec la précédente, car elle concerne l'insertion des publics éloignés de l'emploi. Les différents entretiens révèlent une problématique en matière d'apprentissage des principaux codes sociaux, comme la présence à l'heure sur le lieu de travail, le respect des consignes et des horaires de travail ou encore de la hiérarchie.</p> <p>Cet enjeu peut notamment s'expliquer pour partie par un "effet générationnel" : des publics en situation de chômage sont eux-mêmes des enfants de personnes ayant vécu pendant une longue période sans emploi.</p> <p>Il peut arriver également que certaines catégories de population ne souhaitent plus s'insérer professionnellement. A cause d'une forme de précarité de l'emploi (contrats courts, contrats intérimaires sur des longues périodes), les personnes en situation de chômage préfèrent ne pas travailler pour parfois continuer d'être bénéficiaires des minimas sociaux (comme le RSA).</p> <p>Il existe ainsi un enjeu spécifique autour de la relation aux aides sociales :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse documentaire atteste d'une dépendance plus importante à l'échelle des QPV en matière de proportion de bénéficiaires aux aides sociales (pour le QPV Calonne à Liévin par exemple, environ 60% des habitants touchent des aides pour le logement). - Cette dépendance touche davantage les jeunes et notamment les femmes. - En outre, la précarisation de l'emploi à l'échelle du territoire constitue un potentiel facteur qui explique pourquoi les habitants déjà bénéficiaires ne veulent pas retourner à l'emploi. - La relation aux aides sociales pour les bénéficiaires est à ce titre duale, comme ont pu le souligner les partenaires interrogés : certains refusent cet apport financier supplémentaire (par honte) et d'autres à l'inverse en abusent et ne sont pas enclins à en sortir 	
Stagnation / baisse de la démographie	MODÉRÉ
<p>Depuis 2008, on observe une baisse d'environ 0,9% de la population à l'échelle globale de l'agglomération. Depuis 2015, il apparaît que cette problématique demeure présente et touche davantage certaines villes, comme Lens par exemple. Cette baisse démographique peut s'expliquer par le "coût" économique d'un enfant pour les familles rencontrant des difficultés financières. Cet enjeu est à mettre en corrélation avec la faible attractivité du territoire, détaillé ci-après.</p>	
Attractivité du territoire	MODÉRÉ
<p>Cet enjeu est transversal car il recoupe à la fois des problématiques sociales mais aussi économiques, liées à des réalités urbaines et démographiques. Indicateurs qui attestent de cette réalité : la désertification médicale (pour les médecins à la fois généralistes et spécialistes), déjà mise en avant par la problématique de la santé.</p>	
Repli sur soi, isolement	MODÉRÉ
<p>Ressorti à plusieurs reprises lors des entretiens individuels, cette problématique montre une tendance pour les populations des QPV à se replier sur elles-mêmes, entraînant un effritement de la solidarité entre les habitants et une certaine disparition d'une ancienne forme d'entraide sociale.</p> <p>Ce repli sur soi rend plus difficile la mobilisation des habitants et notamment leur participation aux événements collectifs extérieurs organisés. Malgré des attentes, recueillies par les opérateurs de terrain, le public ne se rend pas forcément aux activités proposées.</p>	
Accès aux droits	MODÉRÉ
<p>Priorité remontée lors des entretiens individuels et des ateliers thématiques, l'accès aux droits depuis 2015 un enjeu qui continue de peser sur les habitants des QPV car affecte une série de problématiques diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Méconnaissance de l'offre à disposition</u> : certains habitants ne connaissent simplement pas l'existence d'une prestation - <u>Non-recours</u> : certains publics préfèrent ne pas avoir le bénéfice d'une prestation, pensant qu'elle ne leur est pas destinée ou parce qu'ils ne remplissent pas les critères d'éligibilité 	

<ul style="list-style-type: none"> - <u>Difficulté technique dans l'accessibilité au droit</u> : cet enjeu est à articuler avec "l'illectronisme", c'est-à-dire la difficulté de certains publics éligibles à une prestation de pouvoir l'obtenir à cause d'une méconnaissance des procédures numériques, d'une incapacité technique/physique/intellectuelle à utiliser l'informatique ou plus simplement d'un blocage psychologique sur l'utilisation d'un ordinateur 	
<p style="text-align: center;">Stigmatisation, intolérance</p>	<p style="text-align: center;">MODÉRÉ</p>
<p>Consécutif à l'enjeu de l'isolement des populations, la montée de l'intolérance s'articule avec un développement progressif d'une forme de communautarisme (comme ont pu le décrire certains acteurs rencontrés) et d'une stigmatisation entre groupes de population, notamment envers ceux qui bénéficient des actions de la Politique de la Ville.</p> <p>Ce communautarisme s'est trouvé renforcé depuis 2015 avec les retombés des attentats, certains acteurs rencontrés lors des entretiens ont ainsi pu faire remonter un virage davantage sécuritaire dans l'approche</p> <p>Etant donné que les problématiques de pauvreté et d'insertion socioéconomiques touchent un territoire plus large que les QPV, les entretiens ont montré que les populations ne comprennent pas forcément la distinction opérée dans la mise à disposition d'une offre de services plus spécifiques pour les QPV (comme par exemple les travaux de rénovation urbaine opérés pour la Ville de Lens, qui ont bénéficié principalement aux habitants des 2 QPV).</p> <p>En outre, cette stigmatisation est protéiforme : elle concerne les relations garçons-filles par exemple, notamment à l'arrivée de l'adolescence ; elle est aussi articulée avec la notion de "peur" ou "de non-recours", comme les refus de consultations dans le cadre de la Protection Maternelle Infantile (PMI) dans les quartiers (les femmes ne s'y rendent pas par peur d'être reconnue et stigmatisée). Elle n'est pas forcément entre les populations car touchent parfois la perception des institutions par les habitants des QPV, qui ont parfois le sentiment d'être des "exclus", des "oubliés de la République".</p>	
<p style="text-align: center;">Manque de mixité sociale</p>	<p style="text-align: center;">MODÉRÉ</p>
<p>En lien avec la problématique de stigmatisation et de repli sur soi, le manque de mixité sociale dans les QPV constitue un autre enjeu remonté lors des entretiens individuels. Celle-ci apparaît dès la fin de l'école primaire et s'aggrave par la suite, notamment à cause d'un phénomène de décrochage scolaire.</p>	
<p style="text-align: center;">Gestion du foncier</p>	<p style="text-align: center;">MODÉRÉ</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Problématique moins forte mais malgré tout à mettre en avant : la question du travail du patrimoine foncier au sein des QPV et notamment des friches présentes. La question des 	

compétences entre acteurs sur l'intervention, sur l'entretien, sur la sécurisation demeure présente. Cette réflexion impacte le cadre de vie global des QPV, entraînant un effet négatif sur l'image du quartier par ses habitants et une perte d'attractivité pour attirer des populations exogènes.

- Enfin, la démarche mise en œuvre par l'ANRU dans le cadre du protocole NPNRU de 2017 prévoit la rénovation urbaine sur 3 QPV, avec une nouvelle offre de logements à destination des habitants. Or, ceux-ci ne sont pas toujours favorables pour partir de leur ancien logement et, devant l'offre croissante, refusent parfois les propositions qui leur sont faites.

20.2. Mobilisation des partenaires du Contrat de Ville dans l'actualisation des enjeux locaux

Avant la signature du Contrat de Ville en juin 2015, les acteurs du territoire ont été invités à participer à des temps collectifs de diagnostic pour faire remonter les problématiques identifiées à l'échelle communale. Institutionnels (comme le Conseil Régional des Hauts-de-France et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais), partenaires (bailleurs sociaux notamment), associations et habitants ont ainsi disposé d'un moment en groupe pour faire remonter les attentes de chacun et les besoins du territoire. Ces groupes de travail sont partis des grandes orientations déclinées par l'agglomération pour spécifier ensuite localement les ambitions de chacun.

Cet exemple s'est produit sur la plupart des communes de la CALL concernées par la Politique de la Ville disposant d'une ingénierie locale suffisante pour assumer ce type de travail.

Cependant, concernant la participation des habitants à ces temps de travail en collectif, plusieurs retours ont fait mention d'une difficulté à les solliciter de manière continue pour la mise à l'agenda des enjeux locaux. Au lancement des ateliers, l'objectif proposé était de favoriser la participation des citoyens pour avoir leur expertise d'usage des quartiers prioritaires. Mais leur participation s'est avérée plus limitée.

Outre le travail de diagnostic local, un autre diagnostic s'est écrit à l'échelle de la CALL, dont le travail et l'écriture se sont limités cette fois à la participation des acteurs institutionnels.

En revanche, le degré d'actualisation du Contrat de Ville n'a pu tenir compte de l'évolution des éléments contextuels. Les entretiens à destination des partenaires signataires ainsi que des porteurs de projets ont souligné **un manque de moyen de suivi des problématiques locales**, faute d'indicateurs partagés adéquats pour avoir ce regard en continu mais aussi faute d'outils capables de suivre l'évolution locale des actions et plus largement des enjeux.



21. Constats sur les objectifs du Contrat de Ville : principaux axes de travail à mi-parcours

La deuxième partie de l'évaluation se propose de porter un regard sur les objectifs du Contrat de Ville en identifiant, suivant les enjeux remontés précédemment, les améliorations potentielles en vue de la suite de la déclinaison de la Politique de la Ville à l'échelle de la CALL.

21.1. L'analyse des objectifs du Contrat de Ville au regard des enjeux

Le tableau présenté précédemment a permis d'élaborer une classification des principaux enjeux partagés à l'échelle du territoire. Il s'agit dès lors de se concentrer sur les **différentes réponses apportées à ces enjeux pour ensuite identifier les possibles pistes / axes de travail pour la réussite de chacun des objectifs du Contrat de Ville.**

Dans un souci de compréhension, nous proposons de décliner l'analyse par pilier du Contrat de Ville. Également, certains objectifs ont été regroupés par commodité de lecture et selon les retours obtenus lors des temps de collecte de données individuels et collectifs.

Pilier 1 : Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale

Objectif : Bien-vivre et bien- vieillir dans les quartiers	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Vieillessement de la population - Problématique sur la santé mentale (Tourette, Diogène) - Problématique d'insalubrité (habitat) - Difficulté des acteurs de terrain à connaître les offres de services des opérateurs sur la thématique (visibilité de chacun) - Sentiment d'inutilité sociale, de ne pas trouver sa place 	<ul style="list-style-type: none"> - Foyers logement disponibles et EHPAD en cours de création - Existence de clubs de personnes âgées dans certaines communes de la CALL (sauf dans les QPV) - Diagnostic et activités physiques proposées par l'UFOLEP pour lutter contre les problématiques de santé (articulation avec l'USEP pour le collège et l'UNSS pour le lycée) - le vieillissement fait l'objet d'un axe particulier au sein du Contrat local de santé récemment signé
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<p>Renforcer les actions liées au vieillissement et à la santé mentale, notamment au travers du contrat local de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la dynamique autour des personnes âgées dans les quartiers et lutter contre l'isolement des personnes âgées et isolées - Faire en sorte que les habitants vivent mieux dans les quartiers (lien avec MAIA) - Investir davantage sur les enjeux liés à la santé mentale 	

Objectif : Mettre en place une réflexion sur les passerelles avec le Contrat Local de Santé et sur la faisabilité d'un Atelier Santé Ville à l'échelle de la CALL	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Une attente des partenaires en matière d'articulation des actions sur l'enjeu de la santé - Visibilité difficile pour les acteurs de terrain sur la connaissance de l'étendue de l'offre de services de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> - L'enjeu de la santé fait actuellement l'objet d'une étude réalisée par le Cabinet LH Conseil sur la faisabilité de la création d'un Atelier Santé-Ville (ASV) à l'échelle intercommunale, afin de pouvoir traiter ces problématiques de façon collective (projet de recrutement d'un coordinateur à l'issue de l'étude) - Contrat Locale de Santé (CLS) à l'échelle des 36 communes de la CALL (prévu pour le 19 juin) - Action Pour la Solidarité Active (APSA) :

	<p>gestion des Sans Domicile Fixe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'ARMS (5 au total) pour intervenir à l'échelle de la CALL. 3 Adultes Relais Médiateurs Sociaux (ARMS), 2 autres à définir - Articulation ASV-CLS avec la CALL et l'Etat
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Articuler les trois démarches pour renforcer l'objectif de santé à l'échelle des QPV - Prévenir les porteurs de projets à l'échelle des villes sur les enjeux de la santé pour faciliter la coordination entre acteurs (ASV-CLS entre CALL, porteurs de projets et Etat) 	

Objectif : Prévenir les conduites addictives	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de club de prévention de la délinquance (2 sur la CALL: (Harnes-Sallaumines-Avenir des Cités et Loos-en-Gohelle-Liévin) - Conduites addictives larges : alcool, cannabis, jeux vidéo (en ligne), jeux d'argent, cocaïne en hausse, entraîne un décrochage scolaire important 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail avec le centre de lutte contre les addictions Ephémère, acteur qui vient sur le terrain - Discussion en cours CALL-Département pour travailler la thématique
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les acteurs de prévention sur le terrain - Trouver d'autres porteurs sur la thématique - Travailler la question de la dépendance aux jeux (en ligne) 	

Objectif : Travailler l'estime de soi et la valorisation de l'individu	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Une dimension nécessaire car important à tout âge, de la maternelle à l'âge adulte - Actuellement un manque de valorisation des individus - Appui important sur le tissu associatif pour travailler la question, par exemple avec le dispositif quartiers d'été - Des acteurs qui ne veulent pas forcément travailler ensemble sur la thématique (fonctionnement en silo) - Un manque de cohérence des actions en la 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour certaines communes, un travail avec le PRE sur l'objectif qui est en cours - Dans certaines communes, existence d'un RAM (Relai Assistante Maternelle) qui travaille l'estime de soi - 4 PRE à l'échelle de la CALL - Certaines communes ne souhaitent pas avoir de PRE, mais disposent parfois de centres sociaux ou d'associations - Un 5ème PRE (à Lens) est en cours de préfiguration

matière	- Ville de Lens retenue dans le dispositif (« Cités Educatives »)
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à gérer leurs émotions dès le plus jeune âge (connaître les émotions, savoir comment les maîtriser) - Valoriser davantage les réussites chez les plus jeunes pour inciter à avoir confiance en soi - Se mettre en lien avec les acteurs de l'éducation pour travailler la question de l'écoute et du travail des émotions - Valoriser les compétences des associations de quartier sur la question, en lien avec les PRE existants - Soutenir davantage la parentalité, éduquer les parents à valoriser leurs enfants au sein du foyer et les responsabiliser - Fonctionner selon une logique de parcours (selon une approche « continuum éducatif ») en articulant davantage les acteurs 	

Objectif : Favoriser l'égalité de chacun dans l'accès et le droit aux soins	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Une problématique de mobiliser les habitants (compliqué de les toucher) - Désertification médicale croissante - Un enjeu important autour des médecins, problématique persistante (manque de personnel médical) - Un développement des maisons de santé qui ne concernent pas les QPV, malgré un enjeu identifié 	<ul style="list-style-type: none"> - PMI (Plan Maternité Infantile) existant, offre identifiée dans le quartier - Une volonté des acteurs de terrain (centres sociaux, PRE) d'aller à la rencontre des publics plutôt que de fonctionner en guichet - Le CLS doit développer l'offre de médecins et de praticiens (maisons pluridisciplinaire de santé plus largement)
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la logique de travail « aller vers » pour toucher les publics (hors les murs) - Investir la dimension attractivité du territoire pour favoriser la venue/l'installation de médecins 	

Objectif : Soutenir les actions de réussite éducative	
Enjeux identifiés	Actions existantes



<ul style="list-style-type: none"> - 25% de parents isolés à l'échelle CALL - Précarisation des contrats pour travailler la question de la réussite éducative au sein des PRE - Problématique plus large de financement de poste qui ne permet pas un accompagnement dans la durée - Précarité des métiers de la Politique de la Ville - Turn-over des équipes au sein des PRE important - Difficulté rencontrée dans le recrutement des postes de travailleurs sociaux des PRE 	<ul style="list-style-type: none"> - La question de la réussite éducative est appréhendée de façon inégale à l'échelle intercommunale : seules 4 villes sur les 21 disposent d'un Programme de Réussite Educative (PRE), un 5ème (à Lens) est en cours de réflexion. - Pour les villes qui n'ont pas de PRE, mise en place d'actions parentalité par la commune - Dédoublage des classes CP et CE1 dans les QPV, déjà des résultats, une action qui apporte un meilleur suivi
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser et pérenniser les moyens dédiés aux PRE (au-delà d'une année, sur 3 ans, avec une rémunération plus forte) - Améliorer l'accompagnement psy des jeunes - Améliorer l'orientation professionnelle des jeunes - Développer des pôles d'excellence/filières spécialisées dans les établissements scolaires 	

Objectif : Repérer et valoriser l'excellence	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Problématique de temporalité et de coordination des acteurs ville, association et éducation nationale (par exemple, un dispositif autour des langues étrangères déployé par la ville puis refait à l'identique par l'EN quelques mois plus tard) - Manque de reconnaissance envers les élèves - En lien avec la confiance et l'estime de soi - Manque de mise en avant des métiers manuels, notamment les « tailleurs de pierre », qui partent des QPV pour trouver du travail ailleurs - Problème de mobilité, les jeunes veulent « rester local » 	<ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu investi par les PRE
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la cohérence des actions entre les acteurs pour investir le sujet (sur le droit commun) - Favoriser davantage l'estime de soi et la reconnaissance en proposant des systèmes de valorisation des meilleurs élèves et des personnes en progression constante - Permettre aux jeunes du quartier qui veulent continuer l'école et qui ont une idée de la suite de 	

- leur parcours d'avoir des soutiens financiers (pour s'acheter un moyen de transport par exemple)
- Pour les jeunes être davantage informé par les parents et par les structures
- Sujet spécifique lié à l'estime de soi, l'excellence et l'ambition professionnelle individuelle sur lesquels la CALL pourrait intervenir pour mettre en réseau des acteurs et faciliter le partage d'une ingénierie d'intervention

Objectif : Soutenir les fonctions parentales	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Une diminution des financements par la CAF - Une difficulté pour les acteurs de terrain de trouver des financements - Une difficulté pour les acteurs de terrain de savoir l'étendue de l'offre de services et des compétences de chacun en la matière - Une difficulté pour avoir des retours sur l'impact de l'action proposée vers les familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Service parentalité-famille qui prend parfois de l'ampleur pour les villes - Des actions proposées qui renforcent le côté « consommation d'actions » des habitants, mais permet aux techniciens d'aller vers les publics des QPV
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les centres sociaux 	

Objectif : Soutenir et favoriser l'ambition individuelle	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Complexité actuelle rencontrée par les acteurs de l'éducation sur la motivation des jeunes - Forte vacance commerciale pour certaines villes (Lens, taux supérieur à 15%), cellules commerciales vides 	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail mené pour "donner envie" aux jeunes de partir pour se former (ne pas choisir une orientation géographique) - Mise en œuvre d'actions qui permettent de valoriser le parcours des jeunes, sur l'estime de soi en faisant de la lecture - Action « cœur de ville » : aide pour soutenir les commerces
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'exemplarité et la mise en avant des parcours réussis pour témoigner sur leur parcours - Transférer certaines compétences vers les habitants des QPV pour les mobiliser au cœur de la ville (trouver une association pour intervenir la question) 	

Objectif : Encourager l'expression et la promotion des jeunes et favoriser l'esprit d'initiatives des jeunes

Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de valorisation des jeunes (en lien avec l'objectif "Repérer et valoriser l'excellence") - Médiatisation mauvaise des jeunes, qui entraîne une hausse de la peur 	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail de valorisation des jeunes via les Conseils Municipaux des Jeunes (CMJ)
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser davantage les initiatives faites et encadrées par les jeunes (en lien avec la réussite éducative) 	

Objectif : Valoriser les acteurs du territoire	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Un besoin de portage sur le long terme par les acteurs, compliqué à solliciter - Fonctionnement hétérogène des conseils citoyens - Une vie associative locale également hétérogène - Une stratification dans les dispositifs (FPH, PIC, FTU, amicale des locataires, etc.) - Manque de formation des conseils citoyens, qui ne comprennent pas toujours leur rôle - Problématique du tirage au sort pour certaines communes, qui voyaient dans ce dispositif une liste d'opposition aux élections municipales - Différence de "temps" entre les Conseils Citoyens et la CALL / communes - Pour les Conseils Citoyens une difficulté à porter des projets (à cause d'un manque de structuration juridique) - Démobilisation importante au niveau du CR2C (3 membres actifs aujourd'hui) - Baisse du nombre d'adultes -relais (précarité) - Sentiment de dévalorisation sociale chez les chômeurs ayant un diplôme supérieur (BAC+3, BAC+5) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail d'animation des centres sociaux, qui fait partie de l'éducation populaire, mais aussi mis en place par les associations (exemple des quartiers d'été) - Des actions du Contrat de Ville capables de toucher les gens du quartier
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser davantage les initiatives faites et encadrées par les jeunes (en lien avec la réussite éducative) 	

Objectif : Lutter contre l'isolement social	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Une problématique en lien avec le volet emploi - Une baisse des crédits sur la thématique depuis 2015 - Une forte baisse de l'instruction des dossiers par la DDCS (2018 : 80 dossiers ; 2019 : 40) 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche de sport pour lutter contre l'isolement social (via éducateurs sportifs de la commune, permet de réunir des gens)
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la démarche « d'aller vers » les personnes isolées, notamment les personnes âgées et les « invisibles » - Inciter à mettre en place des actions à l'échelle communale pour favoriser la rencontre des publics isolés - Réfléchir à la possibilité de faire de la thématique sportive une problématique commune à l'échelle des trois piliers pour réinvestir l'enjeu (comme la culture) 	

Objectif : Encourager l'engagement associatif et/ou citoyen	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Problématique en lien avec l'éducation populaire - Difficulté de mesurer l'effet des services civiques - Compliqué de définir les missions des contrats civiques - Démarche positive avec le développement de la citoyenneté, mais manque de recul pour avoir des retours 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de jeunes dans le décrochage en les sollicitant pour effectuer des actions civiques (auprès des personnes âgées notamment) pour répondre à des besoins précis
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser davantage les initiatives faites et encadrées par les jeunes (en lien avec la réussite éducative) 	

Pilier 2 : Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement

Objectif : Mettre en œuvre les différents outils d'intervention sur la prévention de la délinquance	
Enjeux identifiés	Actions existantes

<ul style="list-style-type: none"> - Persistance d'une petite délinquance de type tranquillité publique} - Un travail à renforcer sur la relation communes / bailleurs - Une plus grosse délinquance davantage délicat à gérer pour les bailleurs sociaux, plutôt spécialisés sur la médiation sociale - Sentiment d'insécurité davantage lié à la perception - Impacte l'attractivité (panneaux grillagés qui ne donnent pas envie de venir s'installer) - Présence policière plus réduite dans les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une cellule de veille à l'échelle communale (mais pas systématique) - Intervention du CLS (parfois) mais aussi du CLSPD : levier d'insertion et de prévention pour discuter des problématiques de délinquance - Bailleurs qui ont un rôle de concertation avec les acteurs compétents pour travailler la question de la prévention de la délinquance
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Échanger davantage entre les communes pour disposer d'une même connaissance sur le sujet / partager les informations en transversalité entre les communes - Favoriser le passage préventif de la police - Lutter contre le sentiment d'insécurité - Proposer comme clef d'entrée une logique autour de la préservation du cadre de vie des habitants et moins sur la prévention de la délinquance - Mettre en place un observatoire de la tranquillité publique sur la CALL - Dans les leviers du droit commun, mobiliser davantage certains acteurs (SPIP par exemple) 	

Objectif : Identifier et valoriser les paramètres environnementaux dans les programmes d'aménagements durables	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Ce que le bailleur doit investir pour rénover est trop important en termes économiques, ce n'est pas forcément aux bailleurs d'investir et de soutenir financièrement - Fortes dépenses pour finalement faire gagner peu aux locataires - Respect des normes durables compliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de la CALL dans la TRI pour développer des actions sur la valorisation des paramètres environnementaux (exemple : partenariat avec SYNEO en 2019 pour réduire la facture énergétique) - Une démarche de rénovation toujours en cours - Etude des friches ou logements inhabités en cours - Démarche de respect des normes BBC / HQE dans les normes
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la démarche de sensibilisation auprès des familles sur la consommation énergétique au niveau du foyer - Identifier les gains mais aussi les coûts subis pour les locataires 	

Objectif : Lutter contre la fracture et la précarité énergétique	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté pour certains foyers à payer les factures énergétiques - Une consommation coûteuse surtout pour les familles passant du statut de locataire à propriétaire - Un fort besoin d'accompagner les locataires après la rénovation de leur logement (ERBM, 8 600 logements) - Déresponsabilisation de certains ménages sur la question de l'énergie (chèque énergie qui vient après) - Certaines communes voient par la convention de la TFPB une perte nette de revenu - Gestion morcelée de la TFPB, faible continuité - Un enjeu autour des dépôts sauvages et sur la question de la gestion des encombrants (actuellement pas pris en charge par la CALL) (question des dépôts sauvages) 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique dans les QPV, notamment sur la maîtrise des charges énergétiques - Exonération pour certaines communes de la TFPB depuis 2016, inscription d'un premier plan d'actions biennal (2016-2018), lancement d'un deuxième - Bilan des actions lancées dans le cadre de l'abattement de la TFPB à l'échelle des communes ayant contractualisé : succès des animations dans les quartiers prioritaires avec une participation constante. Mais des difficultés à mobiliser sur le long terme ces mêmes habitants - Dans le cadre de la TFPB, accompagnement des familles avec les bailleurs pour certaines communes (exemple de la ville d'Avion) - Des actions menées par les bailleurs autour de la médiation sociale, de la réinsertion, de la gestion des encombrants ou encore des travaux d'insertion (exemple de la ville de Liévin) via l'abattement de la TFPB
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler davantage sur la gestion de l'utilisation des sources d'énergie - Accompagner et éduquer les habitants / les ménages dans leur utilisation des ressources énergétiques - Réfléchir à une démarche de sensibilisation à l'échelle de la CALL sur l'exonération de la TFPB en lien avec les bailleurs - Gouvernance : équilibre à trouver entre le surinvestissement par les bailleurs et les villes (travail bailleurs & villes qui n'étaient pas aussi fort à l'époque des CUCS), doit profiter aux habitants 	

Objectif : Faire de l'habitant un acteur participant activement et durablement à la qualité de son



logement et de son environnement	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens humains aux collectivités pour faire de la GUP - Difficulté pour les communes de désigner un référent GUP (emploi du temps chargé) - Un besoin d'ingénierie pour animer les comités de gestion FTU 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du FTU : beau levier pour mobiliser les habitants. Si pas d'aides régionales pour développer des projets, compliqué de travailler. Région a maintenu un dispositif de participation des habitants dans les quartiers, apprécié comme outil - Face à la difficulté de trouver l'ingénierie adéquate pour animer les comités de gestion FTU, positionnement sur des micro-projets avec une implication et une responsabilisation des habitants - Dans le cadre d'actions déclinées pour les habitants avec l'abattement de la TFPB, objectif pour les bailleurs de proposer des actions de participation des habitants sur des projets (exemple des PIC)
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un dispositif d'échelle communautaire pour la gestion des encombrants (ne pas entrer en concurrence avec le marché NICOLLIN) - Sensibiliser les locataires dans le cadre de la GUP sur la gestion des encombrants et des déchets - Réfléchir à un développement plus important du dispositif régional de soutien FTU - Besoin de mailler davantage les dispositifs entre eux pour avoir une cohérence dans l'action - Capitaliser les bonnes pratiques avec un réseau/groupe d'échanges pour faciliter le travail entre les communes (communication), avec la possibilité d'avoir des informations liées sur des acteurs autres que spécifiques PDV, comme l'ARS et les guides d'action de santé par exemple - Organiser une réunion trimestrielle entre référents des villes pour articuler et faciliter l'action communales - Avoir un retour sur l'ensemble des projets validés, la thématique, le plan d'action, le public cible (fiche dauphin) - Réfléchir à une « feuille de capitalisation » entre les dispositifs FTU, PIC, TFPB et les projets portés Politique de la Ville - Mettre en place un « observatoire de la tranquillité publique », renseigné par les acteurs du territoire (cf. objectif sur la prévention de la délinquance et la tranquillité publique) 	

Objectif : Définir avec tous les acteurs une charte d'attribution des logements sociaux interbailleurs dans un objectif de mixité et mettre en place une stratégie de peuplement en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu identifié autour de la mixité sociale - Montée d'une certaine forme de repli sur soi et d'isolement des populations, de nature à affecter la solidarité à l'échelle des quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte du relogement élaborée en été 2018 dans le cadre du NPNRU - CIA donne des orientations sur le peuplement et sur ce que souhaite la collectivité - CIA des logements sociaux effectués par les bailleurs - Démarche spécifique dans le cadre des quartiers QPV-ERBM à titre expérimental pour être diffusé
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Investir davantage l'enjeu de l'isolement à l'échelle des QPV 	

Objectif : Travailler sur l'offre et la diversité de logements de qualité adaptés aux besoins dans un souci d'attractivité et de qualité de vie	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes enjeux autour de la mixité sociale que l'objectif précédent - Impact sur l'attractivité du territoire - Une faible association des habitants dans le cadre des études urbaines - Des habitants sont parfois en attente sur des retours concrets dans le cadre de la rénovation urbaine (certains QPV attendent des rénovations depuis parfois une décennie) - Un enjeu sur la "gestion de l'attente" des publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail des directions qui associent les acteurs du territoire (CDV et acteurs renouvellement urbain) dans la réflexion des projets (parfois oui, car même personne) - Accélération prévue par l'ANRU des projets de rénovation urbaine
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail de sensibilisation pour « gérer l'attente » des publics sur les travaux de rénovation urbaine 	

Pilier 3 : Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires en Politique de la Ville

NOTA : La faible participation des structures initialement invitées lors de l'atelier thématique « développement économique, insertion, emploi et attractivité des quartiers » a limité la possibilité d'investir pleinement l'ensemble des objectifs opérationnels de ce dernier. Néanmoins les

problématiques qui sous-tendent ce pilier ont pu être approfondies pour être intégrées dans les constats évaluatifs sur la pertinence des objectifs.

Objectif : Agir pour une meilleure mixité dans le fonctionnement de l'offre de service dans les QPV	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité qui constitue aujourd'hui l'un des enjeux les plus importants pour les habitants - Une culture de l'utilisation du véhicule personnelle solidement implantée - A l'inverse, un manque de culture de l'utilisation des transports en commun - Mobilité sujet qui n'avait pas été envisagé (à une échelle plus large) - Peur d'être agressé pour certains publics (ex : mères qui veulent se rendre dans les QPV pour les consultations PMI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un lien à faire avec l'ERBM, qui a pour mission de développer les Espaces de Vie Sociale (EVS), 2 structures actuellement - Travail de la mobilité sur la PA de l'alouette, proche d'un QPV. Objectif du plan de mobilité est d'identifier les lieux d'habitations des employés pour proposer une alternative à la voiture - Développement de tiers-lieux et de maisons des services publics (labellisation MSAP) - Déclenchement conjoint par le CD 62 et l'Etat d'un schéma départemental de l'accessibilité aux services publics (avec la CALL, l'Education Nationale, le Conseil Régional et l'ARS) avec l'objectif de développer les centres sociaux (un grand nombre sur la CALL)
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les liaisons douces pour améliorer la mobilité des employés et les inciter à emprunter des modes doux pour se rendre sur leur lieu de travail - Articuler l'ERBM avec le développement des EVS 	

Objectif : Diversifier les usages du numérique / Favoriser l'accès aux espaces publics numériques et cyber-centres et aux services publics numériques	
Enjeux identifiés	Actions existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Illectronisme de certains publics en matière d'utilisation de l'outil informatique dans le cadre de démarches administratives en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement par la CALL d'Espaces Publics Numériques (EPN), mais pas forcément utilisés - Démarche en cours de sensibilisation les publics âgés dans l'utilisation du numérique et aussi de lutte contre l'illectronisme pour les démarches administratives - Déploiement de la fibre optique dans

	les QPV en cours (impacte l'attractivité) - Démarche des "centres sociaux connectés" en cours de réalisation (exemple de la ville de Mazingarbe)
Axes de travail pour la réussite de l'objectif d'ici 2022	
- Travailler sur les besoins des habitants, penser et inventer sur des projets numériques - Articuler la démarche des "centres sociaux connectés" avec l'ESS	

21.2. Constats transversaux sur les actions du contrat de ville

Une difficulté à mettre en relation l'offre de services et les besoins des habitants des QPV

Globalement et de façon transversale à toutes les problématiques investies, on constate un paradoxe qui veut que d'un côté, les opérateurs et porteurs de projet expriment une difficulté à toucher les habitants à l'échelle des quartiers prioritaires, et d'un autre côté les habitants ne trouvent pas toujours de réponses à leurs besoins d'accompagnement alors même que des réponses existent sur le territoire de l'agglomération.

Les opérateurs de proximité ne disposent pas toujours d'une visibilité sur les offres de service disponibles et ne peuvent donc pas toujours renseigner les publics de façon efficace. L'enjeu est ici de pouvoir faire connaître aux acteurs les offres de service de chacun ainsi que les dispositifs existants afin de mieux renseigner les publics selon leur demande.

En particulier, l'évaluation a fait remonter une problématique particulière autour de **l'approche du public jeune (de 16 à 25 ans)**. Ce dernier rencontre des problématiques protéiformes :

- Décrochage scolaire,
- Non recours aux formations,
- Difficulté à être orienté professionnellement,
- Difficulté à percevoir l'offre de services des structures d'accompagnement (Mission Locale),
- Inadéquation entre les offres d'emplois existantes et les attentes de ce public
- Abandon et autocensure (« ce n'est pas pour moi »).

L'une des réponses fournies ou recherchées par les acteurs de terrain pour capter tous les publics et leur proposer des réponses adaptées consiste à adopter une logique "hors les murs" et non plus de guichet. Cela implique des structurations et organisations adaptées, avec le besoin de s'appuyer sur

des structures relais, mais aussi une approche en termes de métier, en mobilisant les compétences liées à la médiation sociale au sens large et au contact avec les publics, y compris les plus éloignés des institutions.

Cette démarche d' « aller vers » est vivement souhaitée par les acteurs institutionnels, néanmoins **ceux-ci rencontrent des difficultés faute de moyens suffisants pour le faire** (ingénierie humaine notamment), **alors que dans le même temps le dispositif adulte-relais demeure peu mobilisé** (conventions non pourvues), à la fois pour des raisons de manque de connaissance du dispositif et parce que le recrutement et l'emploi de ce type de profil est difficile à mettre en œuvre pour les opérateurs.

Un manque de lisibilité des objectifs et des réalisations du Contrat de Ville au sein du partenariat local

Les entretiens individuels et les ateliers thématiques ont fait remonter **un manque de connaissance partagée des actions réalisées et des offres de service des porteurs de projet**, soit d'une commune à l'autre (entre chefs de projet), soit entre porteurs de projet, soit par les habitants. Les objectifs du contrat de ville eux-mêmes (axes stratégiques, objectifs opérationnels) sont mal connus.

Il semble que la vision du Contrat de Ville est davantage centrée sur la programmation annuelle et sur les grands piliers définis par l'Etat que sur le Contrat en lui-même et sur le projet politique qu'il incarne pour le territoire.

Seule la CALL est en mesure d'avoir une vision transversale pour avoir une lisibilité des différents objectifs et de l'évolution des réalisations du Contrat de Ville, ce qui pourrait lui donner une plus-value forte en termes d'accompagnement des communes.

22. Constats sur la gouvernance du Contrat de Ville

Dans cette troisième partie, il s'agit ici d'évaluer l'efficacité des moyens et la cohérence des actions : quelle articulation et coordination dans la mise en œuvre opérationnelle de la politique entre les acteurs ? Quels outils, instances ? Quelle cohérence entre les différentes politiques publiques et actions des partenaires ? La question de la gouvernance reste ici fondamentale pour le territoire de la CALL car représente un enjeu important pour la suite du Contrat de Ville.

L'analyse du troisième volet de l'évaluation s'articule ainsi autour de 5 grands axes :

- Les moyens dédiés à la Politique de la Ville
- La gouvernance et le travail en transversalité
- L'instruction de l'appel à projet annuel
- Le suivi et l'évaluation des actions
- L'articulation avec les politiques connexes : programme ERBM
- La participation citoyenne

22.1. Les moyens dédiés à la Politique de la Ville

Il existe encore à l'heure actuelle de fortes disparités entre les communes en matière d'ingénierie déployée pour travailler le Contrat de Ville et pour porter les actions soutenues dans le cadre de la programmation annuelle. Cette disparité s'observe tout d'abord en termes de compétences des chargés de mission. On observe trois catégories de communes sur l'ensemble de l'agglomération :

- **Les villes les plus peuplées et les plus concernées par la Politique de la Ville** (en termes de nombres de QPV et de nombre d'habitants dans les QPV), qui disposent d'une ingénierie conséquente pour travailler les actions du Contrat de Ville
- **Les villes dites moyennes**, qui sont plutôt dans une logique de "partage" en termes d'ingénierie
- **Les villes plus petites**, qui ne disposent même pas de Dossier de Subvention Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) malgré la présence de QPV sur leur territoire

Ces informations sont importantes dans le cadre de l'analyse de la mise en œuvre opérationnelle de la Politique de la Ville. Plusieurs enjeux concrets sont remontés au cours des temps collectifs :

- Un investissement ancien des équipes en charge de la Politique de la Ville (Etat, CALL, certaines communes), mais des équipes encore sous-dotées. En effet, la CALL n'a pas l'effectif suffisant pour investir pleinement l'animation thématique du Contrat de Ville. Par

ailleurs, il existe de fortes disparités entre les communes en matière d'ingénierie déployée pour travailler le Contrat de Ville (cf. précédemment)

- Un manque d'opérateurs de proximité sur le territoire. Des « petites » associations disparaissent ou ne souhaitent pas s'engager dans le Contrat de Ville, notamment en lien avec le « seuil des 5 000€ », qui élimine de fait le subventionnement de certains « petits » porteurs. De plus en plus d'actions portées par de gros opérateurs régionaux ou nationaux dupliquent leurs actions sur plusieurs territoires. Ces actions peuvent ne pas toujours être adaptées aux spécificités du territoire
- Enfin, une attente globale d'un investissement plus important de la CALL en matière de pilotage intercommunal, sur les actions structurantes et thématiques communes et prioritaires, sur la qualification et le renfort de l'ingénierie communale (suivi et évaluation, expertise thématique, instruction des demandes et accompagnement des porteurs...) et sur la mise en réseau des chefs de projets des communes et de partage d'expérience.

22.2. La gouvernance et le travail en transversalité

Une coordination qui progresse autour des objectifs du contrat de ville...

Depuis la signature du Contrat de Ville en 2015, **le travail en transversalité entre le service Politique de la Ville et les autres services thématiques de la CALL (droit commun) a fortement progressé**, avec un développement marqué de la coordination entre le service Politique de la Ville et ceux du Développement Economique, de l'Habitat et du Logement et des Projets Urbains en particulier. Cette démarche facilite la vision transversale des problématiques qui affectent le territoire et sont de nature à améliorer les réponses opérationnelles par la suite.

On constate également **une bonne mobilisation des partenaires signataires du Contrat de Ville** dans les instances de pilotage du contrat de ville. Ces partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, principaux bailleurs, CAF, DIRECCTE, etc.) sont **très présents dans le suivi de la Politique de la Ville** sur le territoire et sont mobilisés dans les instances de pilotage. Ce dynamisme s'est également constaté tout au long des travaux évaluatifs, la présence assidue de ces partenaires aux sessions de qualification témoigne d'un intérêt évident.

Dans le déploiement des actions, on observe également **une amélioration progressive du partenariat entre les Communes et les bailleurs** (en particulier celles ayant signé une convention-cadre pour le redéploiement de dispositifs de médiation sociale par l'abattement de la TFPB), autour d'une approche commune de la gestion des QPV.

... mais qui reste à consolider autour d'une véritable approche collective sur chaque grand enjeu du contrat

Malgré les progrès réalisés en matière de communication entre acteurs et de transversalité, l'évaluation fait apparaître **un fort besoin de structuration du partenariat au-delà des partenariats encore trop souvent bilatéraux** (entre deux services de la CALL, entre une commune et un bailleur...).

Le fonctionnement actuel de la gouvernance autour de trois temps principaux (comités de pré-programmation, des financeurs et de programmation, qui seront détaillés par la suite) se fait pour l'essentiel sur **la programmation annuelle et sur le déploiement de dispositifs spécifiques, moins sur le portage d'un projet de territoire.**

Il existe **une forte attente de la part des communes d'un portage stratégique et politique de la CALL** davantage abouti, notamment sur certaines thématiques transversales qui affectent l'intercommunalité (emploi, santé, mobilité).

Egalement, il y a **peu de visibilité globale sur les problématiques sociales et urbaines à l'échelle de la CALL** car il persiste un manque d'indicateurs communs et partagés entre les structures dans la Politique de la Ville.

Ce manque de partage s'inscrit dans une problématique plus large, présente sur beaucoup de territoires inscrits en Politique de la Ville : **le fonctionnement en « silo » entre les acteurs**. Ce manque de transversalité **empêche les acteurs de disposer d'une vision approfondie des offres de service des structures** (limitant leur capacité à orienter les publics suivant leur demande) et empêche de déployer des actions cohérentes et complémentaires.

Egalement, il y a **un manque de coordination et de mutualisation dans la mise en œuvre des actions sur chaque pilier** (entre communes, avec la CALL et les acteurs de droit commun, mais aussi entre porteurs de projet) et **un manque d'interconnaissance et de mise en réseau des acteurs**, des actions et des offres de services (comme mis en avant précédemment)

Ainsi il s'agit aujourd'hui d'instaurer globalement **plus de transversalité et d'interconnaissance pour « travailler la PV à l'échelle de la CALL »**. Il y a un manque de coordination et de mutualisation dans la mise en œuvre des actions sur chaque pilier (entre communes, avec la CALL et les acteurs de droit commun, mais aussi entre porteurs de projet) et un manque d'interconnaissance et de mise en réseau des acteurs, des actions et des offres de services (comme mis en avant précédemment)

Il existe toutefois **des dynamiques de transversalité existantes entre acteurs**, notamment dans le champ du développement économique, sous l'impulsion des services de l'Etat avec par exemple le SPEL (Service Public de l'Emploi Local), mais aussi autour des thématiques du logement, de la santé (thématiques à enjeux intercommunal). **Ce mode de faire est apprécié**, notamment pour son format technique et thématique opérationnel, **d'où le besoin remonté au cours des travaux évaluatifs d'organiser des réunions thématiques par pilier du Contrat de Ville**, avec des règles de fonctionnement similaires, qui aurait pour mission d'approfondir le volet technique transversal entre les différents acteurs (cf. préconisations).

Vers une analyse partagée entre les communes en politique de la ville

Les Villes sont invitées à participer au Comité de Pilotage annuel du Contrat de Ville, qui reprend la liste des actions soutenues dans le cadre de la programmation annuelle pour l'année suivante. Celles-ci disposent également de leur propre comité de pilotage annuel local, au cours duquel sont remontées les principales évolutions au sein du QPV.

A cet égard, la rencontre des acteurs du Contrat de Ville a permis de montrer **un manque d'articulation entre les différentes communes de la CALL et notamment un manque de visibilité sur le périmètre d'intervention et les actions soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville**. Ce défaut de visibilité vient pour l'essentiel d'**une difficulté à trouver des temps de travail collectif** mais aussi à cause d'une inadéquation entre le « temps » de l'échelle communale et celui de l'échelle agglomération.

En ce sens, **la constitution d'une commission intercommunale d'évaluation doit permettre d'obtenir une vision annuelle plus fine à l'échelle des communes mais aussi de la CALL**, qui souhaite à ce titre disposer d'une vision stratégique sur l'efficacité des actions, sur l'articulation des acteurs et sur le suivi des actions afin d'être en mesure de disposer d'un outil capable d'observer les évolutions dans le cadre de la Politique de la Ville.

La mobilisation du droit commun, entre approche « comptable » et travail en transversalité

Le droit commun est une notion large, qui se définit par la négative : il correspond aux politiques sectorielles, sans distinction entre quartiers ("toutes les politiques sauf la Politique de la Ville").

Le droit commun se présente sous plusieurs formes :

- En engagements financiers (budgets présentés via le BOP 147, appels à projets, subventionnements accordés dans le cadre de la programmation annuelle des actions)

- En effectifs humains
- En matériel et équipements publics déployés sur le territoire

La rencontre des principaux acteurs du Contrat de Ville a montré **une difficulté à définir de manière homogène le droit commun** (qu'est-ce que le droit commun, qu'est-ce qu'il recouvre, quels moyens doivent y être inclus, etc.).

Souvent il est demandé aux différents acteurs de « chiffrer » les moyens déployés précisément dans les quartiers prioritaires, ou pour les habitants des quartiers prioritaires. Outre que ces calculs sont parfois très difficiles à produire techniquement, cette approche comptable ne produit que rarement de discours commun et cohérent sur les moyens déployés, en raison de la diversité des approches et modalités de calcul possibles.

Une autre approche pour renforcer l'intervention du droit commun autour des objectifs du contrat de ville, consiste à renforcer une connaissance réciproque entre les acteurs de la politique de la Ville (qui peuvent parfois fonctionner trop « entre eux », recréant alors malgré eux une « nouvelle politique sectorielle ») et les acteurs du droit commun (qui n'ont pas toujours une vision claire du contrat de ville et des objectifs qu'il poursuit). Chez les acteurs de proximité dans les quartiers, il s'agit de **renforcer la connaissance des leviers de droit commun mobilisables en dehors de l'appel à projet politique de la ville**. En effet de nombreux dispositifs jouxtent la Politique de la Ville sans en faire partie : aides sociales, actions ciblées territorialement en dehors des QPV, actions cofinancées via des appels à projet spécifiques, mobilisation de financements CAF via la création des centres sociaux, etc.

Enfin, un écueil à éviter est que **les crédits Politique de la Ville ne doivent pas exonérer le droit commun de tout engagement envers ces quartiers**. L'intervention spécifique à l'échelle des QPV ne doit pas disqualifier la participation des partenaires mobilisés sur le droit commun, elle doit au contraire **se positionner en cohérence et dans une articulation complémentaire**. Le rapport annuel de la Cour des comptes du 10 février 2012 « La politique de la ville, une décennie de réformes » relève aussi ce phénomène en faisant le « constat pervers » que les crédits spécifiques ont tendance à remplacer le droit commun au sein des quartiers prioritaires, au lieu de s'y ajouter en complément et de faire effet levier.

Trois pistes peuvent être envisagées pour clarifier le positionnement des acteurs autour de la question du droit commun :

- **Une bonne coordination** : Un acteur seul ne peut traiter toutes les problématiques, l'enjeu principal de la mobilisation du droit commun réside en l'interconnaissance entre les acteurs et leurs actions, qu'elles relèvent du droit commun ou de la Politique de la ville. **Il faut un chef de file de la Politique de la Ville pour coordonner les acteurs et créer du maillage entre les actions.**
- **Formation des premiers interlocuteurs** : les premiers guichets (accueil) et professionnels de proximité, qui sont au contact du public, doivent être formés au mieux afin d'orienter les habitants vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation
- **Créer une synergie** : Agir, sensibiliser, et initier aux bonnes pratiques les différents services de droit commun (santé, éducation...) et les informer sur le contrat de ville pour qu'ils puissent plus facilement s'y inscrire.

22.3. L'instruction de l'appel à projet annuel

En 2015, la signature du Contrat de Ville réunit l'ensemble des partenaires parties prenantes de la politique publique (opérateurs, publics cibles, décideurs institutionnels). Celui-ci s'articule autour de plusieurs grandes réunions clefs tout au long de l'année :

- **Le comité de pré-programmation**, qui étudie en première lecture les projets proposés par les porteurs pour l'année à venir
- **Le comité des financeurs**, qui réunit les financeurs du Contrat de Ville au cours d'une journée par an pour évaluer le financement des différentes actions retenues pour la programmation annuelle à venir
- **Le comité de programmation / de Pilotage du Contrat de Ville**, qui réunit l'ensemble des acteurs signataires du Contrat de Ville (élus et techniciens de la CALL et des communes, Etat, partenaires, financeurs, conseils citoyens, etc.) afin de revenir sur la programmation annuelle de l'année en cours, de travailler collégalement les enjeux liés à la Politique de la Ville sur la CALL (NPNRU, ERBM, faisabilité d'un ASV, CISPD, etc.) et de présenter les actions soutenues pour l'année à venir

Ces trois temps jalonnent l'année et sont l'ossature du Contrat de Ville de la CALL, mais n'ont pas été identifiés comme suffisants.

En effet, si le partenariat entre la CALL et les acteurs institutionnels est fort, il y a **un manque de mise en réseau des acteurs** (opérateurs, porteurs de projets) en-dehors de la procédure d'instruction des demandes de subvention, ce qui **limite la lecture continue des enjeux de la Politique de la Ville pour ces acteurs.**

A ce titre, **un enjeu de simplification est ressorti au cours des entretiens avec les acteurs.** L'instruction de la programmation annuelle occupe une très grande partie du temps de travail de

l'équipe Politique de la Ville de la CALL et représente une charge importante pour les équipes des communes concernées.

Dans le cadre de l'instruction et programmation annuelle des projets du Contrat de Ville, il faut souligner le **rôle essentiel du chef de projet Commune**, clef d'entrée pour travailler sur le **fonctionnement opérationnel et sur l'accompagnement administratif des porteurs**. Mais cet accompagnement demeure circonscrit aux moyens internes des communes (temps, ingénierie humaine), ce qui révèle **une difficulté à faire émerger des porteurs de projets associatifs locaux pour travailler en proximité dans les quartiers**. Cette difficulté est renforcée par l'instruction d'un seuil de 5 000 euros pour l'instruction des dossiers. Il y a de fait un besoin d'accompagner et de faire émerger des opérateurs locaux, identifiés par les habitants.

Une difficulté quant à la continuité du suivi et de l'accompagnement des porteurs de projet est remontée, à la fois en pré-programmation et en post-programmation : une insuffisance des temps d'accompagnement et de travail entre les services instructeurs et les porteurs de projet en amont du dépôt des dossiers est actuellement mise en avant, mais aussi le caractère trop tardif et « expéditif » du comité des financeurs (parfois mal vécu par les opérateurs). Enfin le tableau de bord des financeurs reste à consolider, afin de favoriser l'échange d'informations tout au long de l'année.

22.4. Le suivi et l'évaluation des actions

Le suivi de l'avancement du contrat par la CALL et ses partenaires s'effectue autour de trois démarches : le suivi des actions, leur bilan ainsi que leur évaluation.

Suivi des actions

Il existe un tableau de bord de suivi quantitatif de la programmation (Budget Opérationnel de Programme 147) à l'échelle de l'agglomération, qui sert à animer la procédure d'instruction et à organiser le versement des subventions.

Il n'existe pas aujourd'hui d'outil ou de démarche de suivi des objectifs du Contrat de Ville. C'est encore une fois la programmation annuelle qui est suivie plutôt que le contrat de ville en lui-même.

Par ailleurs, comme précisé plus tôt, les techniciens des communes ne disposent pas tous des mêmes compétences et/ou ne sont pas suffisamment outillés pour assurer le suivi des actions à l'échelle communale, ce qui rend inégale la démarche de suivi, **limitant la visibilité communale sur**

l'évolution des caractéristiques de leur territoire, susceptible d'impacter in fine le pilotage. A ce titre, le manque d'outil de suivi qualitatif est remonté au cours de l'évaluation comme un manque important, qu'il s'agit de palier pour la suite de la programmation.

Bilan des actions

Pour chaque action financée, un bilan annuel est rédigé, celui-ci intégrant une présentation de l'action, son fonctionnement sur l'année et les résultats quantitatifs identifiés via des indicateurs de réalisation. Ce document est renseigné par le porteur de projet.

En revanche, **il n'existe à l'heure actuelle pas de rapport annuel du Contrat de Ville.** Couplé à la problématique de suivi des actions mise en avant précédemment, **cette absence de bilan annuel impacte la capacité de pilotage de la Politique de la Ville sur la CALL.**

Evaluation des actions

Les actions financées dans le cadre du contrat de ville sont évaluées localement par les porteurs de projet eux-mêmes, parfois en lien avec les équipes des communes, notamment au travers des bilans annuels. Il s'agit de démarches qui restent inégales d'un opérateur à l'autre, et selon les territoires en fonction des ressources humaines disponibles pour accompagner les opérateurs. Cette problématique est à conjuguer avec la difficulté d'évaluer qualitativement les actions, par manque d'indicateur clair et de moyens de collecte de ce type de donnée.

Des indicateurs communs avaient été définis dans le contrat de ville pour évaluer l'atteinte des objectifs, mais ils ne sont aujourd'hui pas renseignés faute d'une réelle culture de l'évaluation (autre que celle des bilans annuels pour les rapports d'activités des porteurs de projet).

22.5. L'articulation du Contrat de Ville avec l'ERBM

La cohérence entre la Politique de la Ville et les politiques et dispositifs connexes intervenant à l'échelle de la CALL constitue une autre approche de l'évaluation à mi-parcours.

Les préoccupations des acteurs se situent essentiellement autour du programme « Engagement pour le Renouvellement du Bassin Minier (ERBM) », programme de rénovation urbaine concernant 10 cités ERBM dont 9 sont situées en QPV.

Les travaux évaluatifs ont fait remonter **un manque d'informations et de définition de l'ERBM** : enjeux recouverts, territoires concernés, articulations avec le Contrat de Ville, liens avec les

entreprises d'insertion du territoire... Des difficultés persistent en matière d'identification du périmètre et des enjeux recouverts par le dispositif lancé en 2017. Ce manque de visibilité touche aussi la visibilité de ce dispositif quant à ces impacts sur les emplois locaux. Globalement, l'ERBM est vu comme un dispositif qui touche davantage le volet urbain que le volet social, alors qu'il est présenté comme un programme intégré visant également le développement social et économique du territoire.

Ainsi on constate **une forte attente chez les acteurs du contrat de ville d'être mieux associé à la mise en œuvre de l'ERBM, pour que celui-ci réponde aux objectifs du Contrat de Ville.**

22.6. La participation citoyenne et les instances participatives

Dernier angle de l'analyse de la gouvernance, il s'agit de porter un regard sur la participation citoyenne dans les actions portées par le Contrat de Ville et sur l'accompagnement, la prise de fonction et la compréhension des missions à porter pour les Conseils Citoyens et le CR2C.

La participation citoyenne dans le Contrat de Ville

Première approche prise par l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, il s'agit ici de dresser une analyse de la participation des habitants des QPV aux actions déployées par le Contrat de Ville. La rencontre des principaux partenaires et porteurs de projets ainsi que des conseils citoyens ont permis de mettre en avant **la problématique de la mobilisation citoyenne**. Cette mobilisation est compliquée, elle nécessite des référents Politique de la Ville et des centres sociaux d'adopter une démarche « hors les murs ». Cette démarche requiert une ingénierie humaine conséquente, afin d'être en mesure d'aller vers l'ensemble des publics des QPV pour affiner la connaissance de leurs attentes et envies. Or, cela dépend des ressources disponibles au niveau des communes, ressources qui sont hétérogènes. On observe de fait des situations très inégales selon les communes en termes de fonctionnement et de dynamique à ce sujet.

Cette difficulté à mobiliser les publics repose sur le fait que **les habitants sont parfois dans une logique de « consommation » d'actions et ne veulent pas forcément toujours en être acteurs**. Les habitants soulignent des attentes précises autour d'actions mais ne participent pas à celles-ci lorsqu'elles sont mises en œuvre dans leurs quartiers.

A l'échelle communale, on note également **un véritable foisonnement des différentes instances participatives sur le territoire**. Entre les amicales de locataires dans les immeubles des QPV, les conseils/comités de quartier, les conseils citoyens, le Fonds de Travaux Urbains (FTU), les Projets

d'Initiatives Citoyennes (PIC) ainsi que les instances créées dans le cadre des opérations de concertation), **cette culture de la participation citoyenne locale** (outre celle des associations préexistantes) **témoigne d'une grande richesse pour certains quartiers et communes**. En revanche, ce paysage chargé en matière de représentativité entraîne **une confusion entre les différentes instances**, voire un risque de déperdition des énergies et des bonnes intentions.

Par ailleurs, certaines catégories de populations – notamment les plus jeunes, moins de 16 ans – ne participent pas aux actions proposées et se retrouvent dans les quartiers à « traîner », parfois sans leurs parents, ce qui pose **des problèmes de tranquillité mais aussi de perception par ces publics de la vie locale** (sentiment d'exclusion) et d'animation de quartier. Ce sentiment s'articule avec une perception très abstraite de la Politique de la Ville où, dans le pilotage du Contrat de Ville, **un langage et un fonctionnement institutionnel s'emploient et ne facilite pas la participation citoyenne** car trop peu adapté.

Ces constats doivent être cependant nuancés avec **l'existence d'un véritable tissu social associatif au sein de certaines communes de la CALL**, au dynamisme reconnu par les acteurs locaux (communes, centres sociaux, etc.). Cette échelle de participation citoyenne, bien identifiée pour certains territoires, s'avère fondamentale dans la mise en dynamique des QPV et joue sur l'intégration, la solidarité et le vivre-ensemble. La dynamique associative est bien perçue par les habitants à l'échelle des QPV.

Les Conseils Citoyens

L'accompagnement des Conseils Citoyens est un marqueur de la volonté de l'intercommunalité d'intégrer la dynamique "habitante" dans les actions qu'elle met en place pour le Contrat de Ville. Cette volonté se traduit par un travail d'acculturation, de sensibilisation et de capacitation des Conseillers Citoyens afin qu'ils puissent être à même de jouer leur rôle au sein de la gouvernance du Contrat de Ville.

Cette démarche de formation des conseils citoyens s'est organisée de manière progressive à partir de la signature du Contrat de Ville en 2015, mais de manière irrégulière sur l'ensemble des communes. Si la plupart des 21 QPV disposent d'un Conseil Citoyen, certaines communes ont préféré ne pas en avoir malgré l'obligation légale. Les retours des différents partenaires ont montré que ce refus était principalement motivé par deux raisons :

- **Un manque de compréhension par les élus communautaires sur le rôle du Conseil Citoyen, pensant qu'il s'agissait d'une potentielle liste politique opposante**

- **Un manque de lisibilité sur les missions de l'instance, ne voyant pas son utilité au vue du foisonnement important d'instances participatives locales existantes**

Une fois créés, les Conseils Citoyens ont bénéficié d'une **session de formations accélérées**, organisées par l'IREV, pour l'ensemble des Conseils Citoyens du Pas-de-Calais. Toutefois, les entretiens individuels ont montré que cette **échelle était jugée trop large et les contraintes trop importantes** (les membres choisis devaient se rendre à Aubervilliers pendant deux jours en semaine, alors qu'une partie importante travaille). En plus, la formation ne durait que deux heures et abordait l'ensemble de la Politique de la Ville, ce qui – au vue de la complexité de la politique – empêche une bonne compréhension par les Conseils Citoyens du rôle de leur instance et des enjeux pour leur quartier. Enfin, cette formation ne s'est pas organisée de manière régulière.

Ce format peut expliquer la démobilisation importante qui s'est amorcée à partir de 2015-2016.

La lecture des missions d'un Conseil Citoyen s'avère fondamentale pour que l'instance puisse vivre et porter les projets à l'échelle de son quartier. A titre d'exemple, plusieurs dynamiques différentes peuvent être mises en exergue :

- **Le Conseil Citoyen de la Cité des Brebis (Mazingarbe)** : on observe au sein de ce Conseil Citoyen une forte réduction du nombre de participants depuis sa création en 2015. 1 seul habitant de Mazingarbe s'y rend désormais (parmi d'autres membres encore actifs) et le collectif se fait accompagner par le Centre Social. La dynamique de l'instance reste limitée, malgré des envies manifestes de porter des projets
- **Le Conseil Citoyen des 3 Cités (Mazingarbe)** : organisé en association (volonté des habitants de le faire), le Conseil Citoyen des 3 Cités constitue un vrai collectif efficace qui propose directement des projets auprès de la commune. Accompagné à l'origine par le Centre Social, l'instance est désormais plus autonome et est identifié par les acteurs du territoire (environ une vingtaine de personnes)
- **Le Conseil Citoyen La Ruche Citoyenne (Lens)** : créé en 2017, le Conseil Citoyen est né tardivement, à l'origine la commune ne souhaitait pas créer l'instance par manque de compréhension de son rôle (pensant qu'il s'agissait d'une liste politique). Organisée en association, l'instance compte alors 21 membres, qui se sont démobilisés depuis (3 personnes actives en 2019). Le Conseil Citoyen a depuis besoin de bénévoles d'autres associations communales pour continuer de vivre. A l'origine, l'instance voulait porter plusieurs projets forts (école ménagère, mise en lien des foyers de personnes âgées avec les jeunes, travail autour de l'analphabétisme, faisabilité d'un repair café communal) mais le manque de moyens financiers et la faible dynamique limitent le portage de ces ambitions.

Cette analyse de trois profils différents de Conseils Citoyens témoigne d'**une diversité des dynamiques citoyennes à l'échelle de la CALL**. La formation d'un Conseil Citoyen dépend également de la vie associative et habitante antérieure : certaines communes n'ont pas cherché à former un Conseil Citoyen car le tissu associatif local porte déjà des projets communaux, appréciés des habitants.

Ainsi, dès le déploiement de l'instance, on observe des fonctionnements, ambitions et degrés d'avancement variables entre les Conseils Citoyens (en association ou non, existant ou non).

Par ailleurs, **le foisonnement des instances (pointé plus tôt) est de nature à brouiller la lecture du rôle des Conseils Citoyens**, d'où un enjeu remonté sur la clarification du rôle des Conseils Citoyens parmi ces autres instances, à la fois pour les membres eux-mêmes mais aussi pour les acteurs extérieurs (quand les solliciter, comment les aider, quels projets ils portent).

Le Comité Représentatif des Conseils Citoyens (CR2C)

L'instance de représentation est née au cours de l'année 2017, soit deux ans après la signature du Contrat de Ville et l'apparition des premiers Conseils Citoyens. Elle s'est élaborée dans la volonté de l'intercommunalité de pouvoir représenter aux mieux les 21 Conseils Citoyens répartis sur l'ensemble de la CALL, mais aussi de pouvoir soutenir les Conseils Citoyens qui n'étaient pas en association à porter des projets sur leur commune.

Lors de sa création, 30 citoyens environ composaient l'instance. Si tous les Conseils Citoyens ne disposaient pas nécessairement de représentants pour siéger à l'instance, celle-ci couvrait une grande partie des QPV et était à même de disposer d'un regard global sur leurs problématiques.

Après deux années d'exercice, seules 7 personnes font vivre le CR2C, représentant 3 Conseils Citoyens sur les 21 (constitués en association). **Cette forte démobilisation s'est faite de manière progressive et empêche l'instance de porter efficacement des projets.** Plusieurs constats peuvent expliquer les difficultés actuelles du CR2C.

Comme précisé plus tôt pour les Conseils Citoyens et plus largement pour la participation citoyenne, le foisonnement d'instances de participation sur le territoire (amicales de locataires, conseils et comités de quartier, conseils citoyens, FTU, opérations de concertation, etc.) nuisent à la compréhension par les habitants du rôle et de la pertinence du CR2C

Le fait que la CALL (et non directement les habitants ou les Conseils Citoyens) **soit à l'origine de la création de l'instance peut être de nature à expliquer le manque de compréhension par les habitants de son utilité** (ils ne se sont pas encore saisis de l'instance)

Les membres des Conseils Citoyens préfèrent parfois passer par leur instance plutôt que le CR2C pour porter un projet à l'échelle de leur quartier (cette explication s'articule avec le fait que les habitants s'identifient essentiellement à l'échelle de leur quartier vécu, moins à une échelle plus large)

Il y a un **manque de coordination technique entre le CR2C et la CALL** (notamment dans le portage de projets à l'échelle intercommunale).

Enfin, le **CR2C souffre d'un manque de visibilité sur le territoire**, suite à un manque de communication entre l'instance et la CALL. Les Conseils Citoyens qui ne sont pas en association ne sollicitent pas directement le CR2C et préfèrent se tourner pour certains vers leur commune.

Si les membres du CR2C pointent l'utilité de leur instance, ils mettent aussi en avant **un manque de connaissance des élus communautaires du fonctionnement de leur instance**, ce qui peut expliquer la **limite de visibilité du CR2C**. En outre, la rencontre des acteurs du Contrat de Ville montre qu'à ce sujet, le pilotage actuel du Contrat de Ville n'est pas encore adapté à la participation des Conseils Citoyens (à la fois des instances et du CR2C).

PARTIE 6 : Les préconisations

A la suite des conclusions évaluatives issues des différentes enquêtes de terrain menées, l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de la CALL s'achève par la mise en avant de recommandations à la fois stratégiques et opérationnelles.

Celles-ci s'appuient sur les retours des différentes structures rencontrées lors des entretiens de récolte des données, sur le croisement des données issues de l'analyse documentaire et sur les débats lors des ateliers thématiques par pilier et du focus group gouvernance. Elles forment donc une approche globale et partagée des évolutions envisageables de la Politique de la Ville à l'échelle de l'agglomération.

Ces préconisations n'ont aucun caractère injonctif et ne viennent que poser un cadre de réflexion pour la suite de la programmation du Contrat de Ville pour la période 2020-2022.

Dans un souci de lecture claire, nous proposons de décomposer ces recommandations stratégiques et opérationnelles le plus finement possible en les illustrant par des exemples concrets.

23. Définir des méthodes d'intervention et d'accompagnement différents selon la typologie d'actions

Afin de rationaliser l'analyse partagée de la programmation, et de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement et de financement adaptées au type d'action concerné, il serait utile de créer une **typologie des différentes actions** pouvant être financées dans le cadre du contrat de ville.

1. **Les actions structurantes** : récurrentes à chaque programmation, ces actions disposent d'une **forte dimension intercommunale et concernent une ou plusieurs des problématiques ou enjeux prioritaires du contrat de ville**. Il s'agit d'actions souvent reconduites pour lesquelles la durabilité dans le temps a permis d'obtenir une bonne visibilité et d'obtenir une certaine efficacité sur le terrain. Ces actions ont vocation à rechercher **un réel effet levier sur les sujets qu'elles traitent au sein des QPV**. Elles doivent donc être pérennisées, être assurée dans la durée et leur porteur doit être reconnu comme un acteur référent en bonne liaison avec les cofinanceurs du contrat de ville. Ces actions, portées par des associations ou des communes pourraient faire l'objet d'une **convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)**.
2. **Les actions de soutien** : répondant à une problématique spécifique liée au QPV, elles ciblent **un public spécifique** (femmes, jeunes...) **ou une problématique particulière** (illettrisme, logement,

mobilité, garde d'enfants...). Elles sont le **garant de la pertinence des actions du Contrat de Ville** au local, et tendent à répondre à l'ensemble des enjeux identifiés pour les QPV. Ces actions doivent être davantage coordonnées et développer une connaissance mutuelle de leur champs d'intervention afin d'agir en cohérence et non en concurrence. Elles serviront de base à la création de parcours d'accompagnement des publics sur les thématiques et enjeux prioritaires du Contrat de Ville.

3. **Les actions expérimentales** : elles peuvent éventuellement être **initiées par la mise en place d'appel à manifestation d'intérêt** (AMI – voir ci-après). Les actions expérimentales sont souvent en phase d'amorçage avec des porteurs de projet peu accoutumés au fonctionnement du contrat de ville. C'est pourquoi elles **nécessitent des besoins d'accompagnement spécifiques de la part de la CALL** et de ses partenaires liés au démarrage de l'activité.
4. **Les actions complémentaires** : quand le Contrat de Ville intervient en cofinancement (en « complément ») d'une autre politique publique de collectivités ou structures différente mais dont la thématique concerne les quartiers prioritaires de la ville. Les opérateurs sont souvent dans ce cas des opérateurs nationaux ou régionaux, généralement extérieurs aux quartiers prioritaires, confrontés à la réduction ou à la rationalisation des finances publiques et agissant ainsi dans une logique de diversification des financements de leurs structures. Il s'agira d'estimer dans quelles mesures ces actions soutenues par la politique de la ville développent des modalités d'intervention spécifiques pour les quartiers en politique de la ville. Le Contrat de Ville pourrait soutenir uniquement des actions dédiées aux QPV (sensibilisation plus forte dans les QPV, investissement dans les QPV, accompagnement renforcés ou action spécifiques pour les publics issues des QPV...). Dans le cas contraire, il s'agira d'estimer dans quelles mesures ces actions ne doivent pas uniquement être soutenues par le droit commun.

Le soutien à l'efficacité de ces actions passe aussi par la **simplification des modalités administratives** liées à l'appel à projet. Les partenaires interrogés, bien que comprenant l'intérêt de rendre des comptes lorsqu'ils bénéficient d'un soutien public, mettent en avant une certaine lourdeur bureaucratique préjudiciable sur l'efficacité de leur action, entre le bilan intermédiaire et final, la demande de subvention annuelle ou la constitution d'un dossier pour la Politique de la Ville. Pour ce qui concerne les modalités de subvention, trois pistes peuvent être envisagées par la CALL et l'Etat :

- Demande de subvention non plus annuelle mais pluriannuelle : faire gagner du temps et des moyens aux associations et porteurs de projets, libérer du temps pour les financeurs afin de faire des points d'étapes et de coordination davantage qu'un contrôle de bilan.
- Complétude d'un dossier unique par structure (et non plus par action) lorsque celle-ci est opérateur de plusieurs actions au sein du contrat de ville.
- L'appel à manifestation d'intérêt (voir ci-après) peut également inviter les structures à coopérer (obligation de partenariat) et proposer une intervention cohérente par

« thématique ». Cela permettrait le dialogue et le partage des contraintes entre acteurs du contrat de ville.

24. Proposer la mise en œuvre d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) en plus des appels à projet annuels

L'élaboration d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)¹², en plus des Appels à Projets annuels (AAP) classiques vise à ce que les opérateurs du Contrat de Ville **répondent collectivement aux besoins non-pourvus par les actions déposées dans le cadre de l'appel à projet**. Il peut également inciter les opérateurs à travailler ensemble, en proposant collectivement (avec des critères de sélection plus positifs pour les réponses partenariales par exemple) une réponse coordonnée et cohérente à une situation donnée.

Toutefois, à la différence d'un AAP, **la rédaction d'un AMI nécessite de définir au préalable une identification claire des problématiques à travailler sur le territoire ainsi que la rédaction d'un cahier des charges précis** (ex : accompagnement vers l'emploi pour les adultes 25-49 ans). En engageant un AMI via un avis de pré-information valant publicité, le commanditaire invite les structures candidates à manifester leur intérêt sur la problématique en question avant de leur demander de présenter une offre visant à y répondre.

L'AMI permet l'apparition d'actions expérimentales.

25. Elaborer et animer une démarche de suivi et d'évaluation

Le renforcement du pilotage du contrat est remonté comme l'une des préoccupations majeures à la fois des partenaires mais aussi de la CALL. Celui-ci doit pouvoir se faire par l'intermédiaire d'une lecture affinée de l'évolution des caractéristiques du territoire et des réalisations du Contrat de Ville.

L'élaboration puis la mise en œuvre d'un outil de suivi et d'évaluation des actions programmées, utilisant des indicateurs communs définis collectivement, semble non seulement opportun mais aussi primordial afin de mieux évaluer l'évolution de l'efficacité des actions déployées :

12 Quelques exemples :

<http://www.lequesnoy.fr/wp-content/uploads/2018/10/Note-de-cadrage-politique-de-la-ville-Le-Quesnoy-2019.pdf>

- http://contratdeville.montpellier3m.fr/uploaded_files/files/Cahier%20des%20Charges%20AAP%202018%20AFE-Montpellier_%20version%20finale.pdf

- <http://www.creil.fr/files/2018/T2/doc-garage-solidaire-chartre-com-FINAL.pdf>

- <http://www.melmap.fr/sites/lmceu/mel/espace-presse/communiqués-de-presse/la-mel-et-lagence-france-entrepr.html>

- Indicateurs communs pour l'observation des problématiques rencontrées dans les quartiers et à l'échelle de la CALL
- Indicateurs communs pour l'observation des actions mises en œuvre collectivement ou par chaque porteur de projet
- Critères d'évaluation simples et réalistes pour mesurer la réussite des objectifs sur les thématiques prioritaires

Avant de mettre en œuvre l'outil, il faut néanmoins passer par plusieurs étapes clefs :

- Réunir l'ensemble des acteurs du territoire œuvrant sur les actions de chaque pilier
- Définir collégialement des définitions communes d'indicateurs afin de partager les mêmes informations
- Réfléchir à un outil facilement compréhensible qui puisse être assimilé par tous et être renseigné efficacement, sans équivoque possible
- Travailler sur des indicateurs à la fois pertinents, clairs, précis et significatifs, ayant un intérêt concret
- Élaborer la matrice de suivi des indicateurs sur un support assimilable et validé par tous
- Proposer une méthodologie d'alimentation de l'outil, avec des temps de restitution en collectif, afin d'effectuer un suivi efficace.

Ensuite, il s'agira d'animer tout au long de l'année la remontée, la compilation et l'analyse des indicateurs, et de formaliser cette analyse au travers d'outils (rapport annuel, rapport de fin de contrat de ville).

A ce titre, **une commission intercommunale d'évaluation sera installée en septembre** avec pour mission de mettre en œuvre une telle démarche d'évaluation, opérationnalisée sur la base du contrat de ville et de la présente évaluation à mi-parcours. La composition de la CLE reste à définir mais il paraît incontournable qu'elle soit animée par l'équipe de la CALL, qui aura donc un important travail supplémentaire en matière de recueil et d'analyse de la donnée, de soutien aux chefs de projet.

Sur la question de l'élaboration d'indicateurs plus précis, celle-ci intervient dans le but d'assurer un meilleur suivi et faciliter la compréhension de ce suivi par tous les partenaires de la CALL.

Afin d'illustrer les contours possibles du futur outil de suivi de la CALL dans l'animation et l'évaluation des actions du Contrat de Ville, voici des matrices types mobilisables par tous.

Objectif	Critère de réussite	Indicateur	Echelle territoriale	Nature de l'indicateur	Périodicité de l'obtention de la donnée	Possibilité d'une approche qualitative par les Conseils Citoyens (OUI/NON)	Si OUI, préciser quel(s) outil(s) mobilisé(s) (Si NON, indiquer NON)	Indicateur rattaché à un / des axe(s) transversal(s)	Regard historique / variations antérieures	T0 (temps de référence)	Ratio CVU/ALM	T1 :	Variation	Ratio CVU/ ALM	
1.1.2. Faciliter l'implantation d'activités nouvelles dans les quartiers	Critère de réussite 1.1.2/A : Un immobilier adapté avec des coûts adaptés et la proposition de services mutualisés à destination d'entrepreneurs	1.1.2/A.1. Evolution des créations d'établissements et taux	Angers Loire Métropole	Réalisation	Annuelle	OUI		NON							
		1.1.2/A.2. dont dans les quartiers prioritaires	Contrat de Ville Unique	Réalisation		OUI		NON							
		1.1.2/A.3. Nombre de locaux d'activités disponibles à coûts adaptés repérés sur un quartier	Contrat de Ville Unique	Contexte	Annuelle	OUI		NON							
		1.1.2/A.4. Taux d'emplois salariés sur le quartier	Angers Loire Métropole	Contexte	Annuelle	OUI		NON							
			Contrat de Ville Unique			OUI		NON							
			Angers Loire Métropole	Contexte											
			Contrat de Ville Unique	Contexte											
			Angers Loire Métropole	Contexte											
		Taux de création d'établissements	Angers Loire Métropole	Contexte											
			Contrat de Ville Unique	Contexte											

Enjeu	Maintenir, attirer les forces vives du territoire et rendre le territoire plus attractif pour donner l'envie d'y vivre, d'y travailler, d'y rester (Bien-être au travail, vivre ensemble, création d'un maillage et d'une solidarité territoriale)														
Objectif de l'enjeu	Créer des conditions favorables à l'émergence ou au travail de projets Pérenniser les activités et les emplois de l'ESS sur le territoire Renforcer économiquement les structures inscrites dans le champ de l'ESS														
Echelle de remplissage de l'information	A RENSEIGNER A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE														
Critères de jugement (les objectifs de la politique de développement de l'ES seront atteints si...)	Indicateurs retenus	Nature de l'indicateur (réalisation, résultat, impact)	Type d'indicateur (qualitatif ou quantitatif)	Unité de mesure de la donnée (ce qui est recherché à travers la donnée)	Source(s) de la donnée (où trouver l'information)	Modalités de renseignement de la donnée (comment faire pour obtenir la donnée)	Périodicité de son obtention (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle)	Utilité de la donnée pour l'objectif (pourquoi l'obtention de la donnée est importante)	Regards historiques / données contextuelles antérieures (d'où part le territoire concernant la donnée recherchée)	Territoire départemental concerné	2018				Remarques qualitatives sur le suivi
											1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	
Il existe des dispositifs incitatifs pour faciliter la création d'activités inscrites dans le champ de l'ESS	Nombre de démarches mises en œuvre par les CTES visant à faciliter la création d'activités et/ou à renforcer celles existantes	Réalisation	Quantitatif	Nombre de démarches déployées pour faciliter le lancement d'activités dans le champ de l'ESS	Interne Partenaires mobilisés pour travailler sur les dispositifs ESS	Entretiens téléphoniques Rencontres en face à face Echanges mails		Voir le degré de mise en œuvre d'actions facilitant la création d'activités de type ESS							
	Ressenti des porteurs de projets sur la nature de l'accompagnement	Résultat	Qualitatif	Retours qualitatifs des porteurs de projets	Porteurs de projets	Entretiens téléphoniques Rencontres en face à face Questionnaire Echanges mails		Identifier si les actions déployées par les CTES permettent de faciliter la création d'activités de type ESS							
L'accompagnement des porteurs de projets par les CTES facilite le développement de leur projet et inscrit l'activité durablement dans le territoire	Nombre de partenaires territoriaux mobilisés / sollicités pour faciliter l'accompagnement	Réalisation	Quantitatif	Degré d'implication et nombre de structures engagées	Partenaires du Conseil Départemental (CRESS, Lorraine Active, Agences de développement territoriales, etc.)	Entretiens téléphoniques Rencontres en face à face Questionnaire Echanges mails		Regarder l'évolution de la mobilisation territoriale autour de la question de l'ESS							
	Evolution du nombre d'activités et de structures positionnées dans le champ de l'ESS	Résultat	Quantitatif	Nombre de projets ESS et de structures qui ont pu se développer et notamment s'inscrire dans la durée (entreprise qui dure plus de trois ans)	Porteurs de projets	Entretiens téléphoniques Questionnaire		Voir l'étendue de l'augmentation des activités du champ de l'ESS							

26. Mettre en place un pilotage thématique spécifique à chaque pilier

En plus du pilotage politique du Contrat de Ville et des comités des financeurs, transversaux aux trois piliers, il serait pertinent de mettre en place **un comité de pilotage thématique** qui se réunirait deux à quatre fois par an (format une journée).








Pour chaque pilier, ce groupe de travail accueillerait l'équipe technique Politique de la Ville, les services de droit commun de la CALL, les conseillers citoyens, les référents Communes, les institutions de droit commun et les porteurs de projets associatifs.

L'instance pourrait avoir pour objet de :

- s'informer mutuellement sur les offres de service, la vie des quartiers
- échanger les pratiques
- s'informer collectivement sur les nouveaux dispositifs, les orientations réglementaires ou politiques relatives au pilier
- Articuler les crédits spécifiques, le droit commun et les dispositifs spécifiques comme l'ERBM
- Initier des projets communs (parcours d'accompagnement, coordination, AMI, événement...) sur des problématiques majeures qui affectent plusieurs communes à l'échelle de l'agglomération (emploi, santé, estime de soi, accompagnement dans le logement...)
- faire le point sur les actions, remonter et traiter les dysfonctionnements, revoir les priorités, coordonner et ajuster les interventions (cf. comité des financeurs)
- Créer et animer des outils de mise en réseau et d'accompagnement des chefs de projet et/ou porteurs de projet (annuaire, livret d'accompagnement...)

Pour faciliter la projection et la visualisation des instances de pilotage proposées (groupes thématiques et commission locale d'évaluation), nous proposons ci-dessous à titre indicatif une lecture par schéma de l'animation de la gouvernance du Contrat de Ville. Ce schéma reprend certains temps existants (notamment les comités de pré-programmation, comités des financeurs et comité de programmation, comités de pilotage) et vient les compléter avec les préconisations de l'évaluation (comme la Commission Locale d'Evaluation ainsi que les réunions de pilotage thématiques, détaillées ci-après). Par commodité de lecture, le schéma s'étale sur un cycle quasi-annuel entre septembre 2019 (réunion du Conseil Communautaire, lancement de la Commission Locale d'Evaluation) et juin-juillet 2020 la réunion du Comité de Programmation / Comité de pilotage.

27.

	Pourquoi	Qui	Com
Septembre	 <p>Réunion du Conseil Communautaire (SEPTEMBRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation et validation du rapport final d'évaluation Officialisation de la création d'une Commission Locale d'Evaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnels (CALL, Etat, Communes), partenaires signataires, opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Format h réunions du Commun
	 <p>1^{ère} réunion de la Commission Locale d'Evaluation (SEPTEMBRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Formalisation collective des missions de la CLE Co-construction du référentiel d'évaluation du Contrat de Ville pour les programmations annuelles à venir Co-construction de l'outil de suivi et formalisation de la démarche de pilotage de l'instance 	<ul style="list-style-type: none"> Membres identifiés par le cabinet et validés par la CALL 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'une de Outils (référentiel d'évaluation de suivi indicateu
Décembre	 <p>1^{ères} réunions thématiques pour le pilotage des piliers du Contrat de Ville (DECEMBRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> S'informer mutuellement sur les offres de service, la vie des quartiers, dispositifs Articuler les crédits spécifiques, le droit commun et les dispositifs spécifiques comme l'ERBM Initier des projets communs sur des problématiques majeures Faire le point sur les actions, remonter et traiter les dysfonctionnements Créer et animer des outils de mise en réseau et d'accompagnement des chefs de projet et/ou porteurs de projet (en lien avec ceux proposés par la CLE) 	<ul style="list-style-type: none"> Les acteurs investis dans le suivi des actions (institutionnels, partenaires signataires) 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'une de Référentiel d'évaluation de suivi p CLE
	 <p>2^{ème} réunion de la Commission Locale d'Evaluation (MARS)</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire l'état d'avancement des actions du Contrat de Ville Identifier les modifications contextuelles sur le territoire et/ou l'apparition de nouvelles problématiques à prendre en compte Identifier l'évolution de la complétude de la matrice de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Membres identifiés par le cabinet et validés par la CALL 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'une de Outils (référentiel d'évaluation de suivi indicateu
Mars	 <p>Comité de pré-programmation</p> <ul style="list-style-type: none"> Etudier en première lecture les projets proposés par les porteurs / chefs de projets communaux pour l'année à venir Disposer des premiers retours quantitatifs et qualitatifs issus des données recueillies par la CLE et par les réunions thématiques par pilier 	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnels (CALL, Etat, Communes), partenaires signataires, opérateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Format h réunions (une demi
	 <p>Comité des financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Réunir les financeurs du Contrat de Ville pour évaluer le financement des différents actions retenues pour la programmation annuelle à venir 	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnels (CALL, Etat, Communes), partenaires signataires, opérateurs, CR2C 	<ul style="list-style-type: none"> Format hab réunions d (une journé
Mai	 <p>2^{ème} réunions thématiques pour le pilotage des piliers du Contrat de Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Reprendre les travaux amorcés lors des premières réunions thématiques Actualiser la lecture des enjeux territoriaux par la remontée des données de la CLE Proposer des conclusions et des préconisations 	<ul style="list-style-type: none"> Les acteurs investis dans le suivi des actions (institutionnels, partenaires signataires) 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'une de Référentiel d'évaluation de suivi p CLE
	 <p>3^{ème} réunion de la Commission Locale d'Evaluation (JUNIN)</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire l'état d'avancement des actions du Contrat de Ville Identifier et isoler les principaux enseignements annuels de l'évaluation Travailler sur un document de présentation en vue de la réunion du Comité de programmation et de pilotage du Contrat de Ville 	<ul style="list-style-type: none"> Membres identifiés par le cabinet et validés par la CALL 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'une de Référentiel de suivi Bilans
Juin	 <p>Comité de programmation / Comité de Pilotage du Contrat de Ville (JUILLET)</p> <ul style="list-style-type: none"> Revenir sur la programmation annuelle de l'année en cours Travailler collégialement les enjeux liés à la Politique de la Ville Présenter et valider les actions soutenues financièrement ainsi que la 	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnels (Elus de la CALL et des Communes, Etat), 	<ul style="list-style-type: none"> Format h réunions o (une demi-
	<td> </td> <td> </td> <td> </td>		

Renforcer l'équipe de la CALL et son rôle de cheffe de file en matière de Politique de la Ville

Au vu de l'importance de la politique de la ville à la CALL (nombre de QPV, montant de la programmation) l'équipe de la CALL doit assumer non seulement un important travail sur l'instruction de la programmation annuelle et le pilotage politique (contractualisation, comité de pilotage), mais aussi un très important travail d'animation et de coordination des acteurs sans lequel la politique de la ville ne peut pas prendre toute sa dimension. Cette exigence est d'autant plus importante que de nombreuses villes en QPV n'ont pas ou peu de ressources humaines dédiées à la politique de la ville (moins d'un ETP) et sont en attente d'un soutien et d'un investissement plus important des services de l'agglomération.

Or l'effectif actuel ne permet pas d'investir pleinement l'animation et le pilotage opérationnel du contrat de ville car l'instruction et le suivi de la programmation prend l'essentiel du temps de travail disponible. L'équipe a connu en 2018 et 2019 des changements d'effectif et s'est stabilisée autour d'une équipe de 4 personnes.

Les préconisations précédentes ne pourront se mettre en œuvre efficacement sans un renforcement de l'équipe politique de la ville de la CALL, avec de nouveaux profils dédiés soit au pilotage thématique soit aux missions d'observation/suivi/évaluation.

28. Créer un « annuaire » des porteurs de projets pour améliorer la lisibilité et la complémentarité de l'offre de services

L'ensemble des opérateurs du contrat de ville pourraient être invités à renseigner (au moment du CERFA) une fiche de présentation dont la compilation aboutirait à un « annuaire du Contrat de Ville » identifiant l'ensemble des différents services, associations, structures intervenant au sein des QPV et leurs missions et champs d'intervention respectifs.

S'il était construit par thématique, cet annuaire pourrait être la base de livrets thématiques d'accompagnement (l'accès à l'emploi, l'accès au soin...), grâce auquel le bénéficiaire après avoir été accueilli par un des opérateurs pourrait être orienté vers l'interlocuteur le plus adéquat dans une logique de cohérence de l'accompagnement. Ce livret co-construit par les acteurs pourrait servir de

correspondance entre les différents opérateurs, afin d'identifier les initiatives et missions réalisées par le bénéficiaire, ou encore les compétences acquises.

29. Renforcer les démarches d'« aller vers » et s'appuyer sur les structures de proximité pour renforcer la participation citoyenne

Le contact direct avec la part la plus large possible de la population des QPV, y compris les plus éloignés des institutions, est une exigence importante pour maintenir la pertinence des actions et la réussite des objectifs, quel que soit le pilier. Le contact avec les habitants peut viser à informer, orienter, accompagner, remonter des besoins, attentes ou pistes d'action...

De façon transversale, l'une des réponses fournies par les acteurs de terrain pour capter les publics, leur proposer un service et/ou les sensibiliser est d'adopter une logique "hors les murs" et non plus de guichet, ou encore une démarche d'« aller vers ». De nombreuses structures ont affiché leur volonté d'aller dans ce sens mais sans avoir toujours les moyens pour le faire (pas de temps disponible, pas de compétences métier...)

Ainsi le besoin de d'acteurs, d'outils et de structures relais pour toucher le plus large public reste encore un enjeu important dont le traitement peut passer par différents moyens :

- **Déployer des médiateurs sociaux** au sein des structures de quartier ou au sein des communes, notamment via le dispositif adulte-relais de l'Etat qui n'est aujourd'hui pas déployé à la hauteur des conventions disponibles.
- **Mieux former les conseillers citoyens et adultes-relais** sur les offres de droit commun pour faciliter la communication auprès des habitants et faire remonter les besoins de la population.
- Mobiliser des structures-relais dans les quartiers : structures visibles et identifiables par les publics, ayant une connaissance large des dispositifs et services publics locaux, sur une ou plusieurs thématiques, et pouvant travailler en coordination avec les acteurs et opérateurs pour aller vers un parcours d'accompagnement des habitants. Les MSAP, les centres sociaux, les EVS, sont des exemples de structures pouvant jouer ce rôle de repérage des publics, d'information sur les services existants et d'orientation des publics vers les partenaires pouvant répondre aux besoins.

30. Identifier, suivre et accompagner les Conseillers Citoyens en lien avec le CR2C

Autour de cette préconisation, il s'agit bien de clarifier le rôle des Conseils Citoyens parmi l'ensemble des outils et dynamiques de participation citoyenne et de communiquer sur ses missions, moyens d'intervention (notamment auprès des élus de l'intercommunalité).

Ce travail de clarification doit permettre notamment de définir collectivement des orientations communes et des moyens dédiés pour l'accompagnement à proposer aux conseils citoyens, en s'inspirant des bonnes pratiques identifiées sur la CALL en la matière :

- Formations (vie associative, participation citoyenne, politique de la ville et renouvellement urbain, gestion de projet...)
- Information et communication en continu entre chefs de projet PV et conseillers citoyens (dépasser la communication formelle et institutionnelle, développer le numérique)
- Echange et capitalisation entre conseils citoyens : échange de pratiques, visites d'autres quartiers...
- Création d'outils opérationnels pour la participation : marches exploratoires et ballades urbaines thématiques, cafés citoyens, adultes relais, etc.

A la suite de ce travail préparatoire de définition des orientations communes, il s'agira de proposer des espaces de participation des conseils citoyens au pilotage stratégique qui soient mieux adaptées à la participation citoyenne :

- Horaires adaptés
- Ouverture aux conseillers citoyens hors CR2C
- Ateliers spécifiques, modalités d'animation adaptées
- Associer davantage les Conseils Citoyens dans les Comités de Pilotage annuel du Contrat de Ville à l'échelle de l'intercommunalité
- Inscrire la participation citoyenne dans l'instruction de la programmation annuelle
- Faciliter des rapprochements entre Conseils Citoyens et Conseils de quartier, pour mieux se connaître et mieux se compléter

31. Interroger l'articulation entre financement spécifique et financement de droit commun

La sortie d'une action vers le droit commun des crédits Politique de la Ville entérine le fait que celle-ci s'adresse d'ores et déjà à un public non spécifiquement issu des QPV (action complémentaire), ou bien que l'action (expérimentale) développée initialement au sein des QPV doit pouvoir toucher un public plus large. Dans le but de pouvoir rationaliser l'emploi des crédits de la programmation politique de la Ville, la CALL doit pouvoir, dans la mesure du possible, réorienter ce qui peut l'être vers le droit commun.

Limiter/diminuer le financement d'actions relevant du droit commun doit permettre justement de pouvoir laisser place :

- A la mise en œuvre d'un réel effet levier par les actions « structurantes » qui s'adressent spécifiquement aux problématiques des publics résidents au sein des quartiers en politique de la ville.
- A la possibilité de mieux accompagner et de soutenir le démarrage des actions « expérimentales », comme évoqué précédemment.
- De permettre le maintien des actions « complémentaires » répondant à toute la palette des besoins et enjeux spécifiques des QPV (confiance en soi, freins physiques et psychologiques à la mobilité, repli sur soi...)

ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel d'évaluation

Axe n°1 : la pertinence des objectifs et actions au regard des besoins actuels du territoire

Critères de jugement	Indicateurs à rechercher (en plus de la perception des partie-prenantes)
Le diagnostic du territoire est actualisé, de manière partagée, pour permettre une prise en compte des problématiques du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Degré et fréquence d'actualisation du diagnostic du Contrat de Ville et notamment de ses actions - Diversité des participants à l'actualisation du diagnostic (partenaires, habitants) - Indicateurs d'observation et de suivi partagé - Ressenti des partenaires (y compris des instances citoyennes) sur la prise en compte des problématiques du territoire
Les partenaires et publics cibles (habitants du territoire, porteurs de projets, signataires) sont associés régulièrement et continuellement dans le Contrat de Ville	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de temps collectifs sur l'élaboration des actions du Contrat de Ville - Diversité des acteurs participants aux temps - Fréquence des temps collectifs de rencontre - Diversité des actions proposées - Assiduité des participants aux temps (mêmes acteurs à tous les temps autour du projet de territoire)
Les actions déclinées dans les trois enjeux sont actualisées par l'ensemble des décideurs, opérateurs locaux et publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et fréquence des rencontres entre partenaires sur l'actualisation du projet de territoire - Degré d'actualisation des actions - Diversité des acteurs participants aux temps collectifs (y compris des habitants / instances citoyennes) - Modalités de communication des nouvelles décisions auprès des publics cibles

- Diversité des structures participantes

Axe 2 : la lisibilité et l'efficacité des actions du contrat de ville

Thématique analysée	Critères de jugement	Indicateurs à rechercher (en plus de la perception des partie-prenantes)
Inclusion et cohésion sociale	L'accompagnement des familles permet de diminuer le décrochage scolaire et d'augmenter la réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du taux de scolarisation des 16-24 ans depuis 2015 - Part des femmes sans qualification et/ou avec un diplôme inférieur au BAC depuis 2015 - Evolution du nombre d'allocataires du RSA depuis 2015 à l'échelle de la CALL - Evolution du nombre de familles et/ou d'enfants/adolescents accompagnés pour la réussite éducative - Evolution du nombre d'enfants en situation d'échec scolaire depuis 2015
	La prévention sanitaire et la compréhension des enjeux liés à la santé sont renforcées par les actions du Contrat de Ville (prise en charge des conduites à risques et addictives, prise en compte du handicap, de l'accès aux soins)	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des canaux de diffusion des programmes et des actions de santé - Existence d'informations disponibles pour le grand public spécialisant les étapes du parcours de santé - Existence d'une démarche d'accompagnement des parents dans le parcours santé en scolarité - Diversité des lieux de diffusion des informations sur les étapes du parcours de santé - Nombre de mesures d'accompagnement des structures d'aides à domicile

		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de prévention des comportements à risques (drogues, réseaux sociaux, jeux en ligne) - Diversité des publics touchés par les actions de prévention des comportements à risques
	Les activités et événements déclinés sur le territoire développent le lien intergénérationnel et la solidarité entre les habitants, favorisant une meilleure mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités déclinées par les opérateurs locaux pour développer la solidarité des habitants (fréquence et évolution) - Nombre de participants aux activités et événements proposés (évolution) - Ressenti des habitants des QPV sur les activités et événements proposés / projets mis en œuvre
Habitat, cadre de vie et environnement	Les habitants du territoire estiment plus accessibles (géographiquement, culturellement financièrement) les structures de la ville leur étant dédiées	<ul style="list-style-type: none"> - Accès renforcé aux structures culturelles, artistiques et sportives sur le territoire du quartier vécu - Evolution du nombre et diversité des offres culturelles, artistiques et sportives proposées - Evolution de la tarification des activités proposées - Fréquence des horaires des lignes de bus locales - Ressenti des habitants sur le futur BHNS (bus à haut niveau de service) - Perception par les habitants et les partenaires sur l'utilisation des modes doux dans les déplacements
	Il existe une démarche de sensibilisation organisée pour la préservation du cadre de vie et de l'habitat des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et évolution du nombre d'incivilités - Existence d'une démarche GUP - Evolution des constats liés à des dysfonctionnements de gestion à l'échelle

		<p>des QPV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une démarche de diagnostic en marchant (et nombre de diagnostics effectués) - Nombre de démarches de sensibilisation effectuées pour sensibiliser les habitants aux dégradations du quartier - Taux de participation aux démarches de sensibilisation - Nombre d'actions de médiation mise en œuvre - Satisfaction des habitants du territoire sur l'évolution de leur cadre de vie
Attractivité des quartiers prioritaires en Politique de la Ville	Les freins à l'emploi sont levés pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des personnes résidant dans les quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de contrats en insertion dans les entreprises (CUIE-CIE, contrats aidés [jusque 2017]) - Evolution de l'utilisation des clauses sociales dans les marchés de la ville et des partenaires par les bailleurs - Adéquation entre les offres d'emploi et les offres de formation - Adéquation entre les offres de formation et les attentes des publics cibles - Evolution et diversité du nombre d'entreprises installées à l'échelle de la CALL depuis 2015 - Ressenti des signataires du Contrat de Ville, à la fois opérateurs et publics cibles (instances citoyennes), sur la qualité de l'accompagnement vers l'emploi/la formation - Nombre de femmes issues des QPV ayant

		obtenu un emploi stable après avoir été accompagné par un opérateur du Contrat de Ville
	Les quartiers prioritaires se développent économiquement et incitent l'implantation / la transmission / la reprise d'activités, renforçant l'attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises créées et/ou reprises au sein des QPV - Diversité des entreprises installées/reprises - Evolution du nombre d'habitants des QPV travaillant au sein des entreprises implantées dans les QPV - Nombre d'emplois pourvus par des femmes depuis 2015 au sein du quartier prioritaire et dans les entreprises (et évolution)

Axe 3 : la pertinence et l'efficacité des moyens et de la gouvernance des contrats de ville

Critères de jugement	Indicateurs possibles
Les Conseils Citoyens sont accompagnés et disposent d'outils leur permettant de mettre en œuvre les actions du Contrat de Ville	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions entre les partenaires du Contrat de Ville et le conseil citoyen - Nombre d'échanges en dehors des temps de réunion entre les partenaires du Contrat de Ville et le conseil citoyen - Taux de participation des conseillers citoyens aux temps collectifs avec les

	<ul style="list-style-type: none"> partenaires du Contrat de Ville - Assiduité des membres du conseil citoyen aux temps collectifs - Fréquence de mobilisation des conseillers citoyens sur les actions du Contrat de Ville - Nombre d'actions travaillées sur le terrain par le conseil citoyen
Les modalités de pilotage des actions du Contrat de Ville permettent d'articuler efficacement l'action des opérateurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions entre partenaires du Contrat de Ville - Participation récurrente des mêmes personnes aux temps collectifs sur le Contrat de Ville - Fréquence des temps collectifs sur le Contrat de Ville - Diversité des temps de réunion (flexibilité des horaires) - Nombre de partenaires différents présents aux temps collectifs - Existence d'outils de suivi partagés entre partenaires
Les acteurs du territoire se connaissent et sont correctement identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Variété et type d'acteurs présents lors des temps collectifs - Taux de présence des acteurs lors des temps collectifs au regard des invités - Satisfaction de ces acteurs sur la gouvernance du Contrat de Ville - Degré de compréhension de l'ensemble du dispositif multi partenarial par les acteurs - Existence d'outils de suivi partagés entre partenaires

Annexe 2 : Liste des ressources mobilisées pour l'étude documentaire

- Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- Bulletin opérationnel de Programme n°147 de la CALL
- Fiche explicative du Conseil Départemental du Pas-de-Calais sur l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de la CALL
- Tableaux de programmation annuelle du comité de financement pour les programmations 2016, 2017 et 2018 de la CALL
- Convention de délégation pour la mise en œuvre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) sur le territoire de la CALL (avec les annexes et l'avenant)
- Dossier de présentation en vue de la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la CALL
- Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la CALL
- Projet de Territoire de Cohésion Sociale
- Convention cadre locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de la CALL

Annexe 3 : Liste des ressources mobilisées pour la construction du référentiel d'évaluation

Plusieurs travaux ont été menés et plusieurs sources documentaires analysées, pour cadrer l'évaluation avec les acteurs locaux et proposer un référentiel d'évaluation qui réponde aux interrogations locales tout en prenant en compte les démarches préexistantes.

Le guide réalisé par l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV)¹³

Il met en avant les axes suivants :

- Analyse de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations du contrat de ville (évolution du diagnostic au fur et à mesure de la mise en œuvre du contrat) ;
- Suivi et, le cas échéant, impact des actions réalisées au titre du contrat de ville ;
- Evaluation de la plus-value du contrat en matière de mobilisation des politiques publiques.

13

Guide de l'ONPV, Comment évaluer les Contrats de Ville : méthodologique pour une démarche locale, p.8

Le cycle de qualification de l'IREV avec les référents Contrats de Ville des Hauts-de-France¹⁴

Lors de cette journée de travail, les professionnels ont repris et décliné les orientations de l'ONPV et ont souligné les opportunités offertes par l'outil d'évaluation dans le cadre des Contrats de Ville :

- Outre l'obligation légale d'évaluer précisée par la loi Lamy, il s'agit d'une occasion pour ajuster et clarifier les grands objectifs de la Politique de la Ville ;
- Comme précisé ci-dessus, l'évaluation vient comme outil de construction d'indicateurs non pensés lors de la signature du Contrat de Ville et qui sont plus à même d'identifier les atouts et limites de la politique publique ;
- Enfin, l'évaluation se présente comme une discipline fondamentale qui permet de donner une chance de relancer et de remobiliser les forces vives du territoire pour redynamiser le Contrat de Ville. Instrument du pilotage de la Politique de la Ville, l'évaluation doit être abordée comme un levier d'analyse des besoins locaux, des actions et de l'ingénierie territoriale.

Les questionnements des parties prenantes (détails des synthèses des ateliers en annexe du rapport final)

Trois sessions de qualification se sont déroulées au lancement de la mission afin que les principaux acteurs (référents Politique de la Ville des communes concernées par la Politique de la Ville, partenaires signataires du Contrat de Ville, porteurs de projets des actions retenues) disposent d'une culture commune de l'évaluation et puissent exprimer leurs attentes vis-à-vis de l'évaluation.

La première réunion du comité technique de la mission d'accompagnement a également permis aux partenaires présents d'exprimer leurs attentes et enjeux spécifiques vis-à-vis de l'évaluation du contrat de Ville.

De ces temps d'intelligence collective ont pu émerger des éléments clefs pour la construction des questions évaluatives, qui sont détaillés en annexe.

L'analyse documentaire

A l'issue de la réunion de lancement de la mission d'évaluation et en lien avec la CALL, une analyse des ressources documentaires a été réalisée. Celles-ci sont déterminantes dans la compréhension du contexte local et l'évolution des actions menées depuis trois ans.

14

Journée du cycle de qualification de l'IREV à Lille sur l'évaluation du Contrat de Ville, p.2

La liste exhaustive des documents analysés figure en annexe de la présente note de cadrage.

L'analyse de ces données a permis de consolider la présente note de cadrage et les outils de l'évaluation (grilles d'entretien, trames d'animation, projet de référentiel d'évaluation...).

Le logigramme de la "Politique publique" du Contrat de Ville

Le logigramme est un outil d'analyse spécifique à l'évaluation qui permet d'approfondir la décomposition de la logique d'impact des actions.

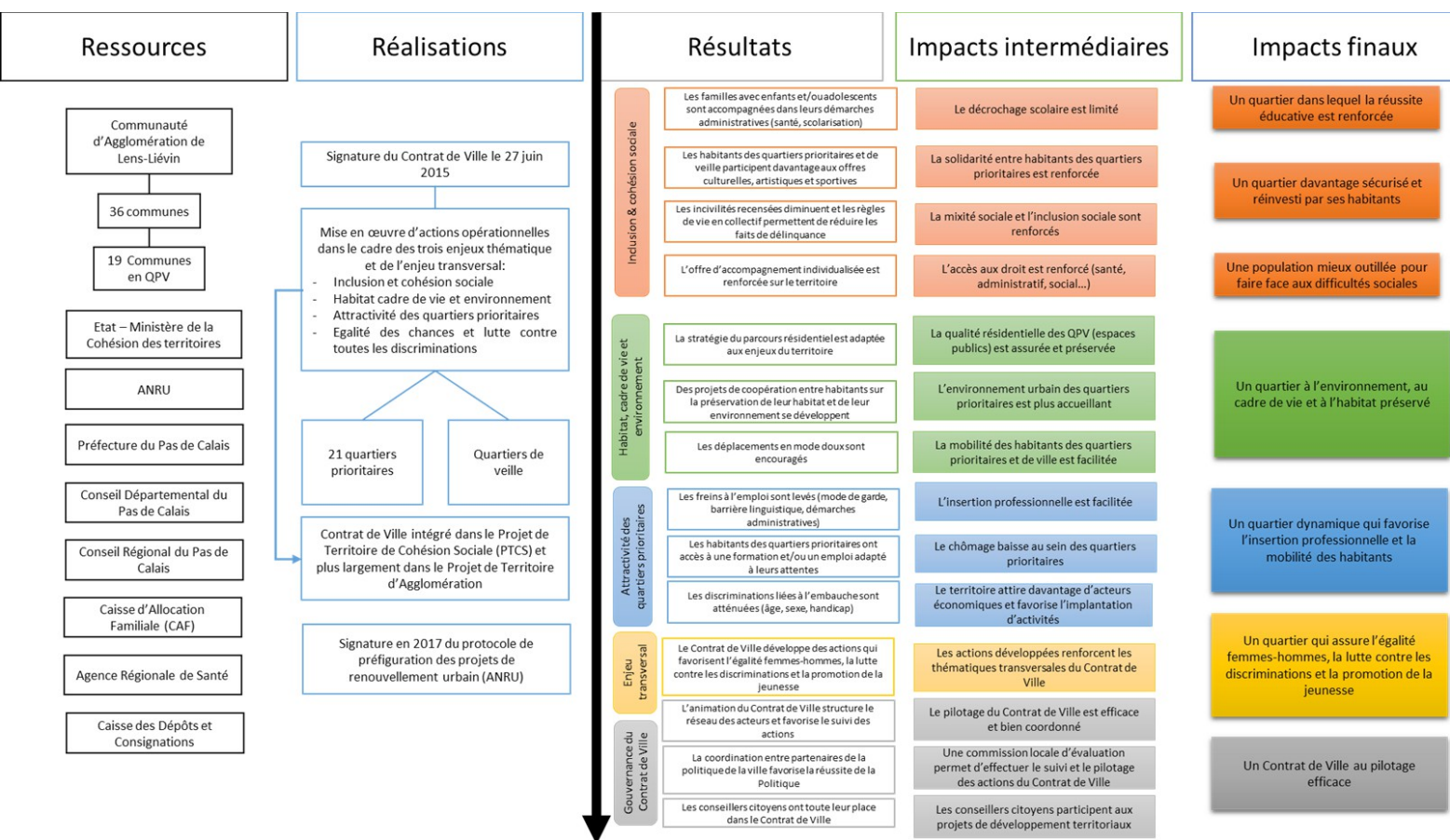
Réalisé par l'équipe conseil d'ExtraCité au cours de la phase de cadrage de l'évaluation, ce logigramme s'appuie sur la matière collectée au travers des trois sessions de qualification et du comité technique, mais aussi sur les constats relevés par l'analyse documentaire (cf. liste des ressources consultés, en annexe).

Ce Tableau Logique d'Impacts (en annexe de la note de cadrage) reprend :

- Les ressources mises à disposition de la politique,
- Les réalisations concrètes qui ont été mises en œuvre à partir de ces ressources,
- Les résultats espérés
- Les impacts à court et moyen termes escomptés

Annexe 4 : Logigramme d'impacts du Contrat de Ville





Annexe 5 : Liste des personnes associées à l'évaluation à mi-parcours

- Sessions de qualification (5-6 mars 2019)

NOM	STRUCTURE
Référents Politique de la Ville des communes	
BERTA Lilian	Ville de Méricourt
DELKIOUK Abdelkrim	Ville d'Hulluch
MOLLET Sophie	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
TALAGA Frédéric	Ville de Liévin
LEFEBVRE Anne-Sophie	Ville de Liévin
DEBEUSSCHER Typhaine	Ville de Bully-les-Mines
BOIDIN Philippe	Ville de Grenay
HILMI Anissa	Ville de Harnes
DELEPLACE Christophe	Ville de Lens
Partenaires signataires	
ATTINI Fatima	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
BRUEGGHE Frédérique	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
THIERENS Thomas	UT DIRECCTE
OUSSKOU Ali	SIA Habitat
HAPPIETTE Jean	SIA Habitat
Porteurs de projets	

GOUDROYE Manuelle	Ville de Sains-en-Gohelle
KOWALSKI Alexandre	Ville de Sains-en-Gohelle
TAVERNIER Rachel	Communauté d'Agglomération de la CALL
HANTUTE Catherine	Ville de Billy-Montigny
DELCROIX Marcel	Emergences 62, créons solidairement

▪ Entretiens d'investigation (2-5 avril 2019)

NOM	STRUCTURE
HAPPIETTE Jean	SIA Habitat
ATTINI Fatima	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
THIERENS Thomas	UT DIRECCTE
GROSSEMY Vincent DE WEERDT Emma	Ville d'Avion
DELCROIX Marcel	Emergences 62, créons solidairement
HAYS Dominique	Les Anges Gardins
BACKE Yannick	Centre Social Mazingarbe
AUTIN Frédéric	Conseil Régional des Hauts-de-France
BRUEGGHE Frédérique	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
BATAILLE Marie-Paule	Caisse d'Allocations Familiale
MASSET Michèle	Conseil Citoyen La Ruche Citoyenne / CR2C

▪ Ateliers thématiques (23-24 avril 2019)

NOM	STRUCTURE
Pilier Cohésion Sociale (23 avril)	
Vincent GROSSEMY	Ville d'Avion
Cyril DEVIMEUX	Préfecture
Abdelkrim DEKIOUK	Ville d'Hulluch
Fatima ATTINI	Conseil Départemental 62
Nelly TURLUTTE	CALL
Sophie MARGUET	Préfecture
Sergine TORCHY	CALL
Sophie MOLLET	CALL
Pilier Habitat, cadre de vie et environnement	
Alexandre SCHNEIDER	Maison et Cités
Stéphane POMMERY	Pas de Calais Habitat
Abdelkrim DEKIOUK	Ville d'Hulluch
Fatima ATTINI	Conseil Départemental 62
Vincent GROSSEMY	Ville d'Avion
Alexis JOSEAH	CALL
Sergine TORCHY	CALL
Nathalie CAUVIN	CALL
Ali OUSSKOU	SIA Habitat
Frédéric AUTIN	Région Hauts-de-France
Philippe BOIDIN	CCAS Grenay
Noémie DUPLESSIS	CALL
Pilier Développement économique, emploi, insertion professionnelle	

Sergine TORCHY	CALL
Nathalie CAUVIN	CALL
Sophie MOLLET	CALL
Evelyne GLAPA	Déléguée du Préfet
Noémie DUPLESSIS	CALL

▪ Atelier sur la gouvernance du Contrat de Ville

NOM	STRUCTURE
Sophie MOLLET	CALL
Frédéric AUTIN	Région Hauts-de-France
Philippe BOIDIN	CCAS Grenay
Abdelkrim DEKIOUK	Ville d'Hulluch
Fatima ATTINI	Conseil Départemental 62
DELEPLACE Christophe	Ville de Lens
Evelyne GALPA	Déléguée du Préfet
Sergine TORCHY	CALL
Nathalie CAUVIN	CALL
BACKE Yannick	Centre Social Mazingarbe
GOUDROYE Manuelle	Ville de Sains-en-Gohelle



75 rue Léon Gambetta 59000 LILLE

Tél. : 03 20 01 00 41

Mail : contact@extracite.coop

Source photo : ExtraCité

Illustrations : Benoît DE HAAS

ANNEXE 3

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES



**PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS
RENFORCES ET RECIPROQUES
2019-2022**

CONTRAT DE VILLE



Signé le 27 juin 2015 entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) et les principaux financeurs et décideurs impliqués dans la Politique de la Ville, le Contrat de Ville consacre et fédère l'action conjointe d'un ensemble de partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs au sein d'un document structurant.

La loi de finances 2019 du 21 décembre 2018 a prolongé les Contrats de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 entraînant de fait :

- un maintien des périmètres jusqu'à cette date ;
- un maintien des mesures fiscales accordées spécifiquement aux QPV ;
- une réaffirmation de l'engagement de l'Etat.

En complément, une circulaire du Premier Ministre datée du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » annoncée lors du Conseil des Ministres du 18 juillet 2018.

Cette circulaire expose la nécessité de rénover les Contrats de Ville par la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, document à annexer au Contrat de Ville.

S'appuyant sur le rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, le présent protocole réaffirme les engagements de l'Etat et de la CALL pour renforcer les objectifs du Contrat de Ville jusqu'en 2022, dans la logique du Pacte de Dijon et de la feuille de route nationale, mais aussi en corrélation avec le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération et les enjeux liés à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

I. LE CONTEXTE : LE CONTRAT DE VILLE 2014-2020

A travers la rédaction de son Contrat de Ville en 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité faire des conditions de vie des habitants des quartiers les plus démunis un de ses axes d'intervention prioritaire. Aussi, l'avenir des habitants des 19 quartiers prioritaires (A), a été appréhendé en tenant compte des dimensions sociale, urbaine et économique autour de 4 piliers fondamentaux (B).

A. La géographie prioritaire : faire de la CALL un territoire où chaque habitant trouve sa place

La Politique de la Ville est une composante très importante de l'action publique sur le territoire de la CALL puisque **19 des 36 communes sont concernées par la géographie prioritaire, intégrant 21 quartiers prioritaires au total** et représentant environ 56 000 habitants (25% de la population).



B. Un contrat construit autour de 4 enjeux fondamentaux impliquant les habitants

Le Contrat de Ville est structurellement décomposé en trois piliers au regard de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale de février 2014. Ces piliers sont construits sous la forme d'enjeux prioritaires, d'axes stratégiques et d'objectifs opérationnels :

■ L'amélioration de l'inclusion et du développement de la cohésion sociale

Enjeu fort issu de l'actualisation du diagnostic de territoire, le premier pilier du Contrat de Ville s'articule autour de quatre axes stratégiques (19 objectifs opérationnels) :

- L'inclusion sociale et laïcité (jeunesse, citoyenneté, culture, sports, etc.)
- L'insertion socioprofessionnelle (repérage et valorisation des compétences professionnelles dans les Quartiers Prioritaires)
- Réussite éducative et excellence
- Santé

■ L'amélioration de l'habitat, du Cadre de Vie et de l'Environnement

Deuxième pilier, la diversification de l'habitat local répond à un enjeu territorial fort autour de l'attractivité des quartiers et des parcours résidentiels (comme le précise le Programme Local de l'Habitat sur la période 2015-2020). Cette stratégie autour de l'habitat se déploie en quatre axes (déclinés en 10 objectifs) :

- La coordination du peuplement des quartiers et des parcours résidentiels
- La lutte contre la précarité énergétique et la question du bien-vivre et du bien-être dans son logement
- La poursuite de la rénovation des quartiers
- La tranquillité publique

■ Le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires en Politique de la Ville

Dernier pilier du Contrat de Ville, cet enjeu s'inscrit dans la démarche économique territoriale consacrée notamment par le Louvre Lens et le déploiement de la Troisième Révolution Industrielle (TRI). Il consiste à lever les freins à l'emploi (soutien linguistique, soutien dans l'insertion professionnelle, développement de modalités de recrutement alternatives), faciliter l'implantation et/ou la reprise d'activités économiques ou encore de promouvoir le travail en entreprise et la mobilité des publics.

■ L'axe transversal : renforcer l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

Conformément à la loi de 2014, le Contrat de Ville intègre un enjeu transversal dont le but est de lutter contre toutes les formes de discriminations. La promotion de la jeunesse et l'égalité femmes-hommes s'intègrent donc pleinement dans cette optique. Plus largement, le Contrat de Ville et la Politique de la Ville s'inscrivent tous deux dans une approche territoriale intégrée dans le cadre du Projet de Territoire de Territoire d'Agglomération, contrat politique structurant les grands axes stratégiques de l'agglomération.

A ces piliers s'ajoutent des dispositifs connexes :

■ Le Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain

Signé en janvier 2017, le **protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain** (entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les bailleurs sociaux, les communes concernées par les opérations de renouvellement urbain et la CALL) **pose les bases des projets de renouvellement urbains qui sont mis en œuvre dans certains quartiers prioritaires.**

A l'échelle du territoire, trois quartiers prioritaires sont concernés sur les villes d'Avion, Lens et Liévin.

■ Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Articulé avec le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain, le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté pour la période 2015-2020, se traduit en quatre orientations principales :

- Partager la politique de l'habitat
- Mettre en œuvre le logement des publics particuliers
- Agir pour l'amélioration et l'adaptation du parc existant
- Mettre en marché 1 310 logements par an répondant à une diversité de besoins

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité de celles formulées par le SCoT et visent en particulier à favoriser l'attractivité des quartiers et les parcours résidentiels.

En souhaitant travailler une politique de peuplement, le PLH intègre une **conférence intercommunale du logement, un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur ainsi qu'une convention intercommunale d'attribution.**

Dans l'articulation de ces multiples dispositifs intercommunaux, la CALL s'est également positionnée sur d'autres leviers d'intervention à l'image de la Stratégie de Développement Économique, articulée au Plan Local de Développement Economique (PLDE)

■ L'appel à candidature pour les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

Enfin, la CALL s'est portée candidate pour les ITI, volet européen du Contrat de Ville qui mobilise le FEDER sur 3 catégories d'actions :

- La promotion de l'entrepreneuriat, la sensibilisation des jeunes en formation
- L'essaimage numérique éducatif et culturel
- Le renouvellement urbain en matière d'efficacité énergétique et de mobilité alternative

II. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS :

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques s'appuie sur l'évaluation à mi-parcours enclenchée fin 2018 (A). Elle a été construite sur 3 axes d'analyses pour orienter le travail des 3 années à venir (B).

A. Opérer un regard global et collectif sur l'avancement du Contrat de Ville pour se projeter en 2022

La signature du Contrat de Ville de la CALL intervient dans la continuité de la mise en œuvre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy du 21 février 2014) dont la réforme a abouti à la réaffirmation très forte de l'exigence d'évaluation de la Politique de la Ville. Désormais, la **signature du Contrat de Ville implique une étape d'évaluation à mi-parcours** permettant, sur la base d'un faisceau de questions évaluatives et d'indicateurs les plus précis possibles, de constater ce qui fonctionne et ce qui reste à renforcer.

La CALL a souhaité s'engager dans une démarche d'évaluation à mi-parcours de son Contrat de Ville avec l'appui du cabinet ExtraCité. L'objectif de cette mission est double :

1. Procéder à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville en opérant un regard global et collectif sur les trois premières années de mise en œuvre du contrat de Ville et en formulant des préconisations pour la période à venir.
2. Créer une dynamique et des outils de suivi et d'évaluation des actions du Contrat de Ville pour la période 2018-2022.

Au-delà de ces objectifs l'évaluation à mi-parcours a permis de créer une **dynamique partenariale qu'il conviendra de maintenir sur la période 2019/2022.**

B. Une évaluation autour de 3 axes d'analyse pour orienter le travail des 3 années à venir

L'évaluation à mi-parcours a permis de dégager des constats évaluatifs sur trois grands axes : l'actualisation des enjeux des QPV, l'avancement des actions du Contrat de Ville et des moyens et de la gouvernance du Contrat de Ville.

Concernant l'actualisation des enjeux des QPV plusieurs constats ont été identifiés par la pluralité des acteurs ayant participé aux travaux d'évaluation :

- La pauvreté, diffuse sur l'ensemble du territoire est plus forte et durable à l'échelle des QPV.
- Une problématique majeure autour de l'éducation (décrochage scolaire, information et accès aux droits, orientation ...).
- La santé des habitants.
- La mobilité avec des freins à la fois psychologiques et physiques.
- L'insertion professionnelle à articuler avec le décrochage scolaire. Employabilité des jeunes, précarisation et qualité de l'emploi sont autant de facteurs qui expliquent le non-retour à l'emploi.
- La faible mixité sociale.
- L'attractivité du territoire (exemple de la désertification médicale croissante).
- Le repli sur soi.
- L'accès aux droits avec une problématique à 3 visages : une méconnaissance de l'offre à disposition, un phénomène de non-recours (ne pas se penser éligible ou s'interdire d'y prétendre) et une difficulté d'ordre technique dans l'accessibilité.
- Les parcours résidentiels et les usages du logement.

Le travail d'évaluation a également consisté à interroger l'avancement mais aussi la lisibilité des actions mises en œuvre par les partenaires sur chacun des 4 axes stratégiques du contrat déclinés en 19 objectifs. Il a permis d'aboutir à des pistes de travail prioritaires pour chaque axe (*cf liste exhaustive dans le rapport d'évaluation*).

Enfin, l'évaluation s'est portée sur la question de la gouvernance du Contrat de Ville et notamment sur l'efficacité et la pertinence des moyens déployés pour articuler les actions, les coordonner et piloter le contrat.

Les différentes conclusions évaluatives ont permis de faire émerger un ensemble de préconisations transversales à la fois stratégiques et opérationnelles par le Cabinet d'études ExtraCité :

- 1- Définir une typologie des actions programmées dans le cadre du Contrat de Ville (structurantes, de soutien, expérimentales, complémentaires) avec des méthodes d'intervention et d'accompagnement adaptées à chaque type d'action.

- 2- Proposer la mise en œuvre d'appels à manifestation d'intérêt en plus des appels à projets annuels, pour proposer aux opérateurs du Contrat de Ville de répondre individuellement ou collectivement à des besoins non-pourvus par les actions déposées dans le cadre de l'appel à projet.
- 3- Elaborer et animer une démarche de suivi et d'évaluation (indicateurs communs, référentiel d'évaluation, recueil des indicateurs au fil de l'eau et bilans annuels du Contrat de Ville, rapport d'évaluation finale) au travers d'une commission locale d'évaluation.
- 4- Mettre en place un pilotage thématique spécifique, au travers d'un groupe de travail partenarial pour chaque pilier, associant largement les opérateurs et acteurs de la Politique de la Ville ainsi que les acteurs du droit commun sur les thématiques concernées, pour favoriser la mise en réseau et le travail collectif et coordonné autour des objectifs du Contrat de Ville.
- 5- Renforcer l'équipe de la CALL en recrutant de nouveaux profils (animation thématique et/ou suivi et évaluation) et en réaffirmant son rôle de chef de file en matière de Politique de la Ville.
- 6- Créer un annuaire des porteurs de projets et des livrets thématiques d'accompagnement des publics, pour améliorer la lisibilité et la complémentarité de l'offre de services aux habitants des QPV.
- 7- Renforcer les démarches d'« aller vers » et s'appuyer sur les structures de proximité pour renforcer la participation citoyenne.
- 8- Identifier, suivre et soutenir les conseillers citoyens en lien avec le CR2C.
- 9- Investir pleinement la question du droit commun comme une exigence de partenariat et de mise en synergie des politiques publiques mises en œuvre par les partenaires du Contrat de Ville.

III. ENGAGEMENTS DE LA CALL ET DE L'ETAT POUR LA PERIODE 2019/2022

Les engagements entre l'Etat et la CALL pour la période 2019/2022 donnent une nouvelle impulsion au Contrat de Ville.

Il ne s'agit pas de définir un nouveau cadre stratégique de mise en œuvre de la Politique de la Ville mais de favoriser la cohérence et la mobilisation des interventions publiques territoriales et sectorielles au service des quartiers retenus dans la géographie prioritaire. Quatre axes d'intervention majeurs sont identifiés : la gouvernance (A), le cadre de vie et l'habitat (B), l'insertion et l'emploi (C) et la cohésion sociale (D).

A. Renforcer la gouvernance pour un pilotage cohérent de la stratégie communautaire autour d'une dynamique citoyenne à (ré)enclencher

L'organisation interne des services de la CALL a été récemment modifiée afin d'initier une **dynamique d'intervention plus transversale** qui mobilise l'ensemble des compétences de l'EPCI. Dans la pratique, le service Politique de la Ville est aujourd'hui un service support à l'ensemble des directions (développement économique, sport, culture, habitat, NPNRU ...) pour une meilleure cohérence droit commun/Politique de la Ville en interne.

Engagement n°1

RÉAFFIRMER LE RÔLE DE CHEF DE FILE DE LA CALL ET FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS

En plus de la nouvelle organisation de son service Politique de la Ville, la CALL entend réaffirmer son rôle de pilote du Contrat de Ville. Dans la pratique, elle s'engage à :

- Organiser une fois par an un comité de pilotage stratégique élargi à l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville sur le territoire pour une intervention coordonnée.
- Animer des séminaires sur des sujets d'actualités.
- Renforcer la mise en réseau des chefs de projets Politique de la Ville par la mise en place de groupes de travail thématiques en lien avec les piliers du Contrat de Ville.

Par ailleurs, la place des habitants, via les Conseils Citoyens est toujours au cœur de l'intervention publique. Les modalités d'association des habitants dans le Contrat de Ville s'articulent essentiellement autour du CR2C, instance représentative des Conseils Citoyens unique en France. Elle siège dans les instances de pilotage du Contrat de Ville. Récemment, elle a enclenché une dynamique de concertation (temps fort à l'occasion de la fête du CR2C du 29 mai) qui laisse apparaître des pistes de (re)mobilisation citoyenne face à une situation très inégale sur le territoire selon les communes.

La CALL et l'État s'engagent à continuer d'accompagner la démarche de démocratie participative.

Engagement n°2

ACCOMPAGNER LE CR2C ET CREER DES ESPACES DE PARTICIPATION CITOYENNE

Force est de constater également que le contact direct de la population des QPV, y compris les plus éloignés des institutions, est une exigence importante pour maintenir la pertinence des actions et la réussite des objectifs, quel que soit le pilier du Contrat de Ville. Dans ce sens, beaucoup d'actions « hors les murs » sont présentées dans le cadre des programmations. Sortant de la logique de guichet, de nombreuses structures ne disposent pas des moyens pour le faire. La CALL veillera donc à les accompagner.

Engagement n°3

RENFORCER LES DÉMARCHES D « ALLER VERS » POUR UNE ACTION DAVANTAGE DE PROXIMITÉ

Pour atteindre ces ambitions et conformément aux préconisations du rapport d'évaluation, l'équipe Politique de la Ville de la CALL devra être renforcée.

Enfin, dans la continuité de la dynamique partenariale enclenchée à travers l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours, la CALL s'engage à élaborer et animer une démarche de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville (indicateurs communs, référentiel d'évaluation, recueil d'indicateurs au fil de l'eau).

Dernièrement, la CALL a intégré un groupe de travail animé par l'AULA pour réfléchir à des outils de suivi des QPV. En interne, un comité technique a été initié avec les services ERBM, NPNRU, habitat et Politique de la Ville pour constituer un Observatoire commun.

Engagement n°4
METTRE EN PLACE UNE COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION

B. Le cadre de vie et l'habitat : la poursuite des NPNRU, une nouvelle impulsion avec l'ERBM et une politique de peuplement plus ambitieuse

Fortement engagée dans la Troisième Révolution Industrielle (TRI), la CALL veille au respect de ses objectifs **La TRI constitue en effet une préoccupation transversale de l'ensemble des politiques communautaires.**

Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbains (NPNRU) : une intervention conjointe urbaine et sociale

La CALL, l'État, les communes et les partenaires associés se sont engagés conjointement dans la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain validés à l'issue du comité d'engagement de l'ANRU qui s'est déroulé le 19 septembre 2018.

Parmi les 21 QPV que compte la CALL, trois ont vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU : la cité du 12/14 à Lens (quartier d'intérêt national), les quartiers de la République-Cité 4 à Avion et Calonne-Marichelles-Vent de Bise à Liévin (quartiers d'intérêt régional).

Sur l'ensemble des trois projets ce sont au total 964 LLS (Logements Locatifs Sociaux) voués à la démolition et 176 LLS à la réhabilitation. 125 LLS en construction neuve sont prévus, 73 logements sociaux seront réhabilités puis ensuite mis en vente. 44 logements privés sont prévus en construction neuve dont des opérations de logement adapté sénior. Le projet comprend également la rénovation d'équipements publics (écoles, centre de santé, maison de jeunes, etc.) et l'aménagement des espaces publics.

La partie plus sociale qu'urbaine n'est pas mise de côté. En effet, **la CALL a initié une réflexion visant à mettre en place une modalité innovante de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) dans les QPV.**

L'abattement de TFPB s'avère constituer un levier pertinent à mettre en lien avec les démarches de gestion urbaine de proximité existantes ou à venir.

La loi de finances accorde en effet un abattement de 30 % de la base d'imposition de la TFPB pour les logements situés en QPV. Cet abattement est rattaché au Contrat de Ville. Il permet aux organismes HLM de financer en contrepartie des actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier.

Les actions réalisées s'inscrivent notamment dans le volet « Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie et l'Environnement » du Contrat de Ville et peuvent également intervenir sur d'autres volets

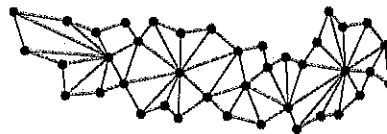
notamment en matière d'insertion et de lien social. La Communauté d'Agglomération renouvelle son souhait de renforcer les interventions des bailleurs sociaux sur les 8 axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité par rapport à la présence constatée dans le patrimoine hors QPV
- Formation-soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants/ épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation – sensibilisation
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service hors NPNRU

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi en comité de pilotage du Contrat de Ville qui s'appuie sur une réunion préalable « comité de suivi » mobilisant les différents partenaires.

Engagement n°5
DÉVELOPPER LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ
EN UTILISANT LE LEVIER DU DISPOSITIF D'ABATTEMENT DE TFPB

L'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) : les cités minières concernées en QPV



RENOUVEAU
du Bassin Minier

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) est venu donner une nouvelle impulsion et dimension de l'action publique en faveur des cités minières.

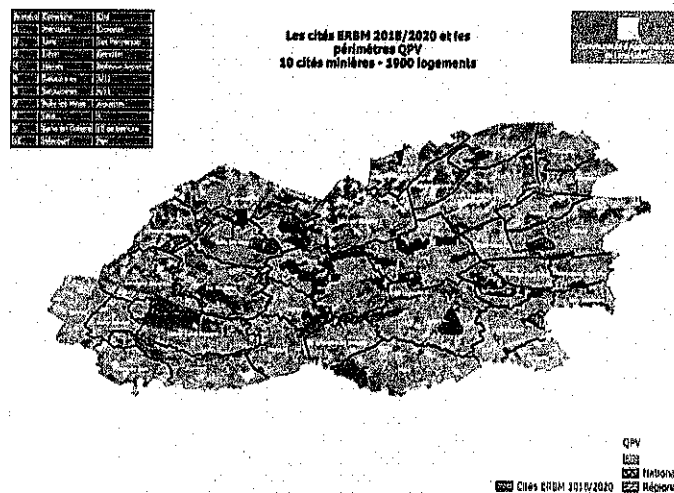
Au titre de l'ERBM l'État prévoit de consacrer 10 millions d'euros par an sur 10 ans à la réhabilitation des logements. De son côté, la CALL, lors du Conseil du 20 février 2018, a voté un budget dédié à l'accompagnement des rénovations d'un montant de 3 millions d'euros par an sur des critères d'objectifs (performance énergétique, résidentialisation des logements, insertion ...). De leurs côtés la Région et le Département se sont engagés respectivement à hauteur de 3 millions et 4 millions par an.

A travers cet engagement, la volonté de soutenir collectivement la transformation du territoire du Bassin Minier se traduit à travers 7 axes forts :

- Accélérer les projets d'aménagement et de réhabilitation de cités.
- Soutenir la création d'emploi et le développement de filières de pointe qui bénéficient aux habitants.
- Intensifier les efforts en direction des demandeurs d'emploi et notamment les jeunes.

- Renforcer les cœurs de ville en matière de commerces, services, cadre de vie.
- Apporter des réponses concrètes aux problématiques de mobilité ou d'accès à la santé.
- Accompagner le territoire dans les transitions numériques et environnementales en cours.
- Encourager le changement du regard porté sur le territoire par les habitants qui y vivent, ceux qui y travaillent ou encore les touristes qui le visitent.

En l'espèce, la démarche ERBM vise à assurer que les opérations de rénovation des logements se fassent dans le cadre d'opérations intégrées combinant l'approche patrimoniale des bailleurs et celle de l'EPCI et des communes, au titre de leurs compétences en matière de politique urbaine et de l'habitat, dans une démarche de concertation avec les habitants. Les projets concernés sont appréhendés de manière globale : politique de peuplement, cadre de vie, mobilité, emploi, tourisme, santé, cohésion sociale ... Au total, **4 000 logements seront rénovés de 2018 à 2028** sur le territoire, faisant de la CALL l'EPCI le plus concerné par l'ERBM. Pour la période 2018/2020, **9 cités sur 10 prioritaires au titre de l'ERBM sont situées en QPV**.



Dans l'organisation interne de la CALL, les services Politique de la Ville, Habitat et ERBM travaillent en étroite collaboration, au sein de la même Direction. Ce choix stratégique contribue à une meilleure cohérence et complémentarité des interventions menées en faveur des habitants des QPV, les cités ERBM se situant majoritairement dans la géographie prioritaire.

La politique de l'habitat au service d'un développement équilibré et durable du territoire

L'habitat renvoie à un cadre d'intervention qui dépasse très largement le Contrat de Ville, avec des politiques structurantes d'agglomération qui se déclinent à des échelles spatiales (bassin d'habitat) et temporelles (les transformations en matière de rénovation, de politiques énergétiques ou de peuplement se déclinent sur des décennies). Néanmoins l'habitat constitue un sujet majeur pour les QPV, tant du point de vue de la vie quotidienne des habitants que pour le retour à l'attractivité des quartiers.

En matière d'habitat, la CALL a réalisé son évaluation à mi-parcours du **déploiement de son PLH2** qui laisse apparaître un diagnostic nécessitant une impulsion nouvelle dans le cadre de la gestation du prochain document de planification. Des ajustements sensibles quant à la gouvernance et aux modalités de suivi sont déjà initiés. **Les secteurs prioritaires au titre de la Politique de la Ville déclineront des politiques spécifiques en matière de logement.**

La CALL a signé le 9 juillet 2018 la **Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)**, annexe du Contrat de Ville, créée par la Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui constitue un document contractuel et opérationnel portant sur les engagements des principaux acteurs en matière d'attributions de logements sociaux. Elle comporte également la déclinaison locale des règles nationales.

Elle reprend les **engagements quantifiés et territorialisés différenciés selon les secteurs, dont les QPV, des bailleurs sociaux et des réservataires de logements.**

Son contenu a été élaboré dans une démarche partenariale portée par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) installée fin 2015.

C'est ainsi que la **CALL s'est fixée au sein de la Convention Intercommunale d'Attribution, conformément à la loi Egalité et Citoyenneté, l'objectif de ne pas être en dessous des 50% des attributions aux ménages des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles en QPV.**

Dans ce cadre s'est déjà réunie la **Commission de coordination**, instance de suivi et la **Commission Inter QPV** dont l'objectif consiste à faire un bilan des attributions réalisées dans les QPV, évaluer l'atteinte des objectifs fixés par la CIA, et identifier les éventuels points de blocage.

S'agissant de la qualité des lieux de vie attendue par les habitants, la **CALL actionne différents leviers visant à lutter contre l'habitat indigne tels que le Permis de Louer, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU), un Programme d'Intérêt Général (PIG) ou encore le conventionnement avec l'association Synéo en matière de lutte contre la précarité énergétique.**

Engagement n°6

DONNER UNE IMPULSION NOUVELLE A LA POLITIQUE DE PEUPLEMENT DE LA CALL POUR PLUS DE MIXITÉ SOCIALE DANS LES QPV

C. L'insertion et l'emploi : une stratégie communautaire axée sur l'insertion, la mobilité et l'inclusion numérique

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération a rappelé la **nécessité d'un développement économique inclusif** et sa volonté de renforcer le poids de l'économie présente. La réponse à ces enjeux s'illustre à travers de nombreuses actions à destination des habitants en QPV :

- Sensibilisation et accompagnement des publics QPV vers l'insertion professionnelle en collaboration avec nos partenaires : PLIE, Maison de l'emploi, Pôle Emploi, Mission locale...
- Mise en place d'un dispositif innovant en matière de clause d'insertion ciblant les chantiers ERBM notamment
- Relais d'information du dispositif emplois francs et prochainement du PAQTE.

Ces actions dans les domaines de l'emploi et de l'insertion sont complétées par l'ambition d'encourager les créations d'entreprises, de soutenir l'innovation sociale et de maintenir un maillage commercial et artisanal dans ces quartiers.

On peut ainsi souligner le développement de l'entrepreneuriat dans ces quartiers singularisés par un taux de création d'entreprises plus élevé que la moyenne sur notre territoire, mais aussi un accompagnement renforcé des projets d'innovation sociale marqué par la bonification de 1 000

euros lié à l'embauche d'une personne résidant en QPV dans le dispositif d'aide à la création de structure ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Les dispositifs d'aides aux commerces et à l'artisanat récemment mis en place par notre agglomération intègrent les QPV dans leur périmètre d'intervention afin de favoriser le maintien et le développement du maillage commercial et artisanal renforçant ainsi les dynamiques déjà à l'œuvre dans ces quartiers.

L'État déploie en parallèle plusieurs leviers d'action en matière d'insertion et d'emploi :

- **Les emplois francs :**

Les discriminations à l'embauche fragilisent les habitants des QPV et accentuent leur précarité économique. Depuis plus d'un an, le Gouvernement expérimente les emplois francs et le dispositif a été étendu à la totalité de la Région Hauts de France au printemps 2019.

Une aide financière est accordée à l'employeur pour toute embauche d'un demandeur d'emploi résidant en QPV :

- 5000 euros par an pendant 3 ans pour un CDI
- 2500 euros par an pendant 2 ans pour un CDD d'au moins 6 mois.

- **Le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises)**

Les conventions PAQTE sont une opportunité d'accentuer la dynamique de partenariat engagée avec les entreprises. Elles s'inscrivent dans la continuité des chartes signées dans le cadre de la charte Entreprises et Quartiers.

Les conventions PAQTE constituent un engagement triennal (2018-2021) pris par les entreprises qui souhaitent agir en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Elles définissent des objectifs et modalités de suivi précis sur 4 axes d'engagement prioritaires :

1. **sensibiliser** (les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+ en lien avec le dispositif « mon stage de 3^{ème} » qui vise à contrecarrer la difficulté des collégiens des quartiers politique de la ville à accéder à ces stages obligatoires.
2. **former** (en favorisant l'accès à l'alternance)
3. **recruter** (de manière non discriminatoire)
4. **acheter** (de manière plus responsable et inclusive)

L'Etat et la CALL vont signer une convention partenariale qui traduit leur volonté de s'engager en faveur du dispositif du PAQTE pour permettre son déploiement sur le territoire afin d'œuvrer conjointement en faveur des habitants des QPV et d'accompagner les entreprises signataires dans la concrétisation de leurs engagements.

- **Les adultes -relais :**

Les adultes relais permettent la mise en œuvre d'action de médiation, auprès d'un public varié, et sur des besoins identifiés au sein des QPV.

Leur mission consiste à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

Les postes d'adultes Relais sont au nombre de 9. Leur déploiement se poursuit au sein des collectivités et des associations

- **Les postes FONGEP :**

Les « postes FONJEP » sont des subventions, versées par l'intermédiaire du FONJEP pour le compte de l'État, à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Cette aide permet de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié.

Ce dispositif vient essentiellement en appui des projets associatifs liés aux loisirs éducatifs des jeunes, à l'action sociale (foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux), à la culture, aux actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à l'engagement associatif (centres de ressources et d'information des bénévoles), etc.

L'augmentation du nombre de postes d'adultes-relais et FONGEP permettra le renforcement des moyens d'inter-médiation et réduira les inégalités d'accès aux droits.

Engagement n°7
FAIRE BÉNÉFICIER AUX HABITANTS DES QPV LES DISPOSITIFS DÉPLOYÉS PAR
LA CALL ET L'ÉTAT DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

La stratégie de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) est quant à elle axée sur la mobilité, enjeu spécifique aux QPV : mobilité matérielle, sociale et résidentielle.

La mobilité est une problématique majeure des habitants des QPV. On assiste à une double barrière : psychologique (peur de quitter le quartier) et physique (par exemple les horaires décalés au cours desquels l'offre de transports en communs est réduite mais aussi la nouvelle organisation du réseau qui a engendré la suppression de points d'arrêts voire des lignes impactant directement les QPV).

La mise en place du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) concerne de nombreux habitants en QPV :

- 12 QPV dont 7 en ZUS soit plus de 29 000 personnes concernées directement par la desserte des Bulles 1 et 3.
- Les lignes Bulle 5 et Bulle 7 desserviront 6 QPV dont 2 en ZUS, soit 16 700 personnes concernées directement.

La CALL n'a pas pour le moment engagé de travail spécifique à destination des habitants des QPV. Toutefois, plusieurs sujets sont à l'étude :

- Chantier insertion/mobilité dans le cadre des travaux ERBM.
- Médiation pour le nouveau réseau de BHNS via le réseau des centres sociaux.

En outre, des actions sont développées dans le cadre de la Politique de la Ville à l'image **du challenge communautaire sur la prévention routière.**

Engagement n°8
FAIRE DE LA MOBILITÉ UNE PRIORITÉ POUR LUTTER CONTRE
LE REPLI SUR SOI DES HABITANTS EN QPV

Par ailleurs, la **consolidation de la plus-value communautaire est recherchée sur la thématique de l'insertion**. Une des particularités de la CALL est notamment le vote d'une enveloppe en 2018 pour accompagner un volume d'insertion (2000 euros pour une clause d'insertion et/ou formation à 7% ou plus) dans le cadre des rénovations des Cités minières au titre de l'ERBM. Mais pour aller plus loin, la CALL est en train d'élaborer une stratégie en la matière, se voulant volontariste voire expérimentale. Des réunions de travail ont été initiées en associant les acteurs de l'insertion (DIRRECTE, Département, Mission Locale, villes, PLIE ...).

Engagement n°9
METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'INSERTION INNOVANT DANS LE CADRE DE L'ERBM,
PROFITANT PRIORITAIREMENT AUX HABITANTS DES QPV

Ensuite, dans la poursuite des travaux engagés autour du projet de territoire, l'agglomération a commencé à dessiner les contours de son **ambition en matière d'outils et d'usages numériques**.

Force est de constater que la révolution numérique bouleverse les usages et les services (réseaux sociaux, e santé, e administration ...). De cette mutation des espoirs naissent, principalement celui d'une réappropriation de l'espace public par les citoyens. Mais au sein des quartiers prioritaires on note que celle-ci accentue l'exclusion d'une partie de la population (illettrisme, illettrisme ...). La CALL a adopté une feuille de route numérique en juin 2018. La déclinaison opérationnelle débouchera sur des projets concrets qui veilleront notamment à ce que le développement du numérique ne soit pas en rupture avec les populations des QPV.

Enfin, à 6 mois de la fin de programmation ITI, l'effet levier du FEDER est tangible : le dispositif a suscité de nouveaux partenariats et a permis d'engager des actions novatrices et/ou d'amplifier le volume de certaines actions dans le périmètre de l'ITI.

- Nouveaux partenariats, implantation de nouveaux acteurs sur le territoire : Ecole de développeurs web « POP SCHOOL » (formation gratuite), Centre d'affaires entrepreneurs dans les QPV conçus par « Pour Toi l'Entrepreneur ».
- Actions innovantes et/ou « démultipliées », menées par la CALL ou ses partenaires « historiques » : aménagement de l'Eurovelo 5, réhabilitation énergétique de logements par les bailleurs sociaux, serious game de sensibilisation à l'entrepreneuriat par la CMA, action ciblée QPV de Pas de Calais Actif pour la création-reprise d'entreprise, prototypes de médiation numérique par le CCS « connecté » de Mazingarbe.

19 opérations sont programmées ou en voie de l'être (dont 13 pour la réhabilitation énergétique du logement social), représentant au total un volume financier de 78 555 515 € dont 7 245 648 € de FEDER. Sous réserve d'instruction, la programmation atteint donc 96% de l'enveloppe réservée.

Les axes de progression concernent le numérique et la stratégie à faible émission de carbone à travers le volet mobilités.

S'agissant de l'inclusion numérique, la **candidature de la CALL à l'appel à projets PASS NUMERIQUE** (résultat prévu mi-juillet) s'inscrit dans cette démarche, en recherchant l'appui financier de l'Etat et du FEDER (hors ITI) pour l'achat de 38 000 PASS NUMERIQUE. Ces « chèques numériques » doivent permettre à environ 3800 habitants d'accéder à une formation de 10 à 20 heures pour créer leurs identifiants et boîte mail, accéder à leurs droits, faire des démarches ou des recherches d'emploi... Des ateliers seront déployés sur le territoire avec, en tant que de besoin, l'appui en ingénierie du Hub France Connectée, tête de réseau de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, récemment inauguré sur le territoire régional.

Alors que sont clairement identifiées les « entrées » par les structures d'accompagnement social et par les cyber-bases/Espaces Publics Numériques, d'autres pourraient sans doute être envisagées et (co) construites avec les usagers potentiels : dans les structures de l'insertion par l'économie, les équipements culturels, sportifs (via les démarches « santé »)

Engagement n°10
FAIRE DU NUMÉRIQUE UN VECTEUR D'INCLUSION SOCIALE
EN ACCOMPAGNANT LES HABITANTS DES QPV DANS LES NOUVEAUX USAGES

D. Renforcer la cohésion sociale en s'appuyant sur les leviers essentiels

La CALL et l'Etat souhaitent renforcer leur intervention sur les vecteurs de cohésion sociale.

D'abord, **la réussite éducative apparaît comme un axe fort du Contrat de Ville**. Quatre **Programmes de Réussite Educative (PRE)** ont été déployés sur le territoire, un cinquième sera installé à la rentrée scolaire prochaine. L'Etat encourage le déploiement de ce dispositif sur les communes non pourvues en privilégiant l'approche intercommunale lorsque cela est pertinent.

Afin de renforcer une meilleure coordination des dispositifs existants pour la réussite des élèves, l'Etat soutient le projet de **Cités éducatives**. Ce dispositif vise à lutter contre les inégalités de destin et de réussite scolaire en mobilisant tous les acteurs qui agissent dans le quotidien des enfants et des jeunes entre 3 et 25 ans.

L'enjeu de la Cité éducative est double :

- élaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse, afin de renforcer la persévérance scolaire, les aspirations individuelles et les perspectives ouvertes, pour réduire significativement les écarts de réussite avec les jeunes des autres quartiers de la ville et de l'agglomération.
- Bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'École, afin de faciliter l'exercice convergent des responsabilités éducatives des familles, des enseignants, des personnels concernés. Cette alliance éducative permettra l'accompagnement personnalisé des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle dans tous les temps et espaces de vie.

80 territoires éligibles au label des Cités éducatives ont été dévoilés le 2 mai. La ville de Lens figure parmi les candidats à ce label d'excellence.

Engagement n°11

METTRE EN PLACE UNE CELLULE DE VEILLE ÉDUCATIVE A L'ÉCHELLE DE LA CALL POUR COORDONNER LES ACTIONS MENÉES DANS LE CHAMP ÉDUCATIF SUR LE TERRITOIRE

Ensuite, la **santé** a été affirmée, **au même titre que le développement économique**, comme un axe prioritaire du Contrat de Ville.

L'État, (Préfecture/ARS) et la CALL se sont engagés dans une politique de développement d'amélioration de la santé sur le territoire.

3 postes d'**Adultes relais médiateurs Santé** (ARMS) sont actuellement installés. L'objectif du médiateur santé est de favoriser l'autonomie des personnes les plus fragilisées, les plus éloignées du système de santé, dans leur retour vers les dispositifs sociaux, sanitaires et de droit commun. Ce travail de médiation doit notamment permettre aux personnes de se réapproprier leur santé afin de s'inscrire dans un parcours de soins coordonnés. L'État (CGET et ARS) souhaite poursuivre leur déploiement jusqu' à 6 afin de couvrir l'ensemble des quartiers politique de la ville. La CALL s'engage à poursuivre son accompagnement.

Un **Atelier Santé Ville** (ASV) est en cours d'élaboration dans les QPV. En lien avec le Contrat Local de Santé (CLS) qui sera signé en septembre 2019 et couvrira l'ensemble du territoire de la CALL, l'ASV a pour ambition de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en faveur des habitants des 21 QPV de la CALL.

L'ASV est une démarche d'animation territoriale qui va permettre de coordonner les acteurs et actions locales tout en facilitant la participation de la population sur les questions de santé. L'étude de faisabilité de l'ASV menée en début d'année sur le territoire démontre la nécessaire cohérence entre l'ASV et le CLS, cohérence qui sera assurée par une **gouvernance commune** matérialisée par un seul Comité de Pilotage mutuel aux deux dispositifs. Un coordinateur CLS est actuellement en cours de recrutement et le recrutement d'un coordinateur ASV sera lancé prochainement. Tous deux rejoindront le Service Politique de la Ville de la CALL.

Un **Contrat Local de Santé Mentale** (CLSM) est installé sur les communautés d'agglomération de Lens Liévin et Hénin Carvin. Le CLSM est une plate-forme de concertation et de coordination entre les élus locaux des deux territoires, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés. Il poursuit sa structuration en définissant des politiques locales. Dans un deuxième temps, il vise à mettre en place des actions qui permettent l'amélioration de la santé mentale des populations.

La CALL pourra aussi s'appuyer sur ses projets déployés autour de la santé parmi lesquels :

- Liv Lab sport (santé, bien-être) qui vise notamment à toucher les publics les plus éloignés de la pratique sportive.
- Système Alimentaire Territorial Durable (SATD).
- Projet Achille en lien avec les enjeux de santé par le biais d'outils numériques innovants.

Engagement n°12

AMÉLIORER L'ÉTAT DE SANTÉ DES HABITANTS EN QPV PAR LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE L'ATELIER SANTÉ VILLE (ASV) EN COHÉRENCE AVEC LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Concernant le champ de la **sécurité et de la prévention de la délinquance**, la CALL qui accompagne le fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit, a réactivé le CISPD en 2018.

Des groupes de travail ont été mis en place (délinquance des jeunes, tranquillité publique, violences intrafamiliales et aide aux victimes) afin de déterminer une stratégie communautaire et d'élaborer un plan d'actions opérationnelles.

La stratégie communautaire considère par ailleurs la prise en compte de la Promotion des Valeurs de la République et des préventions primaire et secondaire comme élément indispensable.

Pour ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes, qui entrent dans la thématique des violences intrafamiliales, un dispositif a été élaboré par les services de l'Etat en partenariat avec la CALL. Une Cellule de Traitement des Violences Sexuelles et Sexistes a été mise en place au Commissariat de Police de Lens en septembre 2018.

Par ailleurs, la CALL envisage de s'inscrire dans un plan de lutte contre les discriminations avec le soutien financier de l'Etat et l'accompagnement de l'IREV.

Engagement n°13
DÉCLINER LA STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE EN REDYNAMISANT LE CISPD

Enfin, la **culture comme levier de développement social** est appréhendée par la CALL dans le cadre de la compétence culture qui s'appuie sur le développement d'une offre culturelle d'envergure et de proximité à l'endroit de tous les publics notamment ceux qui en sont les plus éloignés.

Afin de faciliter la rencontre des publics avec les artistes, la CALL s'est récemment engagée dans le **déploiement d'un Contrat Local d'Education Artistique** (dispositif DRAC contrat 2018 – 2021) qui permet au territoire de disposer d'une présence artistique renforcée à destination des jeunes de moins de 25 ans en et hors temps scolaire (16 semaines / 5 artistes ou collectifs /an).

Pour déployer une offre culturelle de proximité, la CALL accompagne en ingénierie et en financements, les acteurs culturels majeurs du territoire : Culture Commune Scène Nationale, Droit de Cité, Porte-Mine et 12 centres culturels. Elle soutient également les manifestations culturelles qui participent au rayonnement du territoire et renforcent le sentiment d'appartenance de nos habitants (Polar Lens, Eté au Parc, Fête de la Renaissance,...).

L'État a déployé les **Micro-Folies** sur le territoire de la CALL. Ce projet est porté par le ministère de la culture et coordonné par La Villette avec des opérateurs nationaux (musée du Louvre, Centre Georges Pompidou...); Il s'agit d'un Kit pour favoriser la démocratisation culturelle. Il se décline autour d'un musée numérique permettant de découvrir des œuvres virtuellement, d'un espace scénique ouvert à des spectacles vivants et des manifestations culturelles, d'un FabLab ...

Par ailleurs, dans l'optique de faciliter l'accès de tous les publics à l'offre culturelle développée sur le territoire, la CALL s'est engagée dans la **mise en place d'un schéma de développement de la lecture publique** (étude en cours jusque fin 2019) et d'un schéma de développement dédié aux enseignements et pratiques artistiques (prévisionnel – démarrage septembre 2019).

Enfin, la **CALL** a initié un partenariat avec le **Louvre Lens** qui s'est inscrit dans le plan d'actions opérationnelles du Contrat Local de Santé et qui souhaite également investir le champ de la Politique de la Ville en tant qu'acteur majeur de développement du territoire.

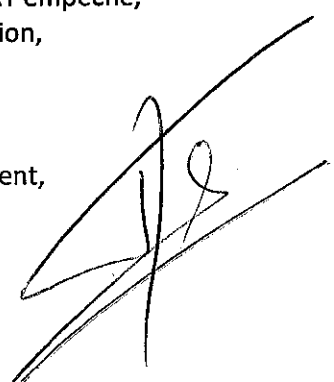
Engagement n°14

**FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
EN S'APPUYANT SUR LE DISPOSITIF CLEA , LE LOUVRE LENS et les 2 Micro-Folies**

Fait à Lens le **22 OCT. 2019**

Pour Le Président,
Sylvain ROBERT empêché,
Et par délégation,

Le Vice-Président,
Alain BAVAY



Fabien SUDRY
Préfet du Pas-de-Calais



Envoyé en préfecture le 04/11/2019

Reçu en préfecture le 04/11/2019

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200364-20191022-PRT_41019_C44-AU

ANNEXE 4

FICHE D'EXPÉRIENCE IREV

La communauté d'agglomération Lens-Liévin : s'évaluer pour se réinventer

® Plus-value et spécificités de la démarche

S'appuyant sur les enseignements de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) a initié une démarche originale qui a permis à la fois de :

- Repositionner le fonctionnement et l'ingénierie dédiée à la politique de la ville de l'agglomération afin de dépasser la logique de gestion de dispositif
- Proposer de nouvelles formes de soutien aux porteurs de projet mobilisés dans les QPV.



Mots clés

#évaluation #contrat de ville #maillage partenarial #cohésion sociale #politique de la ville #initiatives citoyennes #participation citoyenne #co-production #coopération inter-associative

DIAGNOSTIC – CONTEXTE

La communauté d'agglomération de Lens-Liévin compte 250 000 habitants, résidant dans 36 communes, dont 19 en politique de la ville et 21 quartiers politique de la ville pour 56 000 habitants. La communauté d'agglomération couvre ainsi le 2^{ème} plus gros contrat de ville des Hauts-de-France après la MEL. Malgré une taille conséquente, et du fait d'une organisation politique spécifique au territoire, l'équipe du service politique de la ville n'était composée que de deux chargés de mission.

A l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, sur la période 2018-2019, la communauté d'agglomération Lens-Liévin a ainsi pu poser le constat que l'association d'un plus grand nombre d'acteurs, interne et externe, était nécessaire pour renforcer la cohésion sociale. De par leur culture politique, les communes de l'agglomération jouaient, de manière indépendante, le jeu de la politique de la ville. De fait, lors de la réaffirmation de la place de la CALL comme chef de file de la politique de la ville, la direction était peu armée pour faire face à ces enjeux. C'est ce que met en avant l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville en soulignant certaines contraintes : le manque d'ingénierie et l'échec de la participation citoyenne notamment.

Celles-ci ont nécessité une nouvelle façon d'envisager les pratiques et les méthodes afin « de faire de l'initiative citoyenne un moyen d'innover les politiques publiques ».

« Historiquement, avant la loi Lamy, sur le territoire de la CALL, la politique de la ville était la politique des villes, l'agglomération ne jouant qu'un rôle de coordination administrative

Sophie Mollet, directrice cohésion sociale à la CALL

CONCEPTION DU PROJET

La réaffirmation du rôle de la CALL dans le pilotage de la politique de la ville a conduit l'équipe dédiée à repenser le sens de leur travail et à dégager de nouvelles manières de faire afin de passer d'une logique de « gestion de dispositif politique de la ville » à une politique plus globale de cohésion sociale.

En interne : dans une logique de transversalité, l'équipe s'est attachée à mobiliser l'ensemble des directions afin de permettre une rationalisation des moyens humains et financiers, une meilleure pertinence dans l'action et une co-construction des actions menées sur les quartiers politique de la ville. La mobilisation des acteurs de droit commun et de la politique de la ville induit une plus grande profitabilité aux habitants dans un grand mouvement de synergie et de transversalité.

En externe : la CALL s'associe avec des opérateurs pour les inciter à aller dans le champ de la politique de la ville, à impulser de nouveaux projets ou modes de faire en faveur des QPV. La mobilisation des acteurs se fait à travers 4 enjeux :

La redéfinition du sens de la mission et de la politique de la ville

La transversalité

La mutation des pratiques

L'agilité

METHODE

Pour associer et fédérer toutes les directions de la CALL, un travail de discussion sur le sens et la complémentarité des actions a été engagé. Ce travail primordial de concertation est nécessaire pour donner le goût d'une coopération interne, qui permet d'élargir la mobilisation des acteurs locaux. « La direction politique de la ville est allée chercher des opérateurs comme le Louvre Lens pour les inciter à faire de la politique de la ville, d'ailleurs ils en faisaient déjà mais cela n'était pas toujours

lisible et articulé aux autres interventions », nous décrit Sophie Mollet. Cela souligne la démarche de la direction : associer le plus grand nombre d'acteurs afin de les mettre en synergie et obtenir des actions homogènes, pertinentes et cohérentes au profit d'un objectif partagé : celui de la transformation sociale des QPV.

C'est également pour garantir cette synergie et l'implication de tous les partenaires, que le comité de pilotage du contrat de ville a été ouvert à tous les acteurs mettant en place la politique de la ville. En effet, pour une gouvernance pertinente et efficace, la nécessité a été portée sur la mise en œuvre de nouvelles modalités de soutien aux initiatives locales et la mise en place de groupes thématiques coordonnés autour de chaque pilier stratégique en associant largement les opérateurs, les acteurs du contrat de ville et les acteurs du droit commun. Pour s'assurer du bon fonctionnement de la démarche, l'enjeu a été de faire adhérer l' élu à ce nouveau positionnement et s'assurer du portage politique pour renforcer la structuration des acteurs autour de la politique de la ville.

MISE EN ŒUVRE

Dans cette même logique d'inclusion des acteurs, l'équipe a mis en place plusieurs dispositifs :

La création de groupes de dialogue territorial thématique, animés par un membre de la direction concernée et un membre de la direction politique de la ville et se réunissant en moyenne une fois par semestre. Ce dispositif permet d'allier droit commun et politique de la ville et croiser les regards sur les problématiques. Ainsi des solutions plus complètes et transversales peuvent être envisagées.

3 groupes thématiques ont été mis en place (en plus des groupes de travail de l'Atelier Santé Ville):

- Développement économique
- Cellule de veille éducative
- Cadre de vie Rythme

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur de la cohésion sociale a été initié. Plutôt qu'une instruction programmation de projet, ce changement de posture permet de sortir d'un cadre lourd pour accueillir plus largement des initiatives citoyennes, sans conditions préalables. Cette méthode administrative simplifiée permet une inclusion plus grande de tous les porteurs de projet. Contrairement à un appel à projet, l'AMI se base sur une demande de subvention d'une page recto-verso permettant aux plus petites associations de candidater sans pour autant avoir une ingénierie importante.

Cet AMI est financé sur les crédits dédiés de l'agglomération et a pour but d'inciter les porteurs de projet à innover socialement à travers un cahier des charges, annuel, corédigé par les directions de la CALL. Une bonification de subventions est envisageable sur certaines approches (besoins particulièrement peu couverts) ou modes de faire (coopération notamment). *« Il y a un encouragement là où il y a besoin d'aller, par exemple des actions qui mobilisent des publics de femmes seront financées à 80%, même chose pour des associations qui travaillent ensemble ».*

Ce changement de posture a un double intérêt : la bonne utilisation des derniers publics en identifiants des projets qui répondent à une problématique importante sur le territoire et la mise en réseau des acteurs du territoire pour une meilleure lisibilité et cohérence des actions. La sélection des projets s'appuie non pas sur une instruction technique mais sur des auditions des porteurs de projet. Cette démarche permet un dialogue avec les opérateurs pour être proche de la réalité des quartiers et identifier les différentes problématiques.

Le jury, composé de représentants de l'agglomération (vice – président, équipe cohésion sociale), de la fondation territoriale des lumières, du délégué du préfet, de conseillers citoyens et de l'IREV, permet de donner un regard pluriel sur les projets voire de réorienter vers des moyens plus pertinents. Peuvent également être proposés un enrichissement des projets par des retours d'expériences ou la mise en réseau pour favoriser la coopération inter-associative. Chaque année, une rencontre de l'ensemble des associations financée est organisée. Ce temps dit de « l'essaimage » permet de provoquer la rencontre des opérateurs et les encourager à travailler ensemble. Autre particularité, la CALL a financé une « page blanche » pour une association ayant la volonté de travailler avec les habitants sur le thème de l'égalité Femme/Homme à travers une pièce de théâtre. Le fait de financer des projets innovants au stade embryonnaire induit une plus grande participation et l'émergence de nouvelles idées. Ce processus de plus grande inclusion, permet aux associations de s'essayer dans un cadre moins contraint pour in fine émerger dans le contrat de ville avec l'appui de la direction.

L'AMI a donc un triple objectif :

Répondre aux besoins sociaux non pourvus par le Contrat de ville

Promouvoir les démarches et actions exemplaires et innovantes

Soutenir les opérateurs les plus proches du terrain, en phase avec les attentes des habitants des quartiers prioritaires.

Cette posture a un double intérêt : la bonne utilisation des derniers publics en identifiants des projets qui répondent à une problématique importante sur le territoire et la mise en réseau des acteurs du territoire pour une meilleure lisibilité et cohérence des actions. La sélection des projets s'appuie non pas sur une instruction technique mais sur des auditions des porteurs de projet. Cette démarche permet un dialogue avec les opérateurs pour être proche de la réalité des quartiers et identifier les différentes problématiques.

Sophie Mollet, directrice cohésion sociale à la CALL

Pour en savoir plus : <https://www.agglo-lenslievin.fr/ami-cohesion-sociale/>

RESU LTATS

L'AMI cohésion sociale a permis de favoriser l'expérimentation, l'intégration des acteurs dans le contrat de ville et une mise en réseau. D'autres effets ont été induits par ce changement de posture comme une rationalisation de l'enveloppe budgétaire grâce à une co-construction droit commun, politique de la ville et porteur de projet ainsi que la mutualisation des moyens humains et financier rendue possible par la création de coopération interne. Aussi, l'équipe direction politique de la ville a le sentiment que la programmation de projet contrat de ville augmente. Cette nouvelle façon de faire a également entraîné une modification de la morphologie d'un service de deux chargés de missions à une direction cohésion sociale. Enfin, la volonté affirmée de la CALL de faire de la politique de la ville un sujet transversal a conduit les acteurs internes à s'impliquer davantage. Cette coopération induit un accroissement d'ingénierie afin que les politiques profitent à tous les habitants de l'agglomération

A titre d'exemple : En 2020, pendant la période du confinement et alors que l'AMI était lancé à titre expérimental, 25 dossiers ont été déposés et 12 financés, 4 actions financées ont ensuite été déposées dans le contrat de ville.

En 2021, 29 dossiers ont été déposés et 9 ont été financés. 5 actions financées ont ensuite été déposées dans le contrat de ville.

POINTS DE VIGILANCE

Tous les apports de ce changement de posture n'ont pas été objectivés. Les résultats, notamment sur l'impact de la programmation des projets contrat de ville, ne seront quantifiés que lors de l'évaluation finale du contrat de ville.

Contact : Sophie Mollet, Directrice cohésion sociale ? la communauté d'agglomération Lens-Liévin

T?l : 03 21 77 42 98

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a été créée le 1er janvier 2000. **Composition** : 36 communes dont 19 en politique de la ville et 22 QPV.
en QPV (données INSEE)

Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.

Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.

Améliorer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.

Opportunités pour tous

ANNEXE 5

QUESTIONNAIRES UTILISÉS

Questionnaire aux associations - Évaluation finale du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Mesdames, Messieurs les Présidents (es) d'association (s),
Pour faire suite à la réunion de présentation de la démarche d'évaluation du Contrat de Ville de la CALL du 29 mars dernier, vous avez reçu par mail, le compte-rendu et le support de présentation de la rencontre.

Dans ce cadre, nous vous proposons de compléter ce présent questionnaire au plus tard avant le 18 avril 2022.

Des entretiens auront lieu avec certaines associations les 11 et 12 avril prochain. Si vous êtes concernés, merci de venir si possible avec votre questionnaire complété.

Le questionnaire se décompose comme suit :

0. Éléments de présentation de la structure répondante
 1. Votre regard sur la politique de la ville
 2. Votre regard sur les instances de travail de la politique de la ville
 3. Votre regard sur l'accompagnement des projets et des associations
 4. Votre regard sur les aspects administratifs et financiers des appels à projets du contrat de ville
 - a. Concernant la plateforme Dauphin
 - b. Concernant la plateforme Galis
 - c. Concernant la procédure d'Appel à projet du contrat de ville
 5. Votre regard sur les coopérations au sein de la politique de la ville
 6. Votre regard sur les enseignements à tirer de ce contrat de ville et les perspectives à retenir pour le futur contrat de ville

ATTENTION : ne pas cocher " obtenir le lien" à la fin du questionnaire.

Par avance merci pour votre contribution à cette exercice important pour l'avenir de notre territoire.

Restant à disposition pour toute question.
Cordialement

*Obligatoire
1.Adresse e-mail

Éléments de présentation de la structure répondante

1. L'association pour laquelle vous renseignez ce questionnaire intervient sur (plusieurs réponses possibles). Plusieurs réponses possibles.
 - Camus (Angres)
 - Cité du Transvaal - Centre (Fouquières-lès-Lens/Billy-Montigny)

- Cité 5 - Cité 11 (Grenay/Loos-en-Gohelle)
- Cité Bellevue (Harnes)
- Cité 12-14 (Lens)
- Grande Résidence (Lens/Vendin-le-Vieil/Loison-sous-Lens)
- Cité 2 (Lens)
- Sellier Cité 4 (Lens/ Eleu-dit-Leauwette)
- Calonne - Marichelles - vent de Bise (Liévin)
- Blum - Salengro - 109 (Liévin)
- Les Hauts de Liévin, Résidence des Provinces, Cités 9-9bis (Liévin)
- Les Blanches Laines Fosse 11- 12 - 13 (Sallaumines)
- Quartier du 3/15 (Sallaumines/Méricourt)
- Quartier du Maroc - La Canche (Méricourt)
- Languedoc - cité 10 (Billy-Montigny)
- Quartier Saint-Elie - Fosse 13 (Hulluch)
- Cité Des Brebis (Bully-les-Mines/Mazingarbe)
- 3 Cités (Mazingarbe)
- Cité 10 (Sains-en-Gohelle)
- Cité des Taberneaux (Wingles)

2. Au sein de cette association, vous occupez des fonctions de (1 case à cocher) *

Une seule réponse possible.

- Administrateur.rice., bénévole
- Cadre
- Personnel administratif
- Intervenant auprès des publics
- Autre (à préciser) :

3. Votre association intervient prioritairement dans le champ de (1 seule réponse) *

Une seule réponse possible.

- Sécurité et prévention de la délinquance
- Logement et cadre de vie
- Santé
- Education et parentalité
- Culture sports
- Citoyenneté et lien social
- Emploi et insertion professionnelle
- Numérique
- Jeunesse
- Autre (à préciser) :

4. Ancienneté de l'association (1 seule réponse) *

- 0-1 an
- 2-4 ans
- 5-9ans
- 10 ans et +

5. Taille de l'association (1 seule réponse) *

- 0 salarié
- 1 à 5 salariés
- 6 à 10 salariés

- 11 à 50 salariés
 - + de 50 salariés
6. Part des financements politique de la ville dans le dernier budget global de l'association (1 seule réponse) *
- Moins de 25 %
 - Entre 25 % et 49 %
 - Entre 50 % et 75 %
 - Plus de 75 %

Votre regard sur la Politique de la Ville

7. Si vous deviez choisir 3 mots pour décrire la politique de la ville, ça serait *
8. Vous attendez prioritairement de la politique de la ville (2 réponses possibles) *
- Le développement d'actions innovantes
 - La coordination des acteurs du territoire
 - L'accompagnement / conseil des associations et structures
 - Le financement des actions et structures du territoire
 - La réduction des inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres territoires
 - La promotion de la participation et l'émancipation des habitants
9. Sur votre territoire, la politique de la ville permet le développement d'actions innovantes (1 seule réponse) *
- Pas du tout
 - Un peu
 - En partie
 - Complètement
10. Sur votre territoire, la politique de la ville permet le partenariat entre les acteurs du territoire (1 seule réponse) *
- Pas du tout
 - Un peu
 - En partie
 - Complètement
11. Sur votre territoire, la politique de la ville permet la réduction des inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres territoires (1 seule réponse)
- Pas du tout
 - Un peu
 - En partie
 - Complètement
12. Sur votre territoire, la politique de la ville permet la promotion de la participation et l'émancipation des habitants (1 seule réponse)
- Pas du tout

- Un peu
 - En partie
 - Complètement
13. Avez-vous déjà consulté le Contrat de Ville 2015-2022 ou les documents qui s'y rattachent (évaluation intermédiaire, rapport annuel, plan d'actions renouvelés...) (1 seule réponse) *
- OUI
 - NON
14. Connaissez-vous les priorités du contrat de ville sur votre territoire ? (1 seule réponse) *
- OUI
 - NON
15. Sur les piliers énoncés dans les contrats de ville, vous trouvez que l'objectif "améliorer le cadre de vie et l'habitat" a été atteint sur votre territoire (1 seule réponse)
- Pas du tout
 - Un peu
 - En partie
 - Complètement
16. Sur les piliers énoncés dans les contrats de ville, vous trouvez que l'objectif "Favoriser la cohésion sociale " a été atteint sur votre territoire (1 seule réponse)
- Pas du tout
 - Un peu
 - En partie
 - Complètement
17. Sur les piliers énoncés dans les contrats de ville, vous trouvez que l'objectif "Favoriser le développement économique et l'emploi " a été atteint sur votre territoire (1 seule réponse)
- Pas du tout
 - Un peu
 - En partie
 - Complètement
18. N'hésitez pas à nous communiquer toute autre remarque ou ajout que vous souhaitez concernant le contrat de ville

Votre regard sur les instances de travail de la politique de la ville

19. L'association que vous représentez a-t-elle déjà participé à des instances/groupe de travail dans le cadre de la politique de la ville ? Plusieurs réponses possibles.

- Groupe de travail "cellule de veille éducative"
- Groupe de travail "cadre de vie et habitat"
- Groupe de travail "développement économique"
- Groupe de travail " Violences intra- familiales et aides aux victimes"
- Groupe de travail " tranquillité publique"
- Groupe de travail " prévention de la délinquance des jeunes"
- Groupe (s) de travail " Atelier Santé Ville"
- Groupe (s) de travail " Contrat Local de Santé"
- Groupe de travail " élaboration du Plan Territorial de Lutte Contre les discriminations"
- Autre (à préciser) :

20. Ces instances sont utiles pour le territoire (1 seule réponse) *

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

21. Ces instances sont (1 seule réponse) *

- Trop nombreuses
- Suffisamment nombreuses
- Pas assez nombreuses

22. Ces instances sont plutôt des espaces de (2 réponses maximum)

- Partage d'informations
- Consultation
- Co-décision
- Co-construction

23. N'hésitez pas à nous communiquer toute autre remarque ou ajout que vous souhaitez concernant les instances de travail de la politique de la ville

Votre regard sur l'accompagnement des projets et des associations

24. Pour vous accompagner / soutenir / conseiller, vous avez déjà rencontré le/la délégu.e du préfet (État) (1 seule réponse) *

- OUI
- NON

25. Pour vous accompagner / soutenir / conseiller, vous avez déjà rencontré le/les chargé(es) de mission de l'agglomération et/ou le service politique de la ville de l'agglomération (1 seule réponse) *
- OUI
 - NON
26. Pour vous accompagner / soutenir / conseiller, vous avez déjà rencontré le/la chef.fe de projet de la commune et/ou le service politique de la ville de la commune (1 seule réponse) *
- OUI
 - NON
 - Poste inexistant
27. Pour vous accompagner / soutenir / conseiller, vous avez déjà rencontré une autre personne ressource (merci de préciser) *
28. Pour répondre à vos demandes, le/la délégu.e du préfet et/ou les services politique de la ville de l'état ils s'est/ se sont montré(es) (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
29. Pour répondre à vos demandes, le/les chargé(és) de mission de l'agglomération et/ou le service politique de la ville de l'agglomération s'est/ se sont montré(es) (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
30. Pour répondre à vos demandes, le/la chef.fe de projet de la commune et/ou le service politique de la ville de la commune s'est montré(ée) (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
31. L'accompagnement des services de l'Etat (DP, DDETS) vous semble (1 seule réponse) *
- Pas du tout adapté
 - Pas très adapté
 - Adapté
 - Complètement adapté
32. L'accompagnement des services de la Région vous semble (1 seule réponse) *

- Pas du tout adapté
- Pas très adapté
- Adapté
- Complètement adapté

33. L'accompagnement des services de la CALL vous semble (1 seule réponse) *

- Pas du tout adapté
- Pas très adapté
- Adapté
- Complètement adapté

34. N'hésitez pas à nous communiquer toute autre remarque ou ajout que vous souhaitez au sujet de l'accompagnement des projets et des associations

Votre regard sur les aspects administratifs et financiers des appels à projet Politique de la Ville

35. Votre association est dotée d'un professionnel administratif pour les démarches liées aux subventions (1 seule réponse)

- OUI
- NON

36. Concernant la plateforme Dauphin : combien de dossier de demandes de subventions à la politique de la ville déposez-vous par an sur la plateforme Dauphin ? (1 seule réponse) *

- 0
- 1
- 2 à 3
- 4 à 5
- + de 5

37. L'utilisation de la plateforme Dauphin est pour vous (1 seule réponse) *

- Très simple
- Plutôt simple
- Plutôt compliquée
- Très compliquée
- Non concerné

38. Les services de l'agglomération pour vous accompagner à l'utilisation de la plateforme Dauphin sont (1 seule réponse) *

- Jamais disponibles
- Peu disponibles
- Plutôt disponibles
- Toujours disponibles
- Pas besoin d'appui

39. Les services de l'État pour vous accompagner à l'utilisation de la plateforme Dauphin sont (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
 - Pas besoin d'appui
40. Les services de la commune pour vous accompagner à l'utilisation de la plateforme Dauphin sont (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
 - Pas besoin d'appui
41. La cellule d'accompagnement nationale, pour vous accompagner à l'utilisation de la plateforme Dauphin est (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
 - Pas besoin d'appui
42. Êtes-vous satisfaits des réponses qui vous sont apportées pour vous aider à renseigner vos demandes de subventions Etat ? (1 seule réponse) *
- Pas du tout
 - Un peu
 - En partie
 - Complètement
 - Pas besoin d'appui
43. Pistes de réflexion/d'amélioration pour faciliter vos dépôts de dossier sur la plateforme Dauphin
44. Concernant la plateforme GALIS (Région) : combien de dossier de demandes de subventions à la politique de la ville déposez-vous par an sur la plateforme Dauphin ? (1 seule réponse) *
- 0
 - 1
 - 2 à 3
 - 4 à 5
 - + de 5
45. L'utilisation de la plateforme GALIS est pour vous (1 seule réponse) *
- Très simple

- Plutôt simple
 - Plutôt compliquée
 - Très compliquée
 - Non concerné
46. Les services de l'agglomération pour vous accompagner à l'utilisation de la plateforme GALIS sont (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
 - Non concerné
47. Les services de la Région pour vous accompagner à l'utilisation de la plateforme GALIS sont (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
 - Pas besoin d'appui
48. Les services de la commune pour vous accompagner à l'utilisation de la plateforme GALIS sont (1 seule réponse) *
- Jamais disponibles
 - Peu disponibles
 - Plutôt disponibles
 - Toujours disponibles
 - Pas besoin d'appui
49. Êtes-vous satisfaits des réponses qui vous sont apportées pour vous aider à renseigner vos demandes de subventions Région ? (1 seule réponse) *
- Pas du tout
 - Un peu
 - En partie
 - Complètement
 - Pas concerné
50. Pistes de réflexion/d'amélioration pour faciliter vos dépôts de dossier sur la plateforme GALIS *
51. La procédure des appels à projet pour votre association est (1 seule réponse) *
- Très compliquée
 - Plutôt compliquée
 - Plutôt simple
 - Très simple

52. Le dépôt des programmations annuelles Politique de la ville de l'Etat (à compter du lancement de l'AAP) est (1 seule réponse) *
- Pas du tout adapté
 - Pas très adapté
 - Adapté
 - Complètement adapté
53. Le dépôt des programmations annuelles Politique de la ville de la Région (à compter du lancement de l'AAP) est (1 seule réponse) *
- Pas du tout adapté
 - Pas très adapté
 - Adapté
 - Complètement adapté
54. Le calendrier des AAP du Contrat de ville (du lancement au versement de la subvention est (1 seule réponse) *
- Pas du tout adapté
 - Pas très adapté
 - Adapté
 - Complètement adapté
55. Le délai de mise en paiement de vos actions est (1 seule réponse) *
- Très insatisfaisant
 - Insatisfaisant
 - Satisfaisant
 - Très satisfaisant
56. Le fonctionnement du comité des financeurs est (1 seule réponse) *
- Très insatisfaisant
 - Insatisfaisant
 - Satisfaisant
 - Très satisfaisant
57. N'hésitez pas à nous communiquer toute autre remarque ou ajout que vous souhaitez formuler au sujet des aspects administratifs et financiers des appels à projets du contrat de ville

Votre regard sur les coopérations au sein de la politique de la ville

58. L'animation du CDV a-t-elle permis à votre association de développer des coopérations avec d'autres associations ? (1 seule réponse) *
- Jamais
 - Rarement
 - Souvent
 - Très souvent

59. Si vous avez répondu « rarement », « souvent » ou « très souvent » à la question précédente, merci de nous préciser le degré de coopération que vous estimez que votre association a développé avec d'autres et avec quelles associations ?

	OUI, avec quelle(s) association(s) ?	NON
La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)		
La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)		
La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)		
La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)		
La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)		

60. Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre association et les services de l'Etat (réponse unique) *

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

61. Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre association et les services de la Région (réponse unique) *

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

62. Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre association et les services du Département (réponse unique) *

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

63. Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre association et les services de la CAF (réponse unique) *
- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
 - La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
 - La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
 - La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
 - La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)
64. Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre association et les services de la CALL (réponse unique) *
- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
 - La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
 - La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
 - La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
 - La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)
65. Selon vous, l'animation du contrat de ville a-t-elle permis de faire remonter les besoins des habitant.e.s ? (réponse unique)
- Jamais
 - Rarement
 - Souvent
 - Très souvent
66. Si vous avez répondu « rarement », « souvent » ou « très souvent » à la question précédente, merci de préciser la nature de ces besoins

Votre regard sur les enseignements à tirer de ce contrat de ville et les perspectives à retenir pour le futur contrat de ville

67. Pour les prochaines années, quels seraient les axes prioritaires à développer pour les habitants des quartiers (2 réponses possibles)
- Lien social, citoyenneté et participation des habitants
 - Education
 - Santé
 - Parentalité
 - Accès aux droits
 - Maîtrise de la langue française
 - Culture
 - Sport
 - Prévention et lutte contre les discriminations

- Emploi
- Formation
- Développement économique
- Mobilité
- Prévention de la délinquance
- Jeunesse
- Cadre de vie
- Autre

68. Enfin, de manière générale quelles seraient vos propositions pour améliorer l'action de la politique de la ville sur les territoires ? *

69. Tout autre message que vous souhaiteriez nous communiquer

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Questionnaire aux communes - Évaluation finale du Contrat de Ville 2015/2022 de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Bonjour,

Pour faire suite à la réunion de présentation de la démarche d'évaluation du Contrat de Ville de la CALL du 29 mars dernier, vous avez reçu par mail, le compte-rendu et le support de présentation de la rencontre.

Dans ce cadre, nous vous proposons de compléter ce présent questionnaire au plus tard avant le 25 avril 2022. Des entretiens auront lieu avec vous à l'issue de cette date butoir.

Ce questionnaire se décompose comme suit :

1. Éléments de présentation de la commune répondante
2. Votre regard sur la Politique de la Ville
3. Votre regard sur les instances de travail de la Politique de la Ville animées par la Direction cohésion sociale de la CALL
4. Votre regard sur le travail mené par la direction Cohésion Sociale de la CALL
5. Votre regard sur les coopérations au sein de la Politique de la Ville
6. Votre regard sur les enseignements à tirer de ce Contrat de Ville et les perspectives à retenir pour le futur Contrat de Ville

ATTENTION : merci de ne pas cocher l'onglet "obtenir le lien » éventuellement situé en fin de questionnaire.

Par avance merci pour votre contribution à cette exercice important pour l'avenir de notre territoire.

Restant à disposition pour toute question.

Cordialement

*Obligatoire

Adresse e-mail *

Éléments de présentation de la commune répondante

Pour la commune pour laquelle vous renseignez ce questionnaire, merci de préciser le nombre total d'habitants

Votre réponse

Votre commune détient un ou plusieurs QPV suivant (s) (plusieurs réponses possibles)

- Camus (Angres)
- République - cité 4 (Avion)
- Cité du Transvaal - Centre (Fouquières-lez-Lens/Billy-Montigny)
- Cité 5 - Cité 11 (Grenay/Loos-en-Gohelle)

- Cité Bellevue (Harnes)
- Cité 12-14 (Lens)
- Grande Résidence (Lens/Vendin-le-Vieil/Loison-sous-Lens)
- Cité 2 (Lens)
- Sellier Cité 4 (Lens/ Eleu-dit-Leauwette)
- Calonne - Marichelles - vent de Bise (Liévin)
- Blum - Salengro - 109 (Liévin)
- Les Hauts de Liévin, Résidence des Provinces, Cités 9-9bis (Liévin)
- Les Blanches Laines Fosse 11- 12 - 13 (Sallaumines)
- Quartier du 3/15 (Sallaumines/Méricourt)
- Quartier du Maroc - La Canche (Méricourt)
- Languedoc - cité 10 (Billy-Montigny)
- Quartier Saint-Elie - Fosse 13 (Hulluch)
- Cité Des Brebis (Bully-les-Mines/Mazingarbe)
- 3 Cités (Mazingarbe)
- Cité 10 (Sains-en-Gohelle)
- Cité des Taberneaux (Wingles)

Obligatoire

Quel est le % de la population de votre commune résidant en QPV ?

Votre réponse

Le nombre d'ETP dédiés à la politique de la ville

- Entre 0 et 1
- Entre 1 et 2
- Entre 2 et 3
- + de 3

Combien d'agent (s) cela représente t-il ?

- 0
- 1
- 2
- 3
- + de 3

Quelle est leur fonction/ intitulé de poste/agent ?

Votre réponse

Ces moyens humains dédiés à la politique de la ville au sein de votre commune vous semblent ? Sélectionner

- Très insuffisants
- Insuffisants
- Suffisants
- De trop

Merci de nous préciser à quelle(s) direction ce(s) professionnel(le)s est/sont rattaché(e)s ?

Votre réponse

Le.s référent.s ou service politique de la ville mobilise.ent -t-il.s les autres services de votre commune (transversalité) ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Y a-t-il un.e élu.e délégué.e à la politique de la ville au sein de votre commune ? Sélectionner

- Oui
- Non

Au sein de votre commune, vous occupez des fonctions de : Sélectionner

- Elu.e
- Technicien.ne Politique de la Ville (titulaire)
- Technicien.ne Politique de la Ville (contractuel.le)
- Technicien.ne autre service de rattachement
- Personnel administratif
- Autre

Contact mail du répondant :

Votre réponse

Votre regard sur la Politique de la Ville

Si vous deviez choisir 3 mots pour décrire la politique de la ville, ça serait

Votre réponse

Vous attendez prioritairement de la politique de la ville (2 réponses possibles)

- Le développement d'actions innovantes
- La coordination des acteurs du territoire
- L'accompagnement / conseil des associations et structures
- Le financement des actions et structures du territoire
- La réduction des inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres territoires
- La promotion de la participation et l'émancipation des habitants

Sur votre commune, la politique de la ville permet le développement d'actions innovantes Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Sur votre commune, la politique de la ville permet le partenariat entre les acteurs du territoire Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu

- En partie
- Complètement

Sur votre commune, la politique de la ville permet la réduction des inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Sur votre commune, la politique de la ville permet la promotion de la participation et l'émancipation des habitants. Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Sur les piliers énoncés dans les contrats de ville, vous trouvez que l'objectif " améliorer le cadre de vie et l'habitat" a été atteint sur votre territoire. Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Sur les piliers énoncés dans les contrats de ville, vous trouvez que l'objectif "favoriser la cohésion sociale " a été atteint sur votre territoire. Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Sur les piliers énoncés dans les contrats de ville, vous trouvez que l'objectif "favoriser le développement économique et l'emploi " a été atteint sur votre territoire. Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Selon vous, le contrat de ville a-t-il permis, la mise en œuvre d'actions de promotion de l'égalité Femmes/Hommes ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Selon vous, le Contrat de Ville a-t-il permis, une approche intégrée de la lutte contre les discriminations ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu

- En partie
- Complètement

Selon vous, le Contrat de Ville a-t-il permis, une mise en cohérence des actions des différents acteurs (institutions, associations, entreprises, ...) ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Selon vous, le Contrat de Ville a-t-il permis, une mobilisation renforcée du droit commun ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Selon vous, le Contrat de Ville a-t-il permis, de soutenir la vie associative ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Selon vous, le Contrat de Ville a permis la prise en compte de l'expertise des habitant.e.s dans son élaboration. Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Selon vous, le Contrat de Ville a permis la prise en compte de l'expertise des habitant.e.s dans sa mise en œuvre. Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Selon vous, le Contrat de Ville a permis la prise en compte de l'expertise des habitant.e.s dans son évaluation. Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

N'hésitez pas à nous communiquer toute autre remarque ou ajout que vous souhaitez concernant le Contrat de Ville

Votre réponse

Votre regard sur les instances de travail de la Politique de la Ville animées par la Direction Cohésion Sociale de la CALL

Merci de nous préciser votre avis concernant le groupe de travail : cellule de veille éducative, votre commune y participe. Sélectionner

- Jamais (si vous avez coché cette option, merci de passer directement à la question suivante)
- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois

Cette instance est-elle utile pour votre commune ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Cette instance est plutôt un espace de (2 réponses maximum)

- Partage d'informations
- Consultation
- Co-décision
- Co-construction

Cette instance est :

- Trop fréquente
- Suffisamment fréquente
- Pas assez fréquente

Merci de nous préciser votre avis concernant le groupe de travail : habitat et cadre de vie, votre commune y participe. Sélectionner

- Jamais (si vous avez coché cette option, merci de passer directement à la question suivante)
- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois

Cette instance est-elle utile pour votre commune ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Cette instance est plutôt un espace de : (2 réponses maximum)

- Partage d'informations
- Consultation
- Co-décision
- Co-construction

Cette instance est :

- Trop fréquente
- Suffisamment fréquente
- Pas assez fréquente

Merci de nous préciser votre avis concernant le groupe de travail : développement économique, votre commune y participe. Sélectionner

- Jamais (si vous avez coché cette option, merci de passer directement à la question suivante)
- 1 fois par an
- 2 fois par an
- 3 fois par an

Cette instance est-elle utile pour votre commune ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Cette instance est plutôt un espace de : (2 réponses maximum)

- Partage d'informations
- Consultation
- Co-décision
- Co-construction

Cette instance est :

- Trop fréquente
- Suffisamment fréquente
- Pas assez fréquente

Merci de nous préciser votre avis concernant les groupes de travail relevant du CISPDP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) votre commune y participe. Sélectionner

- Jamais (si vous avez coché cette option, merci de passer directement à la question suivante)
- 1 fois par an
- 2 fois par an
- 3 fois par an

Cette instance est-elle utile pour votre commune ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Cette instance est plutôt un espace de : (2 réponses maximum)

- Partage d'informations
- Consultation
- Co-décision
- Co-construction

Cette instance est :

- Trop fréquente
- Suffisamment fréquente

- Pas assez fréquente

Merci de nous préciser votre avis concernant les groupes de travail relevant de l'élaboration du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations, votre commune y participe. Sélectionner

- Jamais (si vous avez coché cette option, merci de passer directement à la question suivante)
- 1 fois par an
- 2 fois par an
- 3 fois par an

Cette instance est-elle utile pour votre commune ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Cette instance est plutôt un espace de : (2 réponses maximum)

- Partage d'informations
- Consultation
- Co-décision
- Co-construction

Cette instance est :

- Trop fréquente
- Suffisamment fréquente
- Pas assez fréquente

Merci de nous préciser votre avis concernant les groupes de travail de l'Atelier Santé Ville (ASV), votre commune y participe. Sélectionner

- Jamais (si vous avez coché cette option, merci de passer directement à la question suivante)
- 1 fois par an
- 2 fois par an
- 3 fois par an

Cette instance est-elle utile pour votre commune ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Cette instance est plutôt un espace de : (2 réponses maximum)

- Partage d'informations
- Consultation
- Co-décision
- Co-construction

Cette instance est :

- Trop fréquente

- Suffisamment fréquente
- Pas assez fréquente

Merci de nous préciser votre avis concernant les groupes de travail relevant du Contrat Local de Santé (CLS), votre commune y participe. Sélectionner

- Jamais (si vous avez coché cette option, merci de passer directement à la question suivante)
- 1 fois par an
- 2 fois par an
- 3 fois par an

Cette instance est-elle utile pour votre commune ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Cette instance est plutôt un espace de : (2 réponses maximum)

- Partage d'informations
- Consultation
- Co-décision
- Co-construction

Cette instance est :

- Trop fréquente
- Suffisamment fréquente
- Pas assez fréquente

Selon vous, ces instances sont :

- Trop nombreuses
- Suffisamment nombreuses
- Pas assez nombreuses

Est-ce que la gouvernance technique (comités techniques, groupes de travail...) vous satisfait ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

Au cours des 3 dernières années, votre commune a-t-elle participé à des groupes de travail organisés par d'autres services ou directions de la CALL ? Sélectionner

- Oui
- Non

Si oui, merci de bien vouloir nous préciser lesquelles. Votre réponse

N'hésitez pas à nous communiquer toute autre remarque ou ajout que vous souhaitez concernant les instances de travail de la politique de la ville. Votre réponse

Votre regard sur le travail mené par la direction Cohésion Sociale de la CALL

Quelles sont vos attentes prioritaires vis-à-vis de la direction Cohésion Sociale de la CALL ? (2 réponses possibles)

- Traitement administratif de la programmation du Contrat de Ville
- Relais d'information
- Animation de réseau d'acteurs
- Portage de projets inter-communaux
- Appui méthodologique à vos projets
- Autre (merci de préciser à la question suivante)

Si vous avez répondu " Autre" à la question précédente, merci de préciser vos attentes vis-à-vis de la direction Cohésion Sociale de la CALL. Votre réponse

Pour répondre à vos demandes, avez-vous déjà rencontré les chargées de mission Politique de la Ville de la CALL. Sélectionner

- Oui
- Non

Pour répondre à vos demandes, les chargées de mission Politique de la Ville de la CALL se sont montrées : Sélectionner

- Jamais disponibles
- Peu disponibles
- Plutôt disponibles
- Toujours disponibles

L'accompagnement du service Politique de la Ville de la CALL vous semble (1 seule réponse) Sélectionner

- Pas du tout adapté
- Pas très adapté
- Adapté
- Complètement adapté

Comment percevez-vous les nouvelles méthodes de travail mises en place par l'équipe Politique de la Ville de la CALL depuis 2019 (AMI cohésion sociale, groupes de travail thématiques, comité de pilotage, comité des financeurs, auditions des opérateurs, accompagnement individuel, transversalité interne) ? Sélectionner

- Pas du tout pertinentes
- Peu pertinentes
- Pertinentes
- Très pertinentes

Les moyens humains de la CALL dédiés au contrat de ville vous semblent : Sélectionner

- Très insuffisants
- Insuffisants
- Suffisants

- Surdimensionnés

Est-ce que la gouvernance politique (comité de pilotage) vous satisfait ? Sélectionner

- Pas du tout
- Un peu
- En partie
- Complètement

N'hésitez pas à nous communiquer toute autre remarque ou ajout que vous souhaitez au sujet du travail mené par la direction cohésion sociale de la CALL (réponse texte)

Votre réponse

Votre regard sur les coopérations au sein de la politique de la ville

Les modalités d'animation du Contrat de Ville ont permis à votre commune de développer des coopérations avec d'autres communes : Sélectionner

- Non, pas du tout
- Oui, un peu
- Oui, en partie
- Oui, complètement

Si vous avez répondu "Oui, ..." à la question précédente, merci de nous préciser le degré de coopération avec ces communes. Sélectionner

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

Les modalités d'animation du Contrat de Ville ont permis à votre commune de développer son partenariat ? Sélectionner

- Non, pas du tout
- Oui, un peu
- Oui, en partie
- Oui, complètement

Si vous avez répondu « Oui », à la question précédente merci de nous préciser de quels partenaires il s'agit (plusieurs réponses possibles)

- L'éducation nationale
- Le procureur du tribunal Judiciaire de Béthune
- Le procureur du tribunal Judiciaire d'Arras
- Les chambres consulaires
- Les bailleurs sociaux
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Pôle Emploi
- La caisse de dépôt et de consignations
- Autre

Si vous avez répondu « Autre », à la question précédente merci de nous préciser de quel.s partenaire.s il s'agit :

Votre réponse

Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre commune et les services de l'État (Délégué.e du Préfet, DDETS...)? Sélectionner

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre commune et les services de la Région Hauts-de-France ? Sélectionner

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre commune et les services de la CAF 62 ? Sélectionner

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre commune et les services du Département du Pas-de-Calais ? Sélectionner

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre commune et les services de la CALL ? Sélectionner

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)

- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

Quel est le degré de coopération que vous estimez entre votre commune et le conseil citoyen du ou des QPV qui concernent votre commune ? Sélectionner

- La relation (simple connaissance de l'autre sur le territoire)
- La connexion (communication d'informations et échange d'idées et de moyens)
- La cohésion (les partenaires se connaissent et œuvrent à une action commune)
- La connexion dynamique (les partenaires définissent des objectifs communs et des projets d'action commun de l'identification des besoins et à l'évaluation)
- La cohésion dynamique (les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires sur le territoire)

Les modalités d'animation du Contrat de Ville ont permis de faire remonter les besoins des habitant.e.s . Sélectionner

- Jamais
- Rarement
- Souvent
- Très souvent

Le cas échéant, merci de préciser ces besoins

Votre réponse

N'hésitez pas à nous communiquer toute autre remarque ou ajout que vous souhaitez au sujet de l'accompagnement des projets et des associations

Votre réponse

Votre regard sur les enseignements à tirer de ce contrat de ville et les perspectives à retenir pour le futur contrat de ville

Pour les prochaines années, quels seraient les axes prioritaires à développer pour les habitants des quartiers (2 réponses possibles)

- Lien social, citoyenneté et participation des habitants
- Education
- Santé
- Parentalité
- Accès aux droits
- Maîtrise de la langue française
- Culture
- Sport
- Prévention et lutte contre les discriminations
- Emploi
- Formation
- Développement économique
- Mobilité
- Prévention de la délinquance

- Jeunesse
- Cadre de vie
- Autre

Si vous avez répondu "Autre" à la question précédente, merci de préciser quels seraient pour vous les axes prioritaires à développer pour les habitants des quartiers, pour ces prochaines années

Votre réponse

Enfin, de manière générale quelles seraient vos propositions pour améliorer l'action de la politique de la ville sur les territoires ?

Votre réponse

Tout autre message que vous souhaiteriez nous communiquer

Votre réponse

Contact mail du répondant

ANNEXE 6

CAHIER DES CHARGES

AMI 2022

« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les Collectivités Territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

CONTEXTE

A l'échelle de la CALL, **19 communes sur 36 sont inscrites en Politique de la Ville** (21 quartiers prioritaires, 56 000 habitants soit ¼ de la population totale).

L'évaluation à mi-parcours du **Contrat de Ville** livrée en juillet 2019 met en avant des **problématiques majeures** qui demeurent à traiter dans les QPV comme l'éducation, la mobilité, l'insertion professionnelle, la faible mixité sociale ou bien encore l'accès aux droits.

La **crise sanitaire** a eu quant à elle un effet « loupe » voire est venue aggraver ces problématiques : le logement, la configuration familiale (25 % de nombreuses familles monoparentales dans les QPV) qui a amplifié les troubles psychologiques, les problématiques liées à l'accès et aux usages du numérique (conséquences directes sur l'accès aux droits et à la continuité éducative) le décrochage scolaire en particulier des adolescents, la santé, l'accès à l'alimentation, l'illettrisme, l'augmentation des violences intrafamiliales ...

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée dans une **politique de cohésion sociale volontariste, ambitieuse et transversale** (toutes les compétences de la CALL sont mobilisées) pour améliorer la qualité de vie de ces 56 000 habitants issus des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de ses **crédits de droit commun Politique de la Ville**, la CALL accompagne de nombreuses associations du territoire qui œuvrent dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants en QPV. D'un point de vue stratégique et méthodologique, en 2020, la CALL a expérimenté une nouvelle traduction de **ce soutien financier par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**. Au regard de l'expérimentation concluante, **la CALL reconduit ce dispositif en 2022**.

L'AMI intervient en **complémentarité de la programmation du Contrat de Ville** qui repose sur **4 piliers** : l'amélioration de l'inclusion et du développement de la cohésion sociale, l'amélioration de

l'habitat, du cadre de vie et de l'environnement, le renforcement de l'attractivité des QPV et l'égalité des chances en qualité d'axe transversal.

OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'AMI s'adresse aux associations agissant en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il a vocation à :

- Contribuer à la **nouvelle stratégie de la CALL** en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires ;
- Inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les QPV pour **répondre à des besoins non pourvus** par les actions du Contrat de Ville ;
- Promouvoir les **démarches expérimentales et innovantes** ;
- Valoriser les **actions exemplaires** ;
- Accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social ;
- Soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des **processus de participation des habitants**.

BUDGET 2022

150 000 euros de crédits spécifiques (en fonctionnement) de la CALL sont fléchés sur l'AMI cohésion sociale pour l'année 2022 dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville ».

PUBLIC CIBLE

Les projets soutenus dans le cadre de l'AMI doivent **concerner majoritairement les habitants résidant en quartier prioritaire** (au moins 60%). Une **priorité** est accordée **aux jeunes et aux femmes** (public plus difficilement mobilisable).

L'opérateur s'engage dans sa présentation à préciser les modalités de mobilisation et de ciblage de ces derniers (sourcing).

ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE L'AMI 2022

S'appuyant sur le contexte de la situation des QPV, l'AMI 2022 vise à soutenir des projets articulés autour des priorités suivantes :

1. ***L'insertion professionnelle et sociale*** :

- Créer les conditions d'employabilité des habitants des QPV.
- Développer des actions qui concourent à lever les freins psychologiques à la mobilité.
- Accompagner les acteurs dans l'amorçage d'une activité relevant de l'Economie Sociale et Solidaire dans les QPV.
- Faire de la Culture un levier de développement social.

2. *L'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) et l'habitat :*

- Soutenir des actions d'accompagnement social expérimentales et innovantes dans les QPV faisant l'objet d'une réhabilitation dans le cadre de l'ERBM.
- Encourager les actions favorisant l'appropriation des logements et des espaces extérieurs.
- Encourager les actions réinventant les espaces privés / partagés pour les rendre nourricier et vecteur de lien social.

3. *L'accès aux droits et aux soins :*

- En lien avec l'Atelier Santé Ville, développer des actions de prévention en santé.
- Lutter contre le renoncement aux droits et aux soins (exemple : accompagnés les publics les plus éloignés des usages numériques).
- Faciliter l'accès à une activité physique pour tous.
- Renforcer le dialogue entre les professionnels de santé et du logement (exemple : pour identifier les problématiques à l'image de l'incurie).
- Promouvoir les actions autour du lien santé/alimentation durable.

Axes transversaux : la participation des habitants et la lutte contre les discriminations

La CALL s'est engagée récemment dans deux chantiers majeurs pour le développement social du territoire :

- La mise en place d'un Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD).

- Le recours à un accompagnement pour évaluer le piler « participation des habitants » du Contrat de Ville et engager une réflexion autour des nouvelles pratiques innovantes en la matière.

A ce titre **une attention particulière sera portée en 2022 aux projets qui :**

- Concourent à la prévention et à la lutte contre les discriminations (exemple : l'égalité femme/homme).
- Proposent d'expérimenter des démarches originales autour de la participation des habitants.

MODALITES DE FINANCEMENT

Les projets retenus dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un **taux de co-financement** de la CALL sur ses crédits de droit commun **plafonné à 50%**.

Toutefois, **un système de bonification pouvant aller jusqu'à 80% du montant total** pourra être accordé si l'action:

- est portée par des habitants des QPV ou inscrite dans un processus de participation des habitants avéré,
- est innovante,
- s'adresse à un public de jeunes ou de femmes,
- est portée par plusieurs opérateurs (démarche partenariale, mutualisation).

PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de subvention devront comprendre les pièces administratives suivantes :

- Courrier officiel de demande de subvention à l'attention du Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- Relevé d'Identité Bancaire.
- Pour les associations : liste des membres du Conseil d'Administration, liste des membres du bureau, statuts, copie du récépissé de déclaration.
- Dossier de demande de subvention (un exemplaire en version numérique et un exemplaire original en version papier) signé par le représentant légal de l'association ou le porteur de projet.

Les dossiers complets seront étudiés sous la forme d'audition par un **comité de sélection présidé par le Vice-Président en charge de la Cohésion sociale**. Ce comité sera composé de personnalités

reconnues pour leur action en faveur de la Politique de la Ville, d'élus, de techniciens de la CALL et d'habitants.

CALENDRIER PREVISIONNEL

22 février 2022	Lancement de l'AMI
30 avril 2022	Date limite de dépôt des candidatures
Mai 2022	Instruction des dossiers
Juin 2022	Jury de sélection
Septembre 2022	Délibération pour versement des subventions

CONTACTS :

Pour toute information contacter la Direction Cohésion Sociale de la CALL

Responsable : Sophie MOLLET

Personnes à contacter : Nathalie CAUVIN ou Sergine TORCHY

Mail : contratdeville@agglo-lenslievin.fr

Téléphone : 03 21 790 527 ou 03 21 790 530

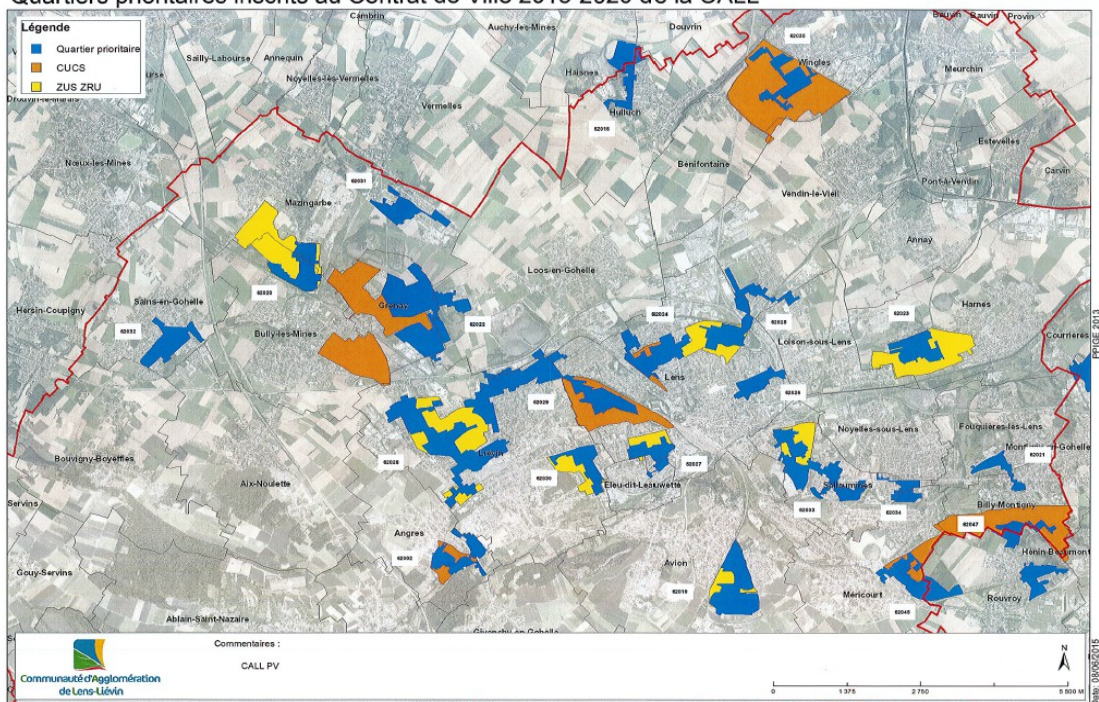
ANNEXE :

CALL – Quartiers éligibles à la Politique de la Ville 2014 - 2022

Code_QP	Nom_QP	Commune(s)
QP062002	Camus	Angres
QP062016	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Hulluch (Haisnes)
QP062019	République - Cité 4 (NPNRU)	Avion
QP062020	Cité Des Brebis	Bully-les-Mines/Mazingarbe
QP062021	Cité Du Transvaal - Centre	Fouquières-lez-Lens/Billy-Montigny
QP062022	Cité 5 - Cité 11	Grenay/Loos-en-Gohelle
QP062023	Cité Bellevue	Harnes
QP062024	Cité 12-14 (NPNRU)	Lens
QP062025	Grande Résidence	Lens/Vendin-le-Vieil/Loison-sous-Lens
QP062026	Cité 2	Lens
QP062027	Sellier Cité 4	Lens/Eleu-dit-Leauwette

QP062028	Calonne - Marichelles - Vent De Bise (NPNRU)	Liévin
QP062029	Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	Liévin/Lens/Loos-en-Gohelle
QP062030	Blum - Salengro - 109	Liévin
QP062031	3 Cités	Mazingarbe
QP062032	Cité 10	Sains-en-Gohelle
QP062033	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	Sallaumines
QP062034	Quartier du 3/15	Sallaumines/Méricourt
QP062035	Cité Des Taberneaux	Wingles
QP062045	Quartier Du Maroc - La Canche	Méricourt (Rouvroy)
QP062047	Languedoc - Cité 10	Billy-Montigny (Rouvroy)

Quartiers prioritaires inscrits au Contrat de Ville 2015-2020 de la CALL



ANNEXE **7**

BILAN DES ACTIONS AMI FINANCÉES

BILAN DES ACTIONS FINANCEES DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) COHESION SOCIALE :

Année 2020 :

Expérimentation de ce nouveau dispositif pour passer d'une logique de guichet à une logique de projet dans l'attribution des subventions Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et promouvoir l'innovation sociale dans les 21 Quartiers Prioritaires.

Enveloppe inscrite au BP : **150 000 euros** (en fonctionnement)

4 axes ont été choisis dans le cahier des charges (rédigé en interne avec les Directions concernées par la Politique de la Ville comme le sport, la culture, le développement économique, l'habitat, le NPNRU) :

- Insertion professionnelle et sociale
- Education
- Santé
- Mobilité

25 dossiers ont été déposés, 12 ont été financés

Près de 100 000 euros de subventions allouées (dont 26 000 fléchés par la Région au regard de l'intérêt porté au dispositif).

4 porteurs de projet financés dans l'AMI ont déposé une demande dans la programmation Politique de la Ville 2021

Année 2021 :

Devant l'expérimentation concluante du dispositif, les élus communautaires ont décidé sa reconduction.

Enveloppe inscrite au BP : **150 000 euros** (en fonctionnement)

4 nouveaux axes inscrits dans le cahier des charges coconstruit avec l'ensemble des directions internes :

Insertion sociale et professionnelle
Education
-Santé /
Inclusion numérique

29 dossiers déposés

10 dossiers non retenus dans le cadre de l'instruction administrative

1 dossier abandonné par le porteur

8 projets non retenus par le jury

10 projets ont été sélectionnés par le jury /

9 soutenus financièrement suite au Conseil Communautaire.

106 491 euros de subventions attribuées par la CALL auxquelles s'ajoutent **7 000 euros de la Région.**

5 nouveaux porteurs de projet financés dans l'AMI 2021 ont déposé une demande dans la programmation Politique de la Ville 2022

Année 2022 :

Poursuite du dispositif.

Enveloppe inscrite au BP : **150 000 euros** (en fonctionnement)

3 nouveaux axes inscrits dans le cahier des charges coconstruit avec l'ensemble des directions internes :

Insertion sociale et professionnelle

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

-L'accès aux droits et aux soins

18 dossiers ont été déposés

2 projets non retenus dans le cadre de l'instruction administrative

13 projets retenus par le jury

102 235 euros de subventions attribuées par la CALL (en attente de la décision du Conseil Communautaire) auxquelles s'ajoutent **10 000 euros de la Région**.

ANNEXE 8

RÉSULTATS EXHAUSTIFS DES QUESTIONNAIRES DES COMMUNES

LES COMMUNES:

19 questionnaires, 19 auditions



- Questionnaire envoyé aux **19 communes** signataires du Contrat de Ville.
- 19 communes ont répondu soit un **taux de réponse de 100 %**
- Les 19 communes ont été auditionnées entre le 25 avril et 6 mai par l'équipe de la Direction cohésion sociale.
- L'organisation en terme de Politique de la Ville étant plurielle sur le territoire (chaque commune a sa propre organisation en terme de fonctionnement et d'ingénierie), il a été laissé le choix d'entretiens en présence d'élus et/ou techniciens.
- **40** personnes ont participé aux entretiens **12** élus et **28** techniciens.
- Au total ce sont plus de **30 heures d'auditions** avec les communes qui ont été menées par la Direction cohésion sociale.

Axes questionnaires communes:

1. Éléments de présentation de la commune répondante
2. Votre regard sur la Politique de la Ville
3. Votre regard sur les instances de travail de la Politique de la Ville animées par la Direction cohésion sociale de la CALL
4. Votre regard sur le travail mené par la direction Cohésion Sociale de la CALL
5. Votre regard sur les coopérations au sein de la Politique de la Ville
6. Votre regard sur les enseignements à tirer de ce Contrat de Ville et les perspectives à retenir pour le futur Contrat de Ville

Analyse des questionnaires: ce que les communes ont exprimé

...

Sur l'ingénierie en charge de la Politique de la Ville :

- Les communes sont généralement dotées de 1 à 3 personnes (majoritairement 1 personne à temps non complet). Les agents se qualifient globalement comme étant des « référents PV », tout en exerçant d'autres missions dans leur collectivité.
- Ceux-ci sont rattachés à des directions générales des services, CCAS, pôle social, jeunesse...
- 42,1 % estiment que leurs moyens humains sont insuffisants .
- 50 % mobilisent les autres services de la commune.
- 80 % des communes ont un élu délégué à la PV.

Selon les communes le Contrat de Ville a:

- Contribué en partie au développement d'actions innovantes à 42,1 % (contre 10,5 % pas du tout).
- Permis le partenariat entre les acteurs du territoire (63,2 % en partie et 31,6 % totalement).
- Permis la mise en œuvre d'actions de promotion de l'égalité femmes/hommes mais de manière insuffisante (42,1 % ont répondu un peu). Il en va de même pour l'approche intégrée de la lutte contre les discriminations (47,4 % ont répondu un peu).
- Permis la mise en cohérence des actions des différents acteurs à 63,7 %
- N'a pas vraiment permis la mobilisation du droit commun à 52,7 %

Depuis la mise en œuvre des nouvelles modalités d'animation du Contrat de Ville en 2019 :

Sur la **gouvernance technique** :

- Les communes estiment que l'ingénierie de la CALL est suffisante à 66,7 %.
- Sur l'ensemble des groupes de travail de la Direction Cohésion Sociale, les communes participantes y viennent essentiellement pour le partage d'information et la co-construction d'actions.
- Les 2 principales attentes des communes envers la CALL concernent l'appui en méthodologie de projets (72,2%) et l'animation du réseau des acteurs (55,6 %).

La gouvernance politique (Comité de Pilotage) convient aux attentes des communes (56,3 % satisfait et 43,7% en partie).

Sur les coopérations au sein de la Politique de la Ville:

- Les modalités d'animation du Contrat de Ville ont permis à certaines communes de développer des coopérations avec d'autres communes (44,4% un peu, 27,8% pas du tout et 22,2 % en partie).
- Les communes considèrent à 63,2 % avoir développé le partenariat au sein de leur propre territoire par le biais du Contrat de Ville .
- Elles ont par ailleurs développé leur partenariat essentiellement avec les bailleurs sociaux (88,2%), pôle emploi (76,5%), l'éducation nationale et l'ARS (41,2%).
- Pour le futur contrat de ville, les 2 principaux axes prioritaires à développer pour les habitants des quartiers seraient la santé à 57,9 % suivi de l'éducation et l'emploi qui totalisent chacun 42,1 %.

Sur le degré de coopération estimé entre les communes et les principaux signataires du CDV :

	Etat	Région	Département	CAF	CALL
Relation	4,8	52.4	14,3	47.6	19
Connexion	38.1	28,6	23,8	14,3	23,8
Cohésion	23,8	9,5	33.3	23,8	28.6
Connexion dynamique	14,3	0	4,8	9,5	9,5
Cohésion dynamique	19	9,5	23,8	4,8	19

Relation : simple connaissance de l'autre sur le territoire

Connexion: communication d'informations et échange d'idées et de moyens

Cohésion: les partenaires œuvrent à une action commune

Connexion dynamique: les partenaires construisent des projets en commun

Cohésion dynamique: les partenaires se considèrent comme interdépendants et complémentaires

A l'occasion des entretiens, ce que les communes nous ont dit ...

Quel est le Contrat de Ville idéal pour communes?

Un contrat qui repose sur une géographie prioritaire fidèle aux réalités sociales du territoire car établie en réelle concertation avec les communes et la CALL (critères, indicateurs, quartiers vécus ...).

Un contrat simple, souple, agile, partagé, qui va à l'essentiel (ouverture des CPO aux communes sur des projets structurants, harmonisation temporelle des AAP, plateforme numérique collaborative pour de l'échange d'informations).

Un contrat qui finance de l'ingénierie (besoin d'accompagnement de proximité, de présence sur le terrain, de médiation sociale ...).

Un contrat qui sécurise les financements sur les postes de coordination (Cités éducatives, PRE ...) pour prévenir le turn over

Un contrat qui fait confiance aux communes (système de dotations plutôt que de subventions d'actions annuelles, modalités de participation des habitants non imposées mais valorisées et soutenues ...).

Un contrat dans lequel l'Etat affiche les politiques de droit commun mobilisées et s'engage quant à leur mise en œuvre sur la durée du contrat (moyens humains et financiers).

ANNEXE 9

**RÉSULTATS EXHAUSTIFS
DES QUESTIONNAIRES
DES ASSOCIATIONS**

LES ASSOCIATIONS: 70 questionnaires, 10 auditions

- Questionnaire envoyé à **70 associations** qui ont émergé dans le Contrat de Ville.
- Une partie du questionnaire (participation des habitants) sera analysée par le Cabinet Copas.
- 21 associations ont répondu soit un **taux de réponse de 30 %**.
- 9 associations (dont les actions sont intercommunales) ont été auditionnées les 11 et 12 avril par la CALL et l'Etat (délégués du préfet) pour compléter l'analyse des questionnaires. Choix selon plusieurs critères:
 - émergement de longue date dans le CDV,
 - émergement récent dans le CDV par le biais de l'AMI cohésion sociale de la CALL,
 - émergement sur des piliers/thématiques différents (culture, emploi, cadre de vie ...).
 - Principes: entretiens guidés, parole libérée, anonymat dans le traitement des réponses.
 - 5 associations intervenants dans le champ de la santé ont fait l'objet d'entretiens spécifiques via l'évaluation de l'axe structurant santé.

Axes questionnaires associations:

1. Votre regard sur la politique de la ville
2. Votre regard sur les instances de travail de la politique de la ville
3. Votre regard sur l'accompagnement des projets et des associations
4. Votre regard sur les aspects administratifs et financiers des appels à projets du contrat de ville
 - a. Concernant la plateforme Dauphin
 - b. Concernant la plateforme Galis
 - c. Concernant la procédure d'Appel à projet du contrat de ville
5. Votre regard sur les coopérations au sein de la politique de la ville
6. Votre regard sur les enseignements à tirer de ce contrat de ville et les perspectives à retenir pour le futur contrat de ville

Analyse des questionnaires à partir des 21 réponses.

Elles œuvrent principalement en matière de santé (28,6%), emploi et insertion professionnelle (28,6%).

- 57 % sont structurées autour de 6 à 50 salariés, 9,5 % n'ont aucun salarié
- 47 % des répondants occupent des fonctions de cadre
- 81 % sont dotées d'un professionnel administratif pour les démarches liées aux subventions et de fait, elles estiment que les plateformes de dépôt de dossiers sont plutôt simples d'utilisation.
- 71 % d'entre elles ont plus de 10 ans d'existence.
- Pour $\frac{3}{4}$ d'entre elles, la part des financements PV représentent moins de 25 % de leur budget global.
- 43 % ont su développer des coopérations avec d'autres associations.
- L'ensemble des QPV de la CALL est concerné par l'intervention d'une ou plusieurs de ces associations.

Analyse des questionnaires à partir des 21 réponses

Les axes prioritaires de la Politique de la Ville sont selon elles :

- la promotion de la participation et l'émancipation des habitants (42,9%),
- la réduction des inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres territoires (42,9%).

La Politique de la Ville a permis le partenariat entre les acteurs du territoire (un peu 38,1%, complètement 33 % et en partie 23,8%).

Sur les instances de travail de la Politique de la Ville, les associations participent régulièrement aux groupes de travail relatifs à l'ASV (42,9 %), au CLS (35,7 %) et au CISP (28,6 %). La périodicité leur convient.

Les associations estiment être suffisamment accompagnées et de façon adaptée par les services de l'Etat (42,9%), de la CALL (71,4%) et des communes (42,9%) et soulignent leur disponibilité.

Plus de 60 % des répondants estiment que :

- La procédure de l'AAP, le calendrier de dépôt des projets et le délai de paiement sont adaptés.
- Le nouveau fonctionnement du comité des financeurs (audition de certains porteurs) est satisfaisant.
-

Sur les coopérations au sein de la Politique de la Ville: l'animation du CDV a parfois permis aux associations de développer des coopérations avec d'autres associations (42,9 % souvent, 33,3% rarement et 19% jamais)

Quel est le Contrat de Ville idéal pour les associations?

Un contrat qui favorise la mise en réseau des associations et évite leur mise en concurrence (via le système de l'appel à projet annuel qui « épuise

Un contrat souple et agile pour faciliter la transversalité et qui évite d'exclure les associations qui ne disposent pas d'ingénierie (exemple: questionnaires complétés par des cadres associatifs majoritairement).

Un contrat qui prévoit des moyens humains pour accompagner les associations (aller à leur rencontre, faire remonter les besoins, aider en ingénierie de projets et montage de dossiers; former ...).

Un contrat qui intervient sur une géographie cohérente avec les besoins des habitants (notion de bassin de vie plus que de géographie prioritaire).

Un contrat qui sécurise les financements dans le temps sur les projets structurants pour favoriser la participation des habitants et la mobilisation d'autres acteurs.

Un contrat qui implique véritablement les habitants sous des formes à (ré)inventer pour plus d'efficacité.

ANNEXE 10

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS AUX COMMUNES
ET ASSOCIATIONS**

Réunion du 20 mai 2022

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu.

Mots introductifs

[Sophie MOLLET, Directrice de la Cohésion Sociale](#), introduit la séance en remerciant les communes et les associations pour leur disponibilité ainsi que les partenaires (Etat, Département, Région).

Elle rappelle que la CALL a fait le pari ambitieux de ne pas avoir recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'évaluation du Contrat de Ville. Cette jeune Direction avait besoin d'y participer activement afin de se sentir légitime pour porter la parole des communes et des associations dans le cadre d'une démarche coconstruite, participative.

Elle précise que la réunion se déroule en deux temps :

- Un 1^{er} temps de présentation des résultats des questionnaires et des entretiens.
- Un second temps autour de la participation des habitants sous le format d'ateliers pour réfléchir ensemble sur comment demain on fait de la participation des habitants un sujet

central, comment on réinvente ensemble les formats participatifs et quelles propositions pour que nos modes de faire évoluent.

Sophie MOLLET, rappelle les 3 axes que la CALL a choisi d'évaluer :

- La gouvernance, les coopérations ;
- La participation des habitants ;
- Un axe structurant : la santé, axe qui fait écho à la gouvernance et à la participation des habitants.

La question de la géographie prioritaire sera traitée dans un 2^{ème} temps à partir de septembre en lien en interne avec la Direction Habitat et Renouvellement Urbain.

La présentation des résultats des questionnaires et entretiens :

L'intégralité des résultats des questionnaires seront transmis. La présentation en plénière se veut synthétique.

1. Retour sur les questionnaires et entretiens avec les communes :

Concernant les points d'amélioration et les pistes de propositions pour la future contractualisation (slide 19) :

Sonia MARRAKCHI de la Mission Politique Ville (MPV) souligne que la Politique de la Ville finance les actions dans le cadre du Contrat de Ville mais également de l'investissement par un autre dispositif. 8 villes sont éligibles dans le département pour lesquelles il y a une enveloppe de 7,5 millions d'euros.

Sophie MOLLET relève que celui-ci ne concerne pas l'ensemble des communes et que beaucoup d'entre-elles ont fait part de leurs besoins de financement d'équipements structurants, il serait donc nécessaire d'ouvrir ce dispositif à l'ensemble des communes en Politique de la Ville.

Serge RAVAUX, mairie de Loison-sous-Lens, souligne concernant le conseil citoyen qu'il faut éviter d'employer le mot « écueil » mais plutôt de « nommer » les causes de l'échec des conseils citoyens afin d'éviter de casser les dynamiques et de les perdre définitivement.

Sophie MOLLET propose de reformuler le terme.

Sonia MARRAKCHI revient ensuite sur le financement annuel des projets et du souhait des communes de les voir sécuriser sur plusieurs années. Elle prend l'exemple des Programmes de Réussite Educative (PRE), dont le financement est sécurisé sur tout le temps du Contrat de Ville même s'il est annuel, et des Cités Educatives pour lesquelles l'Etat s'engage sur 3 ans. Des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) ont aussi été mises en œuvre pour certaines actions.

Le souhait de l'Etat est d'associer d'autres financeurs comme la région ou le département afin de créer une vraie synergie. Elle rappelle également la réelle volonté de l'Etat de soutenir le bassin minier (l'enveloppe pour le Contrat de Ville de la CALL est passée de 700 000 euros à + de 2,2 millions d'euros).

Christian CHAMPIRE, Maire de Grenay, fait valoir le fait que les élus ont le droit de répondre, d'être présent dans la Politique de la Ville. La commune est la 1^{ère} collectivité, le partenariat entre la commune et l'Etat est la base de la Politique de la Ville donc avant de vouloir que la région ou le département, pour qui ce ne sont pas des missions premières, s'associent à l'Etat pour la sécurisation des financements, il faut faire confiance aux villes, travailler avec elles. Il prend l'exemple des PRE, dispositif pour lequel l'Etat s'engage sur la durée mais pas pour l'ingénierie. Le fait que l'Etat considère que les postes de fonctionnaires ne peuvent pas être financés rend très compliquée la mise en œuvre du dispositif (recherche de poste stable ..). Concernant le renouvellement des projets, chaque année ce ne sont pas les mêmes personnes qui sont touchées, il faut en tenir compte pour permettre un travail sur la durée.

Sonia MARRAKCHI indique que sur le PRE, l'Etat subventionne des actions mais pas de postes de fonctionnaire mais qu'il est possible de les valoriser et que le poste de fonctionnaire sécurise le dispositif sur le long terme.

Christophe DELEPLACE, ville de Lens, prône le fait que le PRE finance une mission et non un poste. Il revient sur la place des élus et note qu'il manque une instance où les politiques du territoire se saisissent des sujets de la Politique de la Ville car les techniciens avancent vite mais les élus se sentent souvent acculés. Il fait le constat que la Politique de la Ville, de par sa spécificité, comble les carences du droit commun au lieu d'apporter une plus-value ex : la Cité Educative.

Emilie RENNOIR, Déléguée du Préfet, rappelle que l'Etat et la CALL mènent une évaluation commune, la restitution et les préconisations appartiennent à l'agglomération en tant que cheffe de file, l'Etat n'a pas à influencer sur celles-ci et toutes ces préconisations seront remontées au niveau national. L'Etat a, à travers ses entretiens, noté des axes d'amélioration, proches de celles de l'agglomération. Les carences du droit commun seront soumises à des arbitrages gouvernementaux.

Mickaël DERNONCOUR, Délégué du Préfet, remercie l'ensemble des communes, des associations et de la CALL pour le travail mené ces dernières années.

2. Retour sur les questionnaires et entretiens avec les associations :

Laurence ZADERATSKY, association Culture et Liberté, explique le faible taux de réponse des associations par les délais imposés et par le sentiment que le cadre fixé ne les concerne pas. Il y a nécessité de leur envoyer un message fort de confiance. Il y a un épuisement des personnes qui œuvrent dans les associations, la période est rude. Faut-il un espace d'interconnaissances, de

nouveaux outils qui définiraient une nouvelle Politique de la Ville ? Plutôt que vivre ensemble c'est faire ensemble pour sa cité. La logique d'Appel à Projet met en concurrence les associations entre elles. La période COVID a fait beaucoup de mal, renvoyant les habitants à une grande solitude et un grand sentiment d'exclusion. Les associations sont soucieuses d'apporter du lien avec des cadres qui ne correspondent peut-être pas à cette humanité. Il faut du temps, la temporalité, la cadence des Appels à Projet est infernale. Au regard des axes évoqués de la santé, de l'éducation et de l'emploi il faut permettre un financement sur la durée du Contrat de Ville mais pas de manière annuelle afin de laisser du temps, de la lisibilité. Il faut peut-être aussi avoir un temps pour analyser le pourquoi de 70% de non-réponses.

Jérôme LEGER, UFOLEP, souhaite renforcer quelques points : la notion de visibilité à long terme est importante notamment en terme de pérennisation de poste car ce manque de visibilité ne permet pas de s'engager de manière pleine et entière avec en parallèle le rythme infernal des Appels à Projet, la nécessité de simplifier les choses, la prise en compte des risques que les associations prennent sur l'emploi (précarisation du personnel) et la dynamique de réseau, importante pour les communes et les associations, par sa diversité. Il faut peut-être transformer le temps administratif en tant de concertation et de co-construction au service de la population (volonté d'être co-constructeur du projet de territoire plutôt que d'être simplement acteur). La continuité de parcours donc de partenariat est également essentielle.

Sonia MARRAKCHI souligne que pour faire vivre le territoire le tissu associatif est important. Il faut donc s'interroger sur le peu de retour des associations (questionnaire compliqué, ne les concerne pas ...). Quant à la logique de l'Appel à Projet (délai de dépôt, bilan..), peut-être faudrait-il travailler avec les porteurs de projet bien en amont du dépôt de dossier afin d'éviter tout dépôt « mécanique ». Elle précise que la vérification de la bonne utilisation de l'argent public passe par le dépôt de bilans qui permettent de réajuster le subventionnement ou l'action elle-même.

Pour Serge LEGER, ville de Méricourt, ce qui compte ce sont les structures en capacité de porter. Il y a plus besoin d'être capable de réunir les moyens, d'assurer des socles fonctionnels aux structures qui sont avec les populations que de démultiplier les capacités à identifier ce qui a pu se faire à un moment donné à tel ou tel endroit. Les individus ont besoin d'éducation, de vivre des pratiques collectives, de loisirs, d'épanouissement etc. On ne devrait pas repartir de ces besoins humains fondamentaux qui forment le ciment d'une société moderne. Il s'agit moins de développer des multiplicités d'actions que de construire les outils qui permettent de travailler avec les populations éloignées. Une action réunit quelques personnes à un moment donné mais le « ciment social » se forge où ? La capacité des gens à développer leur propre développement se forge où ? La question du droit commun est fondamentale car il n'existe plus sauf celui des communes. Les socles se sont appauvris, la capacité pour agir avec la population se déplace vers les systèmes périphériques. C'est tout le système qu'il faut repenser. On ne se pose pas la question de comment on va travailler avec les gens. L'action découlera de la capacité de nos structures de travailler de manière forte avec la population et de mobiliser les outils d'art, de sport, de culture, de vie sociale.

Jérôme LEGER souligne la défiance, le rejet important de la population envers tout ce qui est structuré (Etat mais aussi associations). Il faut travailler sur la question de la confiance qui est au cœur de la Politique de la Ville.

Samuel THYRION, COPAS, relève que les débats illustrent un enjeu essentiel de la relation et du contrat (la Politique de la Ville ne peut pas se faire sans la population et ne peut pas se faire non plus sans les associations et les porteurs de projets). Il y a un besoin de lisibilité sur les relations qu'entretiennent les uns avec les autres et en particulier les porteurs de projet. Aujourd'hui, on est plus dans une logique où ceux-ci deviennent des opérateurs. La question de la place que l'on souhaite donner, en terme de développement, aux porteurs de projets associatifs et aux habitants dans la transformation sociale du territoire mérite un engagement de l'ensemble des signataires. La Politique de la Ville est la politique la plus évaluée de toutes les politiques publiques, ce qui n'est pas le cas du droit commun de l'Etat, de la région, du département. Il manque des points de comparaison pour avoir une lisibilité financière de ce qui est fait. Dans les perspectives, il faudrait peut-être faire une photographie précise de ce qui est fait dans le droit commun dans les quartiers. La finalité 1^{ère} de la Politique de la Ville, politique spécifique, de correction des inégalités est un peu biaisée dans la capacité à porter un véritable jugement sur la plus-value des financements supplémentaires ou une compensation du droit commun.

La participation des habitants :

Au regard de l'horaire, l'atelier est proposé en plénière. Celui-ci peut continuer d'être alimenté par des contributions qui peuvent être transmises au plus tard le 8 juin à l'adresse mail suivante : zmeslil@agglo-lenslievin.fr.

Le compte-rendu de l'intervention du COPAS fait l'objet d'une deuxième partie jointe ci-après.

PARTICIPANTS :

- TAVERNIER Malika, ville de Billy-Montigny
- GROSSEMY Vincent, ville d'Avion
- HOBBER Olivier, ville de Vendin-le-Vieil
- BOULHEMZE Mohamed, ville de Fouquières-les-Lens
- BROWN Meryl, ville de Fouquières-les-Lens
- DELEPLACE Christophe, ville de Lens
- GOUDROYE Manuelle, Ville de Sains-en-Gohelle
- MORELLE-FRANCOIS Angélique, ville de Loos-en-Gohelle
- MATTEI Jérémy, ville de Bully-les-Mines
- WOJCIK Guillaume, ville de Noyelles-sous-Lens
- BERTA Lilian, ville de Méricourt
- LEGER Serge, ville de Méricourt
- RAVAUX Serge, ville de Loison-sous-Lens
- RICHOT Sandrine, ville de Wingles
- CAZUGUEL François, Centre social « Maison des 3 cités » ville de Mazingarbe
- MULLER Romain, ville d'Hulluch
- DEKIOUK Abdel, ville d'Hulluch
- TALAGA Frédéric, ville de Liévin

- MARCQ Laurence, ville de Liévin
- CHAMPIRE Christian, Maire ville de Grenay
- BOUKACEM Ali, ville de Grenay
- BOIDIN Philippe, ville de Grenay
- PELCZYK Ludovic, CDOS
- DELCOURT Wassim, Médecins du Monde
- AMOROS Elvina, Médecins du Monde
- DESFOSSEZ Pauline, Maison de l'Emploi – Mission Locale et le PLIE
- LEGER Jérôme, UFOLEP
- ZADERATSKY Laurence, Culture et Liberté
- BEAUVAIS Christian, Ligue de l'Enseignement
- RENNOIR Emilie, Déléguée du Préfet
- DERNONCOUR Mickaël, Délégué du Préfet
- GUEDOUAR Elmir, Délégué du Préfet
- MARRAKCHI Sonia, Mission Politique de la Ville (DDETS)
- BURGUN Marie-Pierre, CALL
- TURLUTTE Nelly, CALL
- MEURANT Pascal, CALL
- DEGRAVE Félix, CALL
- MOLLET Sophie, CALL
- MESLIL Zaïna, CALL
- DELANNOY Gautier, CALL
- CAUVIN Nathalie, CALL
- TORCHY Sergine CALL

ANNEXE 11

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE PRÉSENTATION
DE L'ÉVALUATION
DU CONTRAT DE VILLE**

Réunion du 4 juillet 2022

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu.

ORDRE DU JOUR

1. Propos introductifs.
2. Rappel des éléments de contexte de la Politique de la Ville, des ambitions nationales à la mise en œuvre locale.
3. Le Contrat de Ville 2015-2022 : des partenaires qui s'engagent au service de la population des 21 quartiers prioritaires.
4. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours réalisés en 2019 qui ont inspiré une nouvelle dynamique intercommunale autour de la cohésion sociale.
5. L'évaluation finale du Contrat de Ville : résultats et pistes de réflexion.

6. La participation des habitants : le recours à une AMO pour évaluer et accompagner la CALL dans une réflexion aboutissant à une expérimentation concrète.

7. Conclusion : prochaines étapes.

1- PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur Alain BAVAY Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale à la CALL, introduit la séance et remercie les personnes présentes.

Il poursuit en rappelant que **la Politique de la Ville est un important sujet sur la CALL puisqu'elle concerne 21 quartiers répartis sur 19 communes soit un quart de la population du territoire.** Dans la pratique elle se traduit essentiellement dans le Contrat de Ville qui consacre et fédère l'action conjointe d'un ensemble de partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs au sein d'un document structurant que nous avons signé le 27 juin 2015.

Les Contrats de Ville ont été prolongés jusqu'en décembre 2023. Aujourd'hui nous devons répondre à l'obligation légale qui nous est faite de les évaluer.

Même si l'évaluation est souvent vécue comme un exercice contraignant, nous l'avons-nous pris comme une belle occasion de :

- nous questionner collectivement sur le sens de la Politique de Ville qui a aujourd'hui plus de 40 ans.
- identifier les avancées et les écueils rencontrés durant les années de mise en pratique.
- alimenter la réflexion nationale sur le nouveau cadre de contractualisation de la Politique de la Ville.
- aider la décision politique dans l'ambition portée par la CALL : celle d'un véritable projet global de développement social en passant d'une Politique de la Ville à une politique de cohésion sociale à la hauteur des enjeux sociaux du territoire.
- tirer les enseignements de la participation des habitants en Politique de la Ville pour, de manière plus large, engager une réflexion globale à l'échelle de la CALL. Il s'agit pour nous d'un enjeu majeur, la question de la démocratie n'étant pas seulement liée à un zonage d'où notre parti-pris de l'appréhender à l'échelle des 36 communes et sur l'ensemble des politiques de cohésion sociale. Il faut transformer nos manières de construire nos politiques publics avec les habitants et non pas seulement les faire participer à nos projets. C'est tout l'objet de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du COPAS.

Le calendrier de l'Etat est ambitieux : une première phase de remontée des données « grands enseignements/constats » par les Préfets a été effectuée en juin 2022.

Aujourd'hui l'heure est venue de présenter les résultats de l'évaluation locale finale sachant que nous ne partons pas de rien puisque nous avons réalisé une évaluation à mi-parcours, confiée à un bureau d'étude, en 2019.

Pour la première fois sur une réunion Politique de la Ville **les 36 Maires du territoire ont été conviés** dans la mesure où la CALL a inscrit la Politique de la Ville dans une démarche de cohésion sociale globale à l'échelle de son territoire y compris en écho avec ses politiques de droit commun.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu un « effet loupe » sur la situation déjà fragile de nos quartiers. Ces problématiques mises en lumière voire accentuée par cette crise, nous amènent à confirmer qu'une intervention sociale de fond à une échelle plus large que les QPV et interrogeant l'ensemble des politiques sociales, et dotée de moyens humains et financiers importants, est nécessaires.

Monsieur BAVAY, tient à remercier :

- les partenaires du Contrat de Ville : l'Etat, la Région, le Département pour leur contribution aux travaux menés sans oublier tous les autres qui se sont engagés dans le Contrat de Ville.
- les délégués du Préfet, qui sont de précieux partenaires de proximité qui œuvrent au quotidien à nos côtés pour mettre en œuvre la Politique de la Ville.
- l'IREV qui, en plus d'animer un cycle de qualification sur l'évaluation du Contrat de Ville auquel la CALL a participé, nous a accompagné individuellement sur des aspects méthodologiques.
- les 19 communes QPV qui contribuent fortement, au plus près des habitants, à la mise en œuvre de la Politique de la Ville.
- les associations qui sont de précieuses interfaces entre les habitants et les institutions.
- les services de la CALL, qui contribuent avec la Direction cohésion sociale à mettre en œuvre la Politique de la Ville de manière transversale dans notre organisation.

Monsieur Jean RICHERT, Sous-Préfet en charge de la cohésion sociale, s'associe à **Monsieur BAVAY** pour remercier également l'ensemble des acteurs du territoire pour leur contribution dans ce travail d'évaluation du Contrat de Ville, ainsi que les délégués du Préfet de la CALL. Il souligne que la CALL est un territoire important en Politique de la Ville, riche de créativité et d'énergie.

Il indique qu'il a pu nourrir une première remontée au niveau national d'une vision macro sur l'ensemble du Département et de la CALL de ce qu'ont été les contrats de ville depuis 2015, par le biais des délégués du Préfet qui ont élaboré une synthèse des éléments issus des rencontres avec les communes, la CALL et les porteurs de projets associatifs.

L'évaluation finale du Contrat de Ville est importante eu égard à deux éléments :

- à moyen terme, la construction des futurs contrats de ville vont se nourrir de la réflexion collective menée depuis 2015 ;
- à court terme, il est nécessaire de faire une photographie des Contrats de Ville de ces dernières années, pour construire une programmation 2023 au regard des trois axes évalués que sont la gouvernance, la santé et la participation citoyenne.

La CALL représente 1/3 de la Politique de la Ville du Département de part le nombre de quartiers prioritaires mais aussi en poids de population. Trois délégués du Préfet sur neuf du Département sont dédiés au territoire de la CALL.

Le travail est à poursuivre pour aboutir d'ici fin d'année à une évaluation finale. La CALL est forte de ses singularités qui méritent de nourrir la réflexion nationale.

2- ELEMENTS DE CONTEXTE

Repartir à l'histoire, aux fondamentaux de la Politique de la Ville c'est mieux comprendre le contexte dans lequel elle s'inscrit aujourd'hui, notamment pour les communes non concernées à ce jour par cette politique.

De manière très synthétique, à son origine, c'est une **politique qui est une réponse aux violences urbaines des années 1980.**

Basée sur le **principe de discrimination positive territoriale** (donner plus aux territoires qui ont le moins pour réduire les inégalités). Elle s'est traduite par la succession voire la compilation de nombreux dispositifs à la fois sur des entrées :

- urbaines (Grands Projets Urbains, Grands Projets de Ville, ANRU, NPNRU),
- sociales (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Contrat de Ville),
- économiques (Zones Franches Urbaines, Zones de Revitalisation Urbaine).

C'est une politique qui est souvent qualifiée de « complexe » dont les périmètres d'intervention ont aussi évolué : le quartier l'époque des opérations DSQ, la ville avec les Contrats de Ville 1^{ère} génération, les agglomérations en 1998 quand le Contrat de Ville constituait le volet social des contrats d'agglomération puis le rôle des EPCI comme chefs de file de la Politique de la Ville avec la loi Lamy de 2014. La géographie prioritaire a donc elle aussi évoluée (dans le nombre de quartiers concernés notamment).

La loi de programmation pour la ville et de cohésion urbaine dite « loi Lamy » de 2014 marque un tournant important puisqu'elle avait pour ambition de « refonder » la Politique de la Ville en revenant à ses fondamentaux :

- principe de discrimination positive territoriale autour d'une géographie prioritaire resserrée (on est passé d'environ 2500 quartiers CUCS à 1348 à l'échelle nationale),
- politique contractuelle et partenariale pilotée à l'échelle intercommunale,
- politique à durée déterminée (durée du contrat),
- participation des habitants avec la création des conseils citoyens,
- politique transversale et globale, (y compris à l'échelle nationale car interministérielle),
- politique qui joue le rôle d'effet levier dans la transformation de l'action publique (fonction de laboratoire, d'expérimentation).

LA POLITIQUE DE LA VILLE EST UNE POLITIQUE NATIONALE, DES GRANDS ENSEMBLES ... MISE EN ŒUVRE DANS UN TERRITOIRE TRES DIFFERENT : CELUI DU BASSIN MINIER

Alors que dans les grands ensembles « horizontaux » la pauvreté est « concentrée », dans le Bassin Minier marqué par un habitat minier « vertical » elle est diffuse.

Les critères de détermination de la géographie prioritaires définis à l'échelle nationale, ont donc toujours fait débat sur notre territoire parce qu'ils tranchent avec celui des grandes banlieues de Paris, Lyon, Marseille Aujourd'hui les nouvelles « règles du jeu » étatiques ne sont pas encore définies donc ce sujet n'a pas été abordé lors de cette réunion de présentation de l'évaluation.

Cependant, lors des entretiens, les élus ont exprimé vouloir attirer l'attention de l'Etat sur :

- la mise en place d'une concertation quant au choix des critères,
- la prise en compte des périmètres de l'ERBM pour, en écho à la rénovation urbaine, mettre en place un véritable plan Marshal en lien avec la Politique de la Ville pour l'accompagnement social des habitants,
- l'intégration de la notion de « quartier vécu ».

L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA CALL : D'UNE POLITIQUE DES VILLES A UNE POLITIQUE DE COHESION SOCIALE

Avant 2014 : la Politique de la Ville à la CALL était la politique des villes d'où la faible ingénierie communautaire. Chaque ville menait un dialogue direct avec les services de l'Etat et la CALL servait essentiellement de courroie de transmission administrative.

A partir de 2014, obligation faite par la loi Lamy pour la CALL d'être cheffe de file de la mise en œuvre de cette politique. La CALL signe son Contrat de Ville en 2015 dans cette posture de pilotage.

En 2019, s'inspirant de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, la CALL impulse une nouvelle dynamique en matière de Politique de la Ville visant à en faire une vraie politique de cohésion sociale autour de 4 enjeux :

1. se réinterroger sur le **sens** de la Politique de la Ville.
2. la mettre en œuvre de manière **transversale** dans l'organisation et requestionner le fonctionnement et l'ingénierie dédiée de l'agglomération afin de dépasser la logique de gestion de dispositifs pour en faire une vraie politique de développement social.
3. engager **une mutation des méthodes et des formes de soutien aux porteurs de projets** au service d'un projet de développement social global (exemples : audition des associations lors du Comité des Financeurs, comité de pilotage Politique de la Ville désormais élargi à l'ensemble des acteurs, mise en place d'un AMI cohésion sociale, animation d'un groupe de travail inter-EPCI ...).

4. **l'agilité** : être capable d'anticiper et de bouger avec justesse, de coordonner nos interventions respectives, d'aller dans le même sens.

En 2021 : affirmation d'une vraie ambition de cohésion sociale dans la gouvernance (nomination d'un Vice-Président en charge de la cohésion sociale et dans l'organisation, la création d'une direction cohésion sociale).

LE CONTRAT DE VILLE DE LA CALL : LE PLUS IMPORTANT DU DEPARTEMENT ET LE DEUXIEME APRES LA MEL A L'ECHELLE REGIONALE

- 21 QPV répartis sur 19 communes.
- Un quart de la population de la CALL en QPV (56 000 habitants) avec une part de population qui vit sous le seuil de pauvreté pouvant aller jusqu'à 53% dans certains QPV.
- De nombreux dispositifs Politique de la Ville déployés : un Contrat de Ville, un CISPD, 3 Cités éducatives, 7 Programmes de Réussite Educative (PRE), 1 Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations, 1 Atelier Santé Ville et en projet le recrutement de 2 ARMS.

3- LE CONTRAT DE VILLE DE LA CALL : UNE VERITABLE DEMARCHE PARTENARIALE ADOSSEE A DES MOYENS FINANCIERS IMPORTANTS AU PROFIT DE LA TRANSFORMATION SOCIALE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

UN CONTRAT DE PROJET DANS LEQUELS LES PARTENAIRES SE SONT ENGAGES SUR 4 ENJEUX

Fruit d'une concertation avec l'ensemble des partenaires, le Contrat de Ville de la CALL repose sur 4 enjeux :

1. améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.
2. améliorer l'habitat, le cadre de vie, et l'Environnement.
3. renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.
4. enjeu transversal : Renforcer l'égalité des chances

La Politique de la Ville sur la CALL se traduit par un rôle de mise en mouvement de nombreux acteurs institutionnels, associatifs en incluant bien évidemment les habitants

UN CONTRAT QUI MOBILISE D'IMPORTANTES MOYENS GRACE A LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

La programmation du Contrat de Ville est un levier de mobilisation de moyens important pour mettre en œuvre des projets en faveur des habitants des QPV.

Sur la période du Contrat de Ville, le **nombre de demandes de subventions déposées a augmenté**. En 2022, **159 dossiers** ont été déposés dans la programmation du Contrat de Ville pour un montant total de subvention ANCT de **plus de 2 millions d'euros** soit **500 000 euros de plus qu'au début du contrat**.

Si l'on prend l'ensemble des financements mobilisés, **tous dispositifs et financeurs confondus** (Etat, communes, Région, Département, autres financeurs) on note une **augmentation de 47% des moyens financiers dédiés à la Politique de la Ville entre le début et la fin du Contrat** :

2016 : près de 3 900 000 euros / 2022 : 5 760 000 euros.

Quelques pistes d'explications de cette hausse de subventions :

- un EPCI qui a su se mettre en ordre de marche, impulser de nouvelles dynamiques pour mobiliser son droit commun et mettre en synergie tous les acteurs de la Politique de la Ville pour une véritable action transformatrice du territoire.
- des **pratiques de travail autour d'un précieux partenariat Etat/CALL/communes**. A ce sujet le rôle et la présence de proximité des délégués du Préfet est à saluer. Précieux acteurs de terrain dans les QPV, leurs pratiques de travail étroites avec la Direction cohésion sociale de la CALL contribuent à la mise en œuvre d'une Politique de la Ville cohérente avec les réalités de terrain et répondant au mieux aux besoins des habitants.
- **l'encouragement de nouveaux opérateurs à s'inscrire dans les dispositifs de la Politique de la Ville** : le Louvre Lens, le PIMMS ...
- **la mise en place de l'AMI cohésion sociale en 2020** qui constitue également un levier pour l'émargement des associations dans le Contrat de Ville (elles expérimentent un an leur action dans l'AMI puis la généralise via le Contrat de Ville).
- **un Etat qui défend les intérêts de la CALL** pour aller chercher des moyens supplémentaires (exemple : 3 Cités éducatives). L'occasion de remercier l'Etat de cette attention particulière à la CALL en matière de Politique de la Ville.

4- L'ÉVALUATION A MI-PAROURS REALISEE EN 2019, DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS

En 2019, sur la base de l'évaluation à mi-parcours de son Contrat de Ville, la CALL a signé avec l'Etat un Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour renforcer les objectifs du Contrat de Ville jusqu'en 2022.

Tirant les enseignements de celle-ci, la CALL s'est engagée de manière ambitieuse, innovante et volontariste autour de 14 engagements qui aujourd'hui sont quasiment tous réalisés.

N'apparaissant pas dans le Protocole, la CALL a décidé de changer de méthode quant à l'attribution des subventions Politique de la Ville sur ses crédits de droit commun (enveloppe de 150 000 euros par an).

En 2020 elle a ainsi expérimenté la **mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale** dont les objectifs sont :

- changer de posture dans l'accueil des projets portés par les associations à travers un cadre administratif souple privilégiant le principe des auditions face à un jury pluriels plutôt qu'un dossier de demande de subvention complexe.
- Promouvoir les démarches expérimentales et innovantes en permettant aux associations d'« essayer » un projet avant de le généraliser.
- valoriser les actions exemplaires et s'en inspirer.
- permettre la rencontre des associations notamment à l'occasion des réunions d'essaimage et les encourager à travailler ensemble par un système de bonification de subventions.
- encourager les associations à monter des projets en direction de publics difficiles à mobiliser : les femmes et les jeunes notamment.
- s'adapter à l'évolution des problématiques via un cahier des charges co-écrit en interne par l'ensemble des directions.
- soutenir davantage des actions qui s'inscrivent dans un processus de participation des habitants avérés (80% de subventions).
- combler les « trous dans la raquette » entre des dispositifs locaux comme les Projets d'Initiatives Citoyennes qui permettent à des petites associations de mettre en place des actions dans les quartiers et le Contrat de Ville qui nécessite des compétences aguerries et donc bien souvent dans lequel émerge des associations « solides ».

Témoignant son intérêt pour ce nouveau dispositif, la Région le soutient financièrement depuis le départ.

5- L'ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE

A l'échelle régionale un socle commun d'évaluation a été défini autour de 3 **axes prioritaires** :

- **les coopérations** : le CDV a-t-il permis de favoriser les coopérations entre partenaires au service des QPV ?

- **les actions structurantes** : quel impact des actions structurantes du Contrat de Ville ?
- **l'observation** : comment les quartiers ont-ils évolué ?

A l'échelle de la CALL nous avons souhaité mettre en place une **stratégie pragmatique** :

- **une évaluation qui accompagne plus qu'elle ne juge** avec la volonté de la piloter en interne, malgré le faible niveau d'ingénierie en Politique de la Ville pour une vraie appropriation des problématiques du terrain.
- **ne pas vivre l'évaluation comme une obligation mais comme l'occasion de mettre en lumière ce qui a fonctionné, nos réussites, nos fiertés.**
- **penser l'évaluation comme un temps fort pour notre dynamique partenariale**, un prétexte pour, ensemble, être force de propositions pour la nouvelle contractualisation et porter un projet commun à l'échelle intercommunale, même si chaque commune défendra ses spécificités.
- **être à l'écoute des acteurs qui contribuent la transformation sociale de notre territoire** que l'on défend donc animer une évaluation participative.

Le parti-pris de la CALL dans la méthode d'évaluation :

Consciente de ne pas pouvoir évaluer tous les champs du Contrat de Ville et parce que « choisir c'est renoncer », la CALL a proposé un **parti-pris** présenté aux acteurs lors de la réunion de présentation du 29 mars :

- ✓ **ne pas appréhender tout de suite les aspects liés à l'évolution des quartiers et donc à la géographie prioritaire** : la reconduction jusqu'au 31 décembre 2023 du Contrat de Ville sécurise les acteurs et les « règles du jeu » étatiques ne sont pas encore connues donc proposition d'enclencher les travaux à partir de la rentrée pour appréhender ce sujet en s'appuyant sur des données actualisées (la CALL y travaille avec l'AULA) et en lien avec les politiques de peuplement, ERBM et NRPNU.
- ✓ **évaluer 3 aspects** :
 1. la gouvernance, les coopérations.
 2. un axe thématique structurant : la santé, la CALL s'étant engagée dans la mise en place d'un CLS et d'un ASV autour d'une gouvernance commune.
 3. la participation des habitants déléguée volontairement à un bureau d'études (COPAS) car s'inscrit dans une réflexion plus large que souhaite mener la CALL sur le sujet et qui sera présentée en dernier point.

Calendrier et méthodologie :

Mars : lancement de la démarche d'évaluation et présentation aux communes et associations.

Avril : phase d'observation (questionnaires et d'entretiens avec les communes en QPV et les associations).

Associations : 70 questionnaires envoyés (taux de réponse de 30%) et 14 auditionnées.

Communes : 19 questionnaires (taux de réponse de 100%) et 19 auditions (plus de 30 heures, toutes les communes représentées soit 40 personnes dont 12 élus et 28 techniciens).

Mai : analyse et synthèse des questionnaires et partage des résultats de manière exhaustive lors d'un comité technique élargi avec un atelier sur la participation des habitants animé par le COPAS.

Juin : présentation des résultats à la Commission Développement Social du 23 juin.

Juillet : comité de pilotage et rédaction du rapport d'évaluation.

Septembre : portée à connaissance des élus communautaires de l'évaluation finale du Contrat de Ville et début du chantier sur les périmètres (géographie prioritaire).

PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION ET PREMIERES PISTES DE PROPOSITIONS

La CALL s'est mise en mouvement au service d'une véritable transformation sociale des QPV pour :

- **viser un projet global de cohésion sociale en s'appuyant sur une gouvernance partagée** : des nouvelles méthodes de travail transversales et coopératives, une évolution de la gouvernance interne, la désignation d'un Vice-Président à la cohésion sociale et une Direction cohésion sociale dédiée.
- **faire de la future contractualisation un outil au service du volet cohésion sociale du projet de territoire de la CALL** en se réinterrogeant sur la place de la Politique de la Ville (importante politique de cohésion sociale), et sur son rôle de levier spécifique et ses liens avec le droit commun.
- **accompagner les initiatives citoyennes en ayant recours à une AMO dédiée** sur ce sujet majeur, en lien avec la crise démocratique et qui place l'éducation populaire au cœur de notre intervention mais aussi en s'appuyant sur le changement de posture interne dont l'expérimentation est concluante : l'AMI cohésion sociale, les démarches d'« aller vers », les pratiques de travail

collaboratives dont les formats seront revus pour prendre en compte les besoins exprimés par les associations et les communes lors des auditions.

L'ensemble des préconisations seront retranscrites dans le rapport d'évaluation mais d'ores et déjà, **en s'appuyant sur la parole récoltée auprès des communes et des associations la CALL propose que dans la future contractualisation :**

- mieux articuler les dispositifs existants dans une logique de parcours des habitants.
- afficher dans la future contractualisation les moyens du droit commun mobilisés, la Politique de la Ville devant être supplétive.
- Prévoir davantage de crédits en investissement pour toutes les communes en QPV.
- offrir la possibilité du financement d'ingénierie dans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville (à l'échelle intercommunale sur la base d'une mutualisation pour les communes intéressées).
- engager des subventions pluriannuelles (voire dotations) axées sur des projets identifiés comme structurants et ouvrir la possibilité de CPO aux communes sur des projets structurants.
- accorder une vraie place aux associations dans le futur contrat et accompagner les plus petites (voir les former pour qu'elles gagnent en autonomie).
- raisonner en termes de bassin de vie et de quartier vécu dans l'instruction des demandes de subventions.
- faire de la participation des habitants un sujet partagé par tous les signataires du contrat.
- en lien avec l'ERBM dont quasiment tous les sites sont des QPV, mettre en place un véritable « plan Marshall » pour l'accompagnement social global des habitants.

6- LA PARTICIPATION DES HABITANTS : L'ENGAGEMENT DE LA CALL DANS UNE DEMARCHE SPECIFIQUE

La CALL a la volonté de faire de la participation des habitants la clé de voûte de sa politique locale de cohésion sociale et souhaite se positionner comme site pilote et laboratoire d'expériences en la matière.

Pourquoi ?

- Sur les territoires en Politique de la Ville, la participation des habitants est un principe inscrit dans ses fondamentaux parce qu'un moyen de lutter contre les inégalités, d'innover, de renouveler, de transformer les politiques publiques ordinaires. C'est aussi une obligation légale, rappelée dans la loi Lamy à travers l'obligation de créer les conseils citoyens.
- Parce qu'à une échelle plus large que celle de la Politique de la Ville :
 - le taux de participation aux rendez-vous électoraux qui rythment la vie démocratique est un indicateur significatif d'une crise plus profonde malgré l'engagement des institutions, des collectivités, des associations, des dispositifs ...
 - on observe une tendance générale de défiance/perte de confiance vis-à-vis des institutions et un sentiment de recul de la démocratie.
 - la participation des habitants nous impose de nous réinterroger sur nos postures institutionnelles, sur nos manières de construire les politiques publiques dans une ambition plus globale de « faire cité ».

Comment ?

La CALL a fait appel à une AMO pour évaluer et accompagner une réflexion sur la (re)dynamisation des processus de participation des habitants dans le cadre de la Politique de la Ville en particulier et de la politique de cohésion sociale en général.

L'ÉVALUATION DU VOLET « PARTICIPATION DES HABITANTS » ET LES PERSPECTIVES. SAMUEL THYRION, DU CABINET COPAS

Afin d'en faire un axe structurant du Contrat de Ville, la CALL s'engage dans une démarche spécifique relative à la participation des habitants. Dès l'origine de la Politique de la Ville, la participation des habitants est un moyen de lutter contre les inégalités, mais aussi un vecteur de transformation de l'action publique. Ces fondamentaux ont été réaffirmés par la loi Lamy qui a eu la volonté d'aller un peu plus loin dans l'idée de co-construction de la Politique de la Ville.

La réflexion qu'impose l'évaluation de la participation citoyenne à travers la Politique de la Ville nous oblige à regarder plus largement au-delà des périmètres QPV, si on fait notamment référence à la cartographie des taux de participation aux récents rendez-vous électoraux. Cela nous amène à nous interroger collectivement sur le fonctionnement actuel de la démocratie.

Dans le cahier des charges de l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au COPAS, la CALL indique clairement son ambition de faire de la participation des habitants, la clé de voûte de sa politique locale de cohésion sociale. Il s'agit à la fois d'un moyen et d'un objectif pour répondre aux enjeux de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire de la CALL.

Cette démarche d'accompagnement s'organise en trois étapes :

1. **L'évaluation de l'axe transversal « participation des habitants » du Contrat de Ville.**
2. En s'appuyant sur l'évaluation, **l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération dans une réflexion associant tous les acteurs** visant à impulser une dynamique intercommunale autour de la participation des habitants et être force de propositions de nouveaux modes d'interventions publiques pour que les habitants soient de véritables co-auteurs et acteurs des projets qui les concernent. Les conclusions de cette réflexion pourront alimenter le pilier « cohésion sociale » du projet de territoire de la CALL. **Cette étape démarrera dès septembre 2022.**
3. **L'accompagnement stratégique et méthodologique de la collectivité dans la mise en œuvre d'une expérimentation de nouveaux processus participatifs** issus de la concertation à venir.

Les principaux constats issus de la première phase d'évaluation du volet « participation des habitants » du contrat de ville :

- Les conseils citoyens n'ont pas réussi à répondre à l'objectif initial de co-construire et d'évaluer la Politique de la Ville. Globalement le manque de clarté sur leur rôle et de dynamique ont conduit à un abandon rapide des conseillers citoyens.
- La participation des habitants ne se limite pas aux conseils citoyens : les communes et les autres partenaires du Contrat de Ville ont mis en œuvre d'autres dispositifs favorisant l'expression et les initiatives citoyennes (ex : PIC de la Région, l'AMI cohésion sociale de la CALL, la Fabrik à projets de l'URIOPSS, le budget participatif du Département ...).
- Il y a une vraie culture de la participation des habitants sur ce territoire, cependant les mécanismes participatifs relèvent davantage de la consultation ou de la concertation et moins de la codécision.
- On note également une structuration de la gouvernance avec la présence d'élus et techniciens en charge de la participation citoyenne au sein de la moitié des communes interrogées.
- Du côté des porteurs de projets associatifs, même si le statut associatif favorise la représentativité des usagers, ils ne sont cependant pas impliqués systématiquement dans les décisions et orientations prises au sein des associations.

On observe une vraie cohérence entre des actions existantes, les expériences nombreuses et une vision de la participation qui se focalise sur trois niveaux :

- faire émerger des initiatives,
- s'enrichir l'offre du territoire,
- redonner du pouvoir d'agir des habitants.

Les ambitions de transformation des politiques publiques sont plutôt absentes dans la manière dont on pense la participation des habitants.

Quelques perspectives qui se dégagent de l'évaluation de l'axe « participation des habitants » :

- redynamiser localement la participation des habitants : sortir des écueils des conseils citoyens et imaginer une instance ouverte qui facilite les entrées et sorties de façon permanente. Une instance qui puisse organiser, faire émerger et faire état de la diversité des points de vue et trouver des espaces qui permettent le dialogue entre élus, techniciens et habitants de façon fréquente,
- sortir de la logique d'actions ponctuelles,
- porter une ambition ou « doctrine » partagée centrée sur un vocabulaire et des objectifs communs. En affichant formellement une volonté politique sur ce sujet et un cadre de référence nous permettant d'évaluer la participation citoyenne et non pas seulement un ou des dispositifs de participation,
- ne pas négliger les moyens nécessaires en ingénierie et financiers.

7- CONCLUSION

Monsieur BAVAY remercie le cabinet COPAS pour cette restitution. Il souligne l'importance de redonner le pouvoir d'agir aux habitants « car à partir du moment on a l'impression de pouvoir agir sur son environnement, on a la possibilité d'influer sur les politiques publiques. Un cercle vertueux se met alors en place et permet de lutter contre certains phénomènes déplorables ».

Pour compléter l'évaluation la CALL sollicitera l'ensemble des signataires du Contrat de Ville pour qu'ils nous éclairent sur l'état d'avancement des engagements pris en 2015.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une ambition de cohésion sociale plus large, la CALL souhaite enclencher, en plus du chantier sur la participation des habitants celui de la **réalisation d'un diagnostic social partagé en 2023** qui servira de socle au futur contrat dans l'identification des enjeux à défendre pour notre territoire. C'est important

qu'au-delà des analyses statistiques on confronte avec tous les acteurs notre analyse de la fragilité sociale de notre territoire.

Monsieur RICHERT, rebondit sur le soin porté à l'évaluation de la participation citoyenne, qui revête un enjeu stratégique pour les prochaines années. Il y a encore beaucoup de marge de progression pour s'assurer que les citoyens et les porteurs de projets s'emparent des dispositifs.

Il est primordial d'adapter les interventions aux problématiques d'aujourd'hui. Il faut pouvoir interroger les habitants des quartiers prioritaires sur leurs priorités et les choses qui font défaut, ce qui structurera les choses pour les prochaines années.

S'agissant des Conventions Pluriannuels d'Objectifs (CPO), **une réflexion est menée par L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) sur la nécessité de « muscler » les CPO et de les généraliser.** Au-delà de la logique d'aller plus loin dans les ambitions des porteurs de projets et des habitants, il faudrait également s'assurer de la pérennité des actions et de la sécurisation des financements des actions. Cela est de nature à ancrer la politique dans les besoins fondamentaux des habitants. Cette nouvelle écriture des CPO va toutefois découler des évaluations.

Monsieur BAVAY, ajoute que cette analyse consistant à agir dans la proximité au plus près et avec les habitants est partagée. Le territoire a besoin de s'inspirer et de bénéficier de bonnes pratiques dans de nombreux domaines comme la lutte contre la fracture numérique. Il faut toutefois trouver le bon dosage correspondant aux nécessités de chacun de nos quartiers, notre action collective n'en sera que confortée.

ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Madame Laurence ZADERATZKY, présidente de l'association Culture et Libertés, indique que tous les éléments évoqués viennent formaliser des choses vécues au quotidien. Dans les difficultés rencontrées, faire le pas de côté est nécessaire pour prendre du recul afin de mieux répartir et refixer des priorités. Le renforcement des CPO est une excellente nouvelle, si seulement elles peuvent être conduites sur la durée des Contrats de Ville. Elle est également en accord avec la notion de quartier vécu et de bassin de vie, le périmètre politique de la ville étant parfois douloureusement vécu.

Elle se réjouit de la mise en place d'un diagnostic social partagé. L'éducation populaire consiste à outiller et émanciper individuellement et collectivement mais il ne faut pas perdre de vue l'objectif central de transformation. Cette transformation sociale nécessite du temps et d'adapter notamment les procédures administratives liées à la temporalité des appels à projets. Pour exemple, une recherche action menée par Les Anges Gardins a démontré, un minimum de huit années pour observer une transformation.

Le contrat social de confiance avec les habitants doit être reconstitué pour faire face à la crise démocratique. Elle espère que les nouvelles modalités tiendront compte de tous ces éléments ainsi que de la mobilisation des dispositifs de droit commun en matière de santé notamment.

Monsieur BAVAY, ajoute que la notion de temps est un élément très important entre le temps vécu et l'habitude qui s'installe de devoir évaluer une action avant même de la réaliser complètement. Parfois des incohérences de temporalité peuvent mettre en difficulté notamment dans un parcours de soins.

Madame Marie-Francine FRANCOIS, Directrice Générale des services de la CALL, souligne que le sujet de la participation citoyenne est majeur pour la CALL. On observe beaucoup d'initiatives sur ce territoire et les territoires voisins. Les collectivités initient des méthodes de participation innovantes et font preuve d'imagination dans la manière de co-construire leurs politiques avec les habitants. Elle interroge cependant les représentants de l'Etat, sur l'espoir que l'Etat puisse accorder un peu de souplesse aux collectivités locales dans l'organisation de la participation citoyenne, si l'on considère que l'obligation de mise en place de conseils citoyens est une ineptie.

Monsieur RICHERT, précise que les conseils citoyens vivent de manière très différente selon les territoires. Les conseils citoyens qui fonctionnent sont souvent basés sur des individualités. Il est en effet judicieux de pouvoir remonter, une analyse fine de leur fonctionnement afin d'en tirer les enseignements pour la prochaine contractualisation.

Monsieur Marcel DELCROIX, Emergences 62, félicite la méthode de l'audition mise en œuvre dans le cadre de l'AMI cohésion sociale de la CALL. En matière de participation des habitants, pourquoi ne pas imaginer la mise en place de coopératives d'associations au sein des quartiers prioritaires ?

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur BAVAY,** clôture la séance et donne rendez-vous à la rentrée pour poursuivre cette belle dynamique partenariale et co-construire la future contractualisation de la Politique de la Ville.

PARTICIPANTS :

- BAVAY Alain, Vice-Président CALL
- RICHERT Jean, Secrétaire Général Adjoint, Préfecture d'Arras
- RAFFY Jean-François, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lens
- HOBBER Olivier, ville de Vendin-le-Vieil
- LAURIE Emilie, Association 3ID
- LIEBOLD Christophe, ville de Wingles
- BRIKI Fadila, ville de Billy-Montigny
- TAVERNIER Malika, CALL
- BOULHEMZE Mohamed, ville de Fouquières-lès-Lens
- GOUDROYE Manuelle, ville de Sains-en-Gohelle
- HODIN Valérie, PIMMS Artois Gohelle
- ZADERATSKY Laurence, Culture et Liberté
- BECUWE Emma, Région Hauts de France
- TOTH-PRUVOST Christine, ville de Souchez
- HILMI Anissa, ville de Harnes
- GROSSEMY Vincent, Ville d'Avion
- KUCZERA Benoît, SIA Habitat
- PETIT Morgane, IREV
- MACHART Joel, Chambre des Métiers d'Art
- GODART Nicolas, Maire de Bénifontaine
- BATTAGLIA Lino, ville de Pont-à-Vendin
- DEMOLIN Corinne, ville de Pont-à-Vendin
- MACCIONI Maryse, ville de Bully-les-Mines
- DEBUSSCHER Typhaine, ville de Bully-les-Mines
- RAVAUX Serge, ville de Loison-sous-Lens
- TOULOUSE Françoise, ville de Loison-sous-Lens
- STREMPER Hervé, Maisons et Cités
- ROUGERIE LUCAS, APSA Lens
- RAVAUX Serge, ville de Loison-sous-Lens
- CAZUGUEL François, Centre social « Maison des 3 cités » ville de Mazingarbe
- DEKIOUK Abdel, ville d'Hulluch
- TALAGA Frédéric, ville de Liévin
- GEORGE Fabien, ville de Mazingarbe
- MERTZ Virginie, ville de Mazingarbe
- DELCROIX Marcel, Emergences 62
- PENNEQUIN Rémi, Maison de l'Emploi – PLIE – Mission Locale
- CHAMPIRE Christian, Maire de Grenay
- BOUKACEM Ali, ville de Grenay
- BOIDIN Philippe, ville de Grenay
- RENNOIR Emilie, Déléguée du Préfet
- DERNONCOUR Mickaël, Délégué du Préfet
- GUEDOUAR Elmir, Délégué du Préfet
- MARRAKCHI Sonia, Mission Politique de la Ville (DDETS)
- FRANCOIS Marie-Francine, DGS CALL
- BELEMBERT Stéphane, DGST CALL
- Laïla JRONDI, CALL (en visio-conférence)
- MEURANT Pascal, CALL
- DAVID Cédric, CALL
- MOLLET Sophie, CALL
- MESLIL Zaïna, CALL
- DELANNOY Gautier, CALL
- CAUVIN Nathalie, CALL
- TORCHY Sergine, CALL
- SCHMIT Agathe, CALL

EXCUSES :

- SADOUNE Samia, ville de Liévin
- DUPORGE Laurent, Maire de Liévin
- ROGER Alain, Maire de Noyelles-sous-Lens
- ALEXANDRE Jean-Marie, Maire de Souchez
- KRUSZKA Daniel, Maire de Loison-sous-Lens
- SEVIN Eric, Maire d'Ablain-Saint-Nazaire
- DRAN Thierry, procureur de la république près le Tribunal Judiciaire de Béthune
- HOTTE Jean-Louis, Département du Pas-de-Calais
- BELKADI Sahaman, Département du Pas-de-Calais
- DUTHILLEUL Florence, Education Nationale
- DEGRAVE Félix, CALL (SATD)
- La compagnie ZAOUM
- Les Concerts de Poche
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais (CDOS)
- Run.da.ART

ANNEXE 12

RAPPORT COMPLET DU COPAS
« EVALUATION
DE LA PARTICIPATION
DES HABITANTS »



MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE VISANT À
ÉVALUER ET ACCOMPAGNER UNE RÉFLEXION SUR LA
(RE)DYNAMISATION DES PROCESSUS DE PARTICIPATION DES
HABITANTS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.

**EVALUATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS
RAPPORT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

Sommaire du rapport

1 -ÉVALUER LA PARTICIPATION DES HABITANTS : POURQUOI ? QUELS ENJEUX ?.....	3
1.1 -LA PARTICIPATION DES HABITANTS, ENJEU MAJEUR DE LA COHÉSION SOCIALE	3
1.2 -ÉVALUER... POUR (RE)DYNAMISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS.....	4
LES ATTENDUS DE LA CALL.....	4
TROIS QUESTIONS ÉVALUATIVES CENTRALES	4
1.3 -LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION.....	5
2 -RESULTATS	6
2.1 -DES CONSEILS CITOYENS QUI N'ONT PAS PERMIS DE RÉPONDRE À L'OBJECTIF DE CO-CONSTRUIRE ET D'ÉVALUER LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	6
UN CADRE DE RÉFÉRENCE CLAIR AU DÉMARRAGE : LOI DU 21 FÉVRIER 2014, AMBITION ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE LA CALL	6
L'ÉCHEC DES CONSEILS CITOYENS (LES CONSTATS).....	7
LES FREINS / RAISONS ÉVOQUÉES.....	8
EN CONCLUSION – APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR.....	9
2.2 -LA PARTICIPATION DES HABITANTS FAVORISÉE PAR DES INITIATIVES ET DES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	10

06.65.56.69.57

Samuel THYRION – Responsable de mission

✉ samuel.thyrior@copas.coop



UNE PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE, DES ACTIONS, DES DÉMARCHES ET DES PORTEURS DE PROJETS QUI « ASSOCIENT » LES HABITANTS	10
DES DISPOSITIFS QUI INVITENT AUX INITIATIVES CITOYENNES ET PROPOSENT DES MODES DE TRAVAIL ALTERNATIFS ET PARTICIPATIFS.....	11
EN CONCLUSION – APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR.....	15
2.3 -LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE DROIT COMMUN : PRATIQUES ET MÉCANISMES À L'ŒUVRE	17
QUELQUES PRÉALABLES	17
DES PRATIQUES CONCRÈTES REPÉRABLES.....	17
UN ENJEU MÉTHODOLOGIQUE : LA MESURE DU DROIT COMMUN AU SERVICE DES QPV.....	21
LA VISION DE LA PARTICIPATION SELON LES PARTIES PRENANTES	21
2.4 -EN SYNTHÈSE : UNE COHÉRENCE ENTRE DES PRATIQUES ET UNE VISION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS... ET UN APPEL À « OUVRIR D'AUTRES POSSIBLES ».....	24
3 -PERSPECTIVES : QUELLE PARTICIPATION DES HABITANTS POUR DEMAIN ?.....	24
3.1 -DES ATTENTES CONVERGENTES NON PAS POUR FAIRE « PLUS » DE PARTICIPATION MAIS AUTREMENT.....	24
L'AMBITION, LES PISTES, LES CONDITIONS DE RÉUSSITE ET LES POINTS DE VIGILANCE SELON LES ACTEURS	24
3.2 -« NE PAS FAIRE PLUS DE PARTICIPATION... FAIRE AUTREMENT » : POINT DE VUE ET PRÉCONISATIONS DE COPAS	25
SE DOTER D'UNE VISION, D'UNE AMBITION, D'UN CAP... POUR DONNER SENS À L'ENSEMBLE DES ACTIONS CONDUITES AU JOUR LE JOUR ET STRUCTURER LA COOPÉRATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES.....	25
S'ENGAGER DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL À L'ÉCHELLE DE LA CALL ET INSCRIRE LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS CETTE AMBITION COMMUNE PLUS LARGE :	26
3.3 -IMPULSER UNE DYNAMIQUE RENOUVELÉE DANS LA CONCERTATION : LES SUITES DE LA DÉMARCHE	27
RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES.....	27
APRÈS L'ÉVALUATION, « ACCOMPAGNER LA CALL DANS UNE RÉFLEXION VISANT À IMPULSER UNE DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE AUTOUR DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS ».....	27
LE PROGRAMME ET LE CALENDRIER DE LA PHASE 2.....	27

1 - EVALUER LA PARTICIPATION DES HABITANTS : POURQUOI ? QUELS ENJEUX ?

1.1 - La participation des habitants, enjeu majeur de la cohésion sociale

Depuis près de quarante ans, la participation des habitants fait partie intégrante du vocabulaire commun de la politique de la ville¹. Pourtant elle a encore parfois tendance à être abordée sous un prisme technique ou méthodologique, comme une fin en soi décontextualisée d'un enjeu plus fondamental, celui de la cohésion sociale ou plus largement encore de la vitalité de notre modèle démocratique lui-même fondé sur la participation des citoyens.

De fait, se pencher sur la question de la participation des habitants nécessite bien sûr de regarder dans quelle mesure elle est pensée (sens) et déclinée (mise en œuvre) sur les territoires de la politique de la ville. Pour autant cette question résiste à toute idée de zonage car l'implication des habitants dans la vie de leur cité ne s'arrête pas à des délimitations statistiques ou administratives.

En considérant la participation des habitants comme l'un des maillons fondamentaux de la transformation du territoire de l'agglomération (que ce soit au plan social, urbain ou environnemental), les enjeux se rejoignent pour les 36 communes de la CALL ou les 19 engagées dans le contrat de ville (21 QPV)

Enjeux spécifiques à la politique de la ville et aux 21 QPV	Enjeux pour tous les territoires, à une échelle plus sociétale « vie dans la cité »
<ul style="list-style-type: none">• Parce que dans ses principes fondamentaux la participation des habitants est un objectif et un moyen pour « lutter contre les inégalités » que connaissent les quartiers prioritaires et leurs habitants• Parce que la participation de habitants est également un moyen pour innover, renouveler, transformer les manières de mener les politiques publiques ordinaires (« rétro-agir » sur le droit commun)• Parce que la loi du 21 février 2014 dans son article 7 rappelle le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants. Il s'agit de favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de villes par différents moyens tels que la création de Conseils Citoyens et le soutien des initiatives innovantes• Parce que la CALL a fait le choix de faire de la participation des habitants l'un des piliers de son contrat de ville	<ul style="list-style-type: none">• Parce que parmi les inégalités / écarts constatés, le taux de participation aux rendez-vous électoraux qui rythment la vie démocratique est un indicateur significatif d'une crise plus globale (malgré les réformes, l'engagement des institutions, collectivités, associations, les dispositifs, les programmes d'actions, etc.)• Parce que l'on observe une tendance générale de défiance / perte de confiance vis à vis des institutions et un sentiment de recul de la démocratie• Parce que les expériences et dispositifs de « démocratie participative » ont parfois été déconnectés d'une ambition plus fondamentale : « <i>la participation comme moyen de faire cité</i> » ; un moyen, une ressource nécessaire et complémentaire à la « <i>vitalité démocratique</i> »

¹ Dans le rapport Dubetout « *Ensemble, refaire la ville* » (1983), texte considéré comme fondateur de la politique de la ville, la participation des habitants était d'emblée positionnée comme un objectif et un moyen de transformer socialement et structurellement les quartiers marqués par les inégalités.

C'est au regard de ce contexte et de l'ensemble de ces enjeux que *la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a affirmé sa volonté de faire de la participation des habitants la clé de voûte de la politique locale de cohésion sociale et souhaite se positionner comme site pilote et laboratoire d'expériences en la matière*².

C'est donc autour de cette ambition qu'a débuté notre mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à « *évaluer ET accompagner une réflexion sur la (re)dynamisation des processus de participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville* »

1.2 - Évaluer... pour (re)dynamiser la participation des habitants

L'évaluation n'est pas une fin en soi. Par définition, il s'agit de poser une appréciation objective, de partager et débattre des résultats et enseignements dans le but de produire des changements (ajustement, reconduction, consolidation, arrêt, redéfinition, etc.) à moyen terme.

L'évaluation constitue donc la première phase de la mission d'AMO et servira de point d'appui/support pour engager à partir de septembre 2022 une séquence d'élaboration concertée et d'accompagnement.

LES ATTENDUS DE LA CALL

Finalité (objectif stratégique)	Objectifs
S'interroger sur le sens de la participation des habitants et à la façon dont elle se décline, dans le champ de la Politique de la Ville en particulier et des politiques de cohésion sociale en général, sur son territoire de manière opérationnelle	Réaliser un état des lieux des démarches participatives et notamment les apports et faiblesses des Conseils Citoyens du territoire, intégrant l'évaluation de l'axe « participation des habitants » du Contrat de Ville
	Observer les mécanismes de participation des habitants dans le cadre des dispositifs connexes au Contrat de Ville : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), Atelier Santé Ville (ASV), des Projets d'Initiatives Citoyennes (PIC), des projets Fonds de Travaux Urbains (FTU), etc.

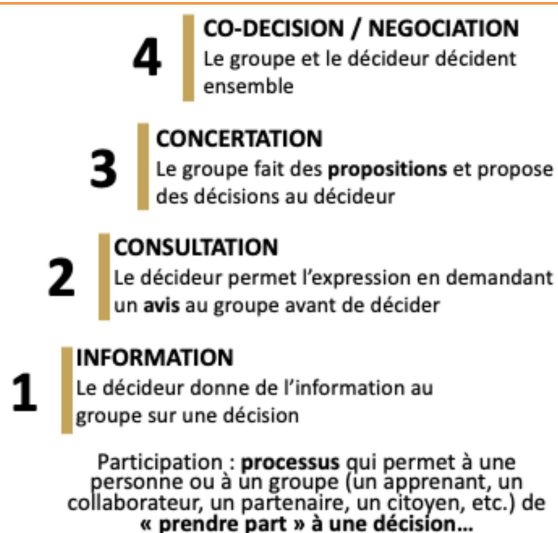
TROIS QUESTIONS ÉVALUATIVES CENTRALES

Conformément aux attendus du cahier des charges, le dispositif d'évaluation reposait méthodologiquement sur trois grandes questions évaluatives

1. Les conseils citoyens ont-ils permis de répondre à l'objectif de co-construire et d'évaluer le contrat de ville ?
2. La politique de la ville, à travers sa programmation et ses dispositifs, a-t-elle généré des pratiques et des mécanismes de participation des habitants repérables/remarquables ?
3. Quel état des lieux de la participation citoyenne est-il possible de dresser dans le droit commun ?

² CCTP de la mission d'AMO confiée à COPAS

Pour répondre à ces questions et compléter le cadre méthodologique de cette évaluation, il était également important de s'appuyer sur une définition et les différents niveaux auxquels peut s'appréhender la participation.



1.3 - La réalisation de l'évaluation

Réalisée entre mi-avril et fin mai 202...

- 19 entretiens avec l'ensemble des communes en QPV et de 9 associations pour aborder précisément comment la participation des habitants se décline dans le champ de la Politique de la Ville et les perspectives pour la prochaine contractualisation
- Un temps de restitution intermédiaire et d'enrichissement des premiers résultats avec les partenaires (10 mai)
- Un temps de restitution intermédiaire et d'enrichissement des premiers résultats en comité technique de la politique de la ville (42 participants), suivi d'un atelier collectif plus prospectif (20 mai – cf. diaporama et compte-rendu)
- 12 entretiens de conseillers citoyens
- 15 entretiens complémentaires (communes, directions thématiques de la CALL, bailleurs, Région, Département, délégués du préfet ; etc.) pour aborder les mécanismes et pratiques favorables à participation des habitants dans la politique de la ville et plus largement dans le droit commun
- Un temps de présentation synthétique des résultats de l'évaluation du pilier « participation des habitants » en comité de pilotage du contrat de ville (30 juin– cf. diaporama)

La liste détaillée des investigations menées et des acteurs rencontrés est présentée en annexe.

2 - RESULTATS

2.1 - Des conseils citoyens qui n'ont pas permis de répondre à l'objectif de co-construire et d'évaluer la politique de la ville

UN CADRE DE RÉFÉRENCE CLAIR AU DÉMARRAGE : LOI DU 21 FÉVRIER 2014, AMBITION ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE LA CALL

Partenariale par définition, la politique de la ville met en jeu différentes références et niveaux d'engagement. Concernant la participation des habitants, les éléments ci-dessous rappellent d'une part les objectifs de la loi Lamy, l'ambition des deux copilotes que sont la CALL et l'État et le contrat de ville.

Le cadre légal

« La Politique de la ville s'inscrit dans une démarche de **co-construction** avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon les modalités définies dans les contrats de ville » - Article 1, Loi LAMY

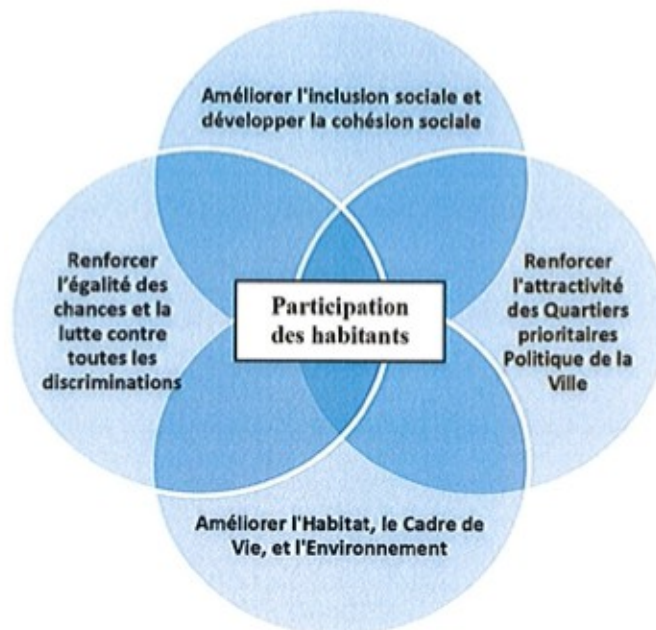
L'ambition du contrat de ville (éditos des copilotes / préambule au contrat de ville)

Pour la CALL	<p>Et les premières actions porteront sur les habitants, qui auront désormais une place particulière tant dans la construction des actions en faveur des quartiers, que dans leur suivi et leur évaluation. Il est aujourd'hui incohérent de penser, de mettre en place des politiques pour des habitants sans que ceux-ci y soient associés.</p> <p>Les citoyens doivent être en capacité d'agir et non de subir. Leur implication se traduit par la création des premiers Conseils Citoyens composés d'habitants, mais aussi de représentants d'associations ou de personnes travaillant dans les quartiers : commerçants, petites entreprises ou encore médecins et professions paramédicales...</p> <p>Depuis trop longtemps, les habitants souffrent dans leurs quartiers parce qu'ils ont un sentiment d'abandon. C'est pourquoi, nous voulons que le contrat de ville dise que non seulement nous les entendons, mais en plus nous allons créer avec eux un quartier d'excellence. Les habitants subissent un quartier qu'ils ne maîtrisent plus. Or, ils doivent retrouver la fierté de leur quartier, un endroit où il se passe des choses positives, où ils ont grandi, où ils évoluent, où ils travaillent, où ils bâtissent leur vie familiale, leur vie sociale...Le Contrat de Ville ne vaut que s'il place l'habitant au cœur du quartier et qu'il permette ainsi de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes et d'actions collectives, ainsi que l'investissement des habitants et des acteurs de terrain dans la vie de leur quartier.</p>
Pour l'État Préfecture du Pas de calais	<p>La gouvernance ensuite. Le portage effectif des contrats a été confié en copilotage à l'Etat et aux intercommunalités. Dans le respect des prérogatives communales et dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière, cette innovation vise à assurer une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale de tous les engagements des signataires et des partenaires du contrat de ville. En complément à ce portage, la participation des habitants des quartiers à travers la création des conseils citoyens est essentielle à la réussite du contrat.</p>

Au regard du contenu du contrat de ville (orientations, objectifs...)

En 2014, en s'appuyant sur un diagnostic rigoureux et complet et de nombreux échanges en comités techniques (auxquels les habitants n'étaient pas représentés), les élus et partenaires du territoire ont retenu et validé en comité de pilotage stratégique les enjeux du contrat de ville de la CALL. La participation des habitants est clairement positionnée comme un objectif et un moyen de répondre aux enjeux de cohésion sociale, d'habitat et de cadre de vie, de lutte contre les discriminations et

d'image/attractivité. Ainsi la CALL a positionné dès le départ la participation comme « pilier » de son contrat de ville et les conseils citoyens comme des instances charnières.



En complément, les partenaires ont souligné la nécessité de retrouver, dans chaque objectif opérationnel, la **participation des habitants** dans une logique de transversalité incontournable. Cet objectif d'ordre général du présent contrat nécessite une approche partenariale et engagée sur des modalités à définir.

Cette volonté d'implication des habitants se traduit par la mise en place des **conseils citoyens**, instances définies dans l'article 7 de la loi du 21 février 2014.

L'ÉCHEC DES CONSEILS CITOYENS (LES CONSTATS)

Les différentes investigations menées (questionnaires, entretiens, analyse documentaire) permettent de dresser une série de constats largement partagés par les différents acteurs :

- Malgré un engagement effectif des collectivités pour répondre aux obligations de la loi pour mettre en place les conseils citoyens, **30% d'entre eux sont « actifs »** aujourd'hui
- Des conseils citoyens qui n'ont pas pu être installés ou se sont arrêtés assez rapidement
- Des conseillers citoyens habitants en grande majorité **déjà engagés sur le territoire** (75% des habitants des conseils citoyens étaient déjà engagés dans une association ou dans leur quartier ou dans leur ville) ; majoritairement adultes (moyenne : 55 ans)
- Dans leur composition, les conseils citoyens actifs rassemblent davantage des habitants ce qui limite le dialogue habitants / institutions
- Des règlements intérieurs peu travaillés/incarnés et très généraux
- Des conseillers citoyens plutôt associés à l'analyse de la programmation communale mais qui ont rapidement « déserté » les comités de pilotage du contrat de ville ou du NPNRU ...
- Peu de place / rôle dans les autres instances de participation citoyenne : les liens avec les autres lieux / instances / démarche de participation citoyenne concerne plus la politique de la ville que le droit commun (*le conseil citoyen est associé à d'autres instances de démocratie participative dans 40% des cas*)

- Le conseil citoyen est mobilisé / associé et trouve sa place quand il est question de « pratiques et de démarches participatives de terrain » : ils participent davantage à la mise en place d'actions plutôt ponctuelles (évènementiel, convivialité, communication, etc.)

LES FREINS / RAISONS ÉVOQUÉES

Pour les communes et les partenaires	Pour les conseillers citoyens / habitants
<ul style="list-style-type: none"> • Des aprioris au départ, renforcés par une obligation de les installer sans déclinaisons et adaptations au local • La place des élus questionnée • Une procédure lourde à mettre en place et peu de souplesse • Une difficulté renforcée pour les QPV intercommunaux • L'obligation de se constituer en association pour les CC <p><i>« Le conseil citoyen a été au départ un vrai souci. On nous a expliqué que les élus n'avaient pas leur place, ce qui signifiait qu'on allait designer les gens qui n'auraient pas à rendre compte. Symboliquement, on nous renvoyait que « l'animation du quartier vous ne savez pas faire ». On a répondu aux exigences de la loi, on a mis en place le conseil citoyen, sans toutefois dépasser les incohérences du type « si un habitant n'est pas dans le bon côté de la rue, on éjecte un habitant de la participation ». Concernant l'obligation de se constituer en association, on nous l'a dit plus tard, or ce n'est évidemment pas la même chose au niveau de l'engagement et de l'investissement pour les habitants »³</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des besoins de formation / accompagnement peu mobilisés • Le renouvellement des équipes politique de la ville (relais, interlocuteurs de CC) • L'impact de la crise sanitaire • Le sens même de ces instances et de leur finalité <p><i>« L'échec des conseils citoyens renvoie à la question du sens que l'on souhaite donner à la participation des habitants, à sa temporalité, etc. Il serait important de considérer que ce ne soit pas un espace où l'on est que dans l'opérationnel mais aussi l'occasion de « réenchanter », de prendre en considération le temps de l'informel, de l'imaginaire, le temps de se rencontrer. Il est important d'avoir une revendication de lenteur et moins d'opérationnel. Or l'idée d'expérimentation laisse généralement peu de temps,</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de clarté / compréhension sur leur rôle : « représenter les habitants VS être partie prenante du contrat de ville » • Une déception rapide et un « <i>sentiment d'impuissance</i> » • Un bilan mitigé quant à leur accompagnement dans leurs fonctions au démarrage • Un manque de relais selon les territoires • Des conseillers citoyens qui regrettent de n'avoir pas pu développer des actions (autre que ponctuelles et évènementielles) malgré quelques réussites et la facilitation de la CALL ou du PIC • Un avis mitigé quant à l'accès aux informations nécessaires pour jouer leur rôle (43% d'avis négatif) • Un manque de dynamique, des abandons rapides • Une évaluation en demi-teinte sur l'utilité du conseil citoyen (50% oui plutôt ; 50% pas du tout) et sur le fait qu'il ait pu être écouté ou entendu (50% d'avis négatifs ; 33% positifs) <p><i>« Une nébuleuse. On nous a mis le bébé dans les bras, on n'a pas eu d'info, on ne savait pas où aller. Pour monter des projets il faut de l'argent et ceux qui n'ont pas d'asso ne peuvent pas toucher d'argent. Mais pour créer une asso, il faut un compte et de l'argent. On ne savait pas... On a tourné en rond longtemps et on n'a pas été aidé. Mais on a réussi quand même »</i></p> <p><i>« On faisait des recherches et des demandes mais rien n'aboutissait »</i></p> <p><i>« On ne savait pas. Les formations étaient mal adaptées, les réunions étaient programmées pendant les heures de travail pour coller aux horaires de la CALL. Ce n'est pas réaliste pour des bénévoles comme nous. On voulait un contrat civique pour être aidé et pallier nos manques mais ça n'a pas fonctionné. »</i></p> <p><i>« On a voulu rencontrer les citoyens avec un questionnaire mais on n'a eu aucune réponse. On s'est</i></p>

3 Les expressions indiquées en italique, entre guillemets et en bleu dans ce rapport sont des citations.

on se situe le plus souvent dans le coup par coup. Il y a des choses qui fonctionnent plutôt pas mal mais dans le cadre d'une expérimentation on est généralement au milieu du gué ».

senti impuissants »

Focus sur les conseils citoyens :

- Des fonctionnements, ambitions et degrés d'avancements variables
- Un enjeu de clarification du rôle des conseils citoyens parmi les autres instances existantes
- Un manque de formation et d'accompagnement des Conseils Citoyens sur certaines communes, qui n'ont pas toujours les moyens de les accompagner
- Une démobilitation des Conseillers Citoyens et une importante « déperdition » des conseils citoyens depuis leur formation en 2015
- Un CR2C qui rencontre de grandes difficultés : démobilitation des membres, difficultés d'animation, manque de lisibilité, faible représentativité
- Un pilotage du contrat de ville encore trop peu adapté à la participation des conseillers citoyens (langage et fonctionnement institutionnel, manque de vulgarisation et d'adaptation)

**EN CONCLUSION –
APPRÉCIATION DE
L'ÉVALUATEUR**

Ces éléments d'évaluation rejoignent ceux qui avaient été posés à mi-parcours sur le sujet et qui indiquaient concernant *la pertinence et l'efficacité des moyens de la gouvernance du contrat de ville* à travers le prisme de la participation des habitants et de la mise en place des conseils citoyens.

Pour autant, nous insistons sur le fait que l'échec de la mise en place de ces conseils citoyens n'est d'une part pas spécifique à la CALL et que d'autre part il ne signifie pas que la participation des habitants en tant qu'ambition et comme pratique n'ait pas été effective, au contraire.

L'évaluateur conclut ici sur le fait que contrairement au cadre de référence initial (critères conformité et effectivité), les conseils citoyens n'ont pas permis de répondre à l'objectif de co-construire et d'évaluer la politique de la ville, autrement dit de trouver une place dans la gouvernance du contrat de ville.

2.2 - La participation des habitants favorisée par des initiatives et des dispositifs de la politique de la ville

UNE PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE, DES ACTIONS, DES DÉMARCHES ET DES PORTEURS DE PROJETS QUI « ASSOCIENT » LES HABITANTS

Parce que la participation des habitants dans le contrat de ville ne se limite pas à la mise en place des conseils citoyens, il était essentiel de dresser un état des lieux des actions et pratiques existantes sur les territoires de la politique de la ville, d'identifier quelles méthodes, démarches, dispositifs étaient susceptibles de favoriser des initiatives d'habitants et de la participation.

Les différents éléments que nous avons pu collecter et analyser soulignent clairement et objectivement que c'est à travers l'action, la mise en place de projets que la participation des habitants trouve une certaine efficacité⁴.

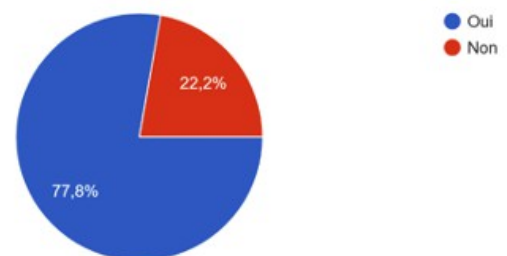
Ainsi les acteurs (communes et associations), indiquent très majoritairement que les habitants sont associés aux projets qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

A l'analyse et de manière plus qualitative, les projets en question présentent des caractéristiques communes :

- Des projets qui promeuvent des temps participatifs, caractérisés par la convivialité, les rencontres et échanges entre habitants... Les habitants sont donc ici associés en tant que **bénéficiaires** d'actions dans lesquelles ils sont invités à participer, à échanger, à prendre la parole, à développer des liens avec d'autres (« *Sur les projets instruits, la participation est toujours présente mais plutôt en aval, notamment concernant l'adhésion des usagers, mais on reste dans la participation des bénéficiaires à l'action ou à la mise en place (après que les projets ont été écrits). Il est plus rare qu'ils soient mobilisés en amont, c'est plus compliqué à mettre en place et cela demande des moyens et des compétences particuliers* »).
- Des temps de concertation ou de consultation relatifs à des projets d'aménagements urbains, des balades urbaines, des réunions de quartier, etc. Les habitants sont ici convoqués pour leur **expertise** d'usage, en tant **qu'usagers** d'un service, d'un équipement à venir.
- Des actions dans le champ de la « Culture », du « développement durable » dans une esprit d'éducation populaire dans lesquelles les habitants sont **associés dans la mise en œuvre du projet**. Les habitants sont ainsi associés en tant **qu'acteurs**, au sens où ils participent à l'organisation de l'action, ils jouent un rôle concret et cernable dans le déploiement opérationnel de l'action.

Les habitants sont-ils associés à votre projet ?

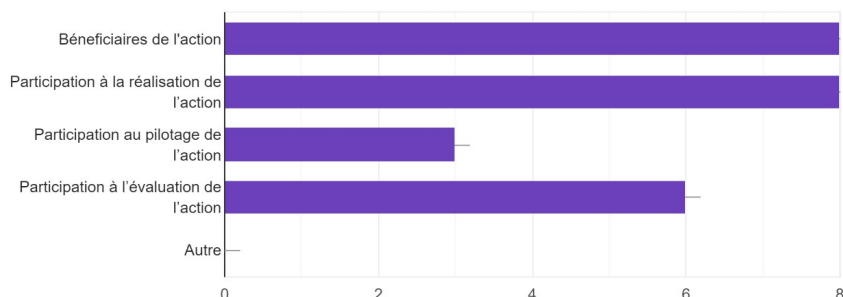
9 réponses



4 Pour rappel méthodologique, l'efficacité est un critère d'évaluation qui correspond à la question suivante : « les objectifs ont-ils été atteints »

Si "oui", quelles sont les différentes modalités de participation des habitants / usagers ?

8 réponses



Ces résultats positifs reposent selon nous sur le fait que :

- dans certains quartiers/territoires il existe un grand nombre et une diversité de porteurs de projet (fruit d'une politique de soutien à la vie associative assez remarquable)
- les porteurs de projet (qu'il s'agisse des communes ou des associations) ont en commun une profonde conviction de l'importance d'associer les habitants et une culture de la participation
- les porteurs de projets auto-évaluent la pertinence et l'intérêt d'associer les habitants pour :
 - la qualité du projet (connaissance des besoins et des usages ; adaptation/évolution du projet ; confiance et coopération ; sortie de l'isolement pour certains habitants, etc.)
 - contribuer à enrichir l'offre sur le territoire d'actions utiles pour les habitants
 - l'intérêt et l'utilité de ces actions en termes de citoyenneté, de cohésion sociale et de développement du pouvoir d'agir

Pour autant, chacun reconnaît également une difficulté d'impliquer les habitants dans le pilotage plus global des projets ou des actions (définition/élaboration au démarrage, suivi, évaluation, etc.), soit de d'inscrire la participation dans une logique de **codécision/négociation** (« les habitants et le décideur/porteur de projet décident ensemble »)

DES DISPOSITIFS QUI INVITENT AUX INITIATIVES CITOYENNES ET PROPOSENT DES MODES DE TRAVAIL ALTERNATIFS ET PARTICIPATIFS

Outre les actions de la programmation politique de la ville, certains dispositifs ou démarches spécifiques et connexes (parce qu'ils s'adressent en particulier aux QPV et à leurs habitants) se distinguent quant à leur pertinence en matière de participation des habitants.

Sans prétendre à un tableau exhaustif, il était donc important de faire état de certaines pratiques pertinentes⁵.

<p>L'AMI Cohésion sociale</p>	<p>Le dispositif et ses objectifs Mis en place en 2020, autour d'objectifs clairs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer de posture dans l'accueil des projets portés par les associations à travers un cadre administratif souple privilégiant le principe des auditions face à un jury pluriels plutôt qu'un dossier de demande de subvention complexe. - Promouvoir les démarches expérimentales et innovantes en permettant aux
--------------------------------------	---

⁵ Pour rappel méthodologique, la pertinence est un critère d'évaluation qui correspond à la question suivante : « les moyens/modalités prévues étaient-elles adaptée au regard de l'objectif visé ? (dans notre cas, l'objectif est de favoriser / développer la participation des habitants)»

	<p>associations d'« essayer » un projet avant de le généraliser.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les associations à monter des projets en direction de publics difficiles à mobiliser : les femmes et les jeunes notamment. - Soutenir davantage des actions qui s'inscrivent dans un processus de participation des habitants avérés (80% de subventions). - Comblent les « trous dans la raquette » entre des dispositifs locaux comme les Projets d'Initiatives Citoyennes qui permettent à des petites associations de mettre en place des actions dans les quartiers et le Contrat de Ville qui nécessite des compétences aguerries et donc bien souvent dans lequel émergent des associations « solides ». <p>Bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020 : 25 dossiers déposés, 12 financés. 4 associations ont ensuite déposé un dossier dans le cadre du Contrat de Ville après avoir testé leur action dans l'AMI. - 2021 : 29 dossiers déposés, 9 financés. 5 associations qui ont ensuite déposé dans le Contrat de Ville.
<p>Le PIC</p>	<p>Le dispositif et ses objectifs</p> <p>Sur le territoire de la CALL, le PIC (ex FPH) est un dispositif qui connaît une bonne dynamique (en comparaison à ce qui peut être observé plus largement en région), avec un nombre important de projets qui émergent chaque année des FTU ou PIC.</p> <p>Le mode de fonctionnement est connu, souple et réactif (facilité, passage en comité de gestion).</p> <p>Les projets soutenus ont pour caractéristiques générales communes d'être des « micro-projets », le plus souvent événementiels (fête de quartier, manifestation culturelle, sportive, conviviale ponctuelle, etc.) qui partent des habitants et relèvent avant tout de la convivialité, festif, du vivre ensemble. Les projets qui ne bénéficient pas forcément à l'ensemble des habitants et qui ne sont pas nécessairement participatifs.</p> <p>Bilan</p> <p>En 2022, huit subventions accordées (Avion, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Méricourt, Sain en Gohelle et Sallaumines).</p> <p>A noter : Une évaluation globale du PIC est en cours actuellement (les résultats seront disponibles en septembre 2022)</p>
<p>Budget citoyen</p>	<p>Le dispositif et ses objectifs</p> <p>Le Budget citoyen du Département du Pas-de-Calais permet aux habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De guider, d'accompagner et d'appuyer des idées citoyennes en intégrant des pratiques d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale, de coopération relevant des compétences de la collectivité qui accompagnent la transformation économique, environnementale et sociétale du département ; - De découvrir et faire découvrir des initiatives locales et responsables ; - De flécher, par leur vote, l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Économie Sociale et Solidaire vers des initiatives proposées par des citoyens du Pas-de-Calais. <p>Bilan (un rapport d'activité global est en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet lauréat en 2021 sur le territoire de la CALL (Le Coron des arts Projet : ce collectif associatif d'artisans des métiers d'art et de créateurs en incubation au Louvre Lens Vallée et soutenu par Pas de calais actif intervient également dans le cadre d'opérations de découverte et de sensibilisations dans les QPV, via Nos quartiers d'été par exemple) ; - Les résultats du vote des projets pour 2022 est prévu à partir de septembre - Deux projets sont en cours d'élaboration à Bully et Liévin (le centre social a proposé la mise en place d'un lieu d'accueil et de loisir des habitants). - Si le budget citoyen est moins mobilisé sur le territoire de la CALL qu'ailleurs dans le département, il reste un levier pour différentes associations de se doter de financements conséquents pour des projets ESS alternatifs.
<p>La fabrique à projets</p>	<p>Le dispositif et ses objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la 6^{ème} année, L'Uriopss anime le dispositif de la Fabrik à projets.

	<ul style="list-style-type: none"> - La Fabrik à projets intervient sur les territoires de Lens/Liévin pour promouvoir les initiatives locales qu'elles soient portées par les associations, les habitants ou les institutions. - Elle réunit tous les mois des porteurs de projets, des travailleurs sociaux, des associations engagées sur le terrain et des administrations, qui apportent un soutien, un accompagnement et des conseils aux initiatives présentées par les porteurs de projet. - Au-delà de l'appui aux projets, la plateforme de soutien aux initiatives locales est un lieu de partage et de mise en lien entre les acteurs du territoire. - Ces Fabriks à projets se déplacent tous les mois sur des lieux différents du territoire pour permettre aux acteurs du territoire de faire la rencontre de nouvelles structures. <p>Les objectifs de la plateforme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en réseau les acteurs locaux, - optimiser et mutualiser les moyens, - garantir l'expression et l'écoute des personnes, - respecter l'identité des porteurs de projets, - accompagner et orienter les projets, - capitaliser les expériences. <p>Bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2021, 156 structures ont participé aux 8 réunions organisées sur le territoire - Les participants sont autant des collectivités et institutions (ville de Lens, CALL, CAF, MDS, École de la deuxième chance, Éducation Nationale, GRETA, CFA, maison de l'emploi, EPDEF, etc.) que des associations (Centres sociaux, planning familial, famille en sol mineur, réseau parentalité en sol mineur, AFERTES, médecins du monde, tiers lieu Neslon Mandela, etc.) ou des bénévoles - Elles représentent différents champs : social, santé, parentalité, loisirs, éducation, formation/emploi, etc. - Le Comité de pilotage de la Fabrik (composé de la CAF Antenne de Lens, de la MDS de Lens, de la Fédération Centres sociaux, des Centres sociaux de Mazingarbe, du CCAS de Harnes, de la Fondation Territoriale des Lumières, de la Sous-Préfecture de Lens, de l'APEI Lens et environs, de l'AFERTES, de l'Avenir des cités, et de l'URIOPSS), également piloté par l'Uriopss se réunit trois fois par an
<p>Increase Valorisation Sociale (Prochainement « Etinc'ailles »)</p>	<p>Le dispositif et ses objectifs</p> <p>Projet important pour le bailleur (Pas de Calais Habitat) en termes de participation, le dispositif vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le lien social dans les quartiers • Faciliter l'accès aux dispositifs de construction de création d'activité, de projets personnels ou professionnels, d'emploi, de formation. <p>Organisation et éléments de bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un collectif d'habitants par la désignation « d'ambassadeurs locataires ». Ses locataires bénéficient d'une ou plusieurs formations (confiance en soi, relooking, prise de parole, gestion de projet, etc.). Ils vont à la rencontre des autres locataires, diffusent les informations du quartier, mobilisent pour monter des projets. • Une logique de guichet ouvert sans obligation d'un engagement dans le temps. Le collectif évolue selon les besoins, les projets et le souhait des volontaires. Le bailleur accompagne sur la durée les locataires et demande une implication minimale sur la durée pour quelques semaines (« sans convention, ni de charte, cela reste du volontariat »). • Proposition d'un ou plusieurs projets par le collectif. Il peut être accompagné par le bailleur et/ou par une structure de proximité (ex : création d'un jardin partagé avec l'association les Anges Jardins sur le quartier Grande Résidence ou la création d'une ressourcerie/vide dressing sur le quartier Sellier à Lens). • Le collectif peut être indépendant. Pas de Calais Habitat accompagne le collectif tout au long du dispositif, s'il en exprime le besoin il prendra son indépendance par la création d'une association (mais cela n'est pas obligatoire).

	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets de convivialité/des évènements puis des projets plus complexes. En règles générales, le collectif de locataires va démarrer par des projets plus simples de convivialité (des goûters, des fêtes de voisins) pour développer ensuite des projets plus complexes (ressourcerie, jardin partagé).
<p>L'approche « santé communautaire » de l'Atelier Santé Ville</p>	<p>Le dispositif et ses objectifs</p> <p>La CALL, accompagnée de ses partenaires, base son action en matière de santé sur une approche citoyenne.</p> <p>C'est donc à travers le prisme de la santé communautaire et dans le but de « <i>concourir à l'amélioration de l'état de santé des habitants en QPV</i> » qu'a été élaboré l'Atelier Santé Ville (A.S.V.).</p> <p>L'ASV qui concerne les 21 QPV de la CALL s'articule avec le contrat local de santé à l'échelle des 36 communes de l'agglomération.</p> <p>Éléments de bilan</p> <p>Outre le déploiement d'actions, la mise en réseau et le développement de la coopération entre acteurs qui sont à mettre à l'actif de l'ASV (cf. rapport d'évaluation), il est à noter que l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville avait mis en exergue le besoin d'engager une réflexion sur la participation des habitants (en collectif et dans le parcours de soin)</p> <p>Ce besoin s'est notamment traduit par la mise en place de groupes de travail (3 Groupes ont ainsi travaillé spécifiquement sur le thème de la participation des habitants dans le cadre de l'ASV, dont certains ont pu associer des habitants) et le développement ou la mise en partage de documents et méthodes, notamment ceux de médecins du monde (qu'est-ce que l'empowerment pour médecins du monde ; outil d'autoévaluation⁶)</p>
<p>« Les experts du Quotidien »</p>	<p>Le dispositif et ses objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Vendin, après la mise en place d'un premier projet « AVEC » (action volontaire d'éducation commune) via la politique de la ville, un collectif d'habitants s'est progressivement constitué : « les experts du quotidien » - Le principe est de considérer que <i>les intervenants sociaux peuvent avoir des idées, disposer d'éléments de diagnostic et de connaissance pour autant ils sont par définition éloignés de l'expérience vécue des habitants qu'ils accompagnent</i> (ex. enfant ou femme victime de violence ou de la précarité financière, etc.) - A l'origine et avant la crise sanitaire le groupe était composé de 6 habitants du QPV (pour autant le choix s'est porté dès l'origine de ne pas limiter la participation aux QPV et d'ouvrir plus largement : « <i>les situations vécues par les habitants peuvent être semblables que l'on vive ou non en QPV</i> ». - A ce jour, le groupe s'est étoffé (malgré la COVID) et compte une cinquantaine de personnes, engagées au travers d'un contrat de partenariat qui formalise un engagement des différentes parties autour d'un principe de coopération et de réciprocité : « <i>on soutient et on demande aux personnes de saisir l'aide qu'on peut leur apporter et on leur demande de s'engager et d'être volontaires pour mener en collectif des actions sociales</i> ». Ce groupe des experts du quotidien est assez représentatif de la diversité des parcours de vie souvent fragiles des habitants en QPV. Fondé sur des principes d'expression du vécu et d'écoute, c'est une instance souple qui n'exige pas une présence systématique. - Les différents temps de rencontres et d'échanges entre les habitants ont permis de

6 Il s'agit d'une courte grille d'auto-évaluation pour permettre aux équipes d'analyser leurs projets au regard de l'empowerment (Qu'est-ce que nous mettons en œuvre à l'heure actuelle pour favoriser l'empowerment au sein de notre projet et quels changements pouvons-nous initier pour renforcer la contribution de notre projet à l'empowerment des individus et des communautés directement concernées ? Quelles sont nos forces à maintenir et quelles sont nos faiblesses à combler ?)

	<p>faire émerger et de mettre en travail des sujets parfois sensibles à l’instar des violences conjugales qui ont explosé pendant le confinement et dans le contexte de crise sanitaire et ont ainsi donné lieu à des mises en réseau avec une association d’aide aux victimes... (logique d’accès aux droits)</p> <p>Bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour 2021 c’est avec ce groupe des experts du quotidien que la programmation politique de la ville a été élaborée (en complémentarité avec le conseil citoyen). Sur les 10 projets déposés, les 7 qui ont été financés avaient été élaborés par ce groupe. - Expérience : La place des experts du quotidien dans les instances de décision : <ul style="list-style-type: none"> « A titre d’exemple, nous avons porté un projet de vacances familiales (pour toutes et pour tous). Au sein du COPIL avec le département, la CAF, la ville et deux représentants des experts du quotidien ont favorisé les débats mais aussi des incompréhensions. Pour certains partenaires le projet présentait un risque d’action à consommer. La décision a donc été prise de ne pas solliciter ces financements tout en maintenant le Comité de pilotage pour prolonger les échanges et débats. Ce sont aujourd’hui les habitants qui se mobilisent pour aller chercher 8000€. Ils se sont constitués en association, ont organisé des manifestations (buvette, loto, marché de Noël...) et ont à ce jour et en 4 mois collecté 3 300€ »
<p>Les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)</p>	<p>Le dispositif et ses objectifs</p> <p>Dispositif connexe de la politique de la ville, la GUSP est souvent mise en œuvre avec le concours des habitants (diagnostics en marchant, visites, déambulations, marches organisées avec différentes catégories d’habitants (parents, femmes, jeunes, etc.), repérage de dysfonctionnements, ateliers collectifs pour dégager des améliorations possibles, etc.</p> <p>Bilan</p> <p>Des démarches de diagnostics en marchant ont été initiées sur quelques communes et une « culture de GUSP » prend forme sur le terrain avec le concours des bailleurs. A noter en particulier des démarches inter bailleurs à l’échelle d’un même quartier via la TFPB.</p> <p>L’on peut imputer cette dynamique naissante à la direction cohésion sociale de la CALL qui a engagé une démarche à l’échelle de l’agglomération notamment à travers la mise en place d’une formation-action des formateurs de la GUSP avec communes, bailleurs et CALL. « L’objectif consistait à s’approprier les enjeux et spécificité de la GUSP mais également d’outiller et de travailler des expériences pratiques, notamment avec les habitants... on avait même des pistes de financement »</p> <p>Malgré l’engouement et la mobilisation, la démarche n’a pas abouti à une mise en cohérence et à une coordination des GUSP à l’échelle du contrat de ville. Les enjeux étant principalement communaux, l’animation intercommunale de la démarche n’a pas pu se concrétiser dans le temps.</p> <p>Il n’en demeure pas moins que le travail engagé et l’expérience menée s’inscrivaient dans une volonté d’associer les habitants dans la gestion urbaine de proximité</p>

A ces différents dispositifs et expériences il faudrait également ajouter certaines actions de la programmation qui impliquent fortement les habitants⁷

EN CONCLUSION – APPRÉCIATION DE L’ÉVALUATEUR

⁷ A titre d’exemple et parce qu’elles ont été évoquées à plusieurs reprises lors de nos entretiens, citons « l’inattendue sous la toile » programmation culturelle portée par l’association Porte Mines et qui associe dès le départ les habitants ou encore « Places à vivre » (tiers lieux itinérants avec les habitants), mise en œuvre par les Anges jardins

Que ce soit à travers la programmation du contrat de ville ou via différents dispositifs et expériences qui en sont issus, l'évaluateur conclut que :

- La politique de la ville est un vecteur pertinent de participation des habitants (et d'ailleurs le principal) et à ce titre il peut « inspirer et rétroagir sur le droit commun »
- Les différents exemples que nous avons présentés font état de modalités de pilotage et d'instruction partenariales qui, sans systématiquement associer directement les habitants, partent de leurs besoins.
- Les espaces d'échanges et de mise en réseau des acteurs visant à faire émerger des initiatives citoyennes sont nombreux sans forcément être tous en mesure de produire une réelle opérationnalité et sans être articulés entre eux et/ou coordonnés alors même qu'ils visent des objectifs proches.
- Les nombreuses pratiques pour favoriser l'émergence d'initiatives sont davantage organisées dans des logiques de consultation et de concertation que de codécision.
- L'absence d'une instance de pilotage dédiée à l'axe « participation des habitants » du contrat de ville rend difficile la mise en cohérence et l'évaluation à travers un même référentiel de l'ensemble de ces actions qui pourtant présentent individuellement de la pertinence.

2.3 - La participation citoyenne dans le droit commun : pratiques et mécanismes à l'œuvre

QUELQUES PRÉALABLES

Il serait ici prétentieux de prétendre à un état des lieux complet de ce que les différents acteurs engagés dans la lutte contre les inégalités mènent en matière de participation des habitants dans leurs politiques dites « ordinaires », soit en dehors de la politique de la ville.

D'abord car toutes les parties prenantes n'ont pas été rencontrées à l'instar des communes n'émargeant pas au contrat de ville, de l'Éducation Nationale, des missions locales, des clubs sportifs, etc. qui dans leur action au quotidien associent leurs « usagers » à des projets, des instances, etc.

Réaliser un état des lieux exhaustif demanderait par ailleurs des moyens d'investigation conséquents qui ne sont pas ceux de l'évaluation qui nous a été confiée.

Il n'en demeure pas moins que quelques éléments utiles à la réflexion sur la redynamisation de la participation des habitants ont pu être collectés.

L'approche qui a été validée ici ne consiste pas à aborder le droit commun sous un prisme des moyens et des financements mais davantage de proposer un éclairage sur la manière dont sont mises en œuvre les politiques « ordinaires » avec les habitants.

Nous proposons donc modestement dans cette partie de présenter pour les collectivités, les associations et les habitants d'une part quelques pratiques à l'œuvre et d'autre part leur vision de la participation

DES PRATIQUES CONCRÈTES REPÉRABLES

Du côté des collectivités / communes

Les résultats de l'enquête par questionnaire que nous avons menée aboutissent aux conclusions suivantes :

- Une volonté réelle, des pratiques concrètes (aménagement, dialogue, rencontres, etc.)
- Un engagement/soutien fort à la vie associative
- Une « culture de la proximité » avec les habitants
- 52% des communes ont un élu délégué à la participation citoyenne / démocratie participative (adjoint à 80%)⁸
- 52% d'entre elles disposent d'un service/agent en charge de la participation citoyenne⁹... le plus souvent chef de projet politique de la ville / QPV

8 Adjointe en charge de la démocratie participative et des affaires sociales - VP du CCAS ; • Adjoint à la Politique de la Ville ; Innovation sociale et à la participation citoyenne ; Culture, citoyenneté et communication ; Adjointe à la démocratie participative ; adjointe à la citoyenneté ; Jumelage et participation des habitants ; Adjoint référent à la cohésion sociale et conseiller municipal délégué à la démocratie participative ; Adjointe jeunesse, sports, démocratie participative et handicap

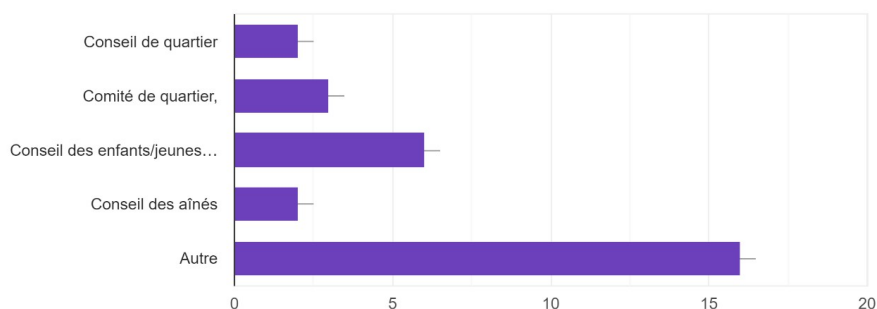
9 Agent de développement en charge de la démocratie participative ; coordinatrice de la Politique de la ville (également référente santé et écrivain public) ; chargé de mission de l'innovation sociale rattaché au pôle cohésion urbaine et sociale ; Responsable de l'espace de vie sociale (poste transversal) ; Agent partagé entre le pôle Cohésion Sociale et le Cabinet du Maire ; Chargé de mission démocratie participative rattaché à la direction générale des services ; Technicienne politique de la ville ; Chargé de mission démocratie participative et vie des quartiers ; Participation des habitants est conçue comme fil rouge et feuille de route pour les services et les élus, inscrite dans le programme municipal de la commune.

- Un rôle pivot de la politique de la ville qui peut donc « rétroagir » sur le droit commun
- Peu d'instances de démocratie participative actives
- Des expériences majoritairement centrées sur la consultation et la concertation
- Une « confusion » entre actions (menées de manière participative avec les habitants) et participation des habitants aux politiques locales (élaboration, suivi, évaluation)
- Peu de formalisation, de document cadre spécifique

- Peu d'instances de démocratie participative actives mais des démarches multiples

Quelles sont les instances de démocratie participative qui sont actives au sein de la commune ?

17 réponses



Parmi les autres démarches existantes, considérées comme des espaces favorables au développement de la participation des habitants, les communes évoquent notamment :

- les démarches « d'aller vers »,
- des dispositifs à l'instar des ateliers FTU, d'un budget participatif, café des habitants, etc.
- La création de junior association
- Des lieux à l'instar d'une Maison citoyenne (mise en place par Maisons et Cités dans le cadre de la TFPB) ou d'autres équipements de proximité ; d'une maison des initiatives citoyennes, des ateliers bénévoles
- Les temps de rencontres et d'échanges avec les élus (café du maire, etc.), les réunions publiques régulières, les groupes de travail
- Les centres sociaux et à travers eux les différents comités ou collectifs des usagers ou encore le comité de participation des habitants des EVS
- Le rôle pivot dans les politiques municipales du tissu et des acteurs associatifs de proximité pour faire vivre la participation
- Des réflexions engagées sur la création de conseil de quartier, conseil des enfants et des jeunes ou d'un centre social (Collectif d'habitants à la maison de des habitants du QPV)

A la CALL

A ce jour, la CALL n'a pas mis en place de **conseil de développement**¹⁰ et ne dispose pas de **projet social de territoire** bien que cette perspective soit aujourd'hui à l'ordre du jour (un diagnostic social à l'échelle de l'agglomération est envisagé dans le courant du dernier trimestre 2022 et devrait constituer le socle d'un projet de développement social).

Cette perspective serait particulièrement fertile dans la mesure où ce projet constituerait ainsi le cadre de référence global dans lequel le contrat de ville pourrait ainsi se positionner comme son volet « spécifique ». D'autre part, la participation des habitants pourrait ainsi être affichée comme partie intégrante de ce même projet de développement social (nous y reviendrons ultérieurement dans les parties sur les perspectives et recommandations).

Pour les **directions thématiques** de la CALL que nous avons rencontrées (en complément de la direction cohésion sociale), la participation des habitants ne fait pas explicitement partie des orientations et des feuilles de route.

A noter qu'à l'exception de la direction habitat/renouvellement urbain à un niveau relativement confidentiel, aucun service n'a directement été en relation avec les conseils citoyens.

C'est donc à travers **les instructions de la programmation du contrat de ville ou de l'AMI cohésion sociale** qui réunissent, selon les besoins et la nature des projets, les directions du développement économique, des sports et de la culture, du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) ou de l'habitat /renouvellement urbain (qui gère notamment 3 projets de rénovation urbaine à Lens, Liévin et Avion) qu'un travail s'opère autour de la cohésion sociale et de la participation citoyenne.

Chaque direction est ainsi amenée à soutenir et financer des actions du contrat de ville dont les objectifs et les enjeux sont cohérents avec les politiques de la CALL (à titre d'exemple la direction des sports finance deux actions : une action portée par l'UFOLEP – « ufostreet, quartiers sportifs d'été » et une action du CDOS – « amener des familles monoparentales en vacances sportives »).

A cela s'ajoute quelques **démarches interservices** sans forcément qu'elles soient consacrées à la question de la participation des habitants : coanimation d'un groupe de travail sur le développement économique dans les quartiers prioritaires ; coopération entre le service des sports et la cohésion sociale sur le volet santé, etc.

Enfin, parmi les **dispositifs et actions pilotés par les directions thématiques**, notons que certaines d'entre elles s'adressent également aux habitants des QPV et/ou concernent la participation des habitants ;

Sport	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de sa politique de soutien du sport de haut niveau la CALL finance 12 clubs (Triathlon, hand, football, tennis de table, volley, tir à l'arc) à hauteur de 450 000€ et inscrit dans ses conventions l'engagement à mettre en place des ateliers d'initiation dans les QPV. • Pass sport : dispositif d'aide à l'inscription en club sportif via une participation à l'achat d'une licence (230 structures associées / 350 000 €). 1100 pass sport ont été mis en place en 2021. Pour autant il n'est pas à ce jour possible de dénombrer combien de jeunes résidant en QPV ont bénéficié de ce dispositif • Dans le cadre de son Plan piscine (reconstruction de 5 piscines et d'une extension) et de son fonds de concours la CALL soutient financièrement l'apprentissage de la nage. Comme pour le pass sport, il n'est pas à ce jour possible de dénombrer combien d'enfants résidant en QPV ont bénéficié de ce dispositif • A travers un partenariat avec le RC Lens : 300 places par an sont réservées aux jeunes des QPV. La mise en œuvre et la distribution se font via les communes et CCAS
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Perspectives de mise en place de réunions publiques pour les propriétaires occupants des sites ERBM et d'une démarche d'accompagnement pour leur apporter des informations techniques sur la rénovation de ces logements (information, réunions

¹⁰ A noter l'existence de la « commission transversale DSL » qui fait le lien entre la cohésion sociale et les autres délégations/directions thématiques de la CALL

	<p>publiques après avoir réalisé des ciblage et adressé des courriers ; rencontres en porte à porte ; interventions de professionnels spécialisés (ADIL, conseillère FAIRE et action logement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation à venir à l'échelle de l'ERBM : développement d'actions collectives sur le « post travaux » avec l'intervention de SOLHIA qui aura la charge de l'animation d'ateliers collectifs pour travailler la question des consommations d'énergie avec les CESF) et de généraliser le dispositif aux autres propriétaires occupants • Financement de l'INHARI qui travaille sur la lutte contre la précarité énergétique et organise des réunions collectives auprès des propriétaires en distribuant des éco-kit • Pilotage et financement pour la première fois l'auto-réhabilitation accompagnée avec les compagnons bâtisseurs sur Lens (patrimoine de Pas de calais habitat)
Renouvellement Urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Projet quartiers fertiles (AMI ANRU) qui concerne les 3 quartiers NPNRU qui ouvre des perspectives de participation des habitants autour des enjeux du « bien manger », de redonner de la place au jardin potager dans son jardin... Projet potentiellement vecteur de participation et d'implication dans la vie de la cité. • Des actions de préfiguration avec les Anges jardins avec du porte à porte, de l'emploi en insertion, des ateliers autour des « places à vivre » • Une initiative (à Harnes) en lien avec l'école d'Architecture et la Mission Bassin Minier (installation d'une doctorante en résidence pour travailler sur l'auto-réhabilitation des logements et la constitution d'un groupe « terrain » d'une vingtaine d'habitants)
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • La création récente de 3 SCIC (sociétés coopératives d'initiative citoyenne) sur le territoire de la CALL ouvrent des réflexions et perspectives pour la CALL au titre de sa compétence développement économique. La CALL envisagerait d'entrer dans le sociétariat de ces sociétés coopératives et participatives et une délibération sur ce point précis est à l'ordre du jour de la fin d'année. • La CALL intervient également pour soutenir et développer l'entrepreneuriat (label parc d'innovation - Dispositif d'incubation et d'innovation) en finançant entre autres différents opérateurs économiques du territoire (réseau entreprendre, germinal, etc.). Elle intervient également dans le cadre d'un dispositif d'aide aux TPE après les sorties et l'accompagnement du Louvre Lens vallée. Parmi les projets/structures accompagnés, certains sont issus des QPV (19 projets l'année dernière sur un peu plus de 100, soit 20%)
SADT	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation ponctuelle en 2019 au démarrage du projet : « conférence de l'alimentation durable » pour laquelle un large public avait été invité (avec une présentation de toutes nos actions (format plénière et sondage satisfaction) • Projet en cours de création d'une carte participative des acteurs du territoire sur le champ de l'alimentation durable (participation digitale qui a donné lieu à un sondage des habitants et à quelques réunions pour construire l'outil). A terme, chaque citoyen pourra être amené à contribuer (plateforme numérique interne à la CALL/service SIG qui permet de faire des sondages et des bases de données) • Projet de création d'une instance sur l'alimentation durable pour informer, générer et initier des projets et initiatives citoyennes à accompagner

Du côté des associations

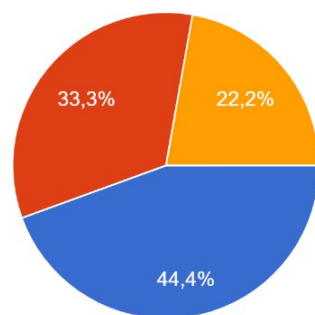
Les résultats de l'enquête par questionnaire que nous avons menée aboutissent aux conclusions suivantes :

- Un engagement réel, des pratiques concrètes

- Une culture et un statut associatif qui favorisent la représentation des usagers
 - 66% des associations indiquent que la participation des habitants fait partie des projets associatifs
 - 88% indiquent les habitants / usagers sont représentés dans les différentes instances (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, bureau, commissions thématiques, etc.)
- Des usagers davantage consultés ou concertés qu'impliqués dans la co-décision (cf. graphique ci-après)
- 66% des associations interrogées indiquent qu'elles n'ont pas de document cadre, de plan d'action spécifique à la démocratie participative au sein de leur structure.

Quand vous menez des actions/projets participatifs, les habitants/usagers sont plutôt invités à participer selon une logique de...

9 réponses



- Consultation (sonder l'avis des personnes et d'en tenir compte dans la prise de décision finale)
- Concertation (processus au cours duquel, à chaque étape, les personnes ont la possibilité de donner leur avis et de proposer de nouvelles idées mais l...)
- Co-production/Partenariat/ co-décision : processus au cours duquel le projet s'élabore de manière collaborative et qui aboutit à une prise de décision résulta...

Comme pour les collectivités, l'engagement et les expériences de participation sont effectives et cohérentes avec les valeurs des projets associatifs. Pour autant, les différentes actions qui sont mises en place ne sont pas référées à un projet plus stratégique, à une politique associative formalisée... ce qui limite les possibilités d'évaluer leur pertinence et surtout leurs effets.

UN ENJEU MÉTHODOLOGIQUE : LA MESURE DU DROIT COMMUN AU SERVICE DES QPV

Nous l'avons évoqué précédemment en soulignant que dans de nombreux cas, il était souvent difficile pour les services de droit commun de mesurer précisément la contribution de leurs politiques ordinaires en faveur des QPV et de leurs habitants.

Ainsi le Département du Pas de Calais travaille actuellement sur cette question afin de pouvoir indiquer précisément l'engagement. Les résultats devraient pouvoir être finalisés pour 2023

De la même manière, il n'existe pas d'outils de reporting en interne de la CALL qui permettraient de disposer à minima d'une photographie des moyens ordinaires déployés en direction des QPV et/ou de leurs habitants et ce alors même que nombre de dispositifs de droit commun touchent les QPV et que dans certains cas les données existent et demanderaient d'être traitées

LA VISION DE LA PARTICIPATION SELON LES PARTIES PRENANTES

En dernier lieu, l'évaluation cherchait à interroger les communes et associations/porteurs de projet sur les finalités de la participation des habitants.

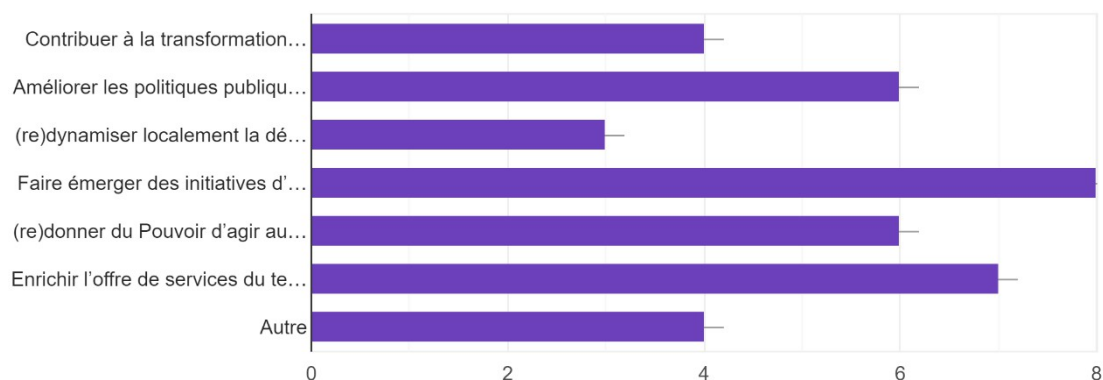
Les communes

En majorité, les communes indiquent que la participation des habitants est d'abord un moyen pertinent pour **faire émerger des initiatives, des idées, des projets** ce qui aurait ainsi pour conséquence **d'enrichir l'offre d'actions nouvelles sur le territoire**.

A un deuxième niveau, la participation des habitants est également considérée comme un levier pour améliorer les politiques publiques tout en renforçant le pouvoir d'agir des citoyens.

Pour vous le fait de favoriser la participation des habitants / démocratie participative, cela pourrait être l'occasion en priorité de... (deux réponses possibles)

19 réponses



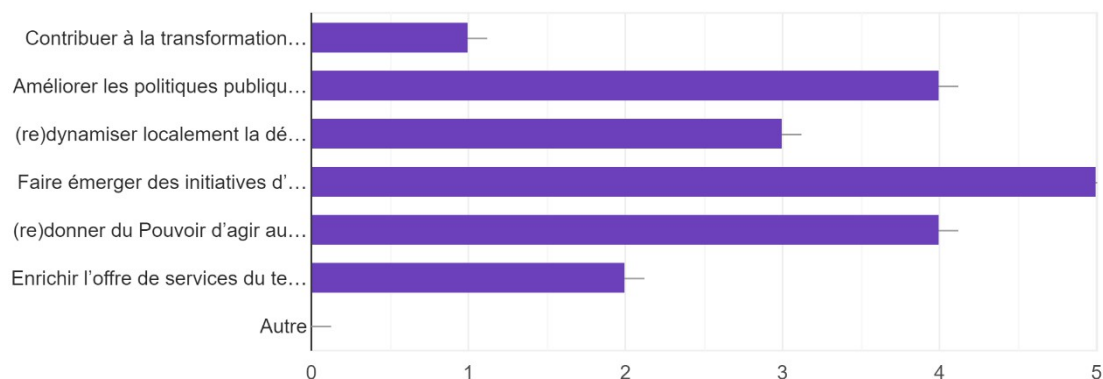
La vision de la participation citoyenne pour les communes de la CALL renvoie donc prioritairement aujourd'hui à un paradigme « d'utilité sociale et de renforcement de l'offre » et dans une moindre mesure à une vision plus fondamentalement « transformatrice » ou de « revitalisation démocratique »

Les associations

La vision des porteurs de projets associatifs est relativement proche de celle des communes. En effet, la participation des habitants est également le moyen le plus pertinent aujourd'hui pour **faire émerger des initiatives**. Pour autant, le développement ces initiatives aurait principalement pour corolaire de redonner du pouvoir d'agir aux habitants et d'améliorer les politiques publiques.

Pour vous le favoriser la participation des habitants / démocratie participative, cela pourrait être l'occasion de...

8 réponses



Le point de vue et les attentes des habitants

Malgré une expérience jugée décevante et peu utile pour les habitants qui se sont investis dans les conseils citoyens...

Personnellement diriez-vous que vous avez pu en tant qu'habitant

...nous pouvons faire l'hypothèse qu'au regard des items les plus récurrents et de leur expérience récente que pour eux, la participation n'a de sens que si elle permet de :

- Proposer des idées, des projets (initiative, autonomie)
- Représenter les habitants (porte parolat)
- Partager son expérience de quartier (usage)

En toute logique leurs attentes de soutien et d'accompagnement plus poussés convergent.

« Pour participer, on a besoin d'être soutenu, ça nécessite d'être accompagné. Le Conseil Citoyen c'est des citoyens, si on n'est pas spécialisé sur le montage de projet, on est mort. La plateforme c'est dur et ça changeait tout le temps. Les subventions pour les obtenir c'était très compliqué, un truc de fou et ensuite quand on les a eus, on nous a dit « vous avez un mois pour les dépenser ». Et on n'a pas réussi à les dépenser...donc l'année suivante on ne peut plus en avoir... Et les autres années, on a mal dépensé car il faut faire vite dès qu'on touche la subvention. »

2.4 - En synthèse : une cohérence entre des pratiques et une vision de la participation des habitants... et un appel à « ouvrir d'autres possibles »

Les résultats de l'évaluation nous amènent ainsi à conclure plus globalement que, malgré l'échec des conseils citoyens et l'absence de ligne stratégique et opérationnelle claire et lisible en matière de participation des habitants, il existe une logique, une cohérence/un équilibre d'ensemble entre des « pratiques » nombreuses qui déterminent une « vision » de la participation centrée sur l'utilité sociale, l'enrichissement de l'offre et le pouvoir d'agir...

A la veille de la prochaine contractualisation, les différents acteurs et partenaires de la politique de la ville expriment par ailleurs une volonté commune d'investir davantage la participation des habitants, un souhait d'aller plus loin, de faire « autrement »

3 - PERSPECTIVES : QUELLE PARTICIPATION DES HABITANTS POUR DEMAIN ?

Cette partie fait état des différentes attentes exprimées par les acteurs du territoire que nous avons rencontrés dans le cadre de cette évaluation.

Les perspectives qui se dessinent se situent à un double horizon et dans des temporalités différentes :

- La prochaine contractualisation du contrat de ville – 19 communes - court terme
- L'élaboration d'un Projet social de territoire – 36 communes - moyen terme

3.1 - Des attentes convergentes non pas pour faire « plus » de participation mais autrement...

L'AMBITION, LES PISTES, LES CONDITIONS DE RÉUSSITE ET LES POINTS DE VIGILANCE SELON LES ACTEURS

Nous reprenons ici les principales contributions exprimées lors du comité technique du 10 mai 2022. Elles recourent et synthétisent la plupart des attentes évoquées dans les enquêtes par questionnaires et au cours des entretiens individuels

Parce que la politique de la ville ne peut pas se faire sans les habitants... s'il fallait concevoir une nouvelle instance qui « colle » à la réalité de notre territoire ?

- Imaginer une instance ouverte, souple, facilitant les entrées et sorties permanentes
- Une instance à l'écoute, en capacité d'entendre et de faire connaître la diversité des points de vue
- Une instance qui permette le dialogue entre élus, techniciens, habitants
- Une finalité claire à donner aux instances et à la participation
- Simplicité, convivialité... aller à la rencontre
- Articuler formel et informel et favoriser les échanges

Quel rôle pour la CALL dans la perspective de (re)redynamiser les processus de participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville ?

- Permettre une réflexion collective qui aboutisse à un vocabulaire commun et à des orientations communes en matière de participation
- Disposer d'un « cadre » qui soit souple, adapté et qui laisse la possibilité de faire (« la démocratie ne s'impose pas »)
- Ne pas négliger les moyens, la formation des acteurs et l'accompagnement
- Faire évoluer les postures et modalités de travail avec les habitants (accueil à l'émergence des initiatives ; accompagnement ; instruction des projets au fil de l'eau, etc.)

Dans la perspective de développer la participation des habitants sur le territoire, les attentes et besoins convergent autour de **4 séries de moyens** :

Des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Une ingénierie, une mise en réseau des acteurs autour de ce thème (partage, coopération) • Un besoin d'être accompagnés pour expérimenter et mettre en œuvre concrètement des démarches • Un soutien, appui de la CALL
Des moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Enveloppes dédiées pour donner corps spécifiquement à cet enjeu
Du temps	<ul style="list-style-type: none"> • Dépasser la logique d'actions ponctuelles, menées sur une seule année
Une ambition partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Un point d'appui incarné dans une réelle volonté et un portage politique : vision partagée de la démocratie participative et volonté réelle de la mettre en œuvre • Un cadre de référence souple mais engageant

3.2 - « Ne pas faire plus de participation... faire autrement » : point de vue et préconisations de COPAS

SE DOTER D'UNE VISION, D'UNE AMBITION, D'UN CAP... POUR DONNER SENS À L'ENSEMBLE DES ACTIONS CONDUITES AU JOUR LE JOUR ET STRUCTURER LA COOPÉRATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES

Nous l'avons évoqué précédemment, l'évaluation démontre qu'il existe des dynamiques, des expériences, des postures favorables à la participation...

Il s'agit autrement dit d'inverser la logique qui préside aujourd'hui, déterminée par les expériences et pratiques en se dotant d'une vision, d'une ambition commune qui donneront un sens à l'ensemble des actions, des programmes, des expérimentations portées d'une part dans le cadre de la prochaine contractualisation (Contrat de Ville) et plus globalement à l'échelle de la communauté d'agglomération (projet de développement social)

Cette évolution repose sur quelques conditions :

- **Partager** le principe que la participation des habitants est aussi une manière d'aborder le défi de la cohésion sociale sur le territoire

- Affirmer une **ambition** collective de transformation sociale, économique et environnementale du territoire dans laquelle la participation joue un rôle clé
- Joindre à cette ambition un « **portage politique** », point d'appui nécessaire pour structurer, orienter, capitaliser les actions et les projets
- Favoriser la participation dans la **proximité** et à différentes échelles (quartier, commune, lieux de vie, agglomération, etc.)
- Favoriser la participation et l'implication des personnes en **reconnaissant chaque personne comme « usager, acteur et citoyen »**
- Promouvoir la **coopération** entre les différentes parties prenantes à différents niveaux : élaboration des appels à projets, attribution des moyens, mise en œuvre des projets, etc...
- Travailler en **réseau**, se qualifier collectivement et **soutenir les initiatives de terrain** (ascendant)

S'ENGAGER DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL À L'ÉCHELLE DE LA CALL ET INSCRIRE LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS CETTE AMBITION COMMUNE PLUS LARGE :

Il ne s'agit pas ici de sémantique, mais d'un pas de côté stratégique non négligeable qui reviendrait ainsi à considérer « la participation des habitants comme l'un des moteurs du développement social du territoire » au même titre que le développement économique, l'urbain, la culture, etc.

Le contexte semble opportun au regard de l'engagement à venir de la CALL dans l'élaboration d'un diagnostic social de territoire en fin d'année 2022, soubassement d'un futur projet social de territoire.

La prochaine phase de notre mission d'AMO pourrait ainsi contribuer à alimenter ce futur projet et de procéder à des arbitrages sur la place et la dimension qui pourront être données à la participation citoyenne dans ce prochain document cadre.

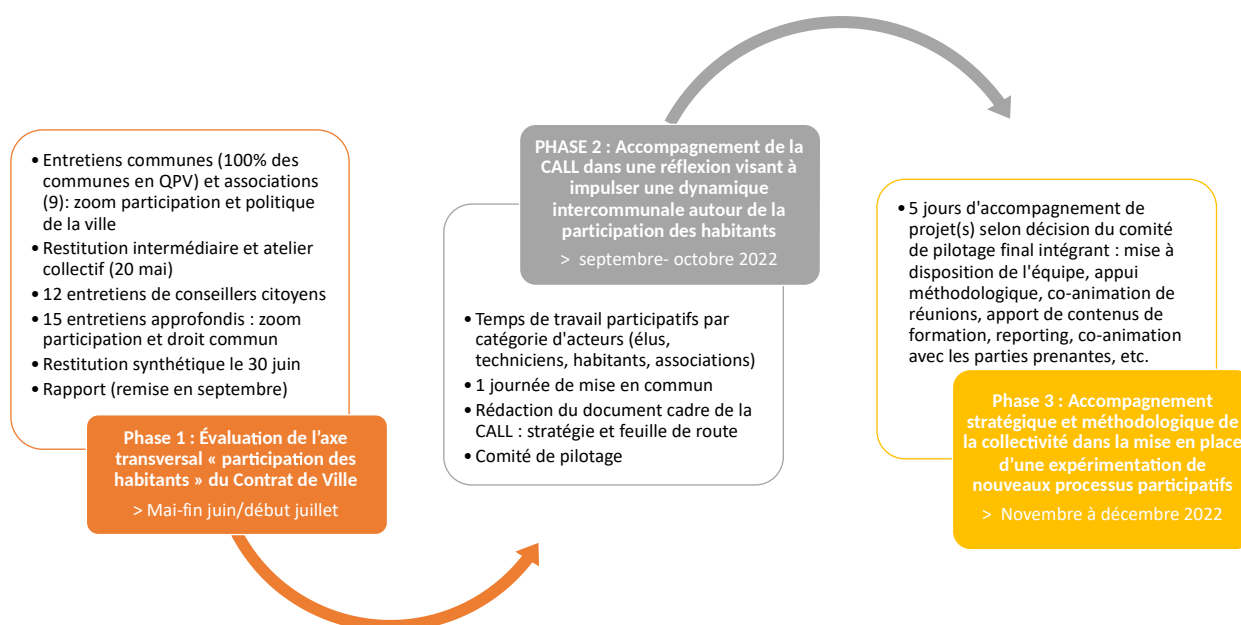
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement social est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants. 	<p>Cette démarche a des liens avec « l'éducation populaire », courant d'idées qui milite pour le développement de chaque personne (individuel) et des territoires de vie (quartier, une ville, lieu d'habitation, etc.) afin de permettre à chacun de s'épanouir, de s'émanciper et de trouver la place dans la société.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Comme réponse au délitement du lien social, le développement social est une manière d'aborder ce défi majeur de la cohésion sociale. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, de transformation et de promotion sociale. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement (pouvoir d'agir), en mettant en avant les notions de projet et de solidarité. 	

3.3 - Impulser une dynamique renouvelée dans la concertation : les suites de la démarche

RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES

En s'appuyant sur l'évaluation, l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération dans une réflexion associant tous les acteurs (institutions, associations, habitants) visant à impulser une dynamique intercommunale autour de la participation des habitants (culture commune) et être force de propositions de nouveaux modes d'interventions publiques pour que les habitants soient de véritables co-auteurs et acteurs des projets qui les concernent. Les conclusions de cette réflexion pourraient alimenter le pilier « cohésion sociale » du projet de territoire de la CALL.

APRÈS L'ÉVALUATION, « ACCOMPAGNER LA CALL DANS UNE RÉFLEXION VISANT À IMPULSER UNE DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE AUTOUR DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS »



LE PROGRAMME ET LE CALENDRIER DE LA PHASE 2

Pour mobiliser et inviter les différents acteurs à s'inscrire dans la phase de réflexion collective autour de la participation des habitants, COPAS a élaboré un document programme qui permettra à chacun de prendre date. L'envoi de ce support est prévu pour début septembre

Texte introductif

Parce qu'au cours de l'évaluation qui vient d'être menée, chacun s'accorde à dire que la participation des habitants est aussi une manière d'aborder le défi de la cohésion sociale sur le territoire.

Parce que la volonté des acteurs converge sur l'idée de ne pas faire forcément « plus » de participation mais de s'y engager « autrement ».

Parce que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a affirmé sa volonté de faire de la participation des habitants la clé de voûte de sa politique de cohésion sociale et souhaite se positionner comme site pilote et laboratoire d'expériences en la matière :

ENGAGEONS-NOUS DANS LA MISE EN CHANTIER DE LA (RE)DYNAMISATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Présentation de l'esprit de la démarche

Une démarche collective qui se veut...

- *Ambitieuse* : son but est de produire une vision partagée de la participation des habitants qui ne soit pas un dispositif ou une instance de plus, mais qui puisse donner sens et cohérence à l'ensemble des actions menées sur le terrain, à l'échelle des quartiers, des villes, de l'agglomération.
- *Participative et proactive* : en associant aux différents rendez-vous du programme les élus, les techniciens des collectivités et des institutions, les porteurs de projets associatifs et des habitants ET en proposant des modes d'animation qui permettent à tous de s'exprimer et de contribuer
- *Pragmatique* : la finalité de la démarche est de nourrir le contenu du prochain contrat de ville et du futur projet de développement social de la CALL
- *Ouverte* : en abordant volontairement la participation des habitants de manière large sans la restreindre à la politique de la ville

Le programme et les rendez-vous

26 septembre	La participation des habitants à l'épreuve des politiques ordinaires de la CALL
Au menu	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter la mission d'AMO « participation des habitants » et ses enjeux • Se sensibiliser à la question de la participation (formation) • Présenter et mettre en débat les résultats de l'évaluation • Exprimer sa vision de la participation citoyenne (ateliers)
Avec et pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les directions de pôle et chefs de service hématiques de la CALL
Quand et où ?	<ul style="list-style-type: none"> • le 26 (ou 30) septembre de 9h30 à 12h30 – Salle XX
14 octobre	Temps de mise en commun et de lancement
Au menu	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter et mettre en débat les résultats de l'évaluation • Se donner des repères et partager un langage commun sur la participation • A l'écoute du terrain : témoignages et retours d'expériences • Exprimer sa vision de la participation citoyenne (ateliers)
Avec et pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les maires et/ou adjoints cohésion sociale / démocratie participative des communes • Les DGS des communes, chefs de projet politique de la ville, chargées de mission démocratie participative, chefs de service de la CALL, délégués du préfet, directions des MDS, chargés de mission Région, etc. • Les porteurs de projet et associations engagées dans le contrat de ville • Des représentants d'habitants : conseillers citoyens, présidents des comités de gestion PIC, collectifs d'habitants, comités d'usagers des Centres sociaux ou ESV, etc.
Quand et où ?	<ul style="list-style-type: none"> • le 14 octobre de 9h30 à 12h30 – Salle XX
20 & 21 octobre	Quatre groupes de travail pour des contributions singulières : élus, techniciens,

	associations, habitants.
Au menu	<ul style="list-style-type: none"> • Imaginer une feuille de route, des types d'action, une esquisse programmation • Poser les bases d'un mode de pilotage de la participation • Proposer des idées / projets / démarches à mettre en place à très court terme (accompagnement d'une expérimentation)

Avec qui, quand et où ?	20 octobre 9h30-12h30 Salle XX Groupe de travail porteurs de projet Associations engagées dans le contrat de ville	20 octobre 14h00-17h00 Salle XX Groupe de travail habitants Conseillers citoyens, présidents des comités de gestion PIC, collectifs d'habitants, comités d'usagers des Centres sociaux ou ESV, etc.	21 octobre 10h00-12h00 Salle XX Groupe de travail élus Maires et/ou adjoints cohésion sociale / démocratie participative des communes	21 octobre 14h00-17h00 Salle XX Groupe de travail techniciens DGS des communes, chefs de projet politique de la ville, chargées de mission démocratie participative, chefs de service de la CALL, délégués du préfet, directions des MDS, chargés de mission Région, etc.
--------------------------------	--	---	---	---

24 novembre	Temps de croisement et d'engagement
Au menu	<ul style="list-style-type: none"> • Croisement / restitution des contributions des groupes de travail • Présentation des scénarios issus du croisement et de la synthèse des contributions des groupes de travail • Identification et décision sur l'expérimentation à mener • Vote / avis des participants sur les scénarios
Avec et pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les maires et/ou adjoints cohésion sociale / démocratie participative des communes • Les DGS des communes, chefs de projet politique de la ville, chargées de mission démocratie participative, chefs de service de la CALL, délégués du préfet, directions des MDS, chargés de mission Région, etc. • Les porteurs de projet et associations engagées dans le contrat de ville • Des représentants d'habitants : conseillers citoyens, présidents des comités de gestion PIC, collectifs d'habitants, comités d'usagers des Centres sociaux ou ESV, etc.
Quand et où ?	<ul style="list-style-type: none"> • le 24 novembre de 14h00 à 16h30 – Salle XX

En respectant ce calendrier, il sera ainsi possible d'engager la phase 3 au cours du mois de décembre en proposant de bloquer une séquence de travail sans interruption en mode « laboratoire » avec un groupe volontaire.

ANNEXE 13

DÉFINITIONS DE LA SANTÉ

LES DÉFINITIONS SANTÉ

L'O.M.S. énonce d'ailleurs que « ***l'éducation pour la santé*** est la composante des soins de santé qui vise à encourager l'adoption de comportements favorables à la santé. [...] Par l'éducation pour la santé, on aide les gens à élucider leur propre comportement et à voir comment ce comportement influence leur état de santé. On les encourage à faire leurs propres choix pour une vie plus saine. On ne les force pas à changer. [...] L'éducation pour la santé ne remplit pleinement sa fonction que si elle encourage les gens à participer et à choisir eux-mêmes. Ainsi, ce n'est pas faire de l'éducation pour la santé que dire simplement d'adopter un comportement favorable à la santé »

La Haute Autorité de Santé (H.A.S.) définit, quant à elle, **la prévention** comme une action qui « consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités. Sont classiquement distinguées la prévention primaire qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risque), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistages), et la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récurrence. »

Quant à **la promotion de la santé**, l'O.M.S. en précise les contours de la manière suivante dans sa Charte d'Ottawa : « La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu. »

ANNEXE 14

ORIENTATIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

ORIENTATIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Orientation 1. Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé

Au regard des indicateurs alarmants sur le territoire notamment en termes de santé mais également concernant le nombre de médecins présents sur le territoire différentes actions sont proposées dans le cadre du Contrat Local de Santé afin de permettre à de nouveaux médecins de venir travailler voire s'installer sur le territoire :

- La **délocalisation de session de formation** de maître de stage afin de permettre à des médecins du territoire de prendre en stage des internes de médecine et ainsi leur permettre une pratique diversifiée et un moindre isolement du médecin.
- La **valorisation de l'exercice coordonné** tel que les MSP ou CPTS présentes sur notre territoire ainsi que la politique de zonage permettant l'éligibilité à de nombreuses aides favorisant l'installation de nouveaux médecins qui vous sera présentée aujourd'hui par l'ARS et la CPAM
- La **réflexion sur la formation de professionnels** pour la complétude du dossier médical partagé favorisant le parcours du patient.
- Ou encore **l'organisation d'une communication** autour du territoire comme proposé aujourd'hui afin de vous faire découvrir et valoriser une partie du patrimoine de la CALL
-

Orientation 2. Améliorer l'accès à la prévention et aux soins notamment pour les personnes les plus démunies

- Soutenir le développement de la médiation en santé en diversifiant et en déployant de nouveaux profils et employeurs de médiateurs santé.
- Instaurer une culture de travail en réseau afin de faciliter les transmissions d'information entre acteurs via l'instauration éventuelle d'un espace numérique de partage et de communication.
- Promouvoir une image positive de la santé notamment en renforçant la capacité d'agir des habitants via le développement des comportements favorables.
- Favoriser l'activité physique en s'appuyant sur des dispositifs existants tels que le Pass Sport de la CALL ou encore les projets développés dans le cadre du Liv Lab sport.
- Promouvoir l'alimentation saine et durable en mettant en exergue les projets portés par la CALL (SATD, Service eau et assainissement) ainsi que des actions concernant l'amélioration des dépistages organisés des cancers, les démarches engagées par la maternité du CH Lens autour de l'accompagnement des femmes enceintes souffrant d'obésité, etc.
-

Orientation 3. Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

- Impulser une dynamique de travail ensemble et promouvoir l'échange de pratiques de travail en créant des espaces de partage et d'interaction mais également en organisant des événements thématiques communes.
- Élaborer une stratégie de communication et de promotion sur la santé des enfants et des jeunes autour de canaux de communication innovants.
- Définir un parcours de santé Conduites à risque chez les adolescents
- Définir un parcours de santé Alimentation et activité physique chez les jeunes enfants
- Définir un parcours de santé Jeune adulte afin de travailler sur l'autonomie et la proactivité des jeunes adultes quant à leur santé

ANNEXE 15

**EXPRESSIONS
DES DIRECTIONS DE LA CALL
SUR LA SANTÉ**

Expressions des directions de la CALL sur la Santé

Echelle	Thématique	Précisions	Directions concernées
Agir en MACRO	Hôpital de Lens	Construction du nouvel hôpital Et développement numérique	DGA coopération territoriale et innovation
	Vivalley campus	Un campus de 110 hectares à vocation "Sport - Santé & Bien-être"	
	Maison sport santé	En lien avec l'UFOLEP, mise en place d'une maison dédiée à la pratique sportive et l'activité physique	
	Création des communautés professionnelles territoriales de santé (C.P.T.S.)	Faire du lien pour favoriser l'accès aux soins	
	Attractivité des professionnels de santé		
Agir sur les déterminants de santé	Développement numérique et accès aux soins	Pass numérique	Direction des systèmes d'information et du numérique
		Améliorer les traitements de données et réduire la fracture numérique (accès aux soins, démarches administratives diverses...)	
	Habitat privé	Réhabiliter, isoler afin de favoriser un habitat sain et durable Travailler la relation aux autres (voisinage) Repérer et agir sur le syndrome de Diogène et sur la maladie de korsakoff	Direction Habitat et Renouvellement Urbain
	Habitat social	Prendre en compte que 65 % sont des logements sociaux Travail sur la santé mentale avec les PLH Quel type d'habitat / vieillissement de la population (adaptation de l'existant, structures nouvelles ?) Travail sur l'habitat insalubre Rénovation et extension des logements (avec chambre en + et SDB) Participer à l'attractivité du territoire (maisons pour les internes via Maisons et Cités)	
	Requalification des friches	Développer des projets de réaménagement d'espace dédiés aux habitants Agriculture urbaine (vers du circuit court)	
	Qualité de l'air	Favoriser une qualité environnementale propice à une meilleure santé	
	Gestion des déchets		
	Plan climat-air-énergie territorial (P.C.A.E.T.)	Outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie	
	Approvisionnement en eaux potables	Accentuer les analyses et réduire la pollution	Direction eau et réseaux
	Mobilité active	Favoriser la mobilité des habitants	Direction développement et grands projets
Précarité alimentaire	Lutter contre cette précarité et pour une agriculture durable (bio = moins de chimique)		

Expressions des directions de la CALL sur la Santé

	Reconversion des anciens sites (Cavaliers et terrils)	Dans le cadre de la chaine des parcs, offrir des espaces de détente et de loisirs de proximité	Direction culture, tourisme, patrimoine et sports
	Equipements sportifs et culturels	Aménager des espaces extérieurs (anciens terrils) et intérieurs propices à une activité sportive, à des temps de détente et à une ouverture culturelle	
	Emploi	Accompagnement vers l'emploi (via du tutorat) et vers une intégration sociale des personnes éloignées (stages, emplois saisonniers...)	
Agir avec les Habitants	Impliquer, investir les habitants	Comment impliquer des habitants qui ne le sont pas ?	Direction de la politique de la ville et de l'habitat
		Comment rendre lisibles les actions et démarches participatives ?	
		Aller vers les habitants, accompagner au long court	
		Partager des projets et des expériences	
		Dessiner un avenir et se donner les moyens de son ambition	

ANNEXE 16

GRILLE ENTRETIEN COMMUNES
- AXE SANTÉ

